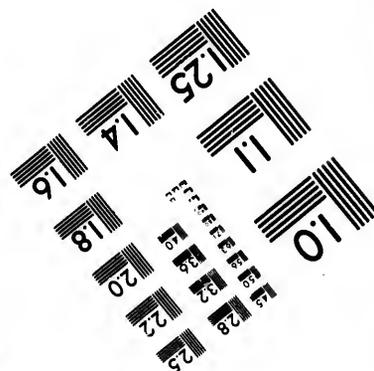
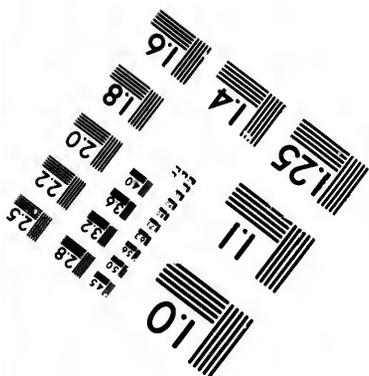
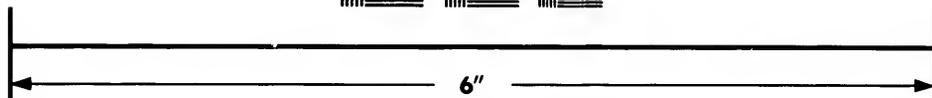
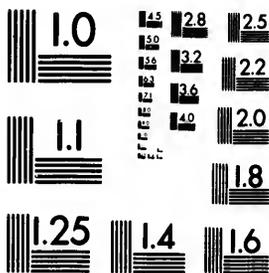


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin.
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming.
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

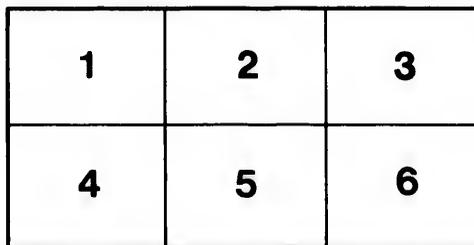
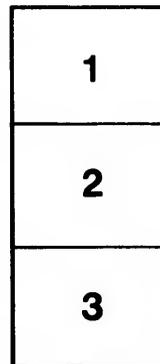
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
d to
t
e pelure,
on à

PI

M

IA



IMPRIME

RAPPORTS ANNUELS

DE

PIERRE FORTIN, ECR.,

MAGISTRAT, COMMANDANT L'EXPÉDITION POUR LA
PROTECTION DES PECHERIES

DANS LE

GOLFE ST. LAURENT,

PENDANT LES SAISONS DE

1861 ET 1862.

IMPRIMES PAR ORDRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.



QUEBEC :

IMPRIMÉ POUR LES ENTREPRENEURS, PAR HUNTER, ROSE ET LEMINUX, RUE STE. URSULE
1868.

Rapport p

Obse

Pécl

Pécl

Pécl

Pécl

Pop

Stat

Rapport p

Pro

Sec

Tro

Ren

Tab

Tab

Tab

Tab

Tab

List

INDEX.

	PAGES.
Rapport pour 1861.....	1
Observations sur les pêches pratiquées par nos pêcheurs sur les côtes du golfe	25
Pêche de la morue.....	26
Pêche du hareng.....	27
Pêche du maquereau	28
Pêche du saumon	29
Population de la côte Nord en 1852	30
Statistique des Iles-de-la-Madeleine en 1861.....	32



Rapport pour 1862.....	33
Premier voyage.....	35
Second voyage	40
Troisième voyage	53
Remarques sur les pêches	75

APPENDICE.

Tableau No. 1.....	78
Tableau No. 2.....	82
Tableau No. 3.....	90
Tableau No. 4	108
Tableau No. 5.....	110
Liste des Cétacés, des Poissons, des Crustacés et des Mollusques.....	118

MA

La
de la p
golfe S
d'instru
elle ava
elle ne

Ce
favorise
vents v
visiter

La
la côte
de la pl
les Indi
pour ob

Ce
pour in
coupabl
deux In
avaient
du gour
moi. M
de la go

J'a
après leu
engageai
du saum
un des p
pées à la
leur fis e
prendrai
peines q
Tous ces
ments de
pêche, il

Je n
bâtiments
qui me so
et je nom

RAPPORT ANNUEL

DE

PIERRE FORTIN,

MAGISTRAT, COMMANDANT L'EXPÉDITION POUR LA PROTECTION
DES PÊCHERIES DANS LE GOLFE ST. LAURENT,

PENDANT LA SAISON DE

1861.

La goëlette du gouvernement *La Canadienne* ayant été de nouveau affectée au service de la protection et de l'administration des pêcheries canadiennes dans le fleuve et dans le golfe St. Laurent, j'en pris le commandement au commencement de mai, en conformité d'instructions reçues à cet effet de l'honorable commissaire des terres de la couronne ; mais elle avait besoin de réparations à subir à sa quille ainsi qu'à ses manœuvres dormantes, et elle ne put être prête à prendre la mer avant le 23 mai.

Ce jour-là, donc, nous opérâmes notre départ de Québec pour le golfe St. Laurent, favorisés par un vent très léger de la partie de l'ouest. Les jours suivants, nous eûmes des vents variables, et nous n'atteignîmes la rivière Godbout, le premier poste que j'avais à visiter sur la côte nord du fleuve St. Laurent, que le 26 au matin.

La rivière Godbout, comme on le sait, est une des rivières les plus poissonneuses de la côte nord, après celles de Moisie et de Natashquan ; elle abonde en saumon et en truite de la plus belle espèce. Un garde-pêche a été placé là pour contraindre les pêcheurs et les Indiens qui fréquentent ces parages à l'observance des lois et des règlements qui ont pour objet la conservation de ces variétés précieuses de poisson.

Cet officier avait eu, l'année précédente, à porter plainte contre plusieurs personnes pour infraction à ces lois et règlements. Des warrants avait été émanés pour arrêter les coupables, plusieurs d'entre eux avaient eu à subir les punitions infligées par la loi ; mais deux Indiens, accusés d'avoir pêché dans les limites du locataire de la rivière, M. Holliday, avaient toujours réussi à se soustraire aux poursuites de la justice ; et j'avais instruction du gouvernement de les faire arrêter par mes constables et de les faire traduire devant moi. Mais, comme les années précédentes, ces individus avaient pris la fuite à l'approche de la goëlette, et, à la faveur du bois, ils purent se dérober à nos recherches.

J'assemblai les quelques familles de Sauvages qui se trouvaient alors à Godbout, et après leur avoir donné connaissance des clauses principales de l'acte des pêcheries, je les engageai à les observer, leur démontrant qu'elles devaient être intéressées à la conservation du saumon et de la truite plus que toute autre personne, puisque ces poissons formaient un des principaux articles de subsistance pour elles, lorsque, l'automne, elles étaient occupées à la chasse aux animaux à fourures dans l'intérieur des terres ; en même temps, je leur fis comprendre que si les Indiens coupables s'échappaient encore cette fois-ci, on les prendrait plus tard, et que s'ils se rendaient coupables de nouvelles violations de la loi, les peines qui seraient portées contre eux seraient les plus sévères que les règlements infligent. Tous ces Indiens que je rencontrai me promirent de se conformer strictement aux règlements de pêche, et cette promesse fut tenue à la lettre ; car, d'après le rapport du garde-pêche, il n'y eut, en 1861, aucune infraction à la loi des pêches dans la Rivière Godbout.

Je m'occupai ensuite de marquer avec des bouées, un lieu d'ancrage pour les petits bâtiments qui fréquentent cette rivière pour la pêche de la morue ; et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'acte des pêcheries, je fis des règlements pour le dit lieu d'ancrage, et je nommai M. Antoine Blais gardien du havre de la Rivière Godbout.

La débâcle de cette rivière avait eu lieu le 12 mai. Quelques truites avaient déjà commencé à la remonter, mais pas encore les saumons. L'alangon avait paru sur les côtes depuis environ trois semaines.

Le lendemain, je me rendis à la Baie de Trinité, et je m'occupai d'une plainte de M. Mead contre Alexandre Comeau, écuyer, portant que ce dernier avait bâti une maison et un hangar sur son terrain. Je me transportai sur les lieux, j'en examinai les bornes, et je m'assurai que la maison de M. Comeau était hors des limites Est des terres des héritiers Poulin, dont M. Mead était l'agent, et que le hangar en question était sur la pointe de Trinité, sur des rochers qui sont couverts d'eau à mer haute, et, par conséquent, ne pouvaient faire partie du terrain des plaignants.

Puis cette affaire terminée, je donnai l'ordre de partir pour les Sept-Iles. Mais le vent d'est qui soufflait depuis le matin ne nous permit pas d'avancer bien vite, et le soir, la tempête nous força à mouiller sous l'île aux Œufs.

Le 28 au soir, le vent ayant sauté au N. N. E., nous fîmes voile, et le lendemain matin nous mouillâmes dans la Baie des Sept-Iles. Je m'occupai de suite de l'installation de M. John Gough Smith comme percepteur du nouveau port d'entrée des Sept-Iles. Ce monsieur était descendu avec moi de Québec, où je devais le ramener dans l'automne lorsque *La Canadienne* remonterait pour se mettre en hivernage.

Je lui fis remettre, par les employés de M. Hardy, la maison et les autres bâtisses du poste, autrefois occupées par la compagnie de la Baie d'Hudson, et que ce monsieur avait louées du gouvernement, depuis que les postes du roi, dont les Sept-Iles font partie, ne sont plus loués à la dite compagnie. M. Hardy avait négocié de remplir quelques-unes des clauses de son contrat avec le gouvernement, et avait perdu ses droits à l'occupation de ce poste important. Avant la fin de la journée, le percepteur de la douane était logé dans sa nouvelle demeure, et son bureau ouvert. Deux patrons de goëlettes canadiennes qui s'en allaient trafiquer sur les Côtes du Labrador, se prévalurent presque aussitôt de cette facilité qui leur était offerte de faire le commerce dans les limites du port franc de Gaspé, sans être obligés d'aller au Bassin de Gaspé, et vinrent y prendre leur acquit.

C'était de suite une preuve que ce nouveau port d'entrée, établi par le gouvernement, allait être de la plus grande utilité à nos goëlettes de Québec et des paroisses d'en-bas, portant des marchandises prises en entrepôt, soit dans les limites du port franc, soit hors de la province. Sans l'établissement du port des Sept-Iles, ces goëlettes qui se rendaient peut-être jusqu'au détroit de Belle-Île, peut-être seulement à la rivière Moisie ou dans les parages avoisinants, auraient eu à faire le voyage de Gaspé, ce qui aurait allongé leur route de plusieurs centaines de milles. Certainement que les navigateurs, marchands, pêcheurs et autres intéressés doivent savoir gré au gouvernement d'avoir établi un port d'entrée sur la côte nord, et d'avoir ainsi facilité à un si haut degré les relations commerciales du centre du Canada avec les côtes nord du fleuve et du golfe St. Laurent.

Je constatai avec satisfaction que les harengs de printemps étaient entrés en grand nombre dans la baie des Sept-Iles, et les pêcheurs de M. Hardy en prenaient depuis deux semaines de 20 à 60 barils par jour, au moyen d'une pêche faite de chaînes tendues près de la pointe du poste. C'est une grande ressource pour les habitants de cet endroit et pour les Sauvages surtout, s'ils savaient en profiter.

Le 30 au matin, nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière Moisie. Le temps était beau et j'en profitai pour faire marquer des lieux d'amerage dans la Rivière Moisie, en y plaçant plusieurs bouées, et pour mesurer les limites des quatre nouvelles pêcheries de saumon que j'avais reçu instruction de donner à bail; puis je visitai les établissements de pêche.

Les glaces de la rivière n'étaient descendues que le 12 mai, et les saumons commençaient à en fréquenter l'estuaire, tandis que la morne avait fait son apparition sur les bancs du large et près des côtes depuis trois jours, en même temps que le capelan, dont il y avait une grande quantité près des rivages.

A 11 heures p. m., je retournai à bord; nous mîmes de suite sous voile, et le jour suivant, à 2 heures de relevée, nous entrâmes dans le havre de Mingan. Aussitôt, je me mis en communication avec M. Anderson, l'agent principal de la compagnie de la Baie d'Hudson sur la côte nord du golfe St. Laurent, et je lui communiquai mes instructions reçues du gouvernement relativement aux pêcheries de saumon de la seigneurie de Mingan, que la dite compagnie avait affermées depuis bien des années, à un taux élevé, des propriétaires de la dite seigneurie; et aux propositions que je lui fis de lui louer toutes les pêcheries de saumon de la dite seigneurie, voici la réponse qu'il me fit :

de so
des
com
d'apr
la co

nous
vous

P. F

pêche
était

pêche
point
longue
route
nous

Nouv
s'étaie
leurs

30 m
Plais
Mais

cédent
n'avai
chauc
en me
l'eau,
poisse
Et be
vision

seine

goëlet
patron
lis pla
des di
cette
Havre
qui se
dépose

I
précéd
quelq
effract
menae

* C
icences

MINGAN, 31 mai.

MONSIEUR, — Ayant reçu la vôtre de ce jour, je prends la liberté de vous dire que l'offre de sous-commissaire des terres de la couronne, d'accorder à la compagnie de la Baie d'Hudson des licences nominales pour toutes les rivières jusqu'à Agwana, a été reçue par moi le 29 du courant; mais, sans compter l'injustice qui en résulterait pour les habitants pauvres qui, d'après leurs licences, croient à la permanence de leurs stations, il est tout-à-fait impossible à la compagnie d'entreprendre de faire la pêche de ces rivières sous un si court avis.

En conséquence, je vous informe que nous n'occuperons que les stations pour lesquelles nous avons obtenu licence l'an dernier. Veuillez visiter la rivière St. Jean aussitôt que vous le pourrez, afin de régler là les affaires.

Votre obéissant serviteur,

JAMES ANDERSON,*

P. Fortin, écuyer.

Facteur en chef, hon. comp. de la B. d'H.

M. Pierre Lenguy, de la Longue-Pointe de Mingan, vint porter plainte contre un pêcheur du même lieu qui avait causé des dommages à sa maison; mais, comme celui-ci était absent, l'affaire fut remise à mon prochain voyage à Mingan.

J'étais, d'un autre côté, pressé de me rendre aux Iles de la Madeleine. En effet, la pêche du maquereau dans la baie de Plaisance devait y être commencée ou était sur le point de l'être, et la présence de *La Canadienne* y était nécessaire; aussi, ne fis-je pas une longue croisière sur la côte nord, et le 1er juin, à trois heures du matin, nous étions en route pour les Iles de la Madeleine. Notre voyage fut contrarié par des calmes; cependant, nous mouillâmes dans la baie de Plaisance, le trois au matin.

La pêche du maquereau n'y était pas encore commencée, mais déjà 60 goëlettes de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et des Etats-Unis, armées pour cette pêche, s'étaient rendues dans le havre Amherst, et quelques pêcheurs avaient commencé à tendre leurs filets dans la baie; mais le maquereau ne paraissait pas encore.

La pêche du hareng s'était faite à l'époque ordinaire, c'est-à-dire depuis le 1er jusqu'au 30 mai. 300 goëlettes des provinces voisines s'étaient donné rendez-vous dans la baie de Plaisance, pour participer à cette pêche et se livrer à la capture du hareng au moyen de seines. Mais leurs efforts n'avaient pas été couronnés d'un plein succès pour toutes les goëlettes.

Le poisson avait bien été aussi abondant dans la baie de Plaisance que les années précédentes, mais les vents fréquents du large, soulevant une forte mer près des rivages, n'avaient pas donné la liberté aux pêcheurs d'exécuter leurs travaux avec de grandes chances de réussite; puis il y avait eu un si grand nombre de seines qu'on essayait à jeter en même temps, lorsque des bancs considérables de hareng se montraient à la surface de l'eau, près des rivages, qu'elles s'étaient entre-nies, et de cette manière beaucoup de poissons avaient échappé aux engins des pêcheurs, et se trouvaient ainsi perdus pour eux. Et beaucoup des habitants des Iles n'avaient pu, à cause de cela, se procurer leurs approvisionnements complets de hareng pour l'hiver.

Le moyen de remédier à cela serait de passer un règlement défendant à toute autre seine d'intervenir lorsqu'une d'elles serait occupée à la capture d'un banc de hareng.

Le 4, j'envoyai mon premier officier, le capitaine Bernier, faire une visite de toutes les goëlettes qui se trouvaient dans le havre de Amherst. Il laissa entre les mains de chaque patron une copie des règlements de pêche pour la baie de Plaisance; et en même temps, je fis placer une bouée dans la baie, à l'endroit où passe la ligne à l'est de laquelle, en vertu des dits règlements, il n'est pas permis aux pêcheurs de tendre aucune espèce de filet; et cette défense est faite dans le bat d'assurer à la navigation un passage libre pour gagner le Havre Amherst, et permettre aux bancs de maquereau de circuler dans la partie de la baie qui se trouve débarrassée de tout engin de pêche, et de s'approcher des rivages pour y déposer ses œufs sans rencontrer d'obstacle.

Le 5 au matin, M. Joseph Bourque, de l'Etang-du-Nord, vint m'informer que, la nuit précédente, des matelots étrangers, au nombre de huit à dix, appartenant apparemment à quelques goëlettes mouillées depuis la veille sous le Cap aux Meules, étaient entrés avec effraction dans sa maison la nuit précédente, et, après l'avoir assailli plusieurs fois, et l'avoir menacé de lui ôter la vie avec un couteau ou poignard qu'un d'eux tenait à la main, avaient

* Cette réponse de M. Anderson réglait la question pour cette année, et je n'eus qu'à lui donner les mêmes licences que les années précédentes.

vol, une certaine quantité de marchandises que le dit Joseph Bourque avient sauvées d'un vaisseau naufragé, le steamer *United States*, et qui lui avaient été adjugées pour sa part de sauvetage par l'officier de douane du port d'Amherst, et en outre, des vêtements d'hommes et de femmes appartenant à sa famille, et d'autres effets valant en tout environ deux cents piastres. Malheureusement, il n'avait pu encore découvrir à qu'elle goëlette appartenait les voleurs.

Après avoir pris sa déposition, je fis lever l'ancre aussitôt, et nous nous mîmes à la poursuite des goëlettes qui avaient passé la nuit précédente sous le Cap aux Meules, et dont nous voyons plusieurs sous voile sortant de la Baie de Plaisance.

J'arrêtai et visitai les goëlettes *Stacy*, *St. Lawrence*, *Village-Belle*, et *Sarah* et *Julia*. Cette dernière était encore au mouillage, et comme on soupçonnait plusieurs de ses hommes d'avoir fait partie de la bande de voleurs, je la retins jusqu'au lendemain. Je fis faire une perquisition vigoureuse dans la cale et les chambres, mais sans résultat; et M. Bourque et son fils, que j'avais fait venir à bord et qui examinèrent tous les hommes de l'équipage, les uns après les autres, ne purent reconnaître aucun d'eux comme étant de ceux qui avaient été voler chez eux la nuit précédente.

De plus, le capitaine m'apprenait qu'il n'avait eu aucune connaissance du vol en question; cependant, il m'apprit que deux goëlettes, dont il ne savait pas les noms, et mouillées la veille, comme lui, au Cap aux Meules, avaient appareillé dès le petit jour, et avaient enfilé à toutes voiles du côté de l'île du Cap Breton, à la faveur d'une jolie brise de vent d'ouest-nord-ouest. Mais on ne les voyait plus depuis plusieurs heures. J'allai ensuite au Havre aux Maisons pour tâcher de recueillir des informations plus précises, si ce n'était possible, au sujet du vol. Tout ce que je pus savoir, c'est que deux petites goëlettes étaient parties le lendemain du vol du Cap aux Meules, entre quatre à cinq heures du matin, et qu'elles avaient bien vite disparu du côté de l'île du Cap Breton. C'était évidemment ces goëlettes que l'on devait soupçonner du vol; mais on ne savait pas leur nom, et on ignorait le lieu où elles allaient. Pendant tout le temps de mon séjour aux Iles de la Madeleine, je fis de toute espèce de recherches pour tâcher de me mettre sur la piste des voleurs, mais sans résultats aueuns.

Le 7, j'eus à m'occuper de deux poursuites de Alexandre Cormier, écuyer, contre deux habitants de l'île, accusés d'avoir troublé et dérangé une assemblée du conseil municipal des îles. Le 12 et le 13, j'entendis plusieurs témoins dans les deux affaires, et, comme je fus obligé de partir pour Percé le 14, l'audition des témoins qui restaient fut remise à ma prochaine visite aux Iles de la Madeleine.

En conformité d'instructions reçues du bureau de l'agriculture et des statistiques, et en ma qualité de commissaire pour le recensement des Iles de la Madeleine et du Labrador, je nommai des recenseurs pour recueillir les noms dans les différentes îles et pour prendre tous les autres renseignements nécessaires, et je fus moi-même obligé de transporter dans les îles les plus éloignées du groupe un de mes recenseurs.

Et, dans le but de faire un recensement exact et complet, je me rendis moi-même aux différents villages, et j'invitai les habitants à répondre à toutes les questions qui leur seraient faites par les recenseurs, et à donner tous les renseignements qu'on leur demanderait, et j'eus beaucoup à me louer du zèle et de l'activité déployés par les personnes que j'employai au recensement des Iles de la Madeleine. Car, outre les renseignements ordinaires et statistiques dont ils remplirent les colonnes des feuilles de blanc que je leur avais fournies, ils me remplirent d'autres colonnes, indiquant le nombre des bâtiments et des bateaux de pêche possédés dans les îles, le nombre des ustensiles de pêche, la quantité des différentes espèces de poissons capturés en 1860, etc. Ces renseignements étaient d'autant plus nécessaires que, jusqu'à présent, les seuls que nous eussions sur ces matières nous étaient fournis par les rapports de la douane, qui, toutefois, ne rentrait dans ses livres que la quantité de poisson exportée des Iles de la Madeleine, sans s'occuper de milliers de quintaux de poisson consommés par les habitants eux-mêmes. Cependant, j'avais pris toutes les mesures possibles pour mettre en force les règlements de pêche qui s'appliquent aux pêcheries de la baie de Plaisance, et jusqu'à un certain point j'avais réussi.

Un certain nombre de rets placés en contravention à la loi, lors de mon arrivée, avaient été tirés de l'eau et tendus plus loin dans les endroits permis, mais il en restait encore plusieurs dans cette partie des eaux de la baie qui, en vertu des règlements, devait rester libre et ouverte; et il était très difficile, sinon impossible, de connaître les propriétaires de ces filets. Alors, j'eus recours aux moyens permis par la loi, c'est-à-dire que je les fis enlever

par mes hommes, qui les placèrent en dedans des limites marquées par la bouée que j'avais fait placer, quelques jours avant, à l'endroit indiqué par la clause des règlements dont j'ai déjà parlé. Ce travail était très difficile et très fatigant pour mes hommes ; car il leur fallait tirer hors de l'eau des rets de cinquante à soixante brasses de longueur, maintenus au fond de l'eau par des roches de plusieurs centaines de livres de pesanteur.

Malgré cela, le 11, il ne restait plus que quelques rets dans le chenal, lorsque le capitaine Bernier, qui commandait une des embarcations occupées à transporter les rets tendus en contravention à la loi au lieu que je leur avais indiqué, fut assailli par le nommé Joseph Hunson, pêcheur de la Nouvelle-Écosse, dont les filets avaient été déplacés ce jour-là par mes hommes. Celui-ci avait lancé sur le capitaine de grosses pierres, dont l'une l'avait atteint à la tête et lui avait infligé une blessure grave, d'où s'écoula de suite une grande quantité de sang. Heureusement que je me trouvais là pour panser la plaie en temps opportun et d'une manière convenable.

Un des hommes du canot avait aussi été frappé par Hunson, sans toutefois être blessé. Aussitôt après avoir pris connaissance de cette malheureuse affaire, je fis appréhender Hunson et un des hommes qui l'accompagnaient dans son bateau, et ils furent mis à bord sous bonne garde. Le lendemain, je les fis comparaître devant moi, et le complice d'Hunson, contre lequel il n'y avait pas eu de témoignage, fut mis en liberté.

Quant à Hunson, il ne put que s'avouer coupable. Là-dessus, je lui offris de l'admettre à caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle du comté, à Percé, et comme il ne put trouver deux habitants solvables qui voulussent se porter garants pour lui, j'émanai contre lui un warrant d'emprisonnement dont l'exécution fut confiée à un de mes constables.

Au nombre des goëlettes que j'avais trouvées à Amherst, lors de mon arrivée aux Iles de la Madeleine, il en était venu se joindre vingt autres et plus, et dix mille rets au moins pour la capture du maquereau avaient été tendus dans les différentes parties de la baie de Plaisance et près des Iles Grindstone et Entry. Tous ces engins de pêche, bien ancrés avec de lourdes pierres, étaient orientés de la manière la plus avantageuse pour intercepter le plus grand nombre de maquereaux qu'on attendait avec tant d'impatience ; mais ces poissons, trompant l'attente des pêcheurs, ne se montrèrent dans la baie de Plaisance qu'en bien petite quantité, et encore n'y affluèrent-ils que pendant une journée ou deux seulement.

Aussi, le 14 juin, jour de mon départ des Iles de la Madeleine, presque tous les filets avaient été levés, et grand nombre de goëlettes étaient déjà parties. La pêche de la morue se montrait plus fructueuse, et à l'Étang-du-Nord, au sud de l'île d'Amherst et à Old-Harry, les bateaux n'éprouvaient aucune difficulté à en prendre de deux à quatre drafts par jour.

Dans mes visites au havre Amherst, je pus m'assurer que M. Cassidy (qui est le gardien du havre d'Amherst) avait bien su remplir les devoirs de sa charge ; et personne ne s'était rendu coupable d'avoir jeté, comme cela se pratiquait autrefois, du lest et autres matières nuisibles dans ce bassin si bien abrité de tous les vents, mais un peu difficile d'accès, car il y a des roches et un banc de sable qui en obstruent en partie l'entrée. Ce résultat me fait d'autant plus de plaisir à constater que, si le havre devenait impraticable (et il le serait bientôt si on y laissait jeter du lest comme par le passé), on ne pourrait plus qu'avec la plus grande difficulté se livrer à la pêche dans la baie de Plaisance, parce qu'on n'y trouve pas d'abris contre les vents qui viennent de la partie de l'est et du nord-est.

On sait que Amherst et le Havre-aux-Maisons sont les deux seuls ports aux Iles de la Madeleine dont se sert le commerce.

Les goëlettes des Iles de la Madeleine avaient été à la chasse du loup-marin sur les glaces flottantes du golfe comme d'ordinaire, et étaient revenues à leurs ports d'armement sans avoir éprouvé d'avaries, mais aussi sans avoir rapporté beaucoup de dépouilles de ces animaux. L'insuccès de leur voyage était dû principalement au mauvais temps que les marinières avaient eu à subir pendant leur campagne aventureuse, et aussi à la petite quantité de ces amphibiens qu'ils trouvèrent sur les glaces qu'ils accostèrent.

Le 14 juin, nous partîmes donc des Iles de la Madeleine, et le lendemain matin nous mouillâmes à Percé, où je fis mettre en prison le prisonnier Joseph Hunson.

La pêche de la morue, qui donnait des produits excellents, avait commencé dès le 29 avril dans les parages où je venais d'arriver ; et c'était le hareng qui avait servi d'appâts à nos pêcheurs pour amorcez leurs lignes jusqu'au 8 mai ; puis le capelan, accomplissant son voyage annuel de migration de l'Océan aux côtes du golfe St. Laurent, était venu y faire son apparition, à la grande joie de nos pêcheurs ; car ces petits poissons constituent une morue plus tentante et plus sûre pour la morue que le hareng.

Mon voyage sur la côte de Gaspé avait pour fin d'affermir, comme les années précédentes, toutes les pêches de saumon de ce district, et en même temps d'exercer une surveillance active sur les pêches et de maintenir l'ordre et la tranquillité publique dans les ports de mer, et en général sur les côtes. J'avais à opérer sur une étendue de côte de cent cinquante milles au moins; il me fallait pénétrer dans toutes les rivières et visiter presque tous les engins de pêche qui s'y trouvaient placés, en même temps voir les pêcheurs et me faire payer d'eux le prix de leur licence.

Ce travail, malgré toute la diligence possible, m'occupa pendant vingt-et-un jours.

Le 17, je me rendis à la Malbaie et visitai la Rivière du Barachois, que je remontai jusqu'à trois milles de la mer, et où sont des cataractes d'environ dix pieds de hauteur. A quelques pieds au-dessous, M. Duncan Robinson y a construit une chaussée de moulin; et comme cette chaussée était un obstacle insurmontable au passage du saumon, il y a construit, l'année dernière, une *passé migratoire* que les glaces du printemps ont enlevée, mais qu'il me promet de refaire aussitôt que les eaux seraient un peu plus basses; car telles que les eaux étaient lors de ma visite, il était impossible de travailler à la chaussée.

Cette Rivière du Barachois est étroite et peu profonde en beaucoup d'endroits, mais l'eau y est très claire. Il ne se tend pas de rets à saumon dans la rivière. Toutes les appareils employés pour la capture de ce poisson sont placés sur le banc de sable en dehors.

Le 18, nous entrâmes dans le Bassin de Gaspé, où nous restâmes jusqu'au 25. Pendant ce temps, j'affirmai toutes les pêches des Rivières St. Jean, du sud-ouest, du nord-ouest et de la Péninsule. Je fis aussi payer l'amende à un pêcheur de la rivière du nord-ouest et je confisquai son filet, pour avoir tendu en contravention à la loi.

Il se trouvait alors dans le Bassin de Gaspé plusieurs navires, bricks et goëlettes, les uns arrivés d'Europe avec des marchandises et du sel, les autres employés dans les pêches.

La frégate française *La Pomone* s'y trouvait aussi; son commandant, le marquis de Charvance de Montaignac, était en visite au Canada, et son bâtiment était là à l'attendre; et si, d'un côté, la population de Gaspé fit un accueil cordial et bienveillant aux officiers et aux marins de la frégate, d'un autre côté, ceux-ci se montrèrent si polis et si hospitaliers à leur bord, et leurs matelots se conduisirent à terre si bien et avec tant de retenue, que tous laissèrent après eux des regrets et de bons souvenirs.

Le 25, je m'arrêtai quelques heures à Douglastown, et le lendemain je débarquai à la Grande Rivière. Je louai les pêcheries de cette rivière et celles des rivières du Petit Pabos et du Grand Pabos; et le 27, je me rendis au Port Daniel, où je donnai aussi des licences aux pêcheurs de cet endroit.

Le 28, nous allâmes mouiller dans la rade de Paspébiac.

Dans toutes les rivières que je venais de visiter, à l'exception de celles du Sud-ouest et du Nord-ouest, la pêche du saumon n'avait jusqu'alors produit que des résultats médiocres. La morne, au contraire, était abondante sur les côtes.

Dans la rade de Paspébiac, je trouvai le nombre ordinaire de vaisseaux appartenant aux maisons Robin et LeBoutillier. On me dit que les armements pour la pêche de la morue sur la côte Nord étaient plus considérables que jamais.

Le 29, nous allâmes mouiller à Bonaventure, et je réglai de suite les pêches de saumon de la rivière; et, en conformité d'instructions reçues à cet effet, je marquai les limites des endroits réservés pour les frayères du saumon. La limite inférieure se trouve vis-à-vis la rivière Duval, et la limite supérieure aux sources de la rivière. J'allai voir les Sauvages à leur camp, et leur ayant fait défense d'aller pêcher plus haut dans la rivière que la limite de la rivière Duval, ils me promirent d'obéir à mon injonction.

Le 1er juillet, nous nous rendîmes à New-Richmond. J'y rencontrai le surveillant des rivières Cascapédia et Bonaventure, M. Dimock, et j'obtins de ce monsieur, ainsi que de M. Charles Cool, les renseignements suivants sur les deux rivières Cascapédia.

La grande rivière Cascapédia prend sa source dans un lac de ce nom, qui peut avoir deux milles de longueur sur un mille et demi de largeur. Il est à environ soixante-et-quinze milles de l'embouchure de la rivière. Ce lac est alimenté par une petite rivière, qui peut être considérée comme la rivière Cascapédia elle-même, et qui prend sa source dans les montagnes *Chicchoe*, à environ trente milles plus loin.

La rivière Cascapédia, à deux milles du lac en descendant, n'a plus que vingt verges de largeur. Partant de là, elle s'élargit graduellement jusqu'à ce qu'elle atteigne, près de son embouchure, une largeur d'environ cinq cents verges. Il n'y a pas de cataractes dan-

cette riv
pour les
De
frêne, l
contrent
en pent
ques du

Sur
essences
qui ont
de cinq

Le
les saur

Il
Il

tout pré

et tranç

grand n

qui est

avoir vu

plus tar

Ce

la consu

vigueur

à ce qu

que la t

Al

excursi

donner

distanc

Mentag

Turner

Montmo

ru

Jonath

Tracad

Charle

I

Poues

P'endr

tait b

est tr

que l

quatr

aussi

Cap

Mill

four

nom

les c

des

aux

mes

cette rivière, mais beaucoup de rapides qui, cependant, ne l'empêchent pas d'être navigable pour les canots de bois et d'écorce de bouleau. L'eau y est très-claire et très-limpide.

De nombreuses îles couvertes des plus beaux arbres de la contrée, tels que l'orme, le frêne, l'érable, le bouleau, le mérisier, et toutes formées de terrains alluviaux, se rencontrent sur presque tout son parcours, et contribuent, avec ses rives tantôt escarpées, tantôt en pente douce et couvertes d'une riche verdure, à en faire une des rivières les plus pittoresques du Canada. Elle offre en outre deux sources de richesse de la plus haute importance.

Sur ses bords, qui sont couverts d'un sol des plus riches, ont poussé des bois des essences les plus précieuses : le pin jaune, le cèdre, l'épinette rouge et blanche, le mérisier, qui ont donné naissance à un commerce de bois considérable qu'ils alimentent depuis plus de cinquante ans.

Les pêcheries sont en grande réputation depuis l'établissement du pays, et on sait que les saumons provenant de cette rivière sont les plus beaux du Canada.

Il ne paraît pas que le saumon se rende jusqu'au lac Cascapédia pour frayer.

Il a bien été vu dans le Minersbrook, ruisseau qui se jette dans la rivière Cascapédia, tout près du lac, mais c'est plutôt dans les fosses et dans les remous où l'eau est profonde et tranquille, à trois, à six et à sept milles plus bas, que les saumons se rendent en grand nombre et là choisissent des endroits favorables pour y déposer leurs œufs. M. Cool, qui est un des habitants de New-Richmond qui connaissent le mieux la rivière, me dit y avoir vu des centaines de saumons dans l'acte de frayer ; et quand il revenait quelques jours plus tard, il pouvait voir les graviers au fond de l'eau couverts en partie des œufs de saumon.

Cette rivière se trouve, sous tous les rapports, dans des conditions très-favorables pour la conservation et la multiplication du saumon, et, avec le système de protection mis en vigueur et suivi depuis quelques années par le gouvernement, nous devons nous attendre à ce que le produit en saumon dédouble de valeur avant vingt ans. Je dois ajouter aussi que la truite y est très-grosse, d'une belle qualité et très-abondante.

Afin de faire connaître davantage cette rivière si intéressante, et d'être utile aux excursionnistes qui seraient tentés de la remonter pendant la belle saison de l'été, je vais donner une liste des noms des endroits les plus remarquables de la rivière, avec leur distance respective de son embouchure :

Montagnes Pecapico.....	14 milles de la mer.	Ignace Fork.....	5 milles plus haut.
Turner's Brook.....	2 milles plus haut.	Indian Falls (rapides).....	1½ " "
Montmorency Falls, dans un ruisseau.....	2 " "	Le confluent de la Cascapédia proprement dite et de la Salmon Branch.....	9 " "
Jonathan's Brook.....	3 " "		
Tracadie.....	3 " "		
Charles Vallée's Brook.....	4 " "		43½ milles.

Le Salmon Branch est une branche de la rivière Cascapédia qui, prenant sa source à l'ouest des montagnes Chicchoe, coule vers l'est, et va rejoindre la branche principale à l'endroit que je viens d'indiquer. Je n'ai pu savoir d'une manière certaine s'il y remontait beaucoup de saumon ; cependant, d'après le nom qu'elle porte, on doit conclure qu'elle est très-poissonneuse, ou au moins qu'elle l'était autrefois. Elle est moins considérable que la branche principale.

La petite rivière Cascapédia coule parallèlement à la grande, et à la distance de quatre à six milles seulement à l'est ; mais elle est loin d'avoir l'importance de la première ; aussi n'y voit-on que peu de saumon ; mais en revanche on y trouve beaucoup de truite.

Elle se divise en deux branches à vingt-deux milles de son embouchure.

Et voici les lieux les plus connus, avec leur distance de la mer :

Cap Brûlé Brook, à.....	4 milles de la mer.	Red Pine Mountain.....	16 milles de la mer.
Mill Brook.....	10 " "	Le confluent des deux branches.....	22 " "

Les frayères de saumon comme pour la truite s'y trouvent un peu au-dessous de la fourche formée par la jonction des deux rivières, et même s'étendent jusqu'à Mill Brook.

Elle prend aussi sa source dans les montagnes Chicchoe.

Les deux rivières grande et petite Cascapédia se jettent dans la belle baie du même nom, qui n'a pas moins de neuf milles de largeur, et sur les bords de laquelle se trouvent les deux importantes paroisses de New-Richmond et de Maria.

Après avoir donné les licences aux pêcheurs de New-Richmond, je définis les limites des frayères dans chaque rivière, et je fis placer, par M. Dimock, des poteaux pour indiquer aux pêcheurs indiens les limites des dites frayères ; en même temps, je donnai avis de cette mesure par des affiches qui furent lues aux Sauvages et affichées en plusieurs endroits.

Le 2 juillet, j'allai louer les pêcheries de saumon à Maria ; le 3, j'accomplis la même besogne à Carleton, et le 4, sur le côté canadien de la rivière Ristigouche. Je ne rencontrai de difficulté nulle part.

Dans la rivière Cascapédia et dans la baie de Carleton, la pêche du saumon ne paraissait pas devoir être abondante ; dans la rivière Ristigouche, elle était meilleure.

Dans la Baie-des-Chaleurs, la morue en général ne s'y était pas montrée en aussi grande quantité que les années passées, et on peut dire que jusqu'alors la pêche n'était que médiocre ; tandis que la pêche du hareng avait été presque partout très-productive.

Ayant terminé toutes les affaires qui concernaient mon service dans ces parages, je dirigeai le bâtiment sur Percé, où nous mouillâmes le 6 au matin, et nous quittâmes ce poste deux heures après pour la côte Nord du golfe St. Laurent, laquelle côte nous atteignîmes le lendemain. Le jour suivant, nous vîmes mouiller à la rivière St. Jean, dont je mis deux jours à louer les pêches de saumon. Ce poisson y avait afflué plus que jamais, et les pêcheurs y avaient déjà recueilli des produits doubles des années précédentes.

Le surveillant de la rivière, M. Joseph Beaulieu, avait, quelques jours précédents, remonté la rivière jusqu'à trente milles de son embouchure, et avait trouvé tous les appareils de pêche placés selon la loi. J'eus, cependant, à faire payer l'amende à deux personnes de St. Jean, pour avoir pêché dans l'estuaire, l'un sans licence, l'autre avec un filet trop rapproché de celui de son voisin.

Le 10, nous touchâmes à la Longue-Pointe, et le 11 à Mingan.

Sur les bancs de St. Jean, la pêche de la morue, commencée depuis trois semaines, donnait des résultats très-satisfaisants. Le capelan et l'alengon abondaient près des côtes ; sur les bancs de Mingan, le poisson était plus rare.

Le 11, nous partîmes pour Natashquan, où, à cause des vents d'est, nous ne pûmes nous rendre que le 13 au matin.

La première affaire dont j'eus à m'occuper dans cet endroit, ce fut la plainte de M. Edouard de Laparelle contre Edward Quigley, fils, et autres, pour vol d'effets sur un bâtiment naufragé. J'émanai un warrant de recherche, et mes constables trouvèrent les effets dans le bâtiment de Quigley, père. Je fis de suite arrêter celui-ci avec ses complices, et je les fis conduire à bord. Les jours suivants, je pris les témoignages de plusieurs personnes qui avaient eu connaissance de l'affaire, et, comme les preuves ne manquaient pas contre les inculpés, j'émanai un warrant d'emprisonnement contre eux, lequel warrant fut mis entre les mains d'un de mes constables. Les prisonniers devaient être conduits à bord de *La Canadienne* à la prison de Percé, la plus voisine du lieu où l'offense avait été commise.

Deux autres affaires se présentèrent devant moi. La première, Paul Vignault contre Samuel Foreman. Ce dernier était accusé d'avoir pêché dans les limites de la pêcherie de saumon de M. Vignault, lequel avait pris une licence du gouvernement pour la dite pêcherie. La preuve établit que l'offense a été commise. Le défendeur fut condamné à vingt piastres d'amende, et je confisquai son filet qui a servi à commettre l'offense, et un baril et trois quarts de saumon qui y avait été pris.

La seconde affaire était : Robert Stanley contre Samuel Foreman, même offense que dans la première. Condamnation, \$20 d'amende. Ces deux sommes sont payées de suite.

Dans le havre de Natashquan, plusieurs goélettes s'occupaient de la pêche de la morue, qui, cette année, avait fourni des produits plus abondants que jamais. Jamais on n'avait vu sur les côtes une plus grande affluence de morue. Des bateaux de M. de Laparelle en avaient pris pendant plusieurs jours consécutifs depuis 12 jusqu'à 17 drafts (une draft pèse 238 livres, encore le poisson n'est-il pesé que lorsque la tête et les entrailles en ont été arrachées, c'est-à-dire plus d'un quart de son poids entier.) Partout sur les établissements les vignots ployaient sous le poids des milliers de morues qu'on y avait établies pour les soumettre à l'action dessiccative du soleil. Malheureusement, le temps était très-défavorable pour ces opérations depuis le commencement de la saison de pêche ; les pluies et les brumes avaient été d'une fréquence extraordinaire, et à peine si déjà quelques centaines de quintaux de morue avaient pu être mis en sûreté dans les hangars destinés à les recevoir, après avoir été soumis à tous les procédés en usage pour la préparation de la morue. On espérait toujours que le vent allait se mettre de la partie de l'ouest, et qu'alors on aurait une température sèche et un beau soleil : ce sont les conditions de temps les plus favorables à nos pêcheurs pour le séchage de la morue. Le 16 au soir, nous appareillâmes pour transporter les prisonniers à Percé, et le 19 au soir, nous atteignîmes cet endroit, et Quigley et ses complices furent débarqués et conduits en prison. Le lendemain, nous partîmes pour Gaspé, où

nous m
renseig

Le

rappor

l'encor

apparit

Le

matelo

était le

de reto

rial, tr

à bord

naulien

T

pêche

temps,

du Bar

L

et nous

rivière

L

abonda

surtout

quelqu

quatre

La pêc

rons, M

Q

pêcheu

saumon

condan

Plusie

même

pas fo

Sea S

penda

ment

rendu

il étai

son p

l'espé

l'offen

tient

de la

elle é

été p

ratio

la di

peut

du r

la p

à ma

dans

vien

le fil

Arri

s'y t

nous mouillâmes le 21. Dans les postes que je venais de visiter et où j'avais recueilli bien des renseignements, la tranquillité et l'ordre publics n'avaient pas été troublés une seule fois.

La pêche de la morue, très fructueuse au commencement de la saison, avait diminué en rapport depuis une semaine, à cause de la rareté de la boîte, le capelan ayant manqué, et l'encornet, qui est un des appâts qui tentent le plus la morue, n'ayant pas encore fait son apparition. Le temps avait été très pluvieux.

Le 23, j'eus à m'occuper dans le bassin de Gaspé de plusieurs cas de désertion de matelots d'une goëlette anglaise l'*Electra*; William Vesey, le patron de la dite goëlette, était le plaignant. Quatre de ses matelots, sur preuve de leur culpabilité et sur leur refus de retourner à bord de leur bâtiment, furent condamnés par moi, en vertu de l'acte impérial, trois à six semaines et l'autre à quatre semaines d'emprisonnement. Ils furent retenus à bord sous la garde d'un de mes constables, et le lendemain je les conduisis dans *La Canadienne*, à la prison de Percé.

Tous les appareils de pêche avaient été levés dans toutes les rivières de Gaspé, et la pêche avait été très rémunérative. L'*overscer* de la Malbaie me fit rapport, vers le même temps, que M. Robinson avait fait construire, sur la chaussée de son moulin, dans la rivière du Barachois, une *passé migratoire* dans les proportions exigées par la loi.

Le 25, nous partîmes pour une seconde visite sur la côte nord du fleuve St. Laurent, et nous fûmes assez heureux de pouvoir nous rendre le lendemain, dans la matinée, à la rivière Moisie, malgré une brume très épaisse.

La pêche de la morue dans ces parages, donnait les produits les plus beaux et les plus abondants, depuis le 8 juin. Jamais on n'avait vu sur les côtes de la baie de Moisie, et surtout vis-à-vis l'embouchure de la rivière, une si grande affluence de poisson. Pendant quelques semaines, il n'avait pas été rare de voir les bateaux de pêche revenir au port, après quatre à cinq heures seulement de travail, avec 600 à 1000 morues de la plus belle espèce. La pêche du saumon n'était pas moins fructueuse, et au dire de tous les pêcheurs des environs, M. Holliday n'avait jamais retiré autant de produit de la rivière que cette année.

Quelques cas d'infraction à l'acte des pêcheries s'étaient présentés devant moi. Un pêcheur résident de Moisie fut condamné à huit piastres d'amende pour avoir pêché du saumon et de la truite dans les limites de M. Holliday. Un pêcheur de morue fut de même condamné à cinq piastres d'amende, pour avoir jeté des débris de poisson dans la rivière. Plusieurs autres pêcheurs, me dit l'*overscer* de la rivière, s'étaient rendus coupables de la même offense; des plaintes furent faites contre eux par M. Chisaller; mais, comme il ne put pas fournir de preuve de leur culpabilité, ils furent acquittés. Le patron de la goëlette *Sea Slipper*, de Halifax, avait ouvertement violé la loi de pêche dans la rivière Moisie, pendant plusieurs semaines, en jetant des débris de poisson à l'eau, à l'endroit où son bâtiment était mouillé, et cet étranger méritait une punition exemplaire; car déjà il s'était rendu coupable de la même contravention à l'acte des pêcheries l'année précédente. Mais il était parti quelques semaines avant mon arrivée à Moisie, probablement pour retourner à son port d'armement à Halifax. Toutefois, j'écrivis la plainte qu'on me fit contre lui, dans l'espérance de le rencontrer quelque part dans les douze mois qui suivront le jour que l'offense a été commise, et de le punir comme il le méritait.

Le 28 au matin, je visitai la pêche sédentaire et à eau profonde que M. David Tétu tient depuis deux ans sur le banc de Moisie. Cette année, elle était placée par le travers de la Pointe-de-Bois, à plus d'un mille de l'embouchure de la rivière Moisie; et, comme elle était l'occasion d'une plainte de M. Holliday contre son propriétaire, parce qu'il y avait été pris du saumon, laquelle plainte j'ai cru devoir réserver pour la soumettre à la considération de l'honorable commissaire des terres de la couronne, je vais faire une description de la dite pêche.

Elle se compose d'un ret tendu transversalement au rivage, mais n'y touchant pas, (il peut y avoir environ cent vingt verges de distance entre son extrémité la plus rapprochée du rivage et le rivage,) de trois à quatre cents pieds de longueur au large, auquel se trouve la pêche proprement dite, et qui est composée d'une suite de paires ou *chambres* faits de filets à maille de deux, trois et quatre pouces de largeur, et ouvrant les uns dans les autres. C'est dans ces paires ou *chambres* que les poissons, arrêtés dans leur course par le ret transversal, viennent s'emprisonner lorsqu'ils croient au contraire qu'en gagnant le large, tout en suivant le filet, ils vont échapper aux embûches que leur ont dressées les pêcheurs avec tant d'art. Arrivés dans le dernier pare, qui est aussi le plus grand, les poissons, quels qu'ils soient, s'y trouvent dans une véritable prison, car ils ne peuvent presque plus en sortir, l'ouverture

qui communique avec la chambre précédente étant faite en forme d'entonnoir, dont la partie étroite se trouve tournée du côté de la dernière chambre; et ceux qui, par hasard, trouvent la porte de communication entre la dernière chambre et l'avant dernière, et passent dans celle-ci, après y avoir nagé pendant quelque temps et fait tous leurs efforts pour reconquérir leur liberté, finissent toujours par revenir dans la dernière chambre. Il faut remarquer que toutes ces chambres ont un fond fait aussi de mailles de filet qui s'appuie sur le fond de la mer, et qui est si bien joint aux côtés des chambres, que le poisson ne trouve d'autre issue pour en sortir que les ouvertures de communication entre elles.

Comme ces chambres ont de cinquante à soixante pieds de diamètre, les poissons, quand ils n'y sont pas en très grand nombre, peuvent y nager facilement, et y vivre pendant plusieurs jours et même plusieurs semaines, et c'est un avantage sur les pêches dans lesquelles les poissons se maillent dans les fils des rets qui les composent; car ceux-ci ne tardent pas à mourir asphyxiés; les fils des mailles exercent une pression si forte sur la poitrine des poissons que les muscles qui font mouvoir les ouïes ne peuvent fonctionner et l'acte de la respiration est interrompu; et si on ne va pas bien vite les démailler, au moins dans les vingt-quatre heures qui suivent la capture, ils se gâtent, et ne se conservent plus, mêmes dans les saumures les plus fortes.

Lorsqu'on veut prendre les poissons qui se trouvent dans la dernière chambre, on ferme, au moyen d'un cordage, la porte de communication avec les autres chambres, puis on lève le fond avec l'aide de poulies, et on s'en empare avec des épauillettes à larges mailles, qu'on enfonce sous l'eau et qu'on retire un instant après toutes pleines de poissons de toutes les espèces qui fréquentent les parages où sont tendues les pêches de la forme dont je parle.

Cette pêche est très ingénieuse, comme on voit, et fonctionne bien; mais elle est très coûteuse, et demande, pour être bien tendue et être en état de résister aux vagues, un appareil considérable de cordages et de grosses aneres.

Lorsque je visitai la pêche de M. Têtu, il y avait déjà été pris de cinquante à soixante milles morues, sans compter le hareng et d'autres poissons.

Dans l'après-midi du 28, nous allâmes mouiller près du Cap Charles, qui est à une distance de 10 milles à l'est de la Rivière Moisie; nous avions été appelés là pour porter secours à la goëlette *Gleaner*, appartenant à la maison LeBoutillier et frères, laquelle avait fait naufrage dans la nuit du 26, sur les récifs de la pointe du Cap Charles.

D'allant, le soir, avec le capt. Bernier et sept hommes à bord de la *Gleaner*, que nous trouvâmes dans une position très dangereuse; pourtant, nous nous préparâmes pour venir le lendemain matin à mer haute et essayer de la faire flotter en jetant tout son lest à l'eau, puis nous nous proposions de la remorquer dans un port sûr; mais nous avions compté sans la tempête. En effet, à peine étions nous retournés à bord, que le vent d'est prit, une brume épaisse vint ensuite nous dérober tout-à-fait la vue des côtes; et le lendemain le mouillage où nous étions ne présentant plus d'abri contre les vents d'est, nous fûmes obligés de fuir. Ce ne fut que le jour suivant que nous vîmes les attéragés. Nous étions par le travers de la Rivière Bersimis, et, bientôt après, nous allâmes mouiller à l'entrée de la Baie des Outardes, d'où je me rendis en canot au poste de Bersimis.

Je restai trois jours en cet endroit, occupé à faire le recensement des habitants de cette station importante et des postes voisins, et aussi à recueillir des renseignements utiles sur les pêches qui se pratiquent dans ses parages, comme c'était la première fois que j'y venais.

On sait que Bersimis est un poste de traite de la compagnie de la Baie d'Hudson, habité par pas moins de sept cents Sauvages. On y voit une belle église catholique, les maisons et les hangars du poste et une dizaine de maisons que quelques Sauvages y ont fait construire. La grande partie de ceux-ci vivent encore dans des cabanes d'écorce de bouleau, qu'ils plient et apportent avec eux lorsque, l'automne, ils commencent leurs courses vagabondes dans l'intérieur des terres pour s'y livrer à la chasse des animaux à fourrure.

Il y a à Bersimis un prêtre résidant: c'est le révérend père Arnaud, le missionnaire des Sauvages montagnais de la côte nord du fleuve et du golfe St. Laurent.

Pendant l'été, les Sauvages se livrent à la chasse des gibiers de toute espèce qui visent annuellement les côtes du golfe. Ils pratiquent surtout celle du phoque ou loup-marin d'esprit (*Harbour Seal*), dont ils enlèvent les graisses pour fabriquer, au feu, l'huile de loup-marin de commerce qu'ils vendent, soit à la compagnie de la Baie d'Hudson, soit à des traiteurs du Canada et des provinces d'en bas.

La Rivière Bersimis est très poissonneuse; les saumons s'y voient par centaines, mais personne n'y fait la pêche avec des filets, les forts courants et la grande profondeur de la

rivière
d'y ter
D
règlen
L
Le len
seule c
résulta
A
même
ces de
S
pour l
à pein
L
sur ce
une p
peuve
n'a as
haut d
Et il r
soient
d'ann
N
M. Re
du Ca
L
l'éclus
prairie
on est
qui, j
impro
nos m
parois
Mont
qui f
Matar
a une
P
Matar
de sa
Ste.
Plus
qu'en
pas m
La-M
quint
main
excel
je pu
leure
beau
était
que
établi
lation

rivière, et les bancs de sable mouvant qui se forment à son embouchure, ne permettant pas d'y tendre des appareils de pêche dans des conditions favorables pour la capture du saumon.

D'après toutes les informations qu'on me donna, les Sauvages avaient observé les règlements de pêche.

Le 1er août, à midi, nous quittâmes Bersimis, et, le soir, nous mouillâmes à Godbout. Le lendemain, je vis le surveillant, M. Blais, et j'appris avec plaisir de lui que pas une seule des clauses de l'acte des pêcheries n'avait été violée dans toute sa division. C'était un résultat satisfaisant, surtout après les difficultés que nous avions eues avec les Indiens.

À la Trinité et aux *Ragged Islands*, près de la Rivière Pentecôte, où je me rendis le même jour, on me fit de bons rapports sur la tranquillité et l'ordre qui y régnaient. Dans ces deux endroits, nos pêcheurs ne réussissaient que médiocrement à la pêche de la morue.

Sur la côte nord du fleuve, on avait pas encore vu de goëlettes américaines armées pour la pêche du maquereau; du reste, elles n'y auraient rien fait, car ce poisson s'y était à peine montré.

Le 3, je débarquai à la Rivière du Cap de Chatte. Je visitai l'écluse du moulin, bâtie sur cette rivière à environ six milles de son embouchure, et je constatai qu'on y avait placé une *passé migratoire*, sur laquelle il coule beaucoup d'eau, et que le saumon et la truite peuvent franchir sans trop de difficulté; et M. Joseph Landry, un des habitants du voisinage, m'a assuré avoir vu, quelques semaines auparavant, un saumon adulte à un mill et demi plus haut que la chaussée, qu'il venait sans doute de franchir au moyen de la *passé migratoire*. Et il n'y a pas de doute qu'avant la fin de la saison les frayères de cette jolie rivière ne soient garnies de saumon occupés à y déposer leurs œufs; et nous y verrons, avant peu d'années, ces poissons aussi nombreux qu'ils y étaient autrefois.

Nous avons d'autant plus droit d'espérer ces beaux résultats que, d'après le rapport de M. Roy, magistrat de l'endroit, il n'a pas été pris de saumon cette année dans la Rivière du Cap de Chatte, ni au dard ou d'aucune manière défendue par la loi.

En passant sur les bords de la Rivière du Cap de Chatte pour me rendre jusqu'à l'écluse du moulin dont je viens de parler, je n'ai pu m'empêcher de remarquer les belles prairies et les beaux champs de blé, d'avoine et d'orge que j'avais à traverser. Vraiment, on est étonné de trouver à une si grande distance du centre du pays, et dans une contrée qui, jusqu'à ces dernières années, était pour ainsi dire inconnue, et qu'on croyait en général impropre à la culture, un sol aussi riche, couvert de magnifiques forêts où l'on trouve toutes nos meilleures essences de bois, et un climat sinon plus doux, au moins égal à celui des paroisses des environs de Québec. Cette paroisse du Cap de Chatte et de Ste. Anne des Monts, à six milles plus bas avec tous les milliers d'arpents de terre qui bordent la route qui fait communiquer les établissements de la Rivière du Cap de Chatte avec ceux de Matane, offrent un champ vaste et profitable à la colonisation. Il faut se rappeler qu'il y a une *route carrossable* le long du fleuve, entre Rimouski et Ste. Anne des Monts.

La distance entre Québec et Rimouski est de 150 milles, et de Rimouski au Grand Matane 50 milles, et de là à Ste. Anne des Monts 45 milles.

Dans l'après-midi du 4, j'allai à Ste. Anne des Monts. J'y rencontrai les pêcheurs de saumon, et je leur accordai des licences pour leurs stations de pêche dans la Rivière Ste. Anne. La loi de pêche a été bien observée dans cet endroit. Le saumon avait été plus abondant que l'année dernière, tandis que la morue ne s'était montrée sur les côtes qu'en petite quantité. Les maquereaux avaient paru depuis une semaine, mais n'étaient pas nombreux. On n'avait encore vu dans ces parages que trois goëlettes américaines.

J'employai la journée du 5 à visiter les établissements de Mont-Louis et de la Rivière La-Madeleine. Au premier de ces endroits, les bateaux n'avaient capturé que de 40 à 60 quintaux de morue, et le maquereau ne faisait qu'y paraître. On cultive beaucoup la terre maintenant dans la vallée de Mont-Louis, et j'y vis de superbes grains sur pieds.

Cette petite paroisse, composée tout au plus de 25 habitants, possède depuis un an une excellente école, dirigée par Mlle. Blais, qui donne l'instruction à quarante-cinq enfants; et je pus m'assurer par moi-même que si, d'un côté la maîtresse d'école se servait de la meilleure méthode pour enseigner, d'un autre côté ses écoliers étaient, en général doués de beaucoup d'intelligence, et les progrès marquants qu'ils avaient déjà faits depuis que l'école était établie attestaient bien que Mlle. Blais avait bien rempli ses devoirs. Il faut espérer que l'exemple des habitants de Mont-Louis portera ses fruits, et que des écoles seront établies dans d'autres localités du district de Gaspé qui en sont dépourvues, et où la population est assez nombreuse pour supporter les dépenses de bonnes écoles.

A la Madeleine, après avoir donné des licences pour toutes les stations de pêche à saumon, je fis le procès de deux personnes accusées d'avoir tendu des filets illégalement dans la rivière, et, sur preuve, je les condamnai à \$5 d'amende chacune. Trois goëlettes américaines, armées pour la pêche du maquereau, se trouvaient dans la rade de la Madeleine. C'était les premières qu'on y voyait.

Le 6, je visitai la Grande-Vallée, le Grand-Etang, la Rivière-au-Renard et l'Arse-aux-Griffons. Dans ces postes, on n'avait aucune plainte à faire.

On m'avait rapporté que la pêche de la morue, qui avait fourni, au commencement de la saison, des produits superbes en qualité comme en quantité, était devenue mauvaise depuis le milieu de juillet. On se plaignait surtout de la grande rareté des petits poissons (capelan et alongon) qui servent à amorcer les lignes de nos pêcheurs, et il faut bien savoir qu'ils sont indispensables, car pas d'appâts ou boîte, comme disent nos pêcheurs, pas de pêche de morue. Très-peu de goëlettes américaines avaient fréquemment ces parages depuis l'été commencé.

Le 9, après m'être arrêté au Cap-des-Rosiers et à la Grande-Grève, la goëlette vint mouiller dans le bassin de Gaspé.

Dans la baie de Gaspé, la pêche de la morue avait été jusque-là médiocre ; mais, vu le grand nombre de personnes employées à cette industrie, il y avait partout des milliers de quintaux de morue étalés sur les vignots pour sécher, et la maison Bruing et Cie., de la Grande-Grève, en comptait à elle seule dix-huit mille quintaux, qu'elle destinait à l'exportation étrangère, surtout aux marchés de Cadix, de Naples et de Civitta-Vecchia.

Comme c'était dans la morte-saison des affaires, le havre de Gaspé ne contenait alors que 11 bâtiments, dont 1 brick, 3 brick-goëlettes et 7 goëlettes, parmi lesquelles une venue des Iles-de-la-Madeleine avec une cargaison de morue sèche à vendre.

Nous fûmes retenus au bassin de Gaspé jusqu'au 11, que nous nous rendîmes à Percé.

Le 12, je visitai les établissements de pêche de l'île de Bonaventure, dont les pêcheurs avaient récolté une abondante moisson dans les eaux avoisinantes jusqu'au commencement de juillet ; après cette époque, la boîte était devenue d'une extrême rareté, et la pêche de la morue s'en était sentie, comme de raison ; cependant, la morue n'avait pas cessé d'affluer près des côtes pour cela, et depuis quelques jours que l'encremet avait fait son apparition près des rivages, il s'était fait d'excellentes journées de pêche.

Aussitôt après mon retour à Percé, le coroner du comté, M. Tilly, vint porter plainte devant moi contre le nommé George Girard, de la Malbaie. Celui-ci était accusé d'avoir tiré un coup de fusil chargé à plomb sur le nommé Joseph Gauthier, de la paroisse de l'Islet, lequel coup avait frappé le dit Joseph Gauthier en pleine poitrine et l'avait tué raide. Une enquête avait été tenue sur le corps de la victime, et un verdict de mort accidentelle avait été prononcé.

Depuis, l'opinion publique s'était fortement émue de ce malheureux événement, et on m'avait vivement sollicité de faire une enquête sur les circonstances qui avaient précédé et accompagné la mort de Gauthier, et je me proposais de la faire avec l'assistance du greffier de la paix de Percé, M. Harper. Et M. le coroner venait très-à propos donner son information, car la cour criminelle siégeait le lendemain, et Girard pouvait paraître devant le grand jury, ainsi que tous les témoins qui avait eu quelque connaissance de l'affaire.

Aussitôt l'information de M. Tilly prise, je fis appareiller *La Canadienne*, et nous nous rendîmes à la Malbaie pendant la nuit. Quelques heures après, mes constables arrêtaient George Girard ; et je fis venir de la Pointe-St-Pierre les témoins qui pouvaient servir dans la cause, et je les envoyai le lendemain matin en chaloupe à Percé sous la charge du capitaine Bernier, et j'arrivai moi-même avec "La Canadienne" dans l'après-midi ; dans la matinée, il avait fait calme plat.

La cour avait siégé depuis le matin, et c'était le procès de Joseph Hunson qui s'instruisait. Le capitaine Bernier et plusieurs de mes matelots parurent comme témoins. Le grand jury trouva *true bill* contre Hunson. Mais le petit jury, malgré les preuves les plus convaincantes, la charge du juge et l'aveu que le prisonnier avait fait devant moi, en ma qualité de magistrat, aux Iles-de-la-Madeleine, l'acquitta, à la grande surprise de tous ceux qui avaient été témoins du procès et qui avaient entendu les témoignages.

Quant à George Girard, les dépositions faites devant le grand jury établirent que le dit George Girard avait tué le nommé Joseph Gauthier par un coup de fusil qui s'était déchargé accidentellement sur la personne du dit Joseph Gauthier, et qu'avant le malheureux accident, il n'y avait jamais eu de querelle et d'inimitié entre Girard et Gauthier ; en conséquence, il fut trouvé *no bill* contre Girard, qui fut de suite mis en liberté.

Ces affaires terminées, nous partîmes le 15 dans l'après-midi pour la côte nord du golfe.

Le lendemain, je marréai à Shallop Creek, sur l'île d'Anticosti, puis le soir nous allâmes mouiller près de la pointe de l'est. Je pris le recensement des habitants de ces deux postes, et je constatai qu'il n'y avait pas eu de naufrage sur les côtes de l'île depuis le printemps. La pêche du saumon, dans les rivières de l'île, avait rapporté moins qu'une année dernière, — c'était un peu moins qu'une pêche moyenne.

Partis le 7 au matin de l'île d'Anticosti, nous fîmes nous rendre le même jour dans la baie de Regasea, sur la côte nord du golfe St. Laurent.

Le 18, je fis le recensement de cet endroit, et j'en visitai en même temps les établissements de pêche.

Au printemps, la pêche de la morue, qui constitue la principale des occupations de la population de Regasea, n'avait pas tourni la moitié des produits du poste voisin, Natashquan, et les bancs de Regasea, qui sont pourtant une continuation de ceux de Natashquan, paraissaient vouloir être abandonnés par leurs anciens hôtes (les morues). Heureusement, depuis quelques semaines elle était plus productive, et la veille de notre arrivée les bateaux étaient rentrés avec de 5 à 6 drafts de morue chacun. Le même jour, j'allai à Musquaw, et, le lendemain, nous allâmes mouiller au havre de Wapitigan.

Le 20, je visitai la rivière Etamamu, et le soir je me rendis, en chaloupe, à l'île de Watagtréistic.

Le 21, je continuai mes courses en chaloupe et j'allai à la rivière Métagamu où *La Canadienne* vint me prendre, et puis nous touchâmes au Petit Mecatina, à la Tête-à-la-Baleine, et le soir, le vent étant des plus favorables, nous continuâmes notre course, et le lendemain matin nous mouillâmes dans l'anse aux Blancs-Sablons.

Dans tous ces postes où je m'étais arrêté, aucun événement n'était venu troubler l'existence tranquille et monotone des habitants. La pêche de la morue, comme celle du saumon, avait donné des résultats assez satisfaisants. Peu de goëlettes étrangères avaient fréquenté ces côtes.

Les occupations de ma charge et celles que m'imposait le recensement me retinrent dans l'anse aux Blancs-Sablons et dans la baie de Bradore jusqu'au 29. Je fis, comme les années passées, la visite de tous les postes qui s'y trouvent, et je tâchai de recueillir des renseignements utiles sur les pêches qui s'y pratiquent.

On n'avait jamais vu une plus grande affluence de morue que cette année, dans cette partie du détroit de Belle-Île. La pêche d'été y avait commencé le 20 juin et s'était terminée le 28 juillet; elle avait duré, par conséquent, quarante-quatre jours. Mais sur ces quarante-quatre jours, nos pêcheurs, à cause des mauvais temps, n'avaient pu pêcher que trente-quatre jours; et pour donner une idée de l'immense quantité de morue qui avait été capturée dans les parages de l'anse aux Blancs-Sablons, soit par nos pêcheurs, soit par ceux des goëlettes de la Nouvelle-Écosse, je citerai les 33 bateaux employés à l'Île-à-Bois, par MM. Le Boutillier et Frères, lesquels, durant cet espace de temps, prirent 408,257 morues.

Voici le résultat de la pêche de trois jours consécutifs par ces mêmes bateaux : — 1er juillet, ont pris 51,000 morues; 2 juillet, 32,146; 3 juillet, 22,540; total, 105,686.

Plusieurs de ces mêmes bateaux avaient pris jusqu'à 2,400 morues dans une seule journée.

Ne faut-il pas, en voyant ces abondantes moissons, recueillies en si peu de temps, sur un champ aussi vaste et d'une aussi grande fertilité (le golfe St. Laurent), et que l'homme n'a pas besoin d'ensemencer; ne faut-il pas, dis-je, admirer et remercier la Providence qui pourvoit, avec une main si large et si bienfaisante, aux besoins si nombreux et si incessants de l'homme? Quelle immense quantité de subsistance alimentaire dans ces 408,000 morues prises en 34 jours par 66 hommes! Et quelles belles préparations, lorsqu'elles ont été séchées au soleil, par un procédé aussi simple que facile, pour les pays éloignés et pour les climats chauds comme les plus froids! et quelles richesses et quelles belles et inépuisables ressources pour le Canada, qui possède cette grande étendue de côtes maritimes où affluent tous les ans, en quantité innombrable, de si belles variétés de poissons!

Le 29, je visitai les établissements de pêche des Belles-Amours, de Middle-Bay et de Five-Leagues, et le soir nous fîmes mouiller à Bonne-Espérance.

La pêche de la morue avait presque manqué dans ces endroits, surtout sur le banc des Belles-Amours, et les bateaux les plus heureux dans leurs travaux ne comptaient encore que 40 quintaux de morue. Le hareng n'y donnait pas non plus en grande quantité.

Je fus occupé, toute la journée du 30, à visiter la rivière St. Paul et les établissements de pêche de Bonne-Espérance. M. Chevalier, locataire de la rivière St. Paul, n'avait pas aussi bien réussi que l'année dernière avec sa pêcherie de saumon; de même, les pêcheurs

de morue se plaignaient beaucoup du peu de succès de leurs travaux de l'été, qu'ils attribuaient à l'influence des vents d'est qui avaient été fréquents depuis le printemps.

Le hareng ne s'était pas encore montré dans ces parages.

Dans l'après-midi, je visitai les établissements des îles Brûlées et des îles du Vieux Fort. Les pêcheurs, là, n'avaient pas eu plus de succès qu'à Bonne-Espérance.

Le mauvais temps nous força de rester mouillés toute la journée du 30 sous l'île Herbée.

Le 1er septembre, nous partîmes de bon matin.

Je fis en chaloupe la visite de la baie des Rochers et de la rivière Mapitippi; je me rendis ensuite à Chicataca, où je rejoignis la goëlette, et le soir nous nous rendîmes à St. Augustin.

Le 2, je continuai ma visite des postes; je m'arrêtai à la Tête-à-la-Baloine de Paccachoo et à Kikapoë, et le lendemain je terminai ma campagne au nord par la visite des établissements de pêche de la Tabatière, de la baie Rouge et de la baie des Moutons. Dans ce dernier endroit, comme dans les postes que j'avais visités les jours précédents, la pêche de la morue n'avait rapporté que des produits d'une importance médiocre.

D'ailleurs, la population qui habite cette partie du littoral du nord se livre plutôt à la pêche du loup-marin d'automne, au moyen de pêcheries sédentaires faites de rets de fil très-fort, qu'aux autres pêches en usage sur la côte.

Dans l'automne de 1861, les loups-marins n'avaient pas manqué de faire leur voyage périodique dans le golfe St. Laurent, en passant par le détroit de Belle-Ile. Ils s'étaient approchés des côtes et les avaient cotoyées par troupeaux nombreux comme d'ordinaire, et les pêcheurs en auraient fait une capture des plus abondantes, sans les grands froids qui vinrent gêner et presque interrompre leurs travaux. On sait que cette pêche se fait dans le mois de déc. et se continue quelquefois jusqu'au premier de janvier. Malgré cela, M. Buekle, de la Tabatière, avait pris 700 de ces amphibiens, mais sa pêche est la meilleure et la plus productive de toute la côte. Les produits des autres pêcheurs variaient de 50 à 250 loups-marins.

Ces loups-marins d'automne sont presque tous de gros animaux, et l'épaisse couche de graisse qui couvre leur corps leur donne une valeur de huit à seize piastres chacun. On voit par là que la pêche du loup-marin, comme elle se pratique sur la côte du Labrador, est une industrie importante.

Je venais de parcourir les postes les plus considérables d'une grande partie de la côte nord; mes devoirs de commissaire pour le recensement m'avaient obligé de voir un grand nombre de familles. J'avais été plus que jamais en relation avec les habitants de la côte nord. Eh bien! j'ai pu constater qu'à part deux plaintes faites par le locataire de la Rivière Regasea, M. Boudrault, contre deux personnes qui avaient pêché dans ses limites de pêcherie sans sa permission, la loi de pêche avait été bien observée, surtout les clauses qui concernent la pêche du saumon. Tous les vrais amis du Canada, et tous ceux qui ont à cœur la prospérité des pêcheries canadiennes, doivent se réjouir de ces heureux résultats, qui promettent à nos pêcheries de saumon l'avenir le plus brillant.

Ayant terminé notre visite sur la côte nord, nous quittâmes la baie des Moutons, le 5 sept., pour les Îles-de-la-Madelaine, et après une traversée orageuse nous mouillâmes à l'île Bryon le 7.

M. John White, le locataire de cette île si renommée pour ses beaux pâturages, et les excellentes viandes et le beau beurre qu'elle produit, me donna les renseignements suivants:

La pêche de la morue avait été des plus abondantes tant à l'île Bryon qu'aux îles aux Oiseaux, pendant toute la saison. Le maquereau y avait fait son apparition dès le commencement de juillet. Une centaine de goëlettes américaines s'y étaient tenues tout l'été pour y faire la pêche de ce poisson, et elles avaient assez bien réussi; et le jour de notre arrivée, une goëlette sous voile en avait capturé une douzaine de barils.

Le 8, nous nous rendîmes au havre aux Maisons. La pêche du maquereau à la ligne, dans la baie de Plaisance, avait été très-fructueuse pour les habitants de ce port dans les mois de juillet et d'août; quelques-uns de leur bateau en avaient capturé presque à trente barils et même davantage. Comme les vents étaient de la partie de l'ouest, il y avait près de 80 goëlettes américaines de mouillées sous l'île d'Entrée; elles s'occupaient toutes de la pêche du maquereau. Elles avaient pêché depuis le mois de juillet à l'entour des Îles-de-la-Madelaine; mais, quoiqu'elles eussent assez bien réussi en général, leur voyage ne devait pas leur rapporter de grands profits, car le poisson qu'elles avaient n'était pas tout de première qualité, et ne commandait qu'un prix très-minime aux marchés d'Halifax et de Boston.

À l'Étang-du-Nord, la pêche de la morue avait continué à être très-fructueuse depuis mon premier voyage.

Le 9, nous allâmes mouiller au havre Amherst.

La pêche au sud de cette île rapportait encore de grands profits.

Les goëlettes d'Amherst, comme celles du Havre aux Maisons, étaient rentrées à leurs ports d'armement, après avoir fait des voyages très-lucratifs sur la côte du Nord; elles étaient revenues toutes chargées après tout au plus deux mois et demi d'absence; quelques-unes d'entre elles étaient même retournées au Nord pour la pêche du hareng.

Le 10, je m'occupai d'une des poursuites ajournées depuis le printemps: Alexandro Cornier contre Pierre Briant; les témoins furent entendus de part et d'autre, et jugement rendu le lendemain en faveur du défendeur.

La cause du même contre Alexandre Belleau ne put être entendue.

Celui-ci souffrait d'une blessure grave au pied qui le retenait au lit. (Depuis il est mort.)

J'eus aussi à envoyer mes constables à l'île Grindstone, pour y arrêter un individu accusé d'un délit grave. L'arrestation fut opérée sans difficulté, mais peu de temps après le prisonnier parvint à s'esquiver à la faveur d'un bois qui se trouvait près du lieu où l'arrestation s'était opérée, et où il eût été inutile de le suivre. Mais je ne perdis pas l'espoir de le faire appréhender par surprise à mon prochain voyage aux îles. (En effet, l'individu en question fut arrêté et amené à bord.)

Le 12, je m'occupai d'une plainte pour assaut; l'accusé fut de suite mis sous caution de garder la paix.

Le 13 au soir, nous quittâmes le havre Amherst pour nous rendre à l'île du Prince-Edouard; et le 15, nous mouillâmes à Rustico, sur la côte nord de l'île.

J'arrétai à Rustico,—qui est une paroisse considérable habitée par des descendants d'Acadiens, et située sur les bords de la baie de Rustico,—en conformité des ordres reçus de l'honorable Vankoughnet, pour prendre à bord de *La Canadienne* les familles de cette paroisse qui étaient disposées et prêtes à émigrer au township de Métapédia, dans le comté de Bonaventure, et les transporter jusqu'à la Mission, dans la rivière Ristigouche, d'où elles n'auraient plus eu que quinze milles pour se rendre, par un beau chemin, jusqu'aux nouveaux établissements Acadiens, au confluent de la rivière Ristigouche et de la rivière Métapédia, dans le dit township de Métapédia.

J'eus le plaisir de rencontrer au presbytère de Rustico, le révérend M. Belcourt, le célèbre missionnaire des contrées de la Rivière-Rouge et de l'Ouest. Ce monsieur, qui s'occupe avec la plus grande ardeur et le plus grand dévouement d'améliorer la condition de ses paroissiens, s'intéresse beaucoup à la question de l'émigration Acadienne au Canada, et surtout de l'émigration des habitants de Rustico. Après m'avoir remercié de cet acte de bon vouloir de la part du gouvernement Canadien pour les Acadiens, qui mettait ainsi à leur disposition un de ses bâtiments pour les transporter sans frais quelque part où ils désiraient aller s'établir, M. Belcourt me fournit les renseignements les plus utiles à l'objet de ma mission, tout en m'annonçant que, quoique plusieurs familles se préparassent à quitter Rustico cette année pour la contrée de Métapédia, cependant aucune d'elles n'était prête en ce moment à s'embarquer. Elles étaient occupées à faire leur récolte, et ne pouvaient partir avant le commencement de novembre. Mes instructions portaient que je devais faire deux voyages à Rustico: un le printemps et l'autonne; celui du printemps, je n'avais pu l'accomplir à cause des nombreuses occupations que j'avais eu à cette époque aux Îles de la Madeleine. La paroisse de Rustico est située sur les bords de la baie de ce nom et des trois rivières qui s'y déchargent.

Ces rivières sont de peu d'importance; elles ne vont pas loin dans l'intérieur de l'île, quoiqu'elles ne soient pas navigables, elles n'en forment pas moins des bassins assez considérables à leurs embouchures. Le centre de la paroisse se trouve à l'église, qui est bâtie près de l'embouchure de la rivière du milieu, sur une hauteur d'où l'on a une vue étendue et charmante des pays d'alentour. Le sol de cette partie de l'île du Prince-Edouard est de couleur rouge, sablonneux, et en général, de bonne qualité. Pourtant, pour en tirer de belles récoltes, il faut le couvrir souvent d'engrais, sous forme de vases qu'on extrait du lit des rivières à leur embouchure, et des plantes marines prises sur les côtes de la mer. Tous les grains y poussent bien, mais surtout l'avoine et les légumes. Les pommes de terre et les navets y sont d'une qualité supérieure.

La population de Rustico est de 2300 âmes à peu près, dont plus de 2500 d'origine acadienne. Ces derniers, les premiers propriétaires du sol, se livraient autrefois plutôt à la pêche, à l'exploitation du bois et la construction des vaisseaux, qu'à la culture de leurs terres, qu'ils négligèrent entièrement pendant longtemps. Mais plus tard, la pêche ne

put fournir les mêmes profits qu'autrefois ; les forêts étaient épuisées, et les chantiers de construction navale se fermèrent, et les Acadiens durent abandonner ces diverses industries et chercher, dans les ressources que leur offrait l'agriculture, leurs moyens de subsistance. Ils le firent avec beaucoup de courage, et plusieurs d'entre eux firent d'excellents agriculteurs.

Mais la population avait augmenté considérablement, et elle ne pouvait s'étendre dans l'intérieur, toutes les terres qui environnaient Rustico ayant été prises par des colons venus de la Grande-Bretagne. Quelques uns des habitants se décidèrent à partir pour la partie ouest de l'île, où il y avait encore des terres à acheter ; mais la plupart préférèrent rester sur les terres établies par leurs ancêtres, et la conséquence de cette détermination est facile à concevoir : les terres furent divisées, morcelées pour les partager entre les enfants et les petits-enfants, et, à l'heure qu'il est, la grande partie des habitants de Rustico se trouve forcée de vivre sur de petites fermes qui, malgré les travaux les plus rudes, la plus stricte économie et la conduite la plus réglée, peuvent à peine fournir la subsistance aux familles qui les occupent. Et il faut encore qu'elles paient un *chelin sterling* de rente pour chaque arpent de terre qu'elles occupent. On sait que les Acadiens ne sont que locataires, par baux emphytéotiques, de leurs terres, qui appartiennent à des capitalistes anglais.

Voilà les raisons qui ont déterminé un grand nombre de familles acadiennes de Rustico et des autres villages acadiens de l'île, à émigrer en Canada. Déjà, vingt-cinq familles se sont rendues dans le township de Métapédia, l'automne dernier, et beaucoup d'autres se proposent de les suivre bien vite ; et avant cinq ans, si les moyens de transport leur sont fournis, de 1300 à 2000 Acadiens de l'île du Prince Edouard auront été s'établir dans la Baie des Chaleurs. La population acadienne de Rustico, et en général des autres paroisses acadiennes de l'île, est forte, laborieuse, très intelligente, et de mœurs douces et d'une pureté exemplaire.

Quelle belle acquisition pour les contrées de la Rivière Ristigouche et de la Rivière Métapédia, où il y a des milliers d'arpents de terre de la plus grande fertilité qui n'attendent que des colons pour devenir les plus belles et les plus riches contrées du district de Gaspé. Des listes de souscription s'organisent par tout le pays ; que des secours nombreux soient envoyés aux Acadiens, pour aider à leur transport au Canada et à leur subsistance pendant les premières années de leur établissement, et surtout qu'on écoute les sages et patriotiques conseils du révérend monsieur Belecourt, qui donne des preuves d'un si grand dévouement à la cause des Acadiens.

J'ai parlé un peu longuement de l'immigration acadienne de l'île du Prince Edouard au Canada, quoique ce sujet soit étranger à celui que je traite dans ce rapport ; mais il est d'une telle importance pour l'avenir de nos pêcheries que la population du district de Gaspé augmente rapidement, tant celle des agriculteurs que celle des pêcheurs, que j'ai cru devoir donner les détails précédents, qui pourront être utiles aux colons qui voudront faire du Canada leur patrie, ainsi qu'aux amis de la colonisation, et d'autant plus que dans nos villes, et en général dans tout le Canada, on ignore l'importance et la nécessité, pour l'avenir du commerce maritime du pays, de coloniser au plus vite les terres du littoral du golfe et de la contrée qui relie le centre du Canada avec les établissements de la Baie des Chaleurs.

Le 18, je retournai à bord de *La Canadienne*. Pendant mon absence à Rustico, la goëlette, qui n'avait pu entrer dans le havre, faute d'une profondeur d'eau suffisante sur le banc, avait été obligée deux fois de lever l'ancre pour prendre le large, le vent qui soufflait du nord, et par conséquent en plein côté, ayant soulevé près du rivage une mer si houleuse que la goëlette ne pouvait plus tenir sur ses ancres. La seconde fois qu'elle fut obligée d'appareiller, l'ancre de tribord se trouva tellement prise au fond de l'eau (dans des roches sans doute), qu'en virant au guindeau, la chaîne se rompit à sept brasses de l'ancre, et nous la perdîmes.

Nous partîmes dans la nuit avec un bon vent, et le 19 au soir nous mouillâmes à Paspébiac. Je ne trouvai dans cette rade que cinq bâtiments, mais on en attendait plusieurs autres de Jersey et des ports d'Angleterre, lesquels avaient été nolisés par les maisons de commerce du port de Paspébiac, pour venir y prendre des cargaisons de morue.

On avait rapporté de grandes quantités de morues de la côte Nord, et on s'attendait à ce que l'exportation de la morue sèche du port de Paspébiac serait plus considérable qu'elle n'avait jamais été auparavant.

Les récoltes en grains avaient été bien belles. La pomme de terre, au contraire, avait, en plusieurs endroits, beaucoup souffert de la maladie, et les habitants de la côte de Gaspé se voyaient en partie privés de cette ressource alimentaire si précieuse.

Le 22, je fis une visite à Bonaventure, et le 23 à Carleton et à la Rivière Ristigouche. Le 24, je me rendis jusqu'à la Pointe Lagarde avec *La Canadienne* (le vent d'ouest ne nous permettant pas d'aller plus haut dans la Rivière Ristigouche), et tandis que je remontais la rivière avec un de mes canots, j'envoyai le capt. Bernier dans l'autre, prêter main-forte au constable de M. Fair, magistrat du township de Ristigouche, pour faire exécuter un jugement sommaire contre cinq individus du même lieu, dont, jusque là, il n'avait pas osé approcher à cause des menaces qu'ils lui avaient faites. L'expédition réussit parfaitement; les personnes impliquées furent amenées devant M. Fair, et traitées suivant la rigueur de la loi.

Quant à moi, je visitai la Rivière Ristigouche, que je remontai jusqu'à son confluent avec la Rivière Métapédia, puis, de là, je me rendis aux nouveaux établissements acadiens. Il me fallut d'abord traverser cette dernière rivière, puis, après en avoir cotoyé la rive gauche pendant un mille, je pris la *route nouvelle* que le gouvernement a fait ouvrir pour les Acadiens et qui conduit à leurs établissements, situés sur un immense plateau qui ne doit pas être à moins de six à huit cents pieds au-dessus du niveau des eaux de la Rivière Ristigouche. Ce chemin est fait sur le bord d'un ravin, et est accidenté de terrain en a facilité beaucoup la confection. La pente en est assez douce, et on peut y monter sans difficulté avec des voitures chargées.

En arrivant sur le plateau situé entre les deux rives si pittoresques de la Rivière Ristigouche et de la Rivière Métapédia, le révérend monsieur Saucier, qui avait bien voulu m'accompagner jusqu'aux établissements acadiens, et moi, fûmes frappés du bel aspect de cette contrée. Nous étions au milieu d'une forêt vierge, composée des bois les plus précieux du Canada. L'érable y étalait son riche feuillage (si cher aux Canadiens) déjà rougi par l'automne; le mérisier brun, avec sa forte tige, ses proportions colossales et ses branches noueuses; le cèdre, dont la cime élevée se voyait au-dessus de tous les autres arbres, attestaient que le sol où ils avaient enfoncé leurs nombreuses racines, et du soin duquel ils se nourrissaient, était d'une grande richesse. Le sol, comme le sous-sol de toute la contrée, y est de couleur jaunâtre, et tout à fait exempt de roches. Il est d'une grande profondeur, et, par conséquent, sera d'une fertilité inépuisable. Et la petite mais belle récolte obtenue par les quelques habitants établis l'automne dernier, prouve bien la vérité des faits que j'avance.

Le printemps dernier, vingt nouvelles familles de Rustico vinrent ajouter leur nombre à cinq familles de la même paroisse qui y étaient déjà rendues. Je pus en voir plusieurs, et apprendre qu'elles étaient très contentes du pays; qu'elles avaient une grande confiance dans les ressources qu'il offrait au colon, et qu'elles espéraient s'y faire un avenir heureux, tant pour elles que pour leurs descendants. Ces déclarations me firent plaisir, ainsi qu'à tous les amis de la colonisation à qui j'en fis part; car elles nous font concevoir l'espoir qu'avant peu, avec les secours fournis par les Canadiens généreux et amis de leur pays, nous verrons toute cette belle contrée qui borde la rivière Ristigouche et la rivière Métapédia jusqu'au lac de ce nom, toute peuplée; et alors les établissements de la Baie des Chaleurs sortiront de leur position d'isolement où les laisse le manque de bonnes routes de communication avec ceux du bas du fleuve St. Laurent. Et pendant que les Acadiens, attirés par la richesse du pays et la certitude d'y trouver des amis, y viendront en foule par la mer, l'excédant de la population des villages et des vieilles paroisses du fleuve St. Laurent s'y rendra, de son côté, par cette nouvelle route que le gouvernement a fait ouvrir depuis Ste. Flavie jusqu'au lac Métapédia. On ne saurait trop louer et remercier le gouvernement, qui, depuis quelques années, a fait dépenser des sommes considérables pour ces routes de colonisation dans le district de Gaspé, de même que pour la grande route de communication par terre entre le fleuve St. Laurent et la Baie des Chaleurs, le chemin de Métapédia. Le gouvernement comprend bien qu'en ouvrant des chemins aux colons, il assure par là la réussite de la colonisation.

Le même jour, je revins à bord de la goëlette. Le 26, nous nous arrêtàmes à Dalhousie, et, le 27, nous allâmes mouiller à Carleton. La pêche du saumon dans la rivière Ristigouche avait été fructueuse, du côté du Nouveau-Brunswick surtout.

Au côté canadien, aucune contravention à la loi n'avait été signalée.

Au Nouveau-Brunswick, au contraire (il faut remarquer que la plus grande partie du cours de la rivière Ristigouche appartient à cette province), d'après M. Dugald Stewart, le percepteur du port de Dalhousie et propriétaire lui-même d'une pêcherie de saumon, les règlements de pêche avaient été violés bien des fois et par les blancs et par les Sauvages, mais toutefois pas autant et pas si ouvertement que par le passé; car il y avait, sur plusieurs

points de la rivière, des gardes-pêche nommés par les magistrats de Dalhousie et de Campbelltown pour veiller à leur exécution ; mais ces gardes-pêche, n'étant pas en assez grand nombre, ne pouvaient se transporter à bien des endroits où, pendant la nuit, les Sauvages venaient pêcher au flambeau. Puis c'était encore les mêmes règlements de pêche qui étaient en force. Il est vrai que les magistrats du comté, assemblés en session générale, en avaient passé de nouveaux et de plus efficaces ; mais, à cause de quelque défaut de forme, ils n'avaient pu recevoir la sanction du gouverneur de la province, et, par conséquent, n'étaient pas venus en force. On espérait pourtant qu'ils le deviendraient bientôt ; et on devait y joindre d'autres clauses destinées à compléter, autant que possible, l'assimilation des règlements du Nouveau-Brunswick à ceux du Canada.

Il est très certainement à désirer que ce résultat soit obtenu bien vite ; et, avec la faculté qu'ont maintenant les magistrats des deux provinces de poursuivre et de faire arrêter, sur l'une comme sur l'autre rive, tous ceux qui auraient contrevenu aux règlements de pêche, on pourrait alors empêcher effectivement la pêche illégale du saumon dans la rivière Ristigouche comme dans ses affluents : et, c'est à cette condition seule que les pêcheries de saumon de cette rivière si considérable et si pittoresque pourront devenir ce qu'elles étaient autrefois, c'est-à-dire, les pêcheries de saumon les plus importantes de toute l'Amérique du Nord.

Dans la division de M. Cook, il n'y avait pas eu de contravention à la loi de pêche, de même que dans celle de M. Dimock, de New-Richmond, où je m'arrêtai le 28.

Nous touchâmes à New-Carlisle le 29, et le 30 nous nous rendîmes à Caraquette.

Aussitôt arrivé là, je pris des mesures pour faire pêcher et transporter *trois cents barils d'huîtres* dont j'avais besoin pour continuer les banes artificiels de ces mollusques, que j'avais commencés dans le Bassin de Gaspé. Il fallait que les huîtres fussent transportées à bord de *La Canadienne* aussitôt après avoir été pêchées, et que, le chargement complété, nous nous rendissions à Gaspé avec toute la vitesse possible.

Pour atteindre ce but, je chargeai le capitaine Bernier de louer quatre grands bateaux de pêche, avec lesquels il se rendit, le 1er octobre, sur les banes d'huîtres de Caraquette, à six milles environ de l'endroit où était mouillée *La Canadienne*. Rendu là, il engagea tous les canots de pêche disponibles, et, avant la nuit, les 300 barils d'huîtres étaient pêchés. A 7 heures du soir, le premier bateau plein était rendu le long de *La Canadienne*, les autres le suivaient. Tous les marins de la goëlette se mirent alors à l'œuvre et travaillèrent avec tant d'ardeur qu'avant minuit, 200 quarts d'huîtres avaient été transportés des bateaux dans la cale du bâtiment, au moyen de seaux qu'on emplissait avec des pelles de bois et qu'on se passait de mains en mains. Il fallait prendre bien des précautions, afin de blesser le moins d'huîtres possible. Il était important, pour le succès de l'œuvre que j'avais entreprise l'année précédente et que je continuais cette année, il était important, dis-je, que je pusse déposer sur les nouveaux banes des huîtres ayant toute leur vigueur, et n'ayant pas été exposées à aucun de ces accidents qui compromettent leur vitalité. On sait que si une huître, à la suite d'une blessure à son écaille, perd l'eau que cette écaille contient et qui lui est nécessaire, et la respiration, elle ne tarde pas à mourir.

Le restant des huîtres fut mis à bord le 2 au matin. A midi, nous levâmes l'ancre avec une légère brise de l'ouest qui nous permit de sortir de la baie de Caraquette. Dans l'après-midi, nous fûmes retenus quelque temps par le calme par le travers de Shippagan, mais vers le soir le bon vent prit, et nous voguâmes, toutes voiles dehors, vers Gaspé.

Le lendemain matin, nous étions à l'entrée de la baie de Gaspé, où le calme nous arrêta pendant quelques heures ; puis survint le vent du nord ouest, à l'aide duquel nous parvîmes au Bassin de Gaspé à 5 heures p. m.

Le 4, dès le matin, je fis commencer les travaux de la *plantation* des huîtres dans le Bassin de Gaspé et dans le voisinage des banes d'huîtres que j'y avais déjà faits. Voici comment je fis conduire les opérations :

On emplissait des barils d'huîtres dans la cale, en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas les briser ; au moyen d'un palan on les hissait sur le pont, et de là on les plaçait dans un grand chalan amarré le long du bord. Cette embarcation remplie (elle pouvait contenir 50 barils), on la remorquait sur les fonds que j'avais choisis d'avance et marqués avec des bouées, puis on vidait les huîtres à l'eau, en ayant soin de changer le chalan continuellement de place, pour que les huîtres couvrirent partout le fond également ; et, avant la nuit, 200 barils d'huîtres avaient été déposés à l'eau, comme je viens de le dire.

Le 5, le restant des huîtres, moins 15 barils, que je réservais pour essayer une nouvelle manière de former des banes d'huîtres, et qui consiste à les placer sur des claies faites de

gaules que l'on cale ensuite au fond de l'eau au moyen de pierres lourdes, fut déposé sur les banes avant six heures du matin.

Le capitaine Bernier, qui avait conduit les opérations du transport et du placement des huîtres, fit faire une claie de la grandeur voulue, et, après l'avoir couverte des huîtres que nous avions en réserve, le tout fut submergé et retenu au fond de l'eau comme je l'ai dit plus haut. Il va sans dire que les lieux où ont été faits les nouveaux banes d'huîtres sont marqués par des aneres et des poteaux placés sur la ferme de M. LeBontillier, vis-à-vis de laquelle ils se trouvent.

Ces opérations de la formation de banes d'huîtres artificiels avaient été faites dans des conditions qui permettaient une réussite certaine. Les huîtres avaient été pêchées et transportées à bord de la goëlette avec beaucoup de soin et en le moins de temps possible; le voyage de Caraquette à Gaspé avait été accompli avec rapidité, malgré des calmes et un peu de vent contraire, en sorte que 220 barils d'huîtres avaient été déposés sur les banes de Gaspé en 60 à 72 heures seulement après avoir été enlevées de leurs lieux d'habitation dans la baie de Caraquette, et le restant 18 heures plus tard.

J'avais opéré avec de meilleures chances de succès qu'en 1859, puisque l'expérience m'avait appris quelles étaient les précautions à prendre pour conserver les huîtres intactes, et qu'elles avaient été beaucoup moins de temps hors de leur élément naturel.

Ces travaux terminés, je m'occupai d'examiner les banes d'huîtres formés en 1859. Je fis draguer, avec une drague à pêcher, les huîtres sur ces banes, en me réglant sur les anerages indiquant les endroits où les huîtres avaient été déposées; mais cet instrument était trop léger, et, comme il avait été fait pour racler les fonds durs, je ne pus réussir dans cette entreprise comme je l'aurais désiré. Pourtant, 80 huîtres, dont le quart vivantes et paraissant dans les meilleures conditions possibles, furent tirées du fond. Elles étaient blanches, grasses et très fraîches. Elles n'avaient nullement perdu la saveur délicate que nous connaissons aux huîtres de Caraquette; au contraire, nous les trouvâmes, plusieurs personnes notables du Bassin de Gaspé, à qui j'en fis goûter, et moi, égales, sinon supérieures, à tout autre huître. Elles paraissaient avoir augmenté en volume.

J'avais obtenus des résultats encore plus satisfaisants le 9 août, lorsque je fis draguer sur les mêmes banes. Sur 40 huîtres que nous pêchâmes, 18 étaient vivantes; et nous eûmes le plaisir de découvrir, sur plusieurs d'entre elles, de petites huîtres, ce qui attestait que l'acte de la reproduction s'était accompli, quoique d'une manière limitée. Or, il est probable qu'après avoir été dérangées et enlevées de leur lieu natal et transportées sur des fonds étrangers, où la terre est d'une nature un peu différente, et dans des milieux autres que ceux où elles ont vécu jusqu'alors, les huîtres, pour les premières années, ne se reproduisent que dans des proportions très restreintes.

Mais le fait le plus important à établir était celui-ci: les huîtres peuvent-elles vivre sur quelques points de nos côtes? Eh bien? ce fait est prouvé d'une manière certaine et authentique, puisque de 15 à 20 pour cent, au moins, des huîtres qui ont été placées en 1859 dans le bassin de Gaspé y vivent deux ans après. Et si elles vivent, il faut qu'elles se reproduisent: or, rien de plus facile pour l'huître, lorsqu'elle se trouve dans des milieux convenables, puisqu'elle est hermaphrodite.

Je crois que la raison pour laquelle nous avons trouvé si peu de frai sur les limites, c'est que, ne trouvant aucun corps sur lesquels il put s'attacher, à part les huîtres elles-mêmes, qui ne sont toujours qu'en petit nombre, il a été entraîné dans quelque partie de la Baie de Gaspé par les courants.

Et pour remédier à cet inconvénient, je me propose de couvrir les banes d'huîtres de petites branches d'arbres, comme de bouleau, qui seront retenues au fonds de l'eau par de petites pierres. Le frai en sortant de l'huître, rencontrera ces corps sur son passage, et s'y attachera au moyen de la matière visqueuse qui l'entoure à cette époque de son existence.

Pour les huîtres que j'ai fait placer sur une claie, le frai qui en sortira s'attachera sur les petites gaules qui sont enlacées dans les banes de traverse, et celles-là n'auront pas besoin de branches pour les couvrir.

D'ailleurs, en examinant, tous les ans, les banes d'huîtres avec une drague adaptée aux fonds sur lesquels elles reposent, et en observant les conditions respectives des différents banes, on ne tardera pas à découvrir quel est le meilleur système à adopter pour opérer le développement rapides des banes d'huîtres artificiels de Gaspé.

Pendant cette visite au Bassin de Gaspé, je m'occupai de la plainte d'un capitaine contre un de ses matelots, lequel s'était rendu coupable d'assaut sur la personne du second officier du bord.

L'accusé fut traduit devant moi, et l'offense ayant été prouvée, le prévenu fut condamné, en vertu de l'acte impérial de la marine marchande, à huit semaines d'emprisonnement, et je le confiai à la garde d'un de mes constables jusqu'à ce qu'il put être conduit en prison. Aucun autre incident ne signala notre visite au Bassin de Gaspé.

Le 9 au matin, nous mîmes sous voiles et arrivâmes le soir à Percé. Le prisonnier fut livré au gardien de la prison du lieu, et dans la nuit nous partîmes par l'île d'Anticosti.

Le 10 au soir, nous mouillâmes sous le phare de la pointe sud-ouest de l'île. Je réglai avec M. Corbett, le locataire de l'île d'Anticosti, la question des licences des pêcheries de saumon de cette île : en conformité d'instructions que j'avais reçues à cet effet, je les lui louai toutes (moins une petite pêche sur la côte, dans la baie du sud-ouest, que M. Bossé avait déjà louée l'année précédente), comme représentant les propriétaires de la seigneurie de l'île d'Anticosti. Les règlements de pêche, surtout ceux qui concernent la pêche du saumon, avaient été strictement observés dans les rivières de l'île.

Le même soir, nous fîmes voile pour la Baie d'Ellis ou de Gamache, et nous y arrivâmes le lendemain, à midi. Je n'avais affaire là que pour le recensement ; car il n'y réside qu'une famille : c'est celle du gardien du dépôt de provisions que le gouvernement y maintient pour secourir les naufragés.

Le soir, nous touchâmes au phare de la pointe ouest de l'île d'Anticosti, dont le gardien, M. Ballantyne, me fournit les renseignements suivants :

La morue, dont on avait remarqué la présence sur les bancs qui se trouve au large de la pointe du phare, y avait afflué cette année en plus grande quantité que jamais. C'est dans le mois de mai qu'elle avait commencé à s'y montrer, et elle y était encore abondante. Des goëlettes américaines de la Nouvelle-Écosse y avaient fait des chargements complets dans trois à quatre semaines seulement, et les pêcheurs de la longue pointe de Mingan y étaient venus pêcher aussi au commencement de la saison, avant que la morue parut sur la côte du Nord. Mais comme le locataire de l'île ne leur permettait pas de faire des établissements permanents sur l'île, ceux-ci étaient forcés de rester sur le rivage, et de construire leurs cabanes à sèches avec du bois qu'ils étaient obligés d'apporter du Nord.

C'est un grand malheur pour l'avenir de nos pêcheries maritimes que l'île d'Anticosti, qui compte 40 lieues géographiques de longueur sur 11 de largeur, avec 285 milles de côtes, près desquelles affluent, en diverses saisons de l'année, la morue, le maquereau, le fétan et même le hareng, ne soit pas propriété publique, ou au moins que les pêcheurs canadiens n'aient pas la liberté d'y faire, sur les côtes, des établissements permanents et des sèches pour servir à l'exploitation de la pêche des poissons que je viens de nommer, les propriétaires de l'île n'y faisant pas faire la pêche eux-mêmes, et le locataire de l'île ne s'occupant que de celle du saumon et de la chasse des animaux à fourrures, et une partie des ressources de l'île se trouvant perdue pour le pays. Je suis certain que si nos pêcheurs avaient pu s'y établir sans payer des droits onéreux aux seigneurs ou à leur locataire, plusieurs points de cette grande île seraient déjà habités depuis longtemps.

Le même soir, nous quittâmes la pointe ouest de l'île et fîmes route au Nord. Nous fîmes la traversée du chenal d'Anticosti en peu de temps, grâce à un fort vent du sud-est qui augmentait à chaque instant ; mais rendus sur la côte nord, nous ne pûmes y mouiller tant les vagues étaient grosses près du rivage. Nous mîmes à la cape pour la nuit. Le lendemain, tempête violente de vent d'Est, et, par conséquent, inutile de songer à gagner Mingan, but de notre voyage. Nous fûmes donc forcés d'aller nous abriter dans le port des Sept Îles, où nous arrivâmes à midi et demi. M. Smith, le percepteur de ce port, me dit que plus de 120 goëlettes canadiennes, allant soit porter des cargaisons, soit trafiquer dans les limites du port-franc de Gaspé, soit au Labrador ou à Terre-Neuve, y étaient venues faire déclaration et prendre leur acquit.

C'était certainement un grand nombre de bâtiments pour la première année de l'établissement du port des Sept-Îles, et on pouvait augurer de là une augmentation considérable du commerce de la côte Nord du golfe Saint Laurent et de Terre-Neuve avec le Canada pour l'avenir. La pêche de la morue avait été fructueuse aux Sept-Îles pour les quelques bateaux qui y avaient passé l'été. Ils comptaient jusqu'à 100 quintaux chacun.

Le 14 au matin, nous sortîmes de la Baie des Sept-Îles avec un fort vent de la partie de l'ouest. Mon intention était d'arrêter à la Rivière Moisie ; mais avec la grosse mer qu'il faisait, il était inutile d'y penser non plus que de visiter les postes intermédiaires entre cette Rivière et Mingan, comme Shelldrake, la Rivière au Tonnerre et Magpie ; car le vent avait augmenté vers le milieu du jour, et s'était changé en une véritable tempête, qui nous

fis faire
Nous a-

Q

étrange

autres

Havre

Nord ;

de l'ea

avec m

qui, il

seaux

portant

Minga

Je

qu'ave

L

pointe

église

pêcheu

Ils s'oc

la mor

consid

abenda

commu

L

je m'é

mouill

E

moi pa

amené

connai

vol n'

leur r

prison

V

L

de l'a

gnage

moffen

ne pu

pour

C

Le ve

jour

Le le

amen

se pla

fréqu

du su

pu se

Les l

siles

étaie

appâ

les g

q'â

fis faire une course très rapide jusqu'à Mingan, où nous jetâmes l'ancre à 9 heures p. m. Nous avions ainsi parcourus, en 10 heures, une distance de 100 milles.

Quatre bâtiments chargeaient, dans le port de Mingan, de morue sèche pour les pays étrangers. C'était principalement pour le compte de la maison Robin et Cie., et plusieurs autres goëlettes et brieks en étaient déjà partis avec des cargaisons de même espèce. Le Havre de Mingan est bien situé pour servir de centre de commerce de poisson pour la côte Nord; il est facile d'accès, et très sûr pour les navires du plus fort tonnage; et on y trouve de l'eau et du bois facilement. La compagnie de la Baie d'Hudson y tient un établissement avec un magasin bien assorti de marchandises et de provisions de toute espèce; et ce port qui, il n'y a que quelques années seulement, ne servait que de havre de refuge aux vaisseaux pêcheurs et aux caboteurs, promet de devenir sous peu un port d'une certaine importance, surtout si l'augmentation des établissements de pêche sur la côte Nord, depuis Mingan et les Sept-Iles, se continue dans les mêmes proportions que depuis cinq ans.

Je n'ai pas besoin de dire que le saumon avait abondé dans la Rivière Mingan, puisqu'*aucun* ret n'y avait été tendu.

Le 16, nous nous rendîmes à la Pointe-aux-Esquimaux. Le village bâti sur cette pointe compte déjà 38 familles acadiennes originaires des Iles-de-la-Madeleine. Il y a une église catholique et un prêtre résidant. On se propose d'y établir bientôt une école. Les pêcheurs de cet endroit avaient bien réussi dans leurs entreprises depuis qu'ils y étaient. Ils s'occupent de la chasse au loup-marin sur les glaces flottantes du golfe, de la pêche à la morue et de celle du hareng. Près de la Pointe aux Esquimaux, il y a peu de pêcheries considérables; mais le havre y est excellent, et on y trouve de l'eau douce et du bois en abondance. Ce village devra s'augmenter rapidement, si les pêches continuent d'être bonnes comme elles l'ont été depuis quelques années.

Le 17, le vent d'Est prit, et nous obligea de renoncer au voyage de Natashquan que je m'étais proposé de faire. Nous revînmes donc à Mingan, puis, vers le soir, nous allâmes mouiller à la Longue-Pointe, où mes services avaient été requis.

En effet, le lendemain, une plainte pour vol et une autre pour recel furent faites devant moi par M. Hamilton; j'émanai aussitôt des warrants pour arrêter les coupables, qui furent amenés à bord. Je pris, devant eux, les témoignages de plusieurs personnes qui avaient eu connaissance de l'affaire, et qui prouvèrent la culpabilité des prisonniers. Mais, comme le vol n'était pas d'une grande valeur, je voulus les admettre à caution; et ce n'est que sur leur refus de produire des cautions suffisantes que je donnai l'ordre de les conduire à la prison de Percé, pour de là être transférés à celle de Québec.

Vers le soir, on vint me faire une autre plainte: c'était un cas d'assaut et batterie. L'accusé fut amené à bord, mais l'heure avancée qu'il était ne me permit pas de disposer de l'affaire ce jour-là. Le lendemain matin, les témoins furent entendus, et leurs témoignages prouvèrent qu'un assaut grave avait été commis par le prisonnier sur une personne inoffensive, et je le condamnai à la plus haute pénalité portée en pareil cas. Le prisonnier ne put ou ne voulut pas payer l'amende imposée; je fus donc obligé de le garder à bord pour le conduire à la prison de Percé.

Cette affaire terminée, nous levâmes l'ancre à 11 h. a. m., pour nous rendre à Percé. Le vent nous favorisa d'abord, mais il devint ensuite plein debout. Nous courûmes toute la journée vers la côte sud, et, dans la nuit, nous virâmes de bord par le travers du Grand-Etang. Le lendemain, il s'éleva, vers le milieu du jour, une belle brise de vent d'ouest qui nous amena à Percé à 1 heure p. m.

Le lendemain, j'envoyai les prisonniers, sous escorte, à la prison commune.

Je visitai, dans la journée, les établissements de pêche. Depuis quelques semaines, on se plaignait, sur la côte, de la grande rigueur de la saison. Les gros vents d'Est, des pluies fréquentes, et la brume qui accompagne presque toujours les vents de la partie de l'Est et du sud-est, étaient venus interrompre les travaux de nos pêcheurs. A peine s'ils avaient pu se rendre sur les bancs les plus voisins du rivage et y pêcher pendant quelques jours. Les bateaux étaient tirés sur la plage au-delà de la marque des hautes marées, et les ustensiles de pêche mis à l'abri dans les hangars; on aurait dit que tous les travaux de pêche étaient terminés pour l'année. Pourtant, la morue paraissait affluer sur les côtes. Quant aux appâts, ils étaient rares, mais on pouvait encore s'en procurer à l'entrée des petites rivières.

Depuis très longtemps, Percé et les parages avoisinants n'avaient pas été visités par les goëlettes des Etats-Unis. Du reste, il en était venu dans l'été, un moins grand nombre qu'à l'ordinaire.

Le soir, nous profitâmes d'un vent frais de la partie de l'ouest pour faire voile pour les Îles-de-la-Madeleine, où nous mouillâmes le lendemain soir, sous le cap aux Meules.

Le 23, le prisonnier qui s'était échappé, lors de mon dernier voyage, fut amené devant moi. J'examinai l'affaire, et j'admis le prisonnier à caution pour comparaître à la prochaine cour criminelle.

Je visitai l'Étang-du-Nord, et l'on me fit les rapports les plus satisfaisants sur la pêche de la morue et du maquereau d'été. On sait qu'à cette époque, ce poisson est dans toute sa beauté, et d'une valeur triple, au moins, de celle qu'il avait au printemps. On comptait 100 quintaux de morue et de 20 à 25 barils de maquereau par chaque bateau de l'Étang-du-Nord. C'était une belle et riche moisson; mais celle des champs n'avait pas été moins fructueuse. Le blé et les autres grains avaient donné des produits de qualité supérieure; le foin avait été très abondant; les pommes de terre seules avaient souffert de la maladie particulière à ce tubercule.

Le 24, j'allai au Havre-aux-Maisons; j'y trouvai le port presque vide. Les goëlettes en étaient parties chargées des produits de la pêche, les unes pour Halifax, les autres pour Québec. On sait que le marché de Halifax reçoit plutôt les petites morues séchées de deuxième qualité, qui se vendent aux Antilles. Pour Québec, c'est surtout la grande morue séchée et la morue d'arrière-saison salée, en baril, qu'il faut.

Le 25, je visitai l'Île d'Amherst. Nos pêcheurs du Bassin et du Moulin continuaient à recueillir une abondante moisson de morue dans les eaux qui baignent le sud de l'île, quand le beau temps leur permettait de sortir en mer. Dans toute l'île il y avait eu une excellente récolte de grain et de foin. Le soir, après avoir terminé toutes mes affaires aux îles, je donnai l'ordre du départ. A 11 heures du soir, nous levâmes l'ancre, et à 8 heures le lendemain soir, après une traversée rapide, mais très orageuse, nous mouillâmes à Percé. Aucun incident digne de remarque ne s'était passé là depuis ma dernière visite. Nous partîmes le lendemain à 5 heures de relevée pour Paspébiac, où nous arrivâmes dans la nuit.

La rade de Paspébiac était plus garnie qu'à mon dernier voyage.

Quinze bâtiments, dont plus de la moitié était des barques et des bricks, y étaient leurs mâtures élancées, leurs gréements bien tendus et bien noirs, et leurs carènes élancées. Les uns étaient chargés et n'attendaient plus que le vent de la partie de l'ouest pour tirer le coup de canon de partance; d'autres, à voir leurs mâts penchés, annonçaient bien qu'ils n'avaient encore reçu qu'une partie de leur chargement; quelques-uns ne faisaient que d'arriver d'Europe, et portaient encore presque toute leur cargaison, consistant en marchandises sèches, épiceries, eau-de-vie de Hollande, et surtout en sel.

On apercevait une quantité de bateaux, presque calés sous l'eau par le poids de leur chargement, les uns allant des quais aux vaisseaux et les autres en revenant; les uns poussés par un brise favorable, les autres obéissant à l'impulsion des rames maniées en cadence par des bras vigoureux. Et partout on voyait des signes non équivoques d'un redoublement d'activité commerciale à Paspébiac, qui, comme on le sait, est le centre d'affaires de la Baie-des-Chaleurs. Le vent d'Est qui nous y avait amené s'était changé, le lendemain, en véritable tempête, accompagnée d'une pluie battante. La mer était devenue très houleuse dans la rade, quoiqu'elle soit bien abritée des vents d'ouest, et les bateaux et les chaloupes ne pouvaient plus s'y montrer.

Dans l'après-midi, la goëlette baleinière du capitaine Charles Stuart, après avoir perdu, dans la rade de Percé, ses deux ancrs, dont la mer avait rompu les chaînes, et fui devant la tempête pendant 60 milles, vint se montrer au large de la rade, portant son pavillon en détresse. Aussitôt, mon grand canot, sous la conduite du capitaine Bernier, fut à son secours, et, malgré les hautes vagues qui menaçaient à chaque instant d'engloutir la frêle embarcation, lui porta une de ses ancrs de rechange, et parvint à la mouiller en sûreté. La même journée, quatre autres goëlettes vinrent s'abriter sous la pointe de Paspébiac; elles rapportèrent que la tempête était d'une violence extrême au large.

Le 30, le vent ayant diminué, nous partîmes pour Carleton, où nous arrivâmes le soir. Le 31, je visitai Magouacha et Dalhousie, pour rencontrer l'*overscer* de la rivière Ristigouche. Ce dernier me rapporta qu'il n'y avait pas eu d'infraction à la loi de pêche dans sa division depuis ma dernière visite, et, par ses retours de l'année, me fit voir que la rivière Ristigouche avait produit, cette année, 60 barils de saumon de plus que l'année dernière.

Le 1^{er} novembre, nous quittâmes Magouacha et arrivâmes, le soir, à New-Carlisle, où le calme nous obligea de passer la nuit. Le lendemain, nous étions prêts à partir pour Percé et Gaspé, pour de là nous mettre en route pour Québec, lorsque le vent d'est s'éleva; et

bientôt il
jusqu'au
Baie des
Enfin, le
nous hâta
vorisait;
ment dan
jusque p
étions pa
toute la j
nous nous
pête élat
continue
mouiller
avec fure
Je
notre rou
Le
dions ph
vents de
espérer
de nouv
nous eû
Da
Liverpo
porter s
Ce
son mât
lotté pa
au large
n'avait
la cond
son pav
médiue
Je pro
lui don
Royal
I
l'avait
d'un v
I
protect
de se
licenc
ils ne
en m
bâtim
au pu
témo
le pr
nous
mat
Can
bâti
app
à D

bientôt il se changea en tempête, qui souffla, avec plus ou moins de fureur et de violence, jusqu'au 5. Pendant tout ce temps, la mer avait été très forte et très houleuse par toute la Baie des Chaleurs; et, avec un temps pareil, nul vaisseau à voiles ne pouvait songer à partir. Enfin, le vent se calma; puis, vers le soir du 5, un léger vent de nord-ouest s'éleva. Nous nous hâtâmes de lever l'ancre et d'offrir toutes nos voiles à l'action de la brise qui nous favorisait; mais bientôt nous fûmes pris de calme, après avoir fait une vingtaine de milles seulement dans la direction de Percé, et, le lendemain matin, les courants nous avait entraînés jusque par le travers de New-Carlisle, c'est-à-dire 4 milles plus loin que le lieu d'où nous étions partis la veille; puis le vent de sud-est prit, et nous ne fîmes que courir des bordées toute la journée. Dans la nuit, le vent sauta au nord-ouest, et à 9 heures le lendemain matin, nous nous trouvions au Port-Daniel; mais le vent changea alors au nord-est, et à midi la tempête éclatait, avec accompagnement de pluie et de neige. Nous n'en persistâmes pas moins à continuer notre route à Percé en louvoyant, et le 8, à la faveur d'un vent d'ouest, nous allâmes mouiller dans la rade de Percé, où j'eus beaucoup de difficulté à aller à terre; la mer déferlait avec fureur sur le rivage, qu'elle couvrait à chaque instant de hautes vagues écumantes.

Je fis ma dernière visite aux postes de pêche de cet endroit, et le soir nous continuâmes notre route à Gaspé, où nous arrivâmes le lendemain matin.

Le 10, tous nos préparatifs de départ pour Québec étaient complétés: nous n'attendions plus qu'une brise favorable qui nous permit de sortir de la baie de Gaspé; et les vents de la partie de l'Est avaient été si constants depuis trois semaines, que nous devions espérer un changement, c'est-à-dire des vents d'ouest. Mais ce fut en vain: Le vent souffla de nouveau de l'Est et du Sud, et presque tous les jours, jusqu'à notre départ de Gaspé, nous eûmes de la pluie ou de la neige.

Dans l'après-midi, le second de la goëlette *Royal Middy*, de Montréal, en route pour Liverpool avec une cargaison de 30,000 minots de blé-d'Inde, vint me demander de lui porter secours.

Ce bâtiment, du port de plus de 400 tonneaux et portant trois mâts, avait démâté de son mât de misaine, au large de l'île d'Anticosti, quelques jours avant, puis avait été ballotté par la tempête depuis, et, poussé sur la côte du fleuve, avait été obligé de mouiller au large de la petite rivière au Renard, où le capitaine était débarqué; mais celui-ci n'avait pu ensuite retourner à son bord, et dans la nuit, le bâtiment avait appareillé sous la conduite du second. Mais bientôt la goëlette, ne pouvant plus tenir à la mer, avait hissé son pavillon de détresse et réclamé le secours du capitaine Desjardins, de la goëlette *Héméline*, qui se trouvait dans ces parages, lequel l'avait remorquée dans la baie de Gaspé. Je promis à l'officier de la *Royal Middy* toute l'assistance qu'il était en mon pouvoir de lui donner; et le lendemain, mon capitaine aida au capitaine Desjardins à remorquer la *Royal Middy* jusque dans le bassin de Gaspé, et à la mouiller en sûreté.

Le 12, un des officiers de la goëlette vint porter plainte contre un de ses matelots, qui l'avait assailli, battu et blessé au visage. Je fis de suite amener l'accusé à bord, en vertu d'un warrant; et comme la nuit était venue, l'audition de la cause fut remise au lendemain.

Le même soir, le capitaine Davison, de la *Royal Middy*, vint à mon bord réclamer protection et assistance: une partie de son équipage ne voulait plus lui obéir, et menaçait de se mutiner tout-à-fait; déjà, ils refusaient de travailler, et lorsqu'il leur parla de les licencier (car la goëlette, ne pouvant plus reprendre la mer, devait être mise en hivernage), ils ne voulurent pas consentir à cet arrangement. Je lui promis de l'aider autant qu'il était en mon pouvoir de le faire, et j'exigeai qu'il fit des préparatifs immédiats pour mettre son bâtiment en hivernage de suite et licencier ses marins, car je voulais être prêt à faire voile au premier vent favorable.

Le 13 au matin, le procès du matelot de la *Royal Middy* se fit devant moi. Les témoins furent entendus de part et d'autre; et l'offense étant bien prouvée, je condamnai le prévenu à dix piastres d'amende, qui furent payées le soir même. Puis après, j'allai avec le capitaine Davison et l'agent de Lloyd, M. John Eden, à bord de la *Royal Middy*, et nous réussîmes, après bien des pourparlers cependant, à conclure des arrangements avec les matelots qui les satisfirent, et le soir, ils étaient déchargés, payés et rendus à bord de la *Canadienne*; car je leur donnais passage jusqu'à Québec, comme il n'y avait pas d'autres bâtiments en partance pour ce port cet automne.

La nuit suivante, le vent de nord-ouest prit, et le lendemain, au jour naissant, nous appareillâmes pour nous mettre en route pour Québec; je n'avais qu'à toucher en passant à Douglarstown et à la Malbaie. Je m'arrêtai une heure au premier de ces endroits; puis,

quand nous arrivâmes à la Malbaie, un peu après midi, le vent avait sauté au nord-est et se trouva plein debout. Il tombait, en outre, une pluie averse.

Le soir, le vent s'étant mis à l'est, nous en profitâmes et nous nous mîmes de suite en route pour Québec. Nous courûmes plusieurs bordés au large pour pouvoir doubler le cap Gaspé, et nous en étions déjà assez près, lorsque, vers minuit, un grain de vent de nord vint nous assaillir, avec accompagnement de pluie et de grêle. Nous essayâmes cependant de lutter pendant quelque temps contre le vent et contre la mer; mais, le matin, il nous fallut céder et revenir nous abriter sous la pointe de la Malbaie.

Depuis le 15 jusqu'au 23, les vents furent toujours de la partie du nord-nord-ouest, du nord et du nord-est; et ce fut des tempêtes que nous eûmes tous les jours. La température était très-froide; et toutes les nuits, nous avions de fortes gelées; et l'aspect des pays environnants, déjà couverts d'une neige épaisse, nous annonçait l'hiver. Pour donner une idée du mauvais temps que nous avions eu à essayer depuis l'automne, je cite le fait que depuis le 1er octobre jusqu'au 15 novembre, il avait mouillé et neigé pendant 29 jours. Malgré cela, la navigation était encore ouverte et aussi libre presque qu'en été, et avec quarante-huit heures de bont vent, nous devions nous rendre facilement à Québec.

Le 16, j'allai à Percé, faire une provision de biseuit et de charbon: deux articles très-nécessaires qui commençaient à nous manquer.

Le 19, à la faveur d'un vent de nord-ouest, nous appareillâmes et nous nous mîmes en route une seconde fois pour Québec; mais, rendus seulement à la hauteur de la Pointe-Saint-Pierre, une tempête de vent de nord survint et nous força de venir mouiller à la Malbaie encore une fois.

Enfin, le 23 après midi, le vent de nord-est se modéra, et, comme il y avait bonne apparence de changement de temps, nous prîmes le large; et nous ne fîmes pas trompés dans nos espérances cette fois; car, vers cinq heures de relevée, le vent d'Est, qui nous était favorable, prit, et nous en profitâmes si bien que, le lendemain matin, à onze heures, nous étions déjà rendus aux *Sept-Iles*, c'est-à-dire que nous avions déjà fait le tiers du chemin de la Malbaie à Québec.

Je m'arrêtai aux *Sept-Iles* pour y prendre le percepneur de ce port, M. Smith, que j'avais reçu instruction de ramener à Québec une fois la saison finie.

Ce monsieur fut bien vite à bord, et à midi et quart nous remettons sous voile avec une belle brise de vent d'Est, le vent le plus favorable que nous puissions avoir, et un beau temps clair, et rien qui indiquât le moins du monde une tempête accompagnée de neige. Mais nous n'avions pas encore fait trente milles que déjà le vent s'était changé en une tempête furieuse, et que la neige tombait épaisse et drue, et nous cachait complètement les terres du nord, que nous avions à tribord. Nous prîmes les précautions d'usage en pareil cas. Toutes les voiles furent amenées, moins le *foe* et la *misaine*, que nous continuâmes à porter avec deux ris dedans. Et la course qui, d'abord, avait été au sud-ouest-quart-ouest, fut changée au sud-ouest, dans le but de nous éloigner davantage de la côte nord. Nous voguions sans crainte et sans anxiété; les officiers et les marins étaient sur le pont, prêts à exécuter toutes espèces de manœuvres réclamées par les circonstances. Nous courrions de 7 à 7½ nœuds à l'heure.

À 6 heures du soir, la tempête était plus forte; toujours de la neige, et la nuit était très-noire: on ne voyait pas à dix pieds devant soi. La course fut relevée. Nous nous estimions à de 10 à 12 milles de la côte nord, et à de 12 à 15 milles de la pointe des Monts. Nous continuâmes donc notre route avec confiance, faisant la même course au sud-ouest, course qui devait nous conduire près du cap Balance, sur la côte sud du fleuve, si notre boussole était juste, et nous n'avions pas de raison de croire qu'elle ne le fut pas. Tout-à-coup, vers six heures et demie, et sans avoir vu les brisants, quoiqu'il y eût deux hommes en vigie sur l'avant, la goëlette, soulevée par une mer d'une hauteur énorme, est lancée sur les rochers, sur lesquels elle glisse pourtant, mais en éprouvant des secousses qui l'ébranlent depuis sa quille jusqu'au haut de sa mâture. Bientôt elle est jetée sur le flanc, la quille est emportée, et l'eau commence à remplir la cale. Les vagues frappent le flanc de babord avec une violence extrême, et passent plus de quarante pieds par-dessus les bastingages. Le capitaine avait fait mettre la barre sous le vent au premier coup de talon que la goëlette avait donné, mais déjà elle ne gouvernait plus. Les matelots reçurent ordre de se tenir fermes aux manœuvres dormantes, car les lames qui déferlaient par-dessus le bâtiment pouvaient les emporter. Cependant, la goëlette s'en allait toujours sous le vent, et chaque vague qui la soulevait, pour la laisser retomber ensuite sur les rochers, la rapprochait de plus en plus de la terre. Mais nous ne savions pas au juste où nous étions. Tout-

à-coup
verges
que ja
talonn
vingt
le vent
gait to
baissai
heures
nous p
terre,
de cou
bonhe
plus b
cordag
tion d
côte,
grève
pouce
aucun
déviant
violence
de sa
n'étai
vide
manœ
avaie
lequ
nous
qu'à
l'éta
laqu
loug
du
pay
OB
Sai
son
fice
le s
la

à-coup on signala la terre. C'était *des arbres* que nous voyions : nous n'en étions qu'à *cent verges* au plus. La nuit obscure qu'il faisait, et la neige qui tombait encore aussi épaisse que jamais, nous avaient empêchés de la voir *plus tôt*. Depuis le moment où la goëlette talonna pour la première fois jusqu'à ce que nous vîmes la terre, il s'écoula à peu près *vingt minutes* ; mais ces minutes nous parurent des heures. Il faisait un froid d'hiver, et le vent, au lieu de diminuer, augmentait encore. La goëlette, à chaque grosse vague, avançait toujours du côté de la plage, que nous reconnûmes pour être sablonneuse. Puis la mer baissait, et nous acquîmes bientôt la certitude que nous pourrions débarquer dans quelques heures. En effet, vers huit heures, je fis débarquer quelques hommes sur une vergue que nous poussâmes à terre. Ceux-ci aidèrent les autres, et enfin tout l'équipage mit pied à terre, remerciant la Providence de les avoir préservés du danger imminent que nous venions de courir. Nous passâmes la nuit dans le bois, autour d'un bon feu que nous eûmes le bonheur d'allumer. Le lendemain, nous reconnûmes que nous étions à deux milles environ plus bas que les flets de Caribou.

Dans l'après-midi, à mer basse, je fis commencer à *dégrèer* la goëlette et à mettre les cordages, les voiles et le matériel en sûreté à terre. Ce travail nous occupa trois jours.

Le 28 nous quittâmes les flets Caribou pour nous rendre à la Pointe des Monts.

Avant d'abandonner la goëlette, j'en avais fait, avec le capitaine Bernier, une inspection détaillée, à mer basse, et voici dans quel état elle se trouvait alors :

Elle reposait sur un *lit de sable* fin par le côté de tribord, à environ 60 verges de la côte, qui est basse et couverte d'arbres.

Depuis la nuit du naufrage, il s'était formé un banc de sable entre la goëlette et la grève, lequel s'élevait déjà plus haut que sa ligne de flottaison.

L'étrave et l'étambot n'avaient subi aucune avarie. Le gouvernail était soulevé de 6 pouces, mais il n'était pas brisé.

Du côté de babord, les bordages nous parurent *aussi solides* qu'avant l'accident ; aucune des *coutures* des bouts de bordage n'était ouverte ; et nous n'avons pas remarqué de déviation de la ligne de tonture de ce côté du bâtiment.

Du côté de tribord, il n'en était pas ainsi. Le flanc de ce côté avait reçu des choes si violents sur les rochers, qu'il en était un peu renfoncé, et il s'en était suivi une déviation de sa ligne de tonture, qui était soulevée au milieu de 6 à 8 pouces.

Le brai de quelques coutures des bordages était fendu, mais *les coutures elles-mêmes n'étaient pas ouvertes*.

Une partie de la quille avaient été emportée, comme je l'ai dit, et c'est par l'espace laissé vide par l'absence des pièces de bois qui la composaient que l'eau avait rempli la goëlette.

La mâture et les manœuvres dormantes n'avaient pas souffert du tout ; et toutes les manœuvres courantes, les voiles, le matériel et tous les effets appartenant à la goëlette avaient été mis en ordre à terre.

Avant de partir, je laissai, pour gardien de la goëlette, un de mes meilleurs matelots, lequel a reçu instruction de prendre le plus grand soin des effets confiés à ses soins.

Il ne me reste plus maintenant qu'à dire que l'accident qui nous est arrivé, et que nous ne pouvions *ni prévoir ni prévenir*, nous ne pouvons l'attribuer à une autre cause qu'à la *déviatiion de l'aiguille de notre boussole*, soit par l'attraction de la terre, soit par l'état fortement électrique de l'atmosphère pendant une tempête de neige, la course sur laquelle nous avions gouverné étant la seule convenable en pareil cas.

Le 29, nous profitâmes d'une journée de beau temps pour traverser, dans deux chaloupes, *le fleuve, de la Pointe-des-Monts* au Petit Matane, où nous abordâmes à 7 heures du soir. Le 4 décembre, l'équipage arriva à Québec, et le 6 et le 7, les marins furent payés et licenciés.

OBSERVATIONS SUR LES PÊCHES PRATIQUÉES PAR NOS PÊCHEURS SUR LES COTES DU GOLFE.

Les résultats des pêches pratiquées par nos pêcheurs sur les côtes du fleuve et du golfe Saint-Laurent ont été, en général, très-satisfaisants ; et si les prix des marchés aux poissons eussent été aussi élevés que dans une année ordinaire, ils auraient fait de grands bénéfices. Malheureusement, les prix ont été modiques, surtout pour la petite morue séchée et le saumon ; ces produits ne pouvant plus s'écouler sur les marchés ordinaires, à cause de la guerre civile aux Etats-Unis.

Mais je vais parler de chaque pêche séparément, et dire ce que chacune d'elles a produit, à commencer par la pêche de la morue, la plus importante de toutes.

PECHE DE LA MORUE.

La pêche de la morue est, comme on le sait, la plus importante et la plus rémunérative de toutes celles qui se pratiquent sur les côtes canadiennes du golfe Saint-Laurent. C'est elle qui est la plus féconde en résultats avantageux. Elle donne de l'occupation à des milliers de personnes, en même temps qu'elle procure un article de subsistance aussi abondant et aussi à bon marché qu'il est sain. Des centaines de goëlettes et des milliers de bateaux sont employés à cette pêche, et le transport de ses produits, soit sur les marchés du Canada, soit sur les marchés étrangers, donne naissance à une navigation importante, et sert d'aliment à la construction navale sur nos côtes, et à une foule d'industries qui s'y rattachent, et dont la fabrication des cordages de toute sorte et des fils qui servent à confectionner les lignes de pêche et les nombreux filets et seines en usage, ne serait pas une des moins importantes pour le Canada, puisqu'elle ferait surgir une nouvelle culture au pays : celle du chanvre ; plante qui conviendrait très-bien à notre sol et à notre climat.

La pêche de la morue se partage en pêche d'été et pêche d'automne.

La première se pratique depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 15 d'août ; ses produits sont séchés au soleil et destinés aux pays éloignés.

Celle qui se fait après donne des produits de meilleure qualité que la première, parce que la morue est alors plus grasse et plus ferme ; mais on ne la sèche pas : on la met en saumure, ou plutôt on la sale à sec dans des barils vides de farine, et souvent on la sale seulement en grenier, et c'est sous ces différentes formes qu'elle arrive au commerce.

La pêche d'été a été, en général, très-fructueuse sur nos côtes, quoiqu'elle ait manqué presque tout-à-fait dans quelques localités ; mais c'est l'exception.

Dans les parages les plus célèbres et les plus fréquentés de nos côtes, comme à l'anse aux Blancs-Sablons, à Natashquan, à la rivière Noire, à Percé et plusieurs autres endroits, la morue y a afflué en banes immenses, et comme les petits poissons (comme le capelan et l'alançon) qui servent de nourriture à la morue pendant son voyage de pérégrination périodique sur nos côtes, où l'appelle l'instinct animal le plus irrésistible, celui de la reproduction de l'espèce, et en même temps d'appâts pour les lignes de nos pêcheurs, se trouvaient aussi en grande quantité, nos pêcheurs ont pu faire une capture des plus belles et des plus abondantes de cette belle variété de la famille des Gadidæ ; et tandis que sur les côtes du golfe on trouvait partout cette moisson si abondamment répandue dans les eaux de la mer : sur les côtes Est de Terre-Neuve, sur le Grand-Banc, et sur le banquereau et sur les autres banes qui se trouvent à l'entrée du golfe, il y avait presque absence de poisson.

Est-ce que les banes à morue qui venaient des eaux profondes de l'Océan ou des mers arctiques n'y ont pas trouvé les conditions dans lesquelles elles aiment à vivre ? Est-ce que la nourriture leur a manqué là ? Ou bien est-ce que le capelan ou l'alançon, qui visitent aussi nos côtes pour y frayer, pour s'en retourner ensuite à la mer profonde une fois cet acte accompli ; est-ce que ces poissons, dis-je, s'écartent de leur route ordinaire et pénètrent par les deux entrées du golfe à la fois, sans s'arrêter sur les banes, jusqu'à près de 100 lieues de l'embouchure du fleuve St. Laurent, ont entraîné à leur suite les mornes à qui ils servent de proie à cette saison ? C'est cette dernière hypothèse qui est la plus vraie, je crois ; en effet, là où il y a du capelan et de l'alançon, et de ce premier poisson surtout, on est presque toujours certain de trouver de la morue qu'ils précèdent toujours de quelques jours sur nos côtes.

Sur la côte de Gaspé, le capelan, qui y passe assez à bonne heure, s'est retiré au large dès la fin de mai et le commencement de juin. Sans cela, la pêche de la morue y aurait été la plus belle que l'on eût vu depuis trente à quarante ans. Malheureusement, ce poisson venant à manquer, nos pêcheurs n'avaient plus d'appâts pour leurs lignes, et ils étaient forcés de rester les bras croisés à terre, lorsque le poisson abondait sur les banes ; il n'y eut que ceux qui purent se procurer des loques, coquilles du genre des bucardes qu'on déterre dans le sable vaseux, qui continuèrent leurs travaux avec assez de succès.

Les banes de morue ont paru se disséminer, cette année, sur nos côtes, d'une manière plus marquée que jamais. Aussi, a-t-on pris ce poisson partout plus ou moins, depuis l'anse aux Blancs-Sablons jusqu'au havre St. Nicolas, sur la côte Nord ; au sud, la morue a été abondante à Matane, à Métis et jusqu'à Rimouski, où l'on en a pris une bonne quantité au large de St. Barnabé. Le même fait s'est produit dans la Baie des Chaleurs, où la morue a afflué jusque dans la baie de Carleton. Les parages où la morue a été le plus vue cette année, sont : les Belles-Amours, la baie des Saumons, les Iles-aux-Chiens et la baie de Gaspé.

Cette pêche d'été a produit environ 135,000 quintaux, dont 130,000 quintaux exportés au Brésil, en Espagne et en Italie, et le reste à Halifax et valant \$105,000.

La pêche d'automne s'est commencée, d'abord, sous les auspices les plus favorables; les bancs les plus voisins de terre étaient couverts de morue; l'encornet (*squid*) abondait près des côtes, et nos pêcheurs pouvaient, tous les soirs, avec leurs hameçons particuliers à cette pêche, appelés *turlottes*, faire une ample provision de boitte pour la pêche du lendemain. Les premières semaines, donc, la pêche fut bonne; mais bientôt voilà que la saison des tempêtes commence; et cette année elles se sont fait sentir avec une rigueur inaccoutumée; puis ajoutez à cela des pluies averse presque continuelles, et les brumes et la neige; voilà les obstacles presque invincibles contre lesquels nos pêcheurs eurent à lutter dans leurs travaux, depuis le commencement d'octobre jusqu'à la fin de la saison; aussi, ne purent-ils sortir que rarement en mer, et une fois au large, ils étaient sans cesse exposés à de grands dangers.

On sait que les bateaux de pêche, en usage sur nos côtes, sont de frêles embarcations (bien taillées, il est vrai, pour la mer et pour résister aux vagues, et que nos pêcheurs manient avec une adresse consommée) de 20 à 22 pieds de quille, non pontées, avec lesquelles nos hardis pêcheurs vont quelquefois jusqu'à 10 lieues au large, en pleine mer.

On ne doit pas demander s'ils sont exposés à périr bien des fois, et si leur métier est un rude et difficile métier pendant la saison de l'automne.

La pêche de l'automne ne put donc produire autant que les années précédentes, et nos marchés se sont sentis de la rareté de cette belle morue verte qui se vend principalement dans les campagnes, et qui constitue une forte partie de la nourriture des populations catholiques de ce pays, pendant le carême. D'après les rapports qui me sont parvenus, j'estime à 15,000 quintaux le rapport de cette pêche, ce qui représente une somme de \$45,000.

LA PÊCHE DU HARENG.

La pêche du hareng se fait le printemps et l'automne, et naturellement se divise en pêche de printemps et pêche d'automne. La première se pratique au moyen de filets et seines, au mois de mai, dans les parages et sur les côtes près desquelles les bancs de hareng s'approchent pour y déposer leurs œufs sur des fonds où l'eau est peu profonde et qui conviennent le mieux pour l'éclosion de ces œufs, qui peuvent se compter par millions de millions.

Les harengs sont maigres à cette époque, presque un-cinquième du poids de leur corps se composant d'œufs chez les femelles et de laitance chez les mâles; mais ils n'en constituent pas moins un article de commerce d'exportation de la plus grande valeur pour les pays chauds, où ils se conservent très longtemps dans la saumure; et il faut bien se rappeler que la mine où l'on puise cette richesse à pleine mains est inépuisable.

Les principaux points de nos côtes où cette pêche réussit le mieux, c'est aux Iles-de-la-Madeleine, dans la magnifique baie de Plaisance, dans la Grande-Entrée, et quelquefois à l'Étang-du-Nord; et dans la Baie des Chaleurs, à Bonaventure, dans la baie de Cascapédia, du côté de New-Richmond comme du côté de Maria, et dans la baie de Carleton. On peut encore citer, sur la côte Sud, le Port-Daniel, et, sur la côte Nord, la baie des Sept-Iles, où, depuis quelques années, on a pris beaucoup de hareng le printemps, soit à la seine, soit au filet, ou dans une pêche à claie.

Presque sur toute l'étendue de la côte de Gaspé, on voit apparaître le hareng dans le mois de mai, quelquefois un peu plus tôt, quelquefois un peu plus tard, en assez grande quantité; mais on ne le prend, là, que pour s'en servir comme boitte, en envoyer quelques barils au marché, et en faire des provisions pour l'hiver.

J'ai expliqué, dans mon rapport, comment aux Iles-de-la-Madeleine, à cause du trop grand nombre de seines qui s'entre-nuisaient dans la baie, cette pêche de hareng n'a pas rapporté autant qu'elle aurait pu le faire. Cependant, comme il y était venu pour cette pêche, de plusieurs ports des provinces voisines et surtout du détroit de Canso, un plus grand nombre de goélettes qu'il n'y en avait jamais eu auparavant (près de 300), il a été capturé une quantité considérable de ce poisson dans la baie, probablement de 40,000 à 50,000 barils: c'est à peu près le produit d'une pêche moyenne. Sur le reste de nos côtes, cette pêche a pu produire de 7,000 à 8,000 barils.

Le hareng d'automne, ce poisson délicieux et si bien apprécié, connu sous le nom de hareng du Labrador, pour des raisons qu'on ne peut pas imaginer, ne visite que la côte Nord du golfe St. Laurent, et encore ne s'éloigne-t-il pas du détroit de Belle-Ile. Ce poisson paraît à la fin d'août, et continue d'affluer près des côtes jusqu'à la fin d'octobre.

Ce poisson est-il le même hareng qui, après avoir pénétré dans le golfe dès le printemps, et y avoir séjourné pendant l'été dans les eaux profondes, et s'y être engraisé des milliers de milliers de petits mollusques et des petits poissons polipiers qui couvrent les fonds de ces bras de mer, retourne à l'Océan par le détroit de Belle-Ile, et, tout en accomplissant ce voyage, s'approche des côtes qui bordent ce détroit? Ou bien, est-ce une variété de la même famille?

C'est un point de controverse qui n'est pas encore décidé par les naturalistes de l'Amérique. Pourtant, on serait tenté de croire la dernière supposition comme véritable; car il n'a pas la forme exacte de celui du printemps.

On sait que le hareng d'automne visite aussi la côte nord et nord-ouest de Terre-Neuve, de même que la côte du Labrador, depuis l'anse aux Blancs-Sablons, en gagnant l'Est, jusqu'au Cap Charles, et de là en remontant au nord à plusieurs centaines de milles plus loin.

Quelquefois il abonde au nord, et alors la côte de Terre-Neuve en est généralement dépourvue; d'autres fois c'est Terre-Neuve qui a l'avantage de recevoir sa visite annuelle à l'exclusion des côtes voisines.

On le prend avec des seines de grandes dimensions, lesquelles ont quelquefois 150 brasses de longueur sur 10 à 12 brasses de largeur à la partie du milieu. Avec un engin de cette grandeur et des circonstances favorables on capture souvent de 300, 500 et à 800 barils de hareng; et si le temps est favorable pour laisser la seine dans l'eau avec ses milliers de petits prisonniers, on peut les recueillir tous dans l'espace de quelques jours au moyen de seines plus petites qu'on jette dans l'enceinte de la grande et qu'on tire près du rivage.

Ces poissons ont besoin d'être préparés de suite, car il se gâte bien vite, après être sortis de l'eau. Il faut bien les nettoyer et laver et ensuite les saler dans un baril bien étanche avec beaucoup de soin, sinon il pourrit bien vite et prend le goût de rance. Un baril de hareng du Labrador bien conservé vaut toujours de quatre à cinq piastres.

Quelle immense source de richesse à exploiter que ces eaux qui bordent les côtes du Labrador, et où on peut prendre, dans un seul coup de seine, jusqu'à 600 à 800 barils de ces harengs de première qualité dans l'espace d'une heure tout au plus! J'ai vu moi-même, en 1854, des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse tirer une seine dans l'anse des Dunes, près de l'anse aux Blancs-Sablons, dans laquelle il a été capturé, dans l'espace de cinq jours que la seine était restée à l'eau, 800 barils de ce poisson.

La production de cette pêche du hareng a été limitée cette année à l'anse aux Blancs-Sablons et à la baie de Bradore, et le poisson n'y était pas très gros.

Voilà déjà quelques années qu'on remarque que la grande espèce de hareng du Labrador, visite plutôt Terre-Neuve et la partie du Labrador qui se trouve sous la juridiction du gouvernement de Terre-Neuve, que nos côtes. Voilà encore un fait extraordinaire dont on ne saurait expliquer la cause.

Toutes les goëlettes des Iles-de-la-Madeleine et de la Pointe-aux-Esquimaux se sont livrées à cette pêche avec assez de succès, de même qu'une dizaine de bâtiments venus des paroisses d'en bas de Québec. J'estime à 5000 le nombre de barils de poisson pris par ces bâtiments: valeur, \$15,000. Valeur du hareng de printemps pris sur nos côtes, 48,000 barils, à \$1.50 cts. le baril, \$72,000.

LA PÊCHE DU MAQUEREAU.

Le maquereau, comme le hareng, s'approche des côtes du golfe St. Laurent, le printemps, pour frayer, et cette circonstance permet d'en faire la pêche au moyen de filets dans les endroits que ce poisson aime le plus à fréquenter. Cette pêche se pratique beaucoup à la Nouvelle-Ecosse, surtout dans le détroit de Canso.

Sur nos côtes, il n'y a qu'aux Iles-de-la-Madeleine, dans la Baie de Plaisance, qu'elle se fait depuis le 1er jusqu'au milieu de juin. Par mes rapports, on a pu voir que cette pêche ne donne que des produits bien minimes depuis quelques années. A cette époque le maquereau est maigre et n'a guère que la moitié de la valeur qu'il obtient en été, alors qu'il est très gras et dans sa plus grande beauté.

Cette pêche du maquereau au filet n'a pas une grande importance pour nous; il n'en est pas de même de celle du maquereau d'été qui se fait soit près de nos côtes, soit au large dans certains parages du golfe, sur des bateaux et des goëlettes dont les équipages se servent d'un hachis fait de débris de poisson qu'ils jettent à l'eau pour attirer et retenir près de leurs embarcations les poissons qu'ils pêchent avec des lignes amorcées d'un petit morceau de la peau de la gorge du maquereau.

Cette pêche, négligée jusqu'à présent par les Canadiens, a acquise une importance considérable aux Etats-Unis, surtout dans l'état du Massachusetts où de petites villes maritimes expédient plus de 1,500 belles goëlettes dans le golfe St. Laurent où elles font une ou deux campagnes chacune, lesquelles leur rapportent souvent de grands bénéfices, mais quelque fois aussi à peine de quoi payer leurs frais d'armement. La flotte de goëlettes de pêche de maquereau de Gloucester, composée d'au moins six cents voiles, est la plus belle de toutes.

Le maquereau a été assez rare cette année dans le golfe. On l'a à peine vu sur la côte de Gaspé. Dans le fleuve St. Laurent, il n'a fait une apparition que de quelques jours. Ce n'est que dans les parages des Iles-de-la-Madeleine qu'on l'a trouvé en abondance, surtout à l'entrée de la Baie de Plaisance, où nos pêcheurs en ont pris une bonne quantité.

Pendant les mois d'août et de septembre, de 100 à 150 goëlettes des Etats-Unis y ont fait la pêche, mais avec des succès variés, les uns avaient réussi à faire de bons bénéfices, les autres couvraient à peine leurs frais. J'estime le nombre de barils de maquereau pris aux filets dans la Baie de Plaisance, par nos pêcheurs, à 400 barils. La pêche d'été a produit environ 1000 barils sur toutes nos côtes. Le tout valant \$11,200.

LA PECHE DU SAUMON.

Cette pêche promet de devenir, sous l'influence des règlements qui la régissent, une des plus importantes du pays. On s'aperçoit tous les ans que ces produits augmentent; et si notre système de législation, légèrement modifié, est maintenu et continu à être mis en force comme il l'a été depuis quelques années, nos rivières ne tarderont pas à devenir ce qu'elles étaient autrefois, les plus productives de l'Amérique du Nord.

Sur la côte Nord du golfe et du fleuve St. Laurent cette pêche n'a pas fourni partout également de grands produits. Ainsi, tandis que la partie est, depuis l'Anse aux Blancs Sablons jusqu'à Natashquan, ils étaient plus que médiocres; à la partie ouest de ce point, et particulièrement à St. Jean et à Mairie, ils étaient doublés et même triplés.

Dans les rivières qui se déchargent dans la Baie de Gaspé, la pêche a été fructueuse.

Dans la Baie des Chaleurs, à part la Rivière Ristigouche qui a rendu plus que l'année dernière, les stations de pêche des côtes, et même des rivières, n'ont pas, en général, rapporté autant que l'année dernière.

Les stations de la côte Nord du golfe et du fleuve St. Laurent ont produit environ 1831 barils de saumon, et celle de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs 688½ barils, qui représentent une valeur de \$30,231.

Je n'ai pas inclus dans ces montants le saumon qui se prend en dehors de la division des côtes qui est placée sous mes charges, c'est-à-dire, à l'ouest de la Rivière Godbout au nord et à l'ouest de la rivière du Cap Chatte au sud.

J'estimerai à 200 barils la quantité de truite prise dans ma division, valant \$12 le baril, à \$2,400.

RECAPITULATION.

Produits de la pêche de la morue d'été 150,000 quintaux.....	\$450000
“ “ “ d'automne, 15,000 quintaux.....	45000
“ “ hareng de printemps, 48,000 barils.....	72000
“ “ “ d'automne, 5,000 barils.....	15005
“ “ du maquereau, 1,400 barils.....	11200
“ “ du saumon, 2,519½ barils.....	30231
Gallons d'huile de morue, 90,000 @ 45 centins.....	40500
“ de loup-marin, 62,513 @ 65 centins.....	37508
	<hr/>
	\$701439
Gallons d'huile de baleine, 33,600.....	17680
200 barils de truite, @ \$12.....	2400
200 “ de flétan, @ \$6.....	1200
200 “ de noues et langues, @ \$5.....	1000
Valeur des peaux de loup-marin.....	7200
	<hr/>
Valeur totale des produits de la pêche.....	\$730919

STATISTIQUE DE LA CÔTE NORD DU GOLFE ET DU FLEUVE ST. LAURENT, DEPUIS PORTNEUF JUSQU'A L'ANSE
AUX BLANCS SABLONS, 540 MILLES D'ÉTENDUE DE CÔTE MARITIME, EN 1861.

Nombre de personnes.....	4413	Bateaux de pêche.....	774
Canadiens-français.....	2612	Nombre de barils de hareng.....	2370
Canadiens-anglais.....	628	“ “ de saumon.....	1157½
Anglais.....	308	“ quintaux de morue.....	51668
Français.....	24	“ gallons d'huile de morue...	43858
Italiens.....	2	“ “ de loup-marin.....	40839
Etats-Unis.....	5	Valeur des fourrures.....	\$46970
Pologne.....	1	Nombre de brasses de rets à loup-marin.	8178
Sauvages.....	838	Nombre de maisons.....	380
Catholiques.....	3841	“ chevaux.....	12
Protestants.....	570	“ vaches.....	65
Israélites.....	2	“ bœufs de travail.....	18
Pêcheurs.....	1755	“ moutons.....	59
Chasseurs.....	1038	“ cochons.....	22
Propriétaires de grèves.....	332	Valeur de ces animaux.....	\$2970
Capital employé dans les pêcheries....	\$699555	Étendue de terre cultivée—arpents....	67½
Nombre de rets à hareng.....	46	Nombre d'églises catholiques.....	9
“ “ à saumon.....	340	“ de prêtres résidents.....	2
Seines à hareng.....	14	“ d'églises protestantes.....	1
“ morue.....	19	“ de ministres protestants résidents	1
Bâtiments.....	22		

STATISTIQUE DE L'ILE D'ANTICOSTI.

Longueur de l'île.....	118 milles.	Etendue de terre cultivée—arpents..	60½
Largeur “.....	31 “	Nombre de barils de pom. de terre ...	181
Nombre de personnes.....	67	“ bottes de foin.....	1200
Chevaux.....	3	“ gerbes d'avoine.....	100
Vaches.....	10	“ barils de hareng.....	25
Cochons.....	11	“ “ saumon.....	42
Valeur des animaux.....	\$600	Valeur des fourrures.....	\$600

POPULATION DE LA CÔTE NORD EN 1852.

De l'Anse aux Blancs Sablons à la Rivière Coacochoo inclusivement, pop., 648.

De la Rivière Coacochoo à Portneuf, il n'y avait, en 1852, de pêcheurs résidents (et pendant la saison de la pêche du saumon seulement) que ceux employés par la compagnie de la Baie d'Hudson à ses divers postes de pêche à saumon, lesquels pouvaient être au nombre de 150. La population de cette partie de la côte se composait en outre, à la même époque, des chefs et des commis des postes de traite de la dite compagnie, des Sauvages de la tribu des Montagnais, et de quelques familles canadiennes établies dans les postes du Roi; le tout se montant aux chiffres suivants :

Population des blancs, 110; des sauvages, 500; ajoutez les pêcheurs, 150—Total 760.

TABLEAUX comparatifs de la population de la côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent en 1852 et en 1861 :

Population de l'Anse aux Blancs Sablons à Coacochoo en 1861, 804; en 1852, 648.—Augmentation, 156.

Population de Coacochoo à Portneuf en 1861, 3609; en 1852, 760.—Augmentation, 2849.

Population totale de la côte Nord en 1861, 4413; en 1852, 1408.—Augment. totale, 3005.

On voit par ces tableaux, que la population de la côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent a plus que triplé depuis 1851, c'est-à-dire pendant une période de dix années. Mais ce qu'on ne peut manquer de remarquer, c'est que cette augmentation s'est opérée sur la partie ouest de la côte principalement; c'est là, en effet, que ce sont portés les pêcheurs depuis que la loi (16 Vict., chap. 92) leur a permis de fonder des établissements de pêche sur la côte du Labrador, sans être molestés, comme auparavant, par les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, grâce au service de la protection des pêcheries.

En 1852 et avant cette époque, il n'y avait pas un seul établissement de pêche à la morue ou autre (excepté les stations de pêche à saumon exploitées par la compagnie de la Baie d'Hudson) entre la Rivière Coacochoo et Portneuf; maintenant, ils s'y comptent par centaines. Sur toute cette étendue de côte de milles, on ne rencontrait en 1852 que les postes de la compagnie et quelques maisons éparses çà et là; maintenant, on peut y compter près de 300 maisons, et il y a même de petits villages, comme ceux de Natashquan et de la Pointe-aux-Esquimaux, tous deux fondés par des Acadiens venus des Îles-de-la-Madeleine.

En 1852, et même quelques années plus tard, il n'y avait pas un seul établissement sur la côte, entre le havre de Mingan et la Baie des Sept-Iles, et il ne s'y prenait pas un quintal de morue, excepté sur le banc de Mingan et de la Rivière St. Jean, que les pêcheurs des Etats-Unis avaient l'habitude de fréquenter depuis longtemps; maintenant, il n'y a pas une rivière, une anse, une crique qui ne soient occupées, et il s'y prend, tous les ans, de 30000 à 35000 quintaux de morue, sans compter les autres poissons.

Voilà quelques uns des résultats de la cessation du monopole, exercé autrefois par la compagnie de la Baie d'Hudson, dans les postes du Roi et sur la plus grande partie de la côte du Labrador:—

TABLEAUX comparatifs des produits de la pêche de la côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent, en 1852 et 1861:

Quantité de morue prise dans l'anse aux Blancs Sablons à Coacochoo, en 1861.....	quint.	9,535
Do do do do en 1852.....	"	9,480
Augmentation.....	"	55
====		
Quantité de morue prise de Coacochoo à Portneuf, en 1861.....	quint.	42,133
Do do do do en 1852.....	"	*500
Augmentation.....	"	41,633
====		
Quantité de morue prise sur la côte Nord en 1861.....	quint.	51,668
Do do do en 1852.....	"	9,980
Augmentation.....	"	41,688
====		
Quantité d'huile de morue produite sur la côte Nord en 1861.....	gallons.	43,858
do do do en 1852.....	"	4,800
Augmentation.....	"	39,058
====		

La pêche au loup-marin, au moyen de rets, n'a pas donné depuis quelques années des produits aussi abondants qu'autrefois sur la partie de la côte nord du Golfe St. Laurent où on la pratique, c'est-à-dire, depuis l'Anse aux Blancs Sablons jusqu'à Coacochoo; ainsi, tandis qu'elle produisait en 1852, 43950 gallons d'huile, elle ne produisait en 1861 que 26,294.—Diminution, 17,656.

On attribue cette diminution au fait que la côte étant presque partout établie, ces animaux amphibies craignent maintenant de s'en approcher, comme ils faisaient autrefois lorsqu'elle était comparativement déserte, et se tiennent au large où nos pêcheurs ne peuvent plus les atteindre avec leurs engins de pêche.

On prétend aussi que ces animaux ne se trouvent plus dans le golfe en aussi grand nombre qu'autrefois, et que cela est dû à la grande boucherie que l'on fait tous les ans sur les banquises, soit sur les côtes de Terre-Neuve, soit dans le golfe St. Laurent, de leurs petits pour en tirer la graisse dont on fait l'huile et les peaux.

Cependant, comme plusieurs pêcheurs de la Pointe aux Esquimaux et de Natashquan font la chasse au loup-marin dans le golfe, la production de l'huile de morue sur la côte nord a fourni un montant presque égal à celui de l'année 1852, c'est-à-dire 40,839 gallons.

Ne connaissant pas le produit de la pêche du saumon sur toute la côte nord en 1852, je ne puis faire de tableaux comparatifs de cette pêche; mais ses produits ont certainement augmenté en valeur depuis cette époque. Je puis dire la même chose de la pêche du hareng.

RÉCAPITULATION.

Produits de la pêche Est de la côte nord, et leur valeur en 1861:

Morue, 51,668 quintaux.....	\$155,004
Huile de morue, 43,858 gallons.....	19,716
" de loup-marin, 40,839.....	26,545

* Ces 500 quintaux, ou environ, étaient pêchés par les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson, et servaient de provisions de bouche pour l'hiver.

Barils de hareng, 2,370 @ \$3	7,110
“ de saumon, 1,831 @ \$12	23,172
“ de truite, 150 @ \$12.....	1,800
Valeur des fourrures.....	40,970
4,832 peaux de loup-marin @ 80cts.....	3,506
	<hr/>
	\$277,823
Ajoutez la valeur des mêmes produits pour l'île d'Anticosti.....	1,179
	<hr/>
	<u>\$279,002</u>

STATISTIQUE DES ILES DE LA MADELEINE EN 1861.

Nombre total des habitants.....	2,651
Sexe masculin.....	1,899
Sexe féminin.....	1,252
Catholiques.....	2,362
Protestants.....	289
Canadiens français.....	2,072
“ anglais.....	188
Anglais.....	24
Etrangers.....	50
Habitants des provinces d'en-bas.....	317
Nombre de pêcheurs.....	618
Nombre de goëlettes de pêche.....	37
Nombre de bateaux de pêche.....	230
Nombre de filets.....	551
Nombre de scines.....	15
Quintaux de morue.....	9,134
Barils de hareng.....	6,150
“ de maquereau.....	1,271
Huile de morue.....	9,490
“ de loup-marin.....	21,672
Valeur des peaux de loup-marin et fourrures.....	<u>\$2,834</u>

Valeur des produits de la pêche aux Iles de la Madeleine :—

9,134 quintaux de morue, @ \$3.....	\$27,412
6,150 barils de hareng, @ \$3	18,450
1,271 do maquereau, à \$7	8,897
21,672 gallons d'huile de loup-marin, @ 65cts.....	14,087
9,410 do do de morue, @ 45cts.....	4,270
Valeur des peaux de loup-marin.....	2,834
	<hr/>
Valeur totale.....	<u>\$75,950</u>

P. FORTIN.

RAPPORT ANNUEL

DE

PIERRE FORTIN, MAGISTRAT,

COMMANDANT L'EXPÉDITION POUR LA PROTECTION DES
PÊCHERIES DANS LE GOLFE ST. LAURENT,

PENDANT LA SAISON

DE

1862.

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur la manière dont j'ai rempli, pendant la saison de 1862, ma mission dans le golfe St. Laurent, en ma qualité de magistrat stipendaire, commandant l'expédition pour la protection des pêcheries canadiennes.

Les devoirs de cette mission sont nombreux, et consistent:—

1° A protéger les pêcheries canadiennes, maritimes et fluviales qui se trouvent sur les côtes du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, à l'Île d'Anticosti, aux Îles de la Madeleine et sur la côte de Gaspé, le tout formant une étendue de côtes maritimes de plus de 900 milles.

Ces côtes sont habitées par une population sédentaire de 30 à 35 mille âmes, d'origines anglaise, écossaise, irlandaise, jersiaise et franco-canadienne; c'est cette dernière qui prédomine: en outre, elles sont fréquentées tous les ans, depuis l'ouverture jusqu'à la clôture de la saison de la navigation, par plus de 1,500 goélettes de pêche, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Edouard et des États-Unis, montées par au moins 20,000 marins qui viennent se livrer aux pêches de la morue, du hareng, du maquereau, soit près des côtes, soit sur les bancs au large.

2° A garantir aux pêcheurs canadiens la possession de leurs stations de pêche, soit de morue, de saumon, de loup-marin, etc., etc.

3° A empêcher les pêcheurs américains de pêcher dans nos rivières et de prendre sur nos côtes des poissons à coquilles, (crustacés, mollusques, etc.)

4° A tenir les pêcheurs français de Terre-Neuve éloignés de nos côtes, d'où ils sont exclus par les traités.

5° Faire observer, par nos pêcheurs et par les pêcheurs étrangers, les lois et règlements qui régissent les pêches maritimes.

6° Organiser les pêches fluviales, celles du saumon et de la truite, dans toutes les rivières qui se jettent dans le golfe, dans le bas du fleuve et dans la Baie des Chaleurs, au moyen de licences que chaque possesseur d'une de ces pêches est tenu de prendre de moi.

7° Surveiller ces pêches et mettre en force les lois et règlements qui ont pour objet la préservation du saumon et de la truite.

8° Maintenir l'ordre et la paix publique dans les ports de mer et dans les lieux fréquentés, soit par nos propres pêcheurs, soit par ceux qui viennent de l'étranger, et en général sur tout le littoral du golfe : voilà encore une des attributions de ma charge.

9° Encore un de mes devoirs importants, c'est de donner assistance et prêter main-forte, avec les hommes armés placés sous mes ordres (lesquels sont assermentés et agissent comme constables), à tous les officiers du gouvernement, soit judiciaires, soit de la douane ou autres.

10° Je suis, de plus, pourvu d'une commission de douane pour le district de Gaspé et pour la côte nord, et pendant deux ans, j'ai perçu des droits de douane sur la côte du Labrador.

Depuis l'établissement du port-franc de Gaspé, cette partie de mes devoirs consiste à surveiller le commerce sur la côte nord, de manière à empêcher le commerce de contrebande entre les ports qui se trouvent dans les limites du dit port-franc et Québec.

Pour faire mon service tel qu'énuméré plus haut, le gouvernement a bien voulu employer, cette année, (la goëlette armée *La Canadienne*, qui avait été affectée précédemment pendant sept ans au même service, ayant fait naufrage l'année dernière, le 24 novembre, pendant son voyage de retour à Québec) le steamer à hélice le *Napoléon III*.

Mais ce steamer avait, de plus, à faire le service de la surveillance et de l'approvisionnement des phares du bas du fleuve St. Laurent, du golfe et du détroit de Belle-Île, lequel service nécessite deux voyages par été à ces différents endroits.

Le *Napoléon III* avait, outre son équipage ordinaire, les officiers au nombre de deux et les 11 marins, tous en uniformes, armés et disciplinés, qui sont placés sous mes ordres immédiats et qui forment les équipages des canots dont je me sers avec mes officiers pour aller remplir, sur les côtes et dans les rivières, les devoirs de ma charge.

J'ai fait trois voyages dans le golfe, cette année, à ce le *Napoléon III*.

C'est le 5 mai qu'eut lieu le départ pour le premier voyage. Nous allâmes un peu sur la côte nord, nous visitâmes les Iles de la Madeleine et la côte de Gaspé, et nous effectuâmes notre retour à Québec le 24 du même mois.

Nous partîmes pour le second voyage avec les approvisionnements des phares le 2 juin.

Nous eûmes beaucoup de peine à visiter les phares du détroit de Belle-Île à cause de l'énorme quantité de banquises et de glaces flottantes qui s'y trouvaient et qui y demeurèrent jusqu'au milieu de juillet. Puis ce service accompli, je fis la visite de toutes les stations de pêche de nos côtes maritimes et nous revînmes à Québec le 10 août, ayant à la remorque la goëlette *La Canadienne*, que nous avions réussi à tirer de sa position périlleuse et à mettre à flot.

Nous quittâmes de nouveau Québec pour le troisième et dernier voyage le 30 août. Nous avions encore les phares du golfe à approvisionner ; nous fîmes ce service promptement cette fois, grâce au beau temps dont nous fûmes favorisés pendant toute cette course, et après je fis une dernière visite aux stations de pêche de la côte nord, des Iles de la Madeleine et de la côte de Gaspé, et nous fûmes de retour à Québec le 31 octobre.

En faisant une récapitulation des jours employés pendant la saison écoulée au service seule de la protection des pêcheries, et en déduisant par conséquent les jours pendant lesquels nous avons été occupés au service des phares, et ceux aussi pendant lesquels nous avons été forcés de nous éloigner de nos côtes pour aller nous approvisionner de charbon, soit à Sidney, soit à Pictou, et ceux que nous avons passés à la Petite Rivière Trinité, pendant que nous étions occupés à relever *La Canadienne*, je trouve que le steamer *Napoléon III* n'a été en réalité employé au dit service de la protection des pêcheries que l'espace de 98 jours pendant la saison comme suit :

Pendant le mois de mai.....	19 jours.
“ “ juin.....	12 “
“ “ juillet.....	22 “
“ “ septembre.....	18 “
“ “ octobre.....	27 “

Total..... 98 jours.

Je dois ajouter que les instructions reçues le printemps dernier et pendant l'été spécifiaient l'époque fixe de nos départs de Québec et de nos retours au même port, et je m'y suis conformé en tout point.

Avant de parler des résultats avantageux et immédiats du service de la protection de nos pêcheries dans le golfe, je vais rendre compte des courses que la nature de mon service a exigé que je fisse sur nos côtes pendant la saison écoulée, et je vais parler des conditions dans lesquelles j'ai trouvé nos pêcheries et des événements remarquables qui ont pu s'y passer.

PREMIER VOYAGE.

En conformité d'instructions reçues du département des terres de la couronne, je m'embarquai avec les officiers et les marins composant l'expédition de la protection des pêcheries à bord du steamer du gouvernement, le *Napoléon III*, le 5 mai, et le même jour nous partîmes de Québec.

Le 7, nous touchâmes à l'Anse à la Croix du Petit Matane pour y prendre la chaloupe que M. Bédard, le gardien du phare de la Pointe de Monts, avait eu la bonté de nous prêter l'automne dernier pour traverser le fleuve après le naufrage de *La Canadienne*, et que nous y avions laissée sous les soins de M. Gagné, et en même temps les voiles et autres agrès des canots de *La Canadienne*; et vers deux heures de relevée, nous atteignîmes la Pointe de Monts.

Grâce au beau temps qu'il faisait, les approvisionnements destinés au phare de cet endroit furent débarqués en quelques heures.

Les deux canots de *La Canadienne* que nous avions échangés là contre de plus grosses chaloupes furent pris à bord et à 5h. 30m. p. m., nous allâmes mouiller vis-à-vis l'endroit où *La Canadienne* était échouée.

Nous commençâmes de suite à transporter à bord du *Napoléon III* les effets, cordages, voiles, canons, armes, etc., appartenant à la goëlette, lesquels effets, etc., étaient en parfait état de conservation; mais nous ne pûmes prendre qu'une partie des agrès de *La Canadienne* ce soir-là, et le lendemain, la mer s'étant faite près du rivage, nous fûmes forcés de partir pour les Sept-Iles.

Je profitai de notre visite à la Pointe Caribou pour régler les pêcheries de saumon de cet endroit.

À quelques milles plus à l'est que *La Canadienne*, nous vîmes le navire en fer le *Pride of Canada*, qu'un coup de vent accompagné de brouillard avait jeté à la côte le 3 mai; on travaillait à le relever.

Le capitaine de ce beau navire m'apprit que le nommé David Lévesque, que j'avais placé à la garde de *La Canadienne*, lui avait rendu de grands services pendant le sinistre, et que c'était au courage et au dévouement déployés en cette occasion par ce marin, que plusieurs d'entre eux devaient la vie.

Arrivés aux Sept-Iles à 10h. 45m. a. m., nous en repartîmes à 10h. 15m. p. m., après y avoir mis à terre le percepteur du port, M. J. G. Smith, avec sa famille.

On avait commencé à prendre quelques harengs dans cette baie, mais la morue ne s'y était pas encore montrée.

Nous fîmes route pour les Iles de la Madeleine avec un temps favorable.

Le lendemain, dans l'après-midi, une forte brise de sud-ouest nous amena un brouillard de neige assez épais, et vers le soir, étant en vue des îles, nous nous trouvâmes entourés de glace de tous côtés, et comme il était impossible de frayer notre chemin à travers ces masses flottantes, nous passâmes la nuit à la cape, courant peu de risque, il est vrai; cependant, nous étions frappés de temps à autre par des glaces que le vent poussait sur le navire.

Le 9 au matin le vent ayant viré à l'ouest, nous pûmes nous dégager et arriver au Havre aux Maisons à 9h. 30m. a. m.

Je visitai dans la journée les établissements de ce port important et ceux de l'Île Grindstone. Je trouvai tout en ordre.

Les goëlettes étaient arrivées de la chasse la plus fructueuse qui ait été faite depuis longtemps aux loups-marins sur les glaces flottantes du golfe, et elles avaient complètement réussi dans leurs courses continues et souvent périlleuses. Elles avaient rapporté, surtout

cette année, un grand nombre de loups-marins à capuchon, et quelques-unes des dépoilles de ces animaux (qui sont les plus gros de leur espèce qu'on rencontre dans le golfe); la peau et le lard pesaient plus de 300 livres.

M. Johnson, le principal négociant de l'endroit, avait acheté la plus grande partie de ces graisses de loups-marins et ses deux *charniers*. (appareil où se fait la fonte de l'huile par l'action du soleil seul,) et ses hangars pouvaient à peine les contenir.

Je ne dois pas oublier de dire que personne en Canada ne fabrique de plus belle huile de loup-marin que lui, et cette bonne réputation lui a valu le contrat de la fourniture des huiles pour les phares de la Nouvelle-Écosse.

Je donne à la fin de ce rapport une liste des goëlettes du Havre aux Maisons, qui ont fait la chasse au loup-marin cette année, avec le montant de leur capture, etc.

Qu'il me suffise de dire ici qu'elles avaient rencontré les troupeaux de loups-marins, principalement aux alentours des Iles de la Madeleine et au nord de l'île d'Anticosti; c'est là aussi qu'elles avaient réussi à en prendre le plus grand nombre.

On avait commencé à prendre du hareng à ce havre depuis une semaine environ, mais pas encore en grande quantité. A l'Étang du Nord, on en avait pas encore vu.

Le 10 au matin, nous nous rendîmes au Havre Amherst.

Il n'y avait dans ce port que 17 goëlettes, s'occupant à la pêche du hareng.

Voilà leurs noms avec la quantité de poisson qu'elles avaient déjà prise à cette date.

NOMBRE de goëlettes qui se trouvaient au Port d'Amherst, le 10 mai.

Noms des goëlettes.	Nom des capitaines.	A quel port la goëlette appartient.	Nombre de filets.	Nombre d'hommes.	Barils de hareng.	Tonnage.
Léo	Matherson.....	Ile St. Jean.....	1	3	80	12
Pandy	O'Neil	Gulf de Canso.....	40	5	15	35
Speed-Well.....	Reed	Gloucester		9	800	92
Mary-Ann	Redman.....	Halifax	1 seine	5	500	42
Queen	Stanley.....	Frémont, Maine	5 filets	4	250	37
Caldar.....	Caldar.....	St. Andrews, N. B.....	1 do	5	300	39
Edwin	Mitchell.....	Eastport	1 do	8	500	80
Pointer	Holmes.....	St. Andrews, N. B.....	1 do	9	250	71
F. Coold	F. Coold	do	1 seine	6	400	46
Empire	J. Hays.....	do	1 do	4	350	29
Antilope.....	J. Calder	do	1 do	8	400	83
Abigail, chaloupe ..	Small	Lubec.....	1 do	6	200	40
Harmony, do	Fergusson.....	Eastport	1 do	5	400	47
David Campbell ..	Parker	St. Andrews, N.-B.....	1 do	8	700	61
Protector	Clark.....	Frémont, Maine	17 filets	6	400	61
Italian.....	Tinker.....	Eastport	1 do	6	600	67
Belle-Poule	J. Cassidy	Amherst				
				97	6145	842

Ce nombre de goëlettes est bien petit en comparaison de la flotte de 200 à 300 voiles qui visitent les Iles de la Madeleine annuellement à la même époque pour la pêche du hareng; et la cause qu'il y en avait si peu cette année, c'était que le plus grand nombre de goëlettes des ports de la Nouvelle-Écosse et des États-Unis, destinées aux Iles de la Madeleine, n'avaient pu s'y rendre à cause de l'énorme quantité de glaces qui couvraient en entier cette partie du golfe qui s'étend depuis l'île du Cap-Breton, l'île du Prince-Édouard et les Iles de la Madeleine, mais depuis une quinzaine de jours seulement; car les goëlettes qui se trouvaient maintenant dans le Port d'Amherst avait pu venir du détroit de Canso vers le 15 d'avril, sans presque rencontrer de glaces flottantes.

La Baie de Plaisance avait été libre depuis le commencement d'avril, et les bancs de hareng n'avaient pas tardé à y faire leur apparition; mais vu qu'il se trouvait peu de pêcheurs

aux îles pourvus de bonnes seines, il n'avait été d'abord capturé qu'une quantité comparative peu considérable de ce poisson, et ce n'était qu'une semaine avant notre arrivée à Amherst, que le premier fort coup de seine avait été donné.

Le poisson depuis n'avait pas cessé d'être abondant dans la Baie, peut-être un peu moins que l'année dernière, et la veille de notre départ de l'île, il avait été renfermé dans une grande seine sur le rivage de la Baie de Plaisance, au moins 2000 barils de hareng.

La morue ne faisait que de se montrer aux Îles de la Madeleine et on en avait encore pris que quelques-unes dans la Baie de Plaisance.

Je fis une visite au Port d'Amherst, je m'assurai d'après le rapport du gardien de ce port, M. Cassidy, que les règlements, surtout ceux qui regardent le délestage des vaisseaux et défendent de jeter le lest à l'eau, avaient été bien observés. On conçoit facilement l'importance de faire observer strictement ces règlements, lorsque l'on sait que le Havre d'Amherst, le plus important des îles, n'a que 9 pieds d'eau au plus à son entrée, et pas plus de 50 pieds de largeur, et que le lest de deux vaisseaux jeté à sa partie la plus étroite suffirait pour y faire assembler les sables de manière à le rendre impropre à la navigation.

De mémoire d'homme, son entrée s'est déjà rétrécie de plus de 100 pieds. Qui ne sait pas aux Îles que le bassin, vaste étendue d'eau salée, qui se trouve à la partie sud d'Amherst, et qui a été si longtemps fermé (on y entre maintenant à marée toute haute avec des berges de pêche) était il y a soixante ans un port de mer très fréquenté par les pêcheurs Jersiais dont les navires du port de 200 à 300 tonneaux et plus, y trouvaient un abri aussi sûr que commode; ce sont des ensablements successifs qui en ont bouché l'entrée, et la même chose arriverait pour le Havre d'Amherst si l'on y portait la plus sérieuse attention, et Amherst sans port deviendrait un endroit de nulle valeur.

Pendant mon séjour à Amherst qui ne se prolongea que jusqu'au 12 (j'avais reçu instruction de faire ce voyage dans un temps limité) je vis à ce que les règlements de pêche fussent mis en force, et à ce que l'ordre fut observé dans le havre; et avant de partir je laissai quatre de mes hommes sous les ordres de mon second, M. Eugène Hamond, à Amherst.

Cet officier devait pendant mon absence, surveiller les pêcheries qui se pratiquent dans la Baie de Plaisance, et y faire exécuter les règlements qui les régissent; en outre, de maintenir l'ordre dans les ports des Îles de la Madeleine, et de prêter main-forte aux autorités dans le besoin. M. Fox, percepteur de la douane de ce port, et M. Fontana, tous deux juges à paix, s'étaient engagés à seconder M. Hamond de tous leurs pouvoirs.

Je donnai à cet officier des instructions détaillées qui devaient lui servir de règle de conduite en toutes circonstances; en même temps, je lui disais d'agir avec prudence et avec fermeté toutefois, car je me rappelais l'assaut grave commis sur un de mes officiers l'année dernière au même endroit, assaut suivi d'une blessure dangereuse à la tête, et je craignais que vu le petit nombre d'hommes que je laissais aux îles, quelques-uns des pêcheurs étrangers ne fussent tentés de renouveler les mêmes scènes.

Partis à 2 h. 30 m. p.m., de l'Île Amherst, nous nous arrêtâmes quelques heures à l'Île d'Entrée, puis nous fîmes route pour la Baie des Chaleurs.

Nous amenâmes avec nous, pour les déposer à Paspébiac, le capitaine Hubert Bernier du trois-mâts, le *Québec*, avec son équipage de 26 hommes. Ce navire avait été jeté à la côte sur l'Île Bryon, pendant une tempête accompagnée de neige, le 7 décembre de l'année dernière, et comme la navigation entre les Îles de la Madeleine et les ports voisins se trouvait close, ils s'étaient vus forcés d'hiverner aux îles.

Le 13, dans l'après-midi, nous arrivâmes à Paspébiac. Ce port n'avait encore reçu que trois vaisseaux d'outre-mer, et ils avaient été retardés quelques jours par les glaces à l'entrée du golfe. Leur cargaison consistait en sel et en fournitures de pêche.

Le hareng était apparu sur les côtes depuis trois jours.

Je visitai les établissements de pêche du banc; tous y étaient dans l'ordre.

On s'y préparait à envoyer des expéditions pour la pêche de la morue sur la côte du Labrador, au nord du golfe et du fleuve St. Laurent. Ces expéditions devaient se composer de pas moins de 750 hommes, tant pêcheurs que terriens, tous de la Baie des Chaleurs. Conduites avec sagesse et économie; elles rapportent de grands bénéfices à ceux qui les équipent, et en même temps, procurent au Canada un article important de commerce pour l'exportation.

Mon voyage dans la Baie des Chaleurs avait pour but d'affermir les pêches de saumon

illes
; la
e de
uile
uile
des
ont
rins,
e'est
mais
ate.
Tonnage.
12
35
92
42
37
39
80
71
46
29
83
40
47
61
61
67
842
voiles
ne du
mbre
de la
aient
rue-
ment;
ir du
es de
heurs

qui s'y pratiquent, soit dans les rivières, soit sur la côte, et de voir à ce que personne ne pêche sans avoir une licence du gouvernement et contrairement aux réglemens de pêche.

Dès le matin du 14, nous nous mîmes en route; nous nous arrêtàmes d'abord à Carleton pour y prendre un pilote pour la Rivière Ristigouche, que nous visitâmes le même jour.

Je donnai, à M. McEwen, le garde-pêche de la Rivière Ristigouche, les licences destinées aux pêcheurs de cette rivière; puis nous revînmes à Carleton le 15, et je pus ce jour-là affermer les pêcheries de saumon de cet endroit et de Maria.

Dans ce dernier endroit, on était occupé à prendre des *plies* avec des seines qu'on tirait sur le rivage; un pêcheur en avait pris ce jour-là une quarantaine de barils; ce poisson est excellent à manger, mais on ne l'utilise pas dans la Baie des Chaleurs comme on fait dans les vieux pays: on s'en sert seulement pour l'engrais des terres, qu'il fertilise au plus haut degré.

Pendant ma visite à Maria, j'appris un fait qui est des plus satisfaisants et en même temps des plus encourageants pour l'avenir de nos pêcheries de saumon; c'est que dans les fosses de la Rivière Grand-Cascapédia, en aval de l'endroit où elle est jointe par un de ses affluents, appelé *Salmon-Branch*, il avait été vu, dans le mois d'avril, plus de 2,000 saumons, par un habitant de Maria, qui s'était rendu là pour y chercher de l'or.

Le bruit avait couru, l'année dernière, qu'on avait trouvé des mines d'or dans le haut de la Rivière Cascapédia et aux pieds des Monts Chicchoe; mais ce n'était que des pyrites de fer et de cuivre qu'on avait pris pour ce métal précieux.

Mais pourquoi aller chercher si loin? N'a-t-on pas déjà trouvé les véritables mines d'or de la Péninsule de Gaspé? Est-ce que ces immenses et inépuisables pêcheries ne valent pas les mines de la Californie? Il y a bien longtemps, les Hollandais, ces inventeurs de la grande pêche, n'appelaient-ils pas leurs pêcheries de hareng *goult myn* (mines d'or), après que Wilhelm Beukels eut imaginé la manière d'enceaquer ce poisson?

Ce dernier, par sa découverte, avait rendu un service signalé à ses compatriotes, et on lui avait conservé tant de reconnaissance, que Charles-Quint lui fit élever un monument en son honneur, à Bieroliet, sa patrie.

Le 16 au matin, nous allâmes mouiller dans la Baie de New-Richmond, et je passai une partie de la journée à affermer les stations de pêche à saumon dans la Rivière Grand-Cascapédia, de la petite rivière du même nom et du Cap-Noir. M. Dimock, le garde-pêche de cette importante rivière, me dit que jusque là il n'y avait pas eu de contravention à l'Acte des Pêcheries.

J'allai visiter les Sauvages établis sur la pointe ouest de l'entrée de la Rivière Cascapédia, et je vis avec plaisir qu'ils étaient disposés à se livrer à la culture de leurs terres plus qu'ils ne l'avaient fait jus qu'alors; et ce qui le prouvait, c'est que chacun d'eux avait labouré une assez grande étendue de terre; malheureusement ils n'avaient pas pu se procurer une quantité suffisante de grain de semence: une partie de leurs terres allait se trouver sans semence, si le gouvernement ne leur en fournissait.

Je crois qu'il est de la plus haute importance d'encourager ces dispositions de la part des Indiens à devenir agriculteurs; car, outre que la culture de leurs terres leur fournirait des moyens de subsistance, plus certains et plus abondants, ce serait le moyen le plus efficace de les empêcher de dévaster nos rivières poissonneuses, comme ils le font maintenant, en prenant le saumon et la truite.

On sait qu'à présent les Sauvages ont encore la liberté de pêcher le saumon et la truite au dard et au flambeau, mais pour leur subsistance seulement, dans les rivières qui ne sont pas affermées en entier; et certainement qu'il serait cruel de leur enlever ce droit sans leur donner quelque chose d'équivalent. Eh bien! je crois sincèrement, qu'en fournissant aux Sauvages de Cascapédia, de Ristigouche, de Gaspé et d'autres endroits (je ne parle pas du nord, où il n'y a pas de sol cultivable) des instruments d'agriculture et des grains de semence pendant cinq ans, et les aidant ainsi à devenir agriculteurs, on pourrait, au bout de ces cinq années, leur ôter les privilèges dont ils jouissent maintenant dans nos rivières, à l'exclusion des blancs, sans leur causer le moindre tort.

Le hareng n'avait pas abondé dans la Baie de Carleton et dans celle de Cascapédia comme les années précédentes, et il y avait paru vers le 25 avril. Du reste, on ne s'était guère occupé de sa capture; car, vu la guerre civile qui règne aux Etats-Unis, ce poisson n'obtient qu'un prix si peu rémunérateur, que nos pêcheurs n'étaient pas tentés d'en exporter une

grande quantité ; c'est ordinairement à Boston que ce poisson est le plus recherché et se vend le mieux.

Le lendemain, nous touchâmes à Paspébiac pendant quelques heures, en cas qu'il y eût quelques affaires qui requit ma présence dans cet endroit ; puis, comme tout y était tranquille, nous nous rendîmes au Port Daniel à 9 h. 30 m. a. m.

Je disposai bien vite des licences de pêche de cette partie de la côte, puis nous allâmes au Petit Pabos à 2 h. 45 m. p. m.

Je remis à M. Rémon, le garde-pêche de cet endroit, les licences de pêche de New Port de la Grande Rivière Pabos et de la Petite Rivière du même nom, et, après m'être assuré que tout y était dans l'ordre, nous allâmes mouiller à la Grande Rivière, dont j'affermâi aussi les pêches de saumon, et, ce service fini, nous pûmes atteindre Percé avant la nuit.

J'avais appris au Port Daniel, à Pabos et dans les autres endroits de pêche qui se trouvent, entre cette place et Percé, que la pêche de la morue, commencée de bon printemps, avec du hareng pour appât, donnait des résultats satisfaisants.

A Percé, on avait vu la morue apparaître près des côtes dès le 10 avril, et les pêcheurs de cette place, qui sont comptés parmi les meilleurs de la côte, en avaient déjà pris une grande quantité ; dernièrement pourtant, le poisson s'éloignait un peu du rivage pour se tenir sur les bancs du large. C'était avec du hareng pour *boitte* que la pêche de la morue s'était faite jusqu'alors.

A Percé, grand centre d'exploitation de pêche à la morue, comme on sait,—l'ordre et la paix publique régnaient.

Le 18 dans l'après-midi, comme il y avait apparence de mauvais temps, nous entrâmes dans le port de Gaspé. Nous y rencontrâmes six vaisseaux nouvellement arrivés d'Europe, avec du sel et des fournitures pour les établissements de pêche de la côte, et un grand nombre d'autres étaient encore attendus. Il y avait aussi une quinzaine de goëlettes de Gaspé et de Québec, dont les unes avaient apporté, de cette dernière ville, des approvisionnementements tels que farine, lard, et les autres s'équipaient pour les pêches.

Pendant la journée du 19 et du 20, je fus occupé à affermer les pêches de saumon des rivières St. Jean, du Sud-Ouest ou York, du Nord-Ouest ou Dartmouth, de Sandy Beach et de la Péninsule, et il me fallu pour cela émaner 58 licences de pêche à saumon. Du reste, je n'eus pas de grandes difficultés à remplir cette partie de mes devoirs, car les pêcheurs sentent bien maintenant et comprennent l'avantage du système qui a été mis en force, tant pour la protection du poisson que pour celle des pêcheurs.

Pendant cette visite à Gaspé, je n'eus à entendre qu'une plainte pour contravention aux règlements de pêche, et le nommé Thomas Corner, convaincu d'avoir pris de la truite l'hiver dernier, en contravention à l'Acte des Pêcheries, fut condamné à une amende de \$8 et les frais.

Je profitai aussi de mon séjour à Gaspé pour faire couvrir de branchages, auxquels étaient attachées des pierres assez grosses pour les tenir au fond de l'eau, les bancs d'huîtres que j'y avais déposés depuis deux ans, à l'instar de ce qui avait été pratiqué dans la Baie de St. Brieux, en France, par M. Coste, d'après les ordres du gouvernement français.

Il a été constaté, là et ailleurs, que les jeunes huîtres s'attachent facilement aux branches d'arbre, de quelque nature qu'elles soient, et c'est le meilleur moyen de retenir les jeunes huîtres lorsqu'elles sortent de leurs mères, et de les empêcher d'être emportées par les courants, loin des bancs d'huîtres.

Le 21 au matin, nous partîmes de Gaspé ; nous nous arrêtâmes d'abord à l'Anse Brillant, où je réglai des disputes survenues entre plusieurs personnes à propos de possession de terrain et de *grace*, puis nous allâmes mouiller à la pointe St. Pierre. Je me rendis de là à la Malbaie ; mais n'ayant pu communiquer avec le garde-pêche de cette division, je fus obligé de mettre chaque licence sous pli et de les envoyer aux pêcheurs.

A la Pointe St. Pierre, comme dans ce dernier endroit, on avait remarqué une grande affluence de morue près des côtes dès le mois d'avril, et nos pêcheurs, profitant de cette bonne fortune, en avaient fait une capture abondante. Depuis quelques semaines, cependant, elle s'était retirée sur les bancs du large, où, du reste, il y en avait encore beaucoup, mais la pêche y était que près de terre.

Jusqu'alors, c'était le hareng qui avait servi de boitte.

Le soir, nous nous remîmes en route ; nous allions à la Rivière à la Madeleine, où je

pus débarquer le lendemain matin. J'affirmai de suite les stations de la rivière de cet endroit, et à 8h. 10m. a. m., nous repartîmes.

A 2h. p. m., nous mouillâmes à Ste. Anne-des-Monts; j'émanai, sans perdre de temps, des licences pour les pêcheurs de cet endroit, et à 3h. p. m. j'étais de retour à bord; mais il faisait un fort vent de sud, et le capitaine ne jugea pas à propos de partir.

Sur toute la côte sud du fleuve St. Laurent, depuis le Cap des Rosiers jusqu'au Cap de Chatte, les bancs de morue avaient fait leur apparition près des côtes. plus tard jusqu'à Percé. Ce poisson avait été très abondant à l'Anse aux Griffons, à la Rivière au Renard et au Grand Etang, où les pêcheurs y avaient très bien réussi. A la Madeleine, au Mont Louis et à Ste. Anne-des-Monts, ils avaient eu moins de succès.

D'après le rapport des habitants, l'hiver n'avait pas été très rigoureux sur la côte de Gaspé, mais en revanche il était tombé une quantité énorme de neige, qui avait rendu les chemins très mauvais pendant toute la saison, et il y avait eu beaucoup de glaces flottantes près des côtes jusqu'au commencement d'avril.

Partis à minuit de Ste. Anne-des-Monts, nous arrivâmes le lendemain à 5h. 30m. a. m. au lieu du naufrage de *La Canadienne*; la journée fut employée à transporter à bord ce qui restait, soit à bord de la goëlette, soit chez madame McClure, des gréments et des effets de *La Canadienne*, et à 7h. 30m. p. m., nous nous mîmes en route pour Québec.

Dans l'après-midi, j'allai visiter le *Bride of Canada*, où on faisait des travaux considérables pour le relever et le mettre à flot; le steamer *Victoria*, qui devait le remorquer à Québec, était attendu sous peu de jours, de sorte que le capitaine ne requit pas nos services.

Nous éprouvâmes une forte tempête de vent d'ouest pendant la nuit; le lendemain, le temps était beau, et nous pûmes arriver à Québec à 7h. 45m. p. m.

SECOND VOYAGE.

Depuis le 24 mai jusqu'au 2 juin, le steamer *Napoléon III* resta dans le port de Québec occupé à prendre son charbon et les approvisionnements pour les phares du golfe.

Le 2 au soir, nous partîmes. Le 4 au matin, nous arrivâmes au phare de la Pointe des Monts. Les provisions et tous les effets qui lui étaient destinés furent aussitôt débarqués, et dès 6 h. 45 m. a. m., nous repartîmes.

Je débarquai, environ une heure après, à la Trinité, chez M. Comeau, le garde pêche et juge de paix pour cette partie de la côte nord, et après avoir arrangé avec cet officier les affaires qui regardaient sa division et lui avoir donné une licence de pêche, nous nous rendîmes à la Pointe Caribou, où je laissai un de mes matelots pour garder *La Canadienne*, et couper les bois qu'il nous fallait pour faire mettre à flot la goëlette à notre retour du golfe.

A 11 h. 30 m. a. m., nous étions encore en route, et le soir nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière Moisie; je trouvai là le capitaine Bernier à son poste, je l'assermentai ainsi que deux constables, nommés J. B. St. Pierre et Emilien Lepage.

Je fis la visite des établissements de pêche, lesquels étaient plus nombreux cette année que les années passées. Tout y était dans l'ordre.

Le capelan ne faisait que d'apparaître sur la côte, et on n'avait pris les premières morues que depuis quelques jours.

Il n'y avait que 5 goëlettes dans la rivière, dont 3 de Québec et 2 d'Halifax.

Je vis avec plaisir que les pêcheurs avaient tous préparé des fosses faites dans le sable et couvertes d'écorces, pour y jeter les têtes et les entrailles des morues, et se conformer ainsi à la loi.

J'émanai des licences pour les quatre stations de pêche à saumon du Banc de Moisie. M. John Holliday, le premier de la Rivière Moisie avait, ce jour là, pris les premiers saumons de la saison, au nombre de deux. Les eaux de la rivière n'étaient pas très hautes, et tout faisait présager une bonne pêche.

Il était près de onze heures lorsque je retournai à bord; nous partîmes de suite pour la Rivière St. Jean, où nous arrivâmes le lendemain matin.

M. Joseph Beaulieu, le garde-pêche de la division dont cette rivière fait partie, n'était pas encore arrivé de Carleton, mais on l'attendait sous peu de jours. D'ailleurs, les pêches n'y étaient pas encore commencées, ni celle du saumon, ni celle de la morue. Le capelan n'y avait pas encore été vu; on sait que c'est à la suite des bancs de ce succulent petit poisson que les morues et même les saumons se montrent près des côtes, et c'est principalement à cette circonstance qu'on doit la possibilité de pouvoir faire de grandes pêches du premier de ces poissons.

Il y avait à peu près le même nombre de pêcheurs que l'année dernière à la Rivière St. Jean, et les établissements les plus considérables de cet endroit appartenaient à M. P. Sirois, de l'Islet, et à M. E. Bélanger, du Cap St. Ignace, lesquels avaient un grand nombre de pêcheurs à leur service et faisaient des affaires considérables.

Avant de partir de la Rivière St. Jean, j'arrangeai à l'amiable une difficulté survenue entre deux pêcheurs à propos de la possession de certains effets.

Il était près de onze heures du matin lorsque nous arrivâmes à Mingan. Je m'occupai de suite à émaner les licences pour les pêches à saumon de la seigneurie de Mingan, à l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, laquelle devait avoir, d'après les instructions, toutes ces pêches. Les licences étaient au nombre de 21, et comprenaient toutes les stations de pêche qui s'étendent depuis la Rivière St. Jean jusqu'à la Rivière Agwanus inclusivement.

Ni les pêches de la morue et du saumon n'étaient commencées dans les environs de Mingan.

J'appris des nouvelles du village de la Pointe-aux-Esquimaux, lequel est situé à six lieues à l'est de Mingan, qui étaient des plus satisfaisantes.

Les expéditions envoyées à la chasse du loup-marin sur les glaces étaient retournées après les voyages les plus heureux et les plus rémunératifs qui eussent encore été faits, et pour plus ample information sur ce sujet, je donne une liste des bâtiments qui ont fait partie de ces expéditions, et le nombre de loups-marins rapportés :

Noms des goélettes.	Noms des capitaines.	Nombre de loups-marins.	Gallons d'huile.
Amelia.....	X. Cormier.....	1320	6340
Eugénie.....	Josedth Dupuis.....	730	2920
Lady.....	J. Maldoon.....	1027	4263
Victoria.....	G. Cormier.....	1100	7728
Alphonsine.....	P. Cyre.....	550	2380
Wide Awake.....	Vital Vigneault.....	600	4960
Constantine.....	Jules Boudreau.....	1396	6880
Mermaid.....	Joseph Marier.....	180	1057
Venello.....	P. Doyle.....	482	2100
	Total.....	7385	39623

J'ajouterai que le village de la Pointe-aux-Esquimaux, qui n'est surgi que depuis 5 ans et qui compte maintenant quatre-vingt-cinq familles, composées de pêcheurs, se trouve, par suite des belles pêches de loups-marins et de morue qui ont été faites depuis quelques années, dans un état florissant, et on peut lui prédire un bel avenir. Il y a une église et deux prêtres résidents.

Mes affaires étant toutes terminées à Mingan, nous partîmes à 2h. p. m. pour le phare de la pointe ouest de l'Île d'Anticosti, où nous mouillâmes à six heures du soir, et malgré une assez forte houle qui battait sur le rivage, les approvisionnements de ce phare furent transportés à temps ce soir-là, ou plutôt cette nuit-là.

Le lendemain, de très-bonne heure, ce fut le dépôt de provisions de la Baie de Gamache ou Ellis qui fut servi, et à midi, nous étions au phare de la Pointe du Sud-Ouest.

Pendant que l'équipage débarquait les effets et provisions que nous avons apportés pour le phare de cet endroit, je m'occupai des pêcheries de saumon de l'île d'Anticosti.

On sait que cette île, de 117 milles de longueur et 30 milles de largeur, et plus grande que quelques États souverains d'Europe—autrefois seigneurie, est maintenant tenue par ses propriétaires en fief et commun socage.

Cette île est inculte et le sera toujours, sans aucun doute; le peu de terre végétale qui recouvre la roche calcaire, pleine de fossiles, dont elle est toute formée; son climat froid et humide, et son isolement complet, pendant l'hiver, du reste du pays, n'offrent rien de bien tentateur pour les colons étrangers ou du pays, surtout lorsqu'on sait qu'on peut trouver dans la Péninsule de Gaspé des milliers d'arpents de terres des plus riches, qui se trouvent encore incultes et qui jouissent d'un climat comparativement beaucoup plus doux.

Mais cette île est un lieu de chasse très-important pour les animaux à fourrures, surtout pour l'ours noir, le renard, dont il y a plusieurs variétés, la marte et le vison. Ses pêcheries de saumon, maintenant beaucoup diminuées, étaient autrefois considérables; c'est pour y exercer ces deux industries qu'elle est affermée par ses propriétaires à M. Wm. Corbett, qui réside à la Pointe du Sud-Ouest.

Ce monsieur, à qui j'avais déjà donné des licences l'année dernière, ne se trouvait pas en ce moment chez lui; je fus par conséquent obligé de mettre celles de cette année entre les mains du gardien du phare, M. Pope, qui devait en recevoir le prix en même temps que celui de l'année précédente.

J'avais reçu instruction de placer un de mes hommes comme garde-pêche sur l'île d'Anticosti, pour en visiter les principales rivières et y voir à ce que les règlements de pêche y fussent strictement observés; mais n'ayant pu trouver, à la Pointe du Sud-Ouest ou ailleurs, un bateau convenable à lui fournir et un homme à engager pour l'accompagner, je fus forcé de garder mon marin à mon bord.

Il était près de 5 heures de relevée lorsque nous quittâmes l'île d'Anticosti, mais nous pûmes atteindre, ce même soir-là, le Cap des Rosiers, et comme la nuit était belle, l'équipage put de suite faire le service du phare de cet endroit, et à 1h. 30m. a. m. le lendemain, nous repartions pour les îles de la Madeleine.

Nous mouillâmes, le même jour, vers le soir, au Havre Amherst. M. Eugène Hamond, l'officier que j'avais laissé aux îles de la Madeleine, avec quatre hommes, pour y faire observer les lois pendant mon absence, vint à bord et me fit rapport de tout ce qui s'était passé aux îles depuis mon départ.

La pêche du hareng s'était terminée vers le 20 mai. Le 17, il s'en était encore pris 1,000 barils en trois coups de seine. Le 17 mai, M. Hamond alla mouiller dans la Baie de Plaisance, à l'endroit indiqué par le règlement, la *balise* qui indique la ligne à l'est de laquelle il ne doit pas être placé de filets à maquereau, afin de conserver, vis-à-vis l'entrée du Havre Amherst, un passage libre pour la navigation, et en même temps pour les banes de poisson, que l'instinct de la reproduction de leur espèce force à s'approcher des rivages pour y déposer leurs œufs.

Quelques jours après, les pêcheurs commencèrent à tendre leurs filets, mais le maquereau ne parut dans la Baie de Plaisance que le 4 de juin, et encore en si petite quantité que les pêcheurs en prirent à peine quelques barils chacun; et lors de notre départ des îles, cette pêche, quoiqu'un peu meilleure qu'au début, ne donnait pas de résultats satisfaisants; on pensait même qu'elle était sur le point de finir.

Il y avait eu une cinquantaine de goëlettes pour cette pêche dans le Port d'Amherst, et les capitaines de ces goëlettes, grâce à l'activité et au zèle déployés par mes hommes dans cette circonstance, s'étaient prêtés aux exigences de la clause des règlements qui régissent la manœuvre de placer leurs filets dans la baie; et quoiqu'il y eût, pendant un temps, plus de 500 pêcheurs étrangers dans le port d'Amherst, mes constables avaient pu maintenir l'ordre et la paix publique, et la population d'Amherst leur en savait bon gré.

Un de mes devoirs, en allant aux îles de la Madeleine, cette fois, était de faire afficher

des p
Golf
Mais

leine
quint

parti

ueme
de G
haut
offici
d'eux
euren
que d

L'appa
pour

vers
dizain
et l'at
glaces
entou

traver
étions

qui ne
que la

I
capita
de cha
et rev

J
Mout
et le s

I
partie
nier, c
d'entr
mcne

I
pêches

I
sur la
canons
dant R

des proclamations pour l'élection d'un membre du Conseil Législatif pour la division du Golfe. C'est ce que je fis faire au Havre Amherst, à l'Étang du Nord et au Havre aux Maisons, et j'en donnai avis à l'officier-rapporteur, M. Gauvreau, de Rimouski.

J'allai, le 8, à l'Étang du Nord, et le 9, au Havre aux Maisons.

Il ne s'y était passé rien de remarquable depuis ma dernière visite à ces endroits-là.

La morue était abondante dans la Baie de Plaisance et autour des Iles de la Madeleine, depuis quelque temps; les bateaux en rapportaient tous les jours jusqu'à quatre quintaux; on se servait, pour appât, de hareng et de maquereau.

Dans l'après-midi du 9, après avoir repris à bord M. Hamond et ses hommes, nous partîmes pour Shalloop-Creek, sur l'Île d'Anticosti.

Le lendemain matin, on y débarqua les provisions destinées au dépôt que le gouvernement y entretenait pour secourir les naufragés. L'année dernière, un brigantin du nom de *Grace*, chargé de morue de Gaspé, avait fait naufrage sur la côte à 15 milles plus haut que Shalloop-Creek, le 11 décembre, et si M. Bradley n'avait été à la rencontre des officiers et des hommes formant l'équipage de ce bâtiment, ils auraient tous péri. Un d'eux même succomba aux fatigues et au froid qu'il avait endurés, et la plupart des autres eurent les pieds gelés. Une fois rendus à la maison du gardien, ils en avaient reçu, ainsi que de sa femme, les soins les plus pressés pendant tout l'hiver.

Ce printemps une goëlette les avait transportés au Bassin de Gaspé.

À 2 h. 35 m. p.m., nous nous étions rendus à la Pointe de l'Est. On fit le service de l'approvisionnement du phare qui se trouve situé à la Pointe Heath, et le soir nous partîmes pour le phare de Forteau.

Nous eûmes du beau temps toute la nuit et une partie de la journée du 11, mais vers 5 heures de relevée, comme nous étions dans le détroit de Belle-Île, à environ une dizaine de lieues de Forteau, voilà que tout à coup la température baisse considérablement et l'atmosphère se charge de vapeurs; ces phénomènes nous indiquaient le voisinage des glaces. Bientôt nous vîmes quelques banquises, et à 6 h. p.m. nous étions tout à fait entourés de glaces flottantes, le steamer allant à petite vapeur.

Quelque temps après, voyant l'inutilité des efforts faits pour se frayer un chemin à travers ces masses de glaces, la course du vaisseau fut chargée, et à 7 h. 30 m. p. m., nous étions assez éloignés des glaces pour passer la nuit à la cape sans danger.

Le 12, juin encore, de nouveaux efforts furent faits pour franchir la barrière de glaces qui nous séparait de la côte nord; nous passâmes encore cette journée à la cape, de même que la nuit suivante.

Le 13 au matin, voyant qu'il était impossible de franchir le détroit de Belle-Île, le capitaine Gourdeau se décida à partir pour Sidney, pour y prendre un approvisionnement de charbon; car il paraît qu'il n'en avait pas assez pour faire le voyage de Belle-Île, aller et revenir.

Mais nous nous arrê tâmes en passant à la Tabatière, le 13 au matin.

Je visitai les établissements de pêche de cet endroit, ainsi que ceux de la Baie des Moutons et de la Tête à la Baleine, et j'en affirmai les pêches de saumon dans la journée, et le soir nous mouillâmes à cette dernière place.

Les pêches de loup-marin d'automne n'avaient pas été du tout fructueuses sur cette partie de la côte, et la chasse des animaux à fourrures y avait presque manqué l'hiver dernier, en sorte que la population se trouvait dans une grande gêne, et même quelques-uns d'entre eux étaient malheureusement dans la misère; mais la pêche de la morue allait commencer, et bientôt ils pourraient être dans l'abondance, au moins pour un temps.

Le lendemain, je visitai l'Île du Petit Meccatina, et j'y donnai des licences pour les pêches de saumon qui s'y pratiquent, et à midi, nous nous mîmes en route pour Sydney.

Le 15, une tempête nous força d'aller nous abriter au fond de la Baie St. George, sur la côte de Terre-neuve; là, nous rencontrâmes la corvette française *Gassendi*, de 6 canons, commandant Gauthier; ce bâtiment, de même que la corvette *Lavoisier*, commandant Ribour; la corvette *Milan*, commandant Clouet, toutes deux de 6 canons aussi, et deux

petites goëlettes, armées de pierriers, sont occupées pendant la saison à faire le service de la protection des pêcheries françaises sur la côte de Terre-Neuve et aux îles St. Pierre et Miquelon.

Ces pêcheries s'étendent sur une étendue de côtes de 420 milles (pas la moitié des côtes canadiennes), depuis le Cap St. Jean à l'est, en tournant au nord-est par Quirpon, puis à l'ouest jusqu'au Cap Ray, à l'extrémité sud-ouest de Terre-Neuve, de même que les petites îles de St. Pierre, de Langlade et de Miquelon.

J'ai fait une description de ces dernières dans mon rapport de 1858.

La population de la Baie St. George, composée de 200 à 300 habitants, s'occupe principalement de la pêche du hareng, qui s'y montre dès le printemps et qui constitue leur principale ressource.

Ce poisson y vient généralement en quantité énorme. Ce printemps, la pêche avait été des plus abondantes.

Dans la nuit, le temps étant devenu plus beau, nous continuâmes notre route, et le lendemain à 3h. p. m., nous mouillâmes dans le port de Sydney.

Nous y fûmes occupés jusqu'au 20 à prendre un approvisionnement de charbon.

Le 23, nous étions de retour au détroit de Belle-Ile et nous fûmes surpris de trouver toute la côte nord, depuis l'Anse aux Blancs-Sablons, encore bordée de glaces flottantes, lesquelles s'étendaient jusqu'à 4 à 5 milles au large.

Pensant qu'en longeant de près la côte de Terre-Neuve, nous pourrions peut-être nous frayer un passage jusqu'à Belle-Ile, nous gouvernâmes en conséquence. Mais à la hauteur de l'Île-Verte, sur la côte de Terre-Neuve, nous vîmes que le détroit était bouché complètement par les glaces, et force nous fut de rebrousser chemin.

Nous tentons d'aborder aux Belles-Amours le soir, mais les glaces nous empêchèrent encore de parvenir jusqu'à ce port. Le lendemain nous pûmes entrer dans l'excellent havre de Bonne-Espérance, où, malgré son éloignement de la haute mer, les glaces vinrent encore nous trouver.

Nous y restâmes jusqu'au 26, et je profitai de cet arrêt de quelques jours pour visiter la Rivière St. Paul, qui se jette à la mer tout près du havre de Bonne-Espérance, et les stations de pêche du voisinage. Je distribuai aussi des licences de pêche à saumon aux pêcheurs des Îles-aux-Chiens, de Bonne-Espérance, de la Baie-des-Saumons, de Five-Leagues et de Middle-Bay. En même temps, je fis moi-même et je fis faire par un de mes officiers, une visite de toutes les goëlettes qui se trouvaient dans le havre de Bonne-Espérance et dans la Baie-des-Saumons, dont voici une liste :

V.
C.
J.
G.
T.
H.
B.
A.
F.
S.
L.
P.
L.
C.
G.
B.
L.
V.
S.
M.
Q.
F.
H.
B.
B.
A.
D.
L.
J.
H.
V.
J.
V.
S.
O.
A.
A.
L.
W.
R.
B.
P.

Ame
Gran
Mary
Nativ
Indep
John
Emm
T. P.
Ces
outre
scines

HAVRE DE BONNE-ESPÉRANCE, 25 JUIN 1862.

Noms des goëlettes.	Noms des capitaines.	De quel port.	Tonnage	Nombre d'hommes.	Nombre de berges.
Vegete	F. Mira.....	Luxembourg.....	36	10	3
Clido	C. Loyde.....	do	70	13	4
C. W. Lyle.....	T. Smell.....	do	40	11	4
Jos. Croighton.....	G. Griffin.....	do	60	13	4
Golden-Eagle.....	G. Smellson.....	do	43	11	3
Tropic Birds	Jacob Allan.....	do	46	13	4
H. McMoyle.....	A. Burns.....	do	55	11	4
Bella Young.....	G. And.....	do	30	11	3
Agile	H. Loyde.....	do	27	8	2
Four Brothers.....	C. Spindler.....	do	33	11	3
Sturgeon.....	L. Hennicook.....	do	33	11	3
Prince Consort.....	Isaac Link.....	do	42	11	3
Lintecher.....	Jos. Smith.....	Halifax.....	50	11	3
Commodore	John Frodit.....	Luxembourg.....	40	13	4
Gazelle	F. Shankle.....	do	22	10	3
British Eagle.....	E. Romkey.....	Halifax.....	44	13	4
Leander.....	G. Shankle.....	Luxembourg.....	30	11	3
Velette.....	Ed. Maxwell.....	do	33	11	3
Sea Slipper	E. Lyson.....	do	40	13	4
Mediator	J. Richard.....	do	50	10	3
Quito.....	C. Craroft.....	do	24	8	2
Firt	Peter Parols.....	do	44	11	3
Bonita.....	C. Roukey.....	do	48	11	3
B. Wier.....	E. Miller.....	do	60	13	4
E. Fraser.....	Ed. Hartle.....	do	38	10	3
Amida.....	Isaac Lindsay.....	do	42	13	4
Debel.....	J. Lonis.....	do	60	13	4
Lady Speedwell.....	Dan. Eckman.....	do	53	14	4
J. L. Vogler.....	James Bell.....	do	53	13	4
Harvest Horne.....	J. Canes.....	do	40	10	3
Vau	J. Romkey.....	do	50	11	3
J. W. Millock.....	John Goëzen.....	do	62	13	4
Vigilant	P. Publico.....	do	55	13	4
Shooting Star.....	E. Ritzey.....	do	61	13	3
Ocean Pride.....	S. Ritzey.....	do	31	10	3
Ann-Maria.....	P. Shankle.....	do	43	13	4
Alert	C. Mozart.....	do	57	12	4
Lilie of the West.....	Chs. Vincent.....	do	50	11	3
Wasp.....	G. Gildest.....	do	40	11	3
Rosanada.....	G. Bornsole.....	do	50	13	4
British Lass.....	J. Smith.....	do	50	10	3
Princess Louisa.....	R. Romkey.....	do	43	10	3
			1883	482	142

HAVRE DE LA BAIE-DES-SAUMONS, LE 25 JUIN 1862.

Noms des goëlettes.	Noms des capitaines.	De quel port.	Tonnage	Nombre d'hommes.	Nombre de berges.
Amelia	John Hartfield.....	Newbury Ports.....	100	15	6
Grand Island	Thomas Tobin.....	do	120	15	5
Mary Claveland.....	Noël Dow.....	do	139	16	5
Nativo American	J. T. Ash.....	do	115	16	5
Independance	William Hewitt.....	do	90	15	5
John W. Dodge.....	Walter Joy.....	do	110	16	5
Emma V.....	William Sanborn.....	do	150	16	5
T. P. Johnson.....	Richard Joy.....	do	114	16	5
Ces goëlettes avaient en entre chacune 2 bateaux de seines.			938	125	41

Les pêches du saumon et de la morue n'étaient encore commencées nulle part, et ce ne fut que la veille de notre départ que quelques saumons furent pris dans la Rivière St. Paul, et que les premières morues furent capturées au large de Bonne-Espérance ; et c'était sans doute les glaces qui avaient empêché la morue, le capelan et le saumon de s'approcher des côtes plus tôt.

D'ailleurs, quand bien même il y aurait eu du poisson avant cette époque, sur les fonds de pêche, les bateaux n'auraient pu s'y rendre, tant étaient serrées les glaces contre le rivage ; en outre, ces glaces emportées, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, par les marées, eussent empêché les embarcations de se mouiller avantageusement ; ou bien, l'eussent-elles fait, qu'elles auraient été dérangées à chaque instant par des morceaux de glaces qui auraient pu les briser si elles ne se fussent hâtées de fuir.

La pêche du loup-marin d'automne avait été mauvaise, à cause de la rigueur de la saison pendant la passe du loup-marin. En même temps, la chasse des animaux à fourrures, dans l'intérieur, n'ayant rapporté que fort peu, plusieurs des habitants avaient souffert par la rareté des provisions et ce retard, apporté à leurs industries les plus productives, aggravait encore leurs maux.

Quarante-deux goëlettes de la Nouvelle-Ecosse attendaient, dans le havre de Bonne-Espérance, que la pêche de la morue commençât ; il y en avait 15 des Etats-Unis à la Baie-des-Saumons.

Les équipages de ces goëlettes formaient 607 hommes, distribués sur 183 bateaux de pêche. Les goëlettes américaines avaient, en outre, 14 grandes seines bien équipées.

Aucune infraction à la loi des pêches ne fut signalée, non plus qu'aucune violation de la paix ou de l'ordre public.

Le 26 juin dans l'après-midi, nous nous mettions encore en route pour Forteau, et cette fois encore les glaces nous empêchèrent de nous y rendre ; il nous fallut mouiller sous l'Île-à-Bois. Mais le même soir, des glaces entraînées par la mer nous forcèrent à prendre le large pour la nuit ; j'avais pu, néanmoins, débarquer pendant une heure à l'Île-à-Bois et voir M. Alfred Le Boutillier, l'agent de l'établissement de pêche, le plus considérable de cette île.

Ce monsieur m'apprit que l'île était entourée de glaces depuis plus d'un mois, et que leurs vaisseaux venus du Jersey n'avaient pas pu y aborder. Un d'eux avait été entouré par les glaces à plusieurs reprises et avait perdu quatre ancres.

Les pêches n'étaient pas encore commencées là ni à l'Anse aux Blancs-Sablons.

Nous nous tîmes à la cape toute la journée du 27, par un fort vent d'est, et le lendemain nous pûmes entrer dans la Baie de Forteau pour nous y abriter ; pendant la plus grande partie de la journée, nous eûmes de la neige et de la grêle.

Quoique la Baie de Forteau ne se trouve pas dans le Canada (elle est à 15 milles de la frontière, au fond de l'Anse aux Blancs-Sablons), je crois devoir donner le nombre des établissements de pêche qui s'y trouvent, parce que les pêcheurs Canadiens vont très souvent y faire des affaires.

ETABLISSEMENTS DE PÊCHE DE LA BAIE DE FORTEAU, Etc.

Maisons.	Agents.	Bateaux de pêche.
Le Boutillier, frères.....	Jos. Mourant	20
De Quetteville, frères.....	Capt. De Foy.....	19
Du Haume.....	Capt. Le Gresley.....	9
Ed. Cribb.....	E. Cribb.....	2
R. H. Ellis.....	3
Letto et Flin	2
	Total.....	55

La Baie de Forteau présente à peu près les mêmes chances de succès pour la pêche de la morue que l'Anse aux Blancs-Sablons.

Le 30 au matin, le temps étant calme, nous pûmes nous rendre vis-à-vis la pointe de Forteau, et débarquer les approvisionnements que nous avions apportés pour le phare qui s'y trouve. Nous étions cependant encore entourés de glaces, et nous ne pûmes y mouiller.

Aujourd'hui, les bateaux de pêche de la Baie de Forteau et de l'Anse à l'Eau ont pu prendre de la morue pour la première fois ce printemps; ce poisson paraissait être abondant et nous remarquâmes une quantité immense de capelan et grand nombre de baleines à leur poursuite.

Vers midi, nous partîmes pour Belle-Ile, que nous eûmes en vue vers le soir. Le vent était trop fort pour nous permettre de mouiller près du débarcadère du phare.

Le capitaine tenta d'abord de gagner la Baie des Châteaux, puis Kirpon, mais une barrière infranchissable de glaces de 4 à 5 milles de large nous empêcha d'y pénétrer, et nous fûmes forcés de nous abriter pour la nuit au nord de Belle-Ile.

Plus loin dans le détroit, nous en rencontrâmes de beaucoup plus grosses que celle-ci et une, entre autres, dans le voisinage de Belle-Ile; son sommet, en forme de pyramide tronquée, ne s'élevait à pas moins de 130 pieds au-dessus de la surface de la mer, et sa base reposait au fond de l'eau dans un endroit où la carte marine annonçait une profondeur d'au moins 40 brasses, ou 240 pieds, ce qui donnait à la banquise une hauteur générale de 370 pieds au moins.

On connaît que les banquises sont échouées par les courants et les remous qui se font autour.

Je dois ajouter que les glaces flottantes et les banquises que nous avions rencontrées dans le détroit de Belle-Ile, n'y étaient arrivées que vers la fin de mai, et qu'avant cette époque le détroit avait été presque entièrement libre de glaces depuis la fin d'avril.

On sait que ce sont les courants qui apportent, des mers arctiques dans le détroit de Belle-Ile, les banquises qu'on y voit le printemps et quelquefois tout l'été.

Le lendemain, nous eûmes beau temps, et nous en profitâmes si bien dans la matinée, qu'avant 2 heures de relevée, nous avions débarqué toutes les provisions et les effets destinés au phare de Belle-Ile.

Le soir, nous revînmes mouiller à l'Anse à l'Eau, et le 2 juillet, dès le matin, nous étions rendus dans l'Anse aux Blancs-Sablons.

Pendant ce voyage à travers le détroit de Belle-Ile, dont la partie la plus étroite n'a, comme on sait, qu'une largeur de 10 milles, nous avons rencontré en outre des glaces flottantes, ou champs de glaces (ainsi appelés par les marins anglais), des banquises (*icebergs*) au nombre de près de cent, ayant des proportions énormes et toute sorte de formes possibles. Les unes, vues de loin, avaient l'aspect de bâtiments à la voile; les autres avaient la forme de clochers; d'autres encore avaient été percées à jour par les vagues; une d'elles représentait parfaitement le fameux Percé, moins pourtant l'ouverture en forme de porte gothique qui se trouve à sa base.

Dans la Baie de Forteau, une banquise de la forme d'un quadrilatère, et d'une hauteur de 70 pieds au moins hors de l'eau, était échouée dans une profondeur d'eau de 150 pieds.

Il y avait dans la rade aux Blancs-Sablons 6 brigantins et 8 goélettes, employés à la pêche de la morue. J'allai sur les établissements de pêche des Blancs-Sablons, de l'Île à Bois, de la Longue-Pointe, et je vis que tout y fut dans l'ordre.

J'envoyai en même temps un de mes officiers faire le même service dans l'Anse de Bradore, où se trouvaient les bâtiments suivants :

BAIE DE BRADORE.

Noms des goëlettes.	Noms des capitaines.	De quel port.	Tonnage.	Hommes.	Berges.
Pionnier	Ed. Denis.....	Georgetown.....	63	14	4
Emmergeant	R. Nicholson.....	Charlottown.....	50	12	3
Commerce	G. Case.....	Ile du P. Edouard.....	49	12	3
Rising Sun.....	J. Messerney.....	Baie St. George.....	30	5	3
Amelia.....	Frs. Le Filate.....	Halifax.....	38	6	2
Sea Lion.....	Jacob Hewitt.....	St. Jean (T. N.).....	106	10	3
Cussard.....	H. Messerney.....	Baie St. George.....	47	7	2
James Joseph.....	William Shaw.....	do	29	7	3
		Total.....	412	73	23

La pêche de la morue était à peine commencée sur cette partie de la côte.

Celle du loup-marin, au moyen des filets, n'était pas encore terminée ; mais les glaces l'avaient beaucoup dérangée, et on ne s'attendait pas à ce qu'elle produisit autant qu'une année ordinaire.

Je donnerai, à la fin de ce rapport, un tableau indiquant la quantité de loups-marins pris sur la côte, et pendant la pêche d'automne de 1861, et pendant la pêche du printemps de cette année.

Il y avait, dans l'Anse aux Blancs-Sablons et dans la Baie de Bradore, à peu près le même nombre de pêcheurs que l'année dernière.

Le lendemain, le temps était très-favorable pour la pêche, et les glaces s'étant éloignées de la côte, un grand nombre de bateaux s'en allèrent à la pêche sur les banes. Le capelan, dont ils avaient une bonne quantité près des côtes, servait de boîte. La morne paraissait abondante.

A 10 heures a. m., rien ne nécessitant plus longtemps ma présence à l'Anse aux Blancs-Sablons, nous partîmes pour Saint-Augustin, où nous arrivâmes dans l'après-midi.

Dans le havre de Saint-Augustin, nous trouvâmes les goëlettes suivantes équipées pour la pêche de la morue :—

HAVRE DE ST. AUGUSTIN.

Noms des goëlettes.	Noms des capitaines.	De quel port.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Berges.
Penigan	J. Moses.....	Halifax.....	31	11	3
Brilliant Star.....	J. Smith.....	do	40	11	4
Agile	E. Voglar.....	do	28	9	2
Prouesse	F. Morrisso.....	do	40	11	3
Ducky Legs.....	W. Park.....	do	44	11	3
J. P. Carlwell.....	G. Hunter.....	do	31	11	3
Baronet	Z. Brogan.....	do	48	11	3
Bello	M. Feol.....	do	46	11	3
Young Nova Scotian...	E. Racey.....	Luxembourg.....	66	13	4
Visit	W. Paul.....	Halifax.....	45	11	3
		Total.....	422	110	31

Dix autres goëlettes en étaient parties la veille pour gagner la partie Est de la côte. Les équipages de ces bâtiments n'avaient encore pu faire que quelques jours de pêche; la morue ne s'étant montrée en abondance sur cette côte que quelques jours auparavant.

Le 4, j'employai la journée à visiter les stations de pêche de l'endroit. Je me rendis, malgré une brume épaisse, jusqu'à l'entrée de la Rivière St. Augustin, éloignée de 15 milles du port, pour voir à ce qu'il n'y fut pas tendu de filets en contravention aux règlements de pêche. Je trouvai tous les ustensiles de pêche tendus comme je le désirais; et je recueillis des renseignements très-utiles sur le cours de la Rivière St. Augustin, que je publierai à la fin de ce rapport.

Pas un saumon n'avait encore été pris dans la Rivière St. Augustin.

Le soir, nous revînmes à bord.

Le 5, étant parti de bon matin, je pus débarquer, dans la matinée, à la Tête à la Baleine et à Kikapou pour y louer les pêches de saumon de ces endroits; puis, vers midi, nous mîmes le cap sur Coacochoo, où nous pûmes mouiller le même soir.

Le 6 au matin, j'envoyai M. Hamond à Wapitigun y visiter les pêches. Quant à moi, j'allai dans la Rivière de Coacochoo jusqu'aux premiers rapides, pour en étudier le cours et voir la manière dont on y fait la pêche; j'en donnerai une description à la fin de mon rapport. Qu'il me suffise de dire que, depuis que l'occupant ne se sert que de filets, il ne prend presque plus de saumon.

Le 7, à 9 heures a. m., nous allâmes jeter l'ancre à la Rivière Kégasea; j'avais détaché une de mes chaloupes pour aller visiter les rivières Olomanoshebo ou la Romaine et Musquarro, et ensuite reprendre le steamer à Kégasea.

Je m'occupai de suite de la plainte de Jean Boudreault, le locataire de la Rivière Kégasea, contre le nommé Jean Giroux, pour avoir pêché (ce dernier) dans la dite rivière, dans le mois de juillet l'année dernière, sans licence et contre la volonté du locataire. La preuve étant complète, Giroux fut condamné à la plus forte pénalité, \$20, qui furent payées de suite.

Je visitai ensuite les établissements de Kégasea: tout y était dans l'ordre. La pêche de la morue était commencée depuis un mois et promettait d'être très-fructueuse.

Deux goëlettes de Kégasea avaient été employées à la chasse du loup-marin, et avaient assez bien réussi: elles apparaîtront dans le tableau des goëlettes à Kégasea.

Le 8, au matin, ma grande chaloupe arriva de Musquarro. Mon officier avait vu dans un havre, vis-à-vis la Rivière Olomanoshebo, les goëlettes suivantes:—

Noms des goëlettes.	Noms des capitaines.	De quel port.	Tonnage.	Nombre d'hommes.	Nombre de berges.
Nile	H. Mitchell	Halifax	25	7	2
N. Messenger	A. Staton	do	50	11	3
William	T. Mitchell	do	20	8	2
Dolphin	J. Stuldard	do	23	7	2
		Total.....	118	33	9

D'autres goëlettes, au nombre de 15, s'y étaient aussi livrées à la pêche de la morue avec succès; ce poisson, cependant, avait cessé d'y être abondant depuis quelques jours.

Les filets à saumon, employés dans les rivières Olomanoshebo et Musquarro, étaient tendus selon la loi.

A 9 h. a. m., je visitais la Rivière Kégasea, que je remontai jusqu'aux premiers rapides; tout y était en règle. Je la louai, ainsi qu'une station de pêche dans le voisinage. Il ne se prend de saumon, dans la Rivière Kégasea, que depuis une semaine.

A 1 h. 45 m. p. m., nous allâmes mouiller vis-à-vis la Grande Rivière Natashquan; j'allai la visiter.

Robert Stanley et son associé, Quigley, y faisaient la pêche comme les années passées ; ils avaient pris leur premier saumon le 5 juin. Depuis, ce poisson avait abondé dans la rivière, et le produit de leur pêche s'élevait déjà à 280 barils ; c'était certainement de beaux résultats.

Je chargeai un de mes officiers de remonter la rivière pour voir si tous les filets étaient tendus suivant la loi ; en même temps il devait poser des poteaux pour indiquer les limites supérieures de la division de l'estuaire de la rivière.

Je me rendis au Havre de Natashquan dans l'après-midi.

Il y avait en ce même temps, dans ce port, jusqu'à 90 goélettes du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, toutes pour la pêche de la morue, qui avait été abondante, sans l'être cependant autant que l'année dernière.

Depuis quelques jours la morue, qui s'était montrée vers le 10 juin, avait failli un peu près des côtes, et ces bâtiments s'étaient dirigés vers le bas-nord.

Le capelan n'avait pu être pris que pendant deux jours avec abondance, et c'avait été une grande perte pour les pêcheurs, qui souvent avaient manqué de *boitte* ; c'est le petit hareng qui l'avait remplacé.

Les bateaux avaient pris environ 100 quintaux de morue chacun, et la pêche n'était cependant pas encore finie.

Les goélettes de Natashquan avaient été très-heureuses à la chasse aux lous-marins. (Voir au tableau qui montre le nombre de ces animaux pris par chacune d'elles.)

Le village, composé maintenant de 25 maisons à peu près, était tranquille.

M. Ed. De La Penelle, qui emploie un grand nombre de personnes à son établissement, dans le Havre à la Frégate, n'eut aucune plainte à faire contre aucune d'elles.

Je louai deux stations de pêche sur le banc de Natashquan ; le soir, j'étais de retour à bord.

Le 9 au matin, l'officier que j'avais envoyé dans la Rivière de Natashquan la veille revint après avoir accompli sa mission à ma satisfaction entière.

Avant de partir de Natashquan, j'y laissai, comme garde-pêche, un de mes marins, Jean Blanchette : ses instructions étaient de veiller à ce que les règlements de pêche y fussent strictement observés, et de voir surtout à ce que personne n'allât y darder du saumon.

M. Linklater, l'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson, chez qui J. Blanchette, devait loger, me promit d'aider celui-ci de tout son pouvoir.

Vers 8 h. a.m., nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière Agwanus.

L'occupant de cette rivière, Sylvester Kennedy, avait refusé, paraissait-il, de s'arranger avec la compagnie de la Baie d'Hudson et de prendre la licence que j'avais octroyée à la dite compagnie pour la pêche du saumon de cette rivière ; je le forçai de se conformer en tout à ce qu'exigeaient mes instructions, et je lui fit payer les arrérages qu'il devait pour les licences de pêche de 1860 et 1861, et avant de partir je lui fit lever deux filets qui n'étaient pas tout-à-fait tendus selon les règlements. Le revenu de la rivière était de quinze barils de saumon.

A 1 h. p.m., je me rendis à la Rivière Napitippi. Je la remontai jusqu'aux chutes à environ un mille de la mer ; il n'y a aucune obstruction au passage du saumon.

Je mesurai la distance qui se trouvait entre plusieurs filets, j'en trouvai quelques-uns qui étaient un peu trop rapprochés les uns des autres et je les fis enlever.

La pêche n'y fournissait que des produits peu considérables, environ sept barils de saumon.

On y avait remarqué beaucoup de lous-marins d'esprit cette année, on sait que ces animaux amphibies font une guerre très destructive au saumon et à la truite ; et c'est peut-être à cette cause qu'on devait la diminution du saumon cette année, dans Napitippi.

A 8 h. 10 m. a.m., nous atteignimes Washes-koo. Je débarquai de suite voir M. Joseph Tanguay qui y fait la pêche au saumon ainsi que dans deux autres rivières. Je lui donnai des licences de pêche pour les stations qu'il occupe dans ces trois rivières ; en même temps je perçus les argents qu'il devait au gouvernement.

Je retournai à bord dans la nuit. Je ferai remarquer que la partie de la côte nord du golfe St. Laurent, depuis Natashquan jusqu'à la Pointe-aux-Esquimaux, distance de 65 milles, est la moins habitée de tout la côte, parce qu'il ne s'y fait pas de pêche à la morue.

Une brume épaisse nous empêcha de nous rendre à la Pointe-aux-Esquimaux avant le lendemain à 11 h. 10 m. a.m.

J'ai déjà donné une liste des goélettes de cet endroit avec la quantité de loups-marins pris par chacune. Depuis, ces bâtiments avaient été à la pêche de la morue au bas-nord.

Je n'eus aucune difficulté à régler à la Pointe-aux-Esquimaux.

A 4 h. 30 m. p. m., nous allâmes jeter l'ancre dans le Havre de Mingan, où nous trouvâmes 14 goélettes que le mauvais temps avait forcé à s'y réfugier. Il s'y trouvait aussi le *gatch* anglais "Geneora," de 80 tonneaux; M. Laurent, le propriétaire de ce joli vaisseau y était venu s'y livrer au plaisir de la pêche et de la chasse et en même temps aux études géographiques et géologiques.

Les quelques messieurs qui étaient venus pêcher le saumon à la mouche avaient très bien réussi, car la rivière était, au rapport de tout le monde, pleine de saumons. Aucune personne n'y avait pêché avec des filets.

Le 11 au matin, nous fîmes à la Longue-Pointe; j'y trouvai 5 goélettes mouillées près de la côte, s'occupant à la pêche de la morue. Ce poisson s'y était montré en grande abondance depuis huit jours, et M. C. Hamilton, avec ses 19 bateaux, en avait déjà pris 900 quintaux, et les pêcheurs voisins avaient aussi bien réussi que lui.

Tout annonçait dans cet endroit une bonne année de pêche, quoique la morue eut tardé à y venir.

La tranquillité n'avait pas cessé de régner à Mingan et à la Longue-Pointe depuis que la saison était commencée.

A 9 h. 15 m. a. m., nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière St. Jean. M. Beaulieu, que j'y rencontrai, me dit que le premier saumon y avait été pris le 11 juin.

La pêche de ce poisson avait été moins abondante que l'année dernière, quoique bonne. Elle était sur le point de finir.

La morue avait paru sur la côte le 24 juin, et il y en avait eu une affluence considérable jusqu'au 28. Le capelan, malheureusement, avait été rare et cette circonstance les avait empêchés de réussir aussi bien qu'ils l'auraient fait, si la boîte avait été abondante.

Aucune contravention à la loi des pêcheries ne me fut rapportée.

Je nommai M. Beaulieu, gardien du havre dans la rivière, et j'y fixai un lieu de délestage.

A 3 h. p. m., nous nous rendîmes à la Rivière au Tonnerre.

En passant vis-à-vis Ridge Point, j'avais détaché un de mes canots, sous la conduite de M. Hamond, pour aller visiter les établissements de pêche de cet endroit et des postes voisins.

Je nommai M. John Loisel, gardien du havre de la Rivière au Tonnerre.

Pendant que j'étais là, on vint me porter plainte pour un cas d'assaut et batterie; mais comme l'accusé était à la pêche, et qu'on ne l'attendait que le soir, j'avais le temps avant que cette affaire ne parût devant moi, d'aller faire une visite à la Rivière Shell-Drake.

Arrivé à cette dernière place, à 5 h. 30 m. p. m., je donnai trois licences de pêche et je vis que tout y fut en règle là, aussi bien que dans les anses voisines.

Revenu à la Rivière au Tonnerre à 9 h. 45 m. p. m., je fis de suite comparaître devant moi l'individu accusé d'assaut et comme le cas était bien prouvé et la faute grave, je condamnai le coupable à \$10 d'amende, qui furent payées de suite.

Après avoir recueilli tous les renseignements utiles sur les pêches de cette partie de la côte, je retournai à bord à 10 h. p. m., juste au moment où un fort vent de Est-Sud-Est venait de s'élever; nous partîmes de suite pour Gaspé. Dans la nuit, nous eûmes une forte lame contre nous et de la pluie.

Nous étions par le travers du Cap Desrosiers le 12 à 9 h. 30 m. a. m., et à midi nous mouillâmes dans le Bassin de Gaspé.

Il n'y avait alors que très-peu de goélettes dans ce port.

Le garde-pêche, M. Boyle, me rapporta que tout était en règle dans sa division.

Le 14, nous quittâmes le Bassin de Gaspé; nous nous arrêtàmes d'abord à la Pointe Ste. Pierre, puis à Percé, et le soir nous mouillâmes à Paspébiac.

Aux deux premiers endroits que je viens de nommer, la pêche de la morue avait un peu souffert, mais par la rareté de l'appât seulement; car la morue affluait sur les bancs,

et surtout sur le bane-vert, où des pêcheurs, munis de bonne boîte, avaient pu prendre 15 draffes de morue dans une seule journée.

On avait commencé à y remarquer la présence du maquereau, mais en petite quantité seulement. Aucune goélettes américaines n'étaient encore venues déranger nos pêcheurs.

A Port-Daniel, sur les stations voisines et à Paspébiac, la pêche avait donné jusqu'alors des résultats avantageux, et rien n'était venu troubler la paix et la tranquillité qui régnaient sur ces côtes.

La rade de Paspébiac se trouvait un peu dégaruie à cette époque; c'était le temps où les vaisseaux étaient allés faire leur voyage d'été aux Antilles, au Brésil et dans la Méditerranée.

Le 15, vers midi, nous quittâmes Paspébiac, et nous nous rendîmes, à 4 h. 30 m. p.m., à Carleton, où nous prîmes un pilote pour conduire le *Napoléon III* dans la Rivière Ristigouche, et le soir nous mouillâmes à Dalhousie: c'est là qu'est le meilleur et pour ainsi dire le seul lieu d'anerage convenable pour notre steamer dans la Rivière Ristigouche. D'ailleurs, eussions-nous voulu nous rendre jusqu'à Campbellton, à 15 milles plus haut, que nous n'aurions pu le faire, à cause de la difficulté de naviguer pour un gros bâtiment comme le nôtre, dans une rivière toute pleine de banes de vase, sur lesquels nous aurions couru grand risque de nous échouer.

Cependant, j'avais à remonter la Rivière Ristigouche et aussi la Rivière Matapédia, pour voir dans quel état y étaient les pêcheries de saumon, et il m'a fallu prendre la route de terre pour faire ce voyage. Je partis de bon matin le 16, en compagnie de M. Barbarie, avocat de Dalhousie, et l'un des plus ardents promoteurs de toutes les mesures adaptées dans le comté de Ristigouche pour la préservation de ses pêcheries.

Nous prîmes le chemin de la rive droite de la rivière, dans le Nouveau-Brunswick, comme étant le plus court et le meilleur; nous passâmes dans les magnifiques campagnes qui bordent le côté du Nouveau-Brunswick de la Rivière Ristigouche, et le soir nous allâmes camper à Clark's Brook, dans la Rivière Matapédia, à six milles plus haut que sa jonction avec la Rivière Ristigouche.

D'après les informations que je pu recueillir sur ma route, il était bien certain que du côté du Canada, les lois de pêche avaient été strictement observées, et que pas un saumon n'avait été dardé; ni par les blancs, ni par les Sauvages, dans nos eaux; et c'est aussi le rapport que me firent nos gardes-pêche.

Mais du côté du Nouveau-Brunswick malheureusement, il n'en avait pas été ainsi.

Les règlements de pêche à saumon de cette province avaient été violés ouvertement par un grand nombre de pêcheurs et par des Sauvages.

On ne s'y était pas contenté de darder le saumon, mais on l'avait encore pris avec des seines et des filets dans les fosses où ils se trouvaient en grand nombre, et cela presque sous les yeux du garde-pêche, qui ne paraissait pas avoir l'autorité et les moyens suffisants pour arrêter ces déprédations. De plus, comme ces officiers ne sont pas salariés, il est probable qu'ils ne sont pas tentés bien souvent d'aller se quereller avec leurs voisins, et quelquefois leurs amis intimes, en les traduisant devant les magistrats, et en les faisant punir pour infraction aux règlements de pêche.

Ces renseignements m'ont été fournis par plusieurs habitants du Nouveau-Brunswick et par M. Barbarie, qui en même temps qu'il exerce sa profession, fait aussi les fonctions de greffier de la cour des sessions des magistrats, où sont passés les règlements qui régissent les pêches du comté, après toutefois avoir reçu l'assentiment du gouverneur de la province.

Cet état de choses est à déplorer, car nous aurons beau préserver le saumon dans la partie de la Rivière Ristigouche et de ses affluents qui appartiennent au Canada, si du côté du Nouveau-Brunswick on ne fait la même chose, il se passera bien des années encore avant que le saumon y augmente d'une manière sensible, peut-être y diminuera-t-il au contraire.

Le rapport de la Rivière Matapédia était favorable; on y avait vu beaucoup de saumons.

Dans un grand nombre de places, on les avait vu sauter.

Le lendemain, je redescendis à Dalhousie, après avoir visité la Mission et Campbellton, et avec l'assurance que de notre côté de la rivière, tout y était en règle. Les filets à saumon y avaient été levés depuis quelques jours.

Le 18 au matin, nous quittâmes Dalhousie. Nous nous arrêtâmes un instant à Carleton pour y déposer notre pilote, et trois heures plus tard, nous touchâmes à Paspébiac.

J'allai à terre voir si rien n'y requérait ma présence, et comme tout y allait bien, je me rembarquai à 11 h. a. m., et comme le charbon commençait à nous manquer, nous nous mîmes en route pour Pietou, afin d'y prendre un approvisionnement; nous arrivâmes en cette ville le lendemain au soir.

Le *Napoléon III* prit son charbon dans les journées du 21 et du 22, et partit le 23 pour le Bassin de Gaspé, où il arriva le lendemain vers midi.

Quant à moi, j'avais pris passage à bord du *Lady Head*, qui partit de Pietou mardi soir, pour avoir l'avantage de visiter (à la hâte il est vrai,) la Rivière Miramichi, si bien connue, par la qualité et l'abondance des saumons et des truites qu'on y trouve; et jamais cette belle rivière n'avait mieux mérité sa réputation que cette année; car selon les rapports qui me furent faits à Chatham même, jamais auparavant on n'y avait pris autant de saumons.

Dans les différentes stations de l'île au Renard, 10,000 de ces précieux poissons y avaient été pris, et à une autre station sur l'île du Portage pas moins de 800 y avaient été capturés dans un seul jour.

La truite qui fréquente la Rivière Miramichi en grand nombre, est belle et grosse, et j'en vis de très beaux échantillons à Chatham, qui pesaient de 5 à 6 livres chacune, elles y avaient été apportées par les Sauvages.

Malheureusement, les règlements ne sont pas bien strictement mis en force par le manque d'officiers actifs et compétents, pour remplir cette besogne, et il est bien à craindre que la belle Rivière Miramichi ne cesse d'être, dans quelques années, une des rivières les plus productives en saumon de l'Amérique du Nord.

Le *Lady Head* arriva au Bassin de Gaspé dans la soirée du 24.

Aussitôt après l'arrivée du *Napoléon III* dans le même port, l'équipage avait été occupé à prendre à bord, les matériaux, madriers, planches, *cries*, que le bureau des travaux publics avait envoyés avec 4 charpentiers pour être employés aux travaux que nous devions faire à *La Canadienne*, pour la mettre à flot et la remorquer à Québec.

Le 25, le garde-pêche de Gaspé, M. Boyle, vint porter plainte contre les Sauvages Joseph Basque, Baptiste Basque et Baptiste Samsen, ceux-ci étaient accusés d'avoir pris au dard, dans une rivière affermée (la Rivière du Nord-Ouest) et par conséquent illégalement, une certaine quantité de saumons.

Je lançai de suite des sommations contre les individus inculpés, mais mes constables ne purent trouver que Baptiste Basque, les autres étaient dans les bois.

Celui-ci fut amené devant moi, s'avoua coupable et fut condamné à 88 d'amende, qu'il paye de suite.

J'envoyai de nouveau mes constables le lendemain pour arrêter Basque et Samson, qu'on n'avait pu trouver la veille, mais les recherches furent faites sans succès; ces Sauvages étant encore dans les bois.

La brume ne nous permit pas de partir avant 2 h. 45 m. de relevée ce jour-là.

Lorsque nous fîmes par le travers du Cap Gaspé, un brouillard épais vint nous dérober la vue de la côte, ce qui nous empêcha d'arrêter à la Rivière au Renard et aux autres postes voisins, comme je me l'étais proposé, mais nous n'en continuâmes pas moins notre route vers la Rivière Moisie.

Le lendemain, la brume était encore épaisse; nous fîmes forcés de rester à la cape une partie de la matinée; mais enfin nous mouillâmes aux Sept-Iles à deux heures et demie de relevée.

Il y avait aux Sept-Iles, les goëlettes suivantes :

Nom des goëlettes.	Nom des capitaines.
Clara.....	T. Poirier.
Marie-Luce.....	T. Fraser.
J. L. A.....	Jos. Gilker.

Ces goëlettes étaient employées au cabotage et au transport de la morue.

L'officier de douane du port des Sept-Iles, avec qui je me mis en communication, me rapporta qu'il n'avait aucune plainte à faire contre personne, et que le nombre des goëlettes qui avaient fréquenté ce port, était moindre que l'année dernière.

Il n'y avait plus de pêcheurs à la morue dans la baie des Sept-Iles; ils avaient tous été s'établir sur les bords de la Rivière Moisie depuis deux ans.

La morue ne manquait pourtant pas dans cette baie, et le hareng y avait afflué pendant une partie de la saison.

Vers le soir, nous nous dirigeâmes vers la Rivière Moisie; nous ne pûmes cependant pas y mouiller avant le 28 au matin, à cause de la brume épaisse qui survint et ne nous permit pas de distinguer la terre.

La pêche du saumon, soit au filet, soit à la mouche, avait été des plus abondante cette année dans la Rivière Moisie. On disait que M. Holliday avait dû retirer, de toutes ses stations de pêche, environ 500 barils de cet excellent poisson, qu'il avait fait vendre en grande partie à l'état frais, sur les marchés du Canada et des Etats-Unis; et que MM. Williams et Beacon avaient, de leur côté, capturé à la ligne, à mouche artificielle, 319 saumons, équivalant à environ 14½ barils: c'était, sans aucun doute, des résultats magnifiques.

D'après le rapport du garde-pêche, le capitaine Louis Bernier, il n'avait pu être commis d'infractions contre les clauses de l'acte des pêches qui concernent spécialement la pêche du saumon.

La pêche de la morue, sur les bancs de Moisie, sans être mauvaise, n'avait pas produit autant que l'année dernière, et n'avait pas attiré non plus un aussi grand nombre de goëlettes.

Il n'y avait, lors de notre arrivée, que quatre goëlettes; l'une d'elles était le *Hawk*, dont le maître, John Renaud, fut poursuivi devant moi par le garde-pêche, pour avoir jeté à l'eau, dans la Rivière Moisie, des débris de poisson; mais les témoignages qui furent produits par le plaignant ne purent prouver la culpabilité de l'accusé, et il fut acquitté en conséquence.

C'était la seule plainte de cette nature que le garde-pêche avait à porter.

Après avoir visité toutes les stations des deux rives de la rivière et avoir vu que tout y était en règle, nous partîmes pour la Petite Trinité, et nous y vîmes mouiller vis-à-vis *La Canadienne* à 6 heures de relevée.

Le lendemain, je débarquai avec mes officiers, les charpentiers qui nous avaient été envoyés de Québec et nos hommes, et nous commençâmes les travaux nécessaires pour relever la goëlette, la faire flotter et la lancer. Ces travaux multiples et difficiles, furent faits sous la direction de M. Gagné, maître charpentier du bureau des steamers provinciaux, dont M. Buteau est le gérant, et toutes les fois que le temps le permit, le capitaine Gourdeau débarqua avec le plus grand nombre de ses hommes et nous rendit les meilleurs services, et contribua puissamment au succès de notre entreprise.

Nous employâmes trois jours à mettre la goëlette à plomb sur sa quille.

Le 1er d'août, les charpentiers commencèrent à travailler à la plateforme intérieure, qui devait empêcher l'eau de pénétrer dans la cale de la goëlette, et par conséquent la faire flotter.

Le 7, elle était terminée. On l'essaya à mer haute; elle était étanchée et remplissait parfaitement le but que l'on s'était proposé en la faisant.

La goëlette avait flotté un peu dans sa souille à la marée haute; mais il fallait attendre les hautes marées de la pleine lune pour pouvoir la tirer à la haute mer.

Le 8, on amarra solidement aux flancs de la goëlette, 10 grandes futailles vides, qui devaient contribuer à l'alléger davantage.

Enfin, ce même jour à 10h. 30m. du soir, la goëlette commença à se balancer dans sa souille; puis une légère houle de vent d'Est la fit tatonner pendant quelques instants et elle flotta tout-à-fait.

La nuit n'était pas très claire, il est vrai, mais nous voyions assez pour pouvoir exécuter les travaux nécessaires, et la mer était calme.

Nous nous hâtâmes de profiter de toutes ces circonstances qui nous étaient si favorables; le mot de commandement fut donné et tout le monde se mit à l'œuvre.

Pendant que quelques-uns des marins larguaient les cordages qui nous tenaient au rivage, les autres hâlaient de toutes leurs forces sur un fort palan, dont l'extrémité était attachée solidement à une grosse roche au large, et nous eûmes la joie de voir la goëlette glisser vers la haute mer, sans toucher à aucun des rochers dont nous étions entourés.

Bientôt nous pûmes repêcher la chaîne de notre ancre, mouillée en dehors des battans; elle fut enroulée sur le guindeau que les hommes virèrent avec une vigueur inaccoutumée, et un quart-d'heure après, nous étions mouillés en sûreté par les cinq brasses d'eau.

Nous venions donc d'opérer le sauvetage de *La Canadienne* ; le calme de la nuit et la haute marée que nous avions eu, résultat des vents d'Est et de Sud-Est des jours précédents, nous avaient puissamment aidés à accomplir cette œuvre ; mais il faut aussi le dire, nous n'avions négligé aucun des moyens en usage en pareil cas, pour assurer le succès complet de notre entreprise.

Une fois la goëlette mouillée au large, nous n'eûmes plus qu'à transporter à bord du *Napoléon III* les effets, les outils et autres choses que nous avions à terre.

A 7h. p. m. (9 août), nous quittâmes la Petite Trinité avec *La Canadienne*, à la remorque, amarrée sur deux grelins.

La matinée fut belle ; dans l'après-midi, le vent d'Est que nous avions depuis le matin, augmenta avec violence, et le soir il se changea en véritable tempête, qui nous força à mouiller pour la nuit au Pot à l'Eau-de-Vie.

Nous nous rendîmes à Québec le lendemain à 6 heures du soir.

Je fis rapport de mon voyage au sous-commissaire des terres de la couronne, et j'attendis des ordres pour notre troisième croisière dans le golfe.

TROISIEME VOYAGE.

C'est le 30 août, au soir, que nous quittâmes Québec pour notre troisième et dernier voyage dans le golfe, avec les approvisionnements d'automne pour les phares.

Le lendemain, étant un peu plus bas que la traverse de St. Roch, nous aperçûmes un vaisseau échoué, avec ses mâts abattus et portant son pavillon en berne ; nous y allâmes : c'était le navire Prussien, le *Frederick Der Gros*, qui se trouvait dans cette position critique.

Nous offrîmes au capitaine de le prendre à bord avec son équipage ; mais celui-ci comptait encore sauver son bâtiment et refusa notre offre. Ce qui lui importait le plus, c'était de télégrapher à Québec pour qu'on lui envoyât les secours nécessaires. Or, comme nous passions à la Rivière du Loup, quelques heures après, nous allâmes porter sa dépêche au bureau du télégraphe de cette place.

Le premier septembre au matin, nous arrivâmes au phare de la Pointe des Monts.

On prit environ quatre heures pour débarquer les huiles et les provisions de cette place ; puis nous allâmes toucher aux Ilets Caribou (M. Comeau, garde-pêche de cette division, n'étant pas chez lui, nous ne nous y arrêtâmes pas), et vers midi, nous nous mîmes en route pour les Sept-Iles ; mais une brume épaisse s'étant élevée, ce ne fut que le lendemain que nous pûmes entrer dans ce port.

La morue affluait, depuis plusieurs semaines, sur la partie de la côte que nous venions de visiter, et l'appât, dont les pêcheurs, étaient le *burgeau*, genre de mollusques de la famille des *turbo*, et dont la morue est très-friande.

Aux Cawee, les pêcheurs avaient fait une pêche satisfaisante.

Nous trouvâmes, aux Sept-Iles, les goëlettes suivantes employées à la pêche :—

Goëlette *J. L. A.* ; goëlette *Alma* ; goëlette *Mario-Julie*.

La morue n'était pas très-abondante dans cette baie, et depuis quelque temps le hareng était devenu rare : on appâtait les lignes à pêcher avec des *coques*, dont on trouve un grand nombre dans les baies de sable au fonds de la baie.

M. Smith, le collecteur du port, n'avait en, jusqu'alors, aucune difficulté à remplir les devoirs de sa charge.

Dès 9 heures a.m., nous partîmes pour la Rivière Moisie, où nous mouillâmes à 11 heures. Mais je ne pus y débarquer à cause de la forte houle que le vent de sud-est y avait soulevé sur la plage, et dans l'après-midi, le vent devenant plus fort, nous retournâmes nous abriter aux Sept-Iles.

Le 3 au matin, le beau temps nous permit de revenir à Moisie. Le capitaine Bernier que j'y rencontrai ne me rapporta rien de remarquable depuis ma dernière visite dans cet endroit, tout s'y était passé dans l'ordre.

Depuis trois semaines, la morue y était rare et les bateaux avait presque cessé de pêcher depuis quelques jours, par le manque de boitte. Mais la saison ne pouvait être comptée comme mauvaise, car les pêcheurs avaient pris en moyenne 45 quintaux, c'est-à-dire 90 quintaux par bateau.

Un fait intéressant à noter, c'est que cette année à Moisie, et en général dans les stations de pêche qui s'étendent depuis cette place jusqu'à la Longue-Pointe de Mingan, la morue quoiqu'aussi belle que les autres années, avait les foies d'une telle maigreur, que nos pêcheurs n'avaient pu en retirer que la moitié de l'huile qu'elle produisait les années ordinaires; c'est-à-dire un baril de trente gallons par cent quintaux de morue, au lieu de deux barils et même deux barils et demie. Ceci dépendait sans doute de la nature des aliments dont la morue s'était nourrie sur les bancs de Moisie; peut-être qu'au lieu de capelan et de lançon, poissons très huileux comme on sait, elle avait été obligé de vivre sur des crustacées et des mollusques dont ces bancs sont couverts.

Je ne comptai que trois goëlettes mouillées dans la Rivière Moisie.

Partis de cette rivière vers les onze heures, nous arrivâmes à Shell-Drake à 3 h. p.m. Je visitai dans l'Anse Le Gros, les établissements du capitaine Le Gros, de MM. Verdon et Fergusson, où il y avait 24 bateaux de pêche qui en moyenne avaient pris 100 quintaux chacun. Le lançon y abondait depuis quelque temps.

Sur le banc de la Rivière Shell-Drake, les bateaux avaient bien moins réussi.

Pendant l'été, les vents dominants sur cette côte avaient été les vents d'Est. Ils ne sont pas défavorables à la pêche comme les vents de sud-ouest et d'ouest.

Je remarquai dans la Rivière Shell-Drake les bâtiments suivants:

Goëlette *Marie Primrose*; goëlette *Virgiate*; brigantin *Onésime*—tous trois employés à la pêche et au transport de la morue.

Depuis quelques années, la pêche avait bien moins réussi à Shell-Drake, et le nombre de pêcheurs y avait diminué. Cette année, la morue n'y avait pas été très abondante, ni la boitte. Tout y était tranquille.

A 6 h. 30 m. p.m., nous partîmes, et vis-à-vis de la Rivière au Tonnerre, la chaloupe que j'y avait envoyée, sous la conduite d'un de mes officiers, revint à bord; voici le rapport qu'on me fit: à Trout-River, Duck-Creek et la Rivière au Tonnerre, il y avait 24 bateaux s'occupant à la pêche. La morue y avait été assez abondante et les produits avaient été en général meilleurs qu'en 1861.

Les goëlettes *Pabos* et *Victoria*, employées par la maison LeBoutillier et frères, pour transporter la morue au sud, étaient dans le port, on complétait leur cargaison de morue séchée.

On rapportait une nouvelle très avantageuse, si elle était vraie; c'est que des pêcheurs de Magpie avaient depuis peu, fait la découverte d'un banc de pêche, vis-à-vis cette baie, à quinze milles au large, où ils avaient trouvé la morue en grande abondance, et ils se proposaient de l'exploiter cet automne, et encore plus l'année prochaine.

Si nous avions eu le temps, nous aurions été nous assurer par des sondages de l'exactitude du rapport en question; mais comme nous étions pressés de nous rendre aux phares nous remîmes ce travail à l'année prochaine.

Cette découverte arrivait d'autant plus à propos que depuis une année ou deux la morue n'avait pas afflué en nombre aussi considérable sur la côte vis-à-vis Indian Harbour, Ridge-Point, qu'auparavant, et les pêcheurs avaient en partie déserté ces endroits pour s'en aller plus loin.

A Magpie, la pêche avait donné des produits abondants. On ne fit aucune plainte à mon officier.

Ne pouvant nous rendre le soir à la Rivière St. Jean, nous passâmes la nuit à la cape.

Le 4, à 8 heures a.m., nous vîmes mouiller à la Rivière St. Jean; nous y trouvâmes trois goëlettes dont voici les noms: *Hasty*, *Marie-Marguerite*, *Irénée*, employées dans le commerce de la morue.

M. Beaulieu, le garde-pêche de cet endroit, me fit les rapports les plus favorables sur la manière dont les lois de pêche y avaient été observées. Malgré cela, la pêche du saumon dans les Rivières St. Jean et Magpie, avait été moins fructueuse que l'année dernière; il avait pourtant été employé le même nombre de filets.

Faut-il croire que le nombre des saumons qui fréquentent ces rivières était moins grand cette année que l'année dernière, ou bien que les saumons y étaient aussi abondants

qu'en 1861, mais qu'ils ont pu cette année, soit par le plus ou le moins de hauteur, et le plus ou le moins de limpidité des eaux, éviter les pièges qu'on leur tendait et échapper ainsi aux filets des pêcheurs. Je serais porté à croire à la dernière supposition, sachant avec combien de soins ces rivières ont été surveillées depuis plusieurs années, et que le saumon a dû s'y multiplier.

D'ailleurs, on sait par expérience que les pêcheries de saumon dans les rivières ne produisent pas tous les ans des quantités égales de poisson, sans que pour cela, le nombre de saumon y soit diminué.

Je donne à la fin de ce rapport les noms des occupants des stations de pêche dans la Rivière St. Jean et les rivières voisines, avec la quantité de saumons pris, etc.

A midi, nous allâmes mouiller à la Longue-Pointe de Mingan.

A cet endroit, la pêche de la morue avait été très fructueuse depuis notre première visite et avait rendu des produits les plus abondants; grâce en partie à la facilité avec laquelle nos pêcheurs avaient pu se procurer de la boîte pour amorcer leurs lignes, tels que capelan, lançon et maquereau.

Leurs bateaux avaient capturé en moyenne 125 quintaux de morue.

Pendant les mois de juillet et août, une vingtaine de goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis étaient venues se livrer à la pêche de la morue sur le banc du large de la Rivière St. Jean, appelé aussi Banc de Mingan, avec assez de succès.

Du reste, nos pêcheurs n'avaient pas eu à se plaindre d'aucun acte de déprédation ou d'insulte de la part de ces étrangers.

A 1 heure et demie de relevée, nous nous rendîmes dans le Havre de Mingan; il y avait apparence de mauvais temps, nous y passâmes la nuit.

Les goëlettes *Harriet*, d'Halifax; *St. Laurent*, de Québec; le brigantin *Mingan* de New-Carlisle, se trouvaient dans ce port. Ce dernier y attendait un chargement de morue pour le Brésil.

Les rapports les plus encourageants me furent donnés à Mingan par les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson sur l'abondance du saumon dans la Rivière Mingan. On en avait vu même un grand nombre dans le havre pendant le mois d'août, de même que plusieurs banes de maquereau. Malheureusement, il n'y avait pas d'armement pour la pêche de ce dernier poisson.

Les nouvelles que je recevais par la voie de Mingan, de la Pointe-aux-Esquimaux, étaient des plus favorables, et comme tout y était en règle, je ne jugeai pas à propos de m'y rendre.

Le 5 au matin, nous partîmes pour le phare de la pointe ouest de l'Île d'Anticosti. Nous y arrivâmes à 9h. 30m. a. m., et nous y débarquâmes de suite les approvisionnements et vers 1 heure de relevée, nous étions rendus à Ellis-Bay.

La mer étant basse, il fallut attendre la marée haute de la nuit, pour transporter les provisions destinées au dépôt à terre, de sorte que nous ne pûmes quitter cette place que le lendemain matin.

A 9h. 15m. a. m., le 6, nous mouillâmes à la pointe du sud-ouest de l'Île d'Anticosti.

J'y débarquai pendant qu'on approvisionnait le phare, dans l'espérance de rencontrer M. Corbett, locataire des rivières de l'Île, mais sans plus de succès qu'au printemps; M. Corbett étant à Québec.

Ayant appris qu'il y avait des Sauvages dans la Rivière Jupiter, je m'y rendis en chaloupe.

Je n'y vis personne, malgré que je remontasse la rivière jusqu'à deux ou trois milles de son embouchure; mais je trouvai une chaloupe, dans laquelle il y avait des barils de poisson que je fis ouvrir pour les examiner, soupçonnant qu'il y avait du saumon dardé: en effet, j'en trouvai deux barils de ce dernier poisson, et portant les marques évidentes du dard avec lequel ils avaient été capturés; et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par l'Acte des Pêches, je les confisquai et les fit transporter à bord.

Les Sauvages qui avaient ainsi violé la loi de pêche dans la Rivière Jupiter (car ces saumons y avaient été pris après le 31 de juillet, j'en avais la preuve par la date de leur arrivée à l'Île d'Anticosti) étaient, il n'y en avait nul doute, dans le haut de la rivière, mais à quelle distance, je l'ignorais; et comme il m'aurait fallu perdre un temps précieux pour les poursuivre, sans pour cela être certain de les atteindre, car il est si facile pour les

Sauvages de se cacher dans les bois, je dû y renoncer. Peut-être l'année prochaine trouverai-je l'occasion et les moyens de les arrêter et de les punir.

Le steamer vint me prendre à la Rivière Jupiter vers quatre heures de relevée, mais il s'éleva, peu de temps après, une brume très-épaisse, et nous ne pûmes partir qu'à minuit pour le Cap des Rosiers, où nous arrivâmes à 6 h. a.m., le 7.

On put débarquer les approvisionnements de ce phare en quelques heures, et à 11 h. a.m. le temps menaçant de devenir mauvais, avec des vents de la partie de l'est-sud-est, nous allâmes mouiller dans le Bassin de Gaspé vers deux heures de relevée.

Dans l'Anse du Cap des Rosiers, la pêche de la morue, depuis quelques semaines, ne produisait presque plus rien, faute de boîte. L'encornet, dont les pêcheurs se servent pour appât à cette époque, y étant très-rare.

Plus haut, nos pêcheurs avaient eu moins à se plaindre, et les bateaux avaient pris en moyenne 90 quintaux de morue, tandis qu'au premier endroit, c'est à peine si cette quantité dépassait soixante quintaux. Mais avec une bonne pêche d'arrière-saison, les profits de l'année pourront être considérés comme rémunératifs pour les pêcheurs qui, pour la plupart, se livrent maintenant beaucoup plus qu'autrefois à la culture de leurs terres.

Nous trouvâmes, à Gaspé, entre autres bâtiments, le brigantin *Ste. Anne*, maître, Jean Vibert, appartenant à M. John Le Boutillier, marchand et armateur de Gaspé, lequel était arrivé depuis deux jours de Porto-Rico, avec un chargement complet de sucre, de mélasse et de rhum. Ces produits avaient été obtenus en échange de morue séchée, de poisson saumuré et d'avoine, que le *Ste. Anne* avait porté de Gaspé à Porto-Rico, pour le compte de M. J. Le Boutillier; et ce négociant, qui tentait pour la première fois des expéditions de poisson sur cet important marché des Antilles, se trouvait très-satisfait des bénéfices que lui rapportait le voyage de son navire, et il se proposait de continuer ce genre de commerce.

Jusqu'à présent, Porto-Rico, la Jamaïque, et la plupart des Antilles Anglaises, recevaient leurs poissons préparés de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et des Etats-Unis. Le Canada allait donc entrer en compétition avec ces différents pays, fournir et partager avec eux le commerce généralement si lucratif des Antilles; car le *Ste. Anne* n'est pas le seul bâtiment de la côte de Gaspé qui y ait été employé cette année. MM. Robin et MM. Le Boutillier et frères, de Paspébiac, avaient chargé deux de leurs bâtiments, l'un pour Trinidad et l'autre pour les Bermudes, de morue séchée, de hareng et de grains.

Ces cargaisons s'étaient bien vendues et ils avaient apportés des mélasses et du sucre.

C'est un nouveau débouché très-important d'ouvert au commerce de Gaspé, et il faut espérer que cet exemple, donné par les principales maisons de commerce de Gaspé, sera suivi par d'autres.

Il commençait à y avoir beaucoup d'activité dans le port de Gaspé. Les chargements de morue séchée commençaient à y venir des divers points de la côte, tant du sud que du nord, et plusieurs bricks ou brigantins avaient déjà une partie de leurs cargaisons de pris. Cette année, tout au contraire de l'année dernière, où il m'avait fallu sévir contre plusieurs équipages dans Gaspé, la paix publique n'avait pas été troublée, et le gardien du havre, M. Joseph Eden, n'avait eu aucune difficulté à remplir les devoirs de sa charge. C'était un résultat dont on avait tout lieu d'être content.

Le 8 et le 9, le temps était trop mauvais pour nous permettre d'aller à Shallop Creek, notre premier lieu de destination en sortant de Gaspé.

Nous primes un peu de charbon pour nous permettre de faire le voyage de Belle-Île et de compléter la visite de la côte nord avant d'aller à Pictou, et je profitai de ce séjour à Gaspé pour visiter les bancs d'huître artificiels que j'y ai formés.

Je fis donner, sur ces bancs, six coups de drague (rateau en fer, avec un sac à mailles de fer, dont on se sert pour la pêche aux huîtres), qui rapportèrent plus de trois cents huîtres adultes, dont plus du tiers étaient non seulement vivantes, mais étaient, de plus, blanches, grosses et exquises au goût, et nous paraissaient avoir grossi depuis qu'elles avaient été déposées sur ces fonds en 1859 et en 1861; et le fait important qu'il s'agissait de constater: savoir si nous pourrions créer artificiellement sur nos côtes des bancs d'huître, et si, entre autres, les fonds de vase du Bassin de Gaspé et l'eau plus ou moins saumâtre qu'il renferme, pouvait convenir à ces mollusques, se trouve ainsi prouvé hors de tout doute—et il n'est pas du tout étonnant qu'une partie des huîtres que j'ai transportées et que j'ai fait déposer dans le Bassin de Gaspé, soient mortes, soit pendant la traversée de

Caraquette sur notre côte, soit après avoir été mises à l'eau ; le changement brusque du milieu où elles vivaient dans un autre qui, sous quelques rapports, peut ne pas leur convenir autant ; les quelques jours qu'elles avaient passées hors de leur élément naturel et les blessures qu'un grand nombre d'entre elles avaient nécessairement reçu en les transbordant du canot des pêcheurs dans la chaloupe qui les apportait à bord de *La Canadienne* ; et une fois rendues à Gaspé, de *La Canadienne* dans un chaland, avec lequel on portait les huîtres sur les fonds que l'on couvrait de ces mollusques, étaient des causes bien suffisantes pour en faire périr un si grand nombre.

On sait que si les huîtres sont blessées, et qu'elles perdent le liquide qu'elles conservent toujours dans leurs écailles une fois hors de l'eau, lequel liquide parait servir à l'entretien de la respiration, elles meurent bientôt.

Mais il est impossible de calculer le nombre relatif des huîtres mortes et des huîtres vivantes, sans les faire examiner par des hommes équipés avec un appareil de plongeur ; et je pense que le nombre des huîtres mortes n'est pas aussi grand qu'il le parait ; car ceux qui sont habitués aux pêcheries d'huître ont eu mille occasions de s'assurer combien il est plus aisé de pêcher des huîtres mortes que des huîtres vivantes : les premières sont légères et restent à la surface de la vase, tandis que les dernières, qui sont plus pesantes et qui remuent presque constamment, s'y enfoncent. A Caraquette, où les bancs d'huître sont anciens, j'ai vu les pêcheurs ne retirer souvent que des écailles vides d'huîtres de plusieurs coups de rateau ; et même lorsqu'ils en retiraient de bonnes huîtres, celles-ci se trouvaient mêlées à un bien plus grand nombre d'huîtres mortes.

Maintenant, si les huîtres vivent dans un milieu qui leur convient, il s'en suit nécessairement, il me semble, qu'elles doivent s'y multiplier : et cela leur est facile puisqu'elles sont hermaphrodites, et n'ont pas besoin, par conséquent, de s'accoupler pour se reproduire.

En outre, ayant trouvé de jeunes huîtres sur les vieilles huîtres recueillies au fond de l'eau, et même sur les branchages dont j'avais couvert mes bancs d'huître au printemps, j'ai la preuve convaincante que mes expériences ont réussi, et que ces bancs artificiels, comme tous ceux que l'on a créés de la même manière sur les côtes des États-Unis, de France et d'Angleterre, vont devenir très-peuplés, et dans quelques années pourront être exploités par nos pêcheurs.

La seule chose à regretter, c'est que je n'ai pas eu les moyens d'en transporter d'avantage et de conduire mes expériences sur un pied plus grand.

La pêche à la baleine, pratiquée cette année par huit goëlettes armées au port de Gaspé, n'avait pas été fructueuse. Les baleines n'avaient pas défailli, disait-on, mais on attribuait au mauvais temps le peu de succès de cette industrie importante.

J'envoyai encore cette fois mes constables pour essayer d'arrêter les Sauvages, Baptiste Samson et Joseph Basque ; mais malgré les recherches les plus actives, ceux-ci ne purent être trouvés.

Le 10, au matin, nous quitrâmes Gaspé, avec du beau temps, pour Shallop-Creek, où nous mouillâmes à 4h. 45m. p. m. : nous y débarquâmes des provisions.

Le lendemain, nous fîmes le service du phare de la Pointe Est de l'île d'Anticosti, et à midi, nous en repartions pour le détroit de Belle-Ile.

Le 12, à 9h. a. m., nous rencontrâmes la corvette de guerre française, *Le Lavoisier* ; ce bâtiment, employé à la protection des pêcheries françaises de la côte Terre-neuve, se rendait à un des ports de la côte ouest de cet île.

Vers 3 heures de relevée, nous nous trouvâmes vis-à-vis le phare de Forteau, dans le détroit de Belle-Ile ; et comme il faisait très-beau temps, le capitaine du steamer jugea à propos de continuer jusqu'à Belle-Ile, où peut-être nous aurions la chance d'avoir du calme et une mer unie pour nous permettre de débarquer les approvisionnements du phare.

Mais il n'en fut pas ainsi ; le soir, ne pouvant arriver avant la nuit au mouillage, nous mîmes à la cape, ayant encore dans notre voisinage des banquises d'une énorme grosseur, et le lendemain matin, le vent s'étant mis à souffler de la partie du Ouest, puis du Nord-Ouest, le capitaine jugea prudent d'aller s'abriter dans l'excellent Havre de Kirpon, sur la côte de Terre-neuve, à 18 milles de Belle-Ile.

La carte-marine, sur laquelle cet officier avait calculé sa course, étant défectueuse et n'indiquant pas suffisamment la situation et l'étendue d'une barre qui traverse plus de la moitié de l'entrée du dit havre, le steamer, dirigé de manière à passer à mi-chenal, toucha sur la pointe de la barre et y resta échoué sur la partie de l'arrière de sa quille :

Aussitôt, le capitaine Gourdeau prit toutes les dispositions possibles, telles que vider une des bouilloires, faire masquer les voiles, alléger l'arrière du navire, pour le déchoquer, mais comme la mer baissait tout fut inutile : il fallait attendre, pour nous mettre à flot, la marée haute du soir.

Immédiatement après l'échouement du *Napoléon III*, MM. Robinot et Durand, capitaines au long cours, français et chefs d'établissements à Kirpon, étant venus à notre secours avec de grandes chaloupes et bon nombre d'hommes, et avaient offert leurs services, que le capitaine s'était empressé d'accepter ; et ils nous avaient aidé puissamment à porter des aneres du côté de l'Île Jacques-Cartier, afin de mettre l'avant du bâtiment dans la direction de l'entrée du havre.

Pendant l'intervalle de la marée du matin et celle du soir, le capitaine prit toutes les mesures possibles pour mettre le vaisseau en sûreté jusqu'à ce qu'on put le déchoquer le soir, et il fût en cela puissamment secondé par les marins de deux chaloupes de la corvette *Le Lavoisier*, arrivée vers midi à Kirpon, sous la conduite de M. Emery, premier enseigne de la dite corvette, lesquels marins, M. le commandant Ribour, avait mis à notre disposition avec une cordialité et un empressement dignes de tout éloge.

Dès sept heures du soir, les marins du *Le Lavoisier*, au nombre de plus de 50, et M. Robinot étaient rendus à notre bord.

La marée ne devait atteindre sa plus grande hauteur qu'à neuf heures. Cependant à huit heures et demie, le *Napoléon III*, cédant aux efforts de la machine, lancée à toute force, et de près de cent hommes qui tiraient, les uns sur le guindeau, les autres sur les palans amarrés aux grelins de nos aneres mouillées dans la direction du havre, glissa sur la basse sans ehoes violents et fut bientôt à flot, et dix minutes après, il était à l'ancre dans le havre, sans avoir éprouvé aucune avarie.

M. Robinot nous prêta encore sa grande chaloupe pour repêcher nos aneres le lendemain, et c'est encore ce capitaine qui voulut bien nous piloter hors le Havre de Kirpon.

Le capitaine et moi remerciâmes comme ils le méritaient, M. le commandant Ribour et MM. les capitaines au long cours, Robinot et Durand ; et le capitaine ayant demandé à ces derniers de lui fournir un compte de frais pour les bons secours qu'ils nous avaient rendus avec leurs hommes, ils s'y refusèrent noblement, nous priant seulement de faire connaître à notre gouvernement la nature des services qu'ils nous avaient rendus et qui nous avaient été si utiles ; et nos rapports avec ces officiers furent toujours des plus cordiaux.

Je profitai de notre séjour à Kirpon qui se prolongea jusqu'au 16, à cause des mauvais vents, pour étudier le système des pêches françaises de Terre-Neuve, et des renseignements des plus utiles me furent fournis sur ce sujet par MM. Robinot et Durand.

On sait que l'Île de Terre-Neuve fut découverte le 24 juin 1407, par Jean Cabot et son fils Sébastien ; mais on a des preuves à peu près certaines que cette Île avait été visitée environ 400 ans auparavant par des marins Islandais, lesquels après avoir quitté leur Île, cotoyèrent le Groënland, touchèrent à Terre-Neuve, et se rendirent même jusqu'à une terre qu'ils appelèrent Vinland, maintenant les côtes de l'État de Massachusetts.

Le navigateur Portugais, Cortéreal, la visita aussi en 1500.

À cette époque, déjà les pêcheurs Basques avaient l'habitude de fréquenter les côtes et le Bano de Terre-Neuve et la côte du Labrador, pour les pêches de la baleine et de la morue.

En 1526, le Florantin Vérozani, envoyé par François Ier, pour faire des découvertes sur les côtes de l'Amérique Septentrionale, prit possession de cette Île au nom de la France.

Le célèbre navigateur Malouin, Jacques-Cartier, lorsqu'il fit son voyage de découverte du Canada en 1534, s'arrêta à Terre-Neuve, et entre autre place, à Kirpon, où une île et la passe qui conduit au havre portent encore son nom.

Sir Humphrey Gilbert, navigateur Anglais, fit un voyage à Terre-Neuve en 1583, et prit possession, au nom de la Reine Elizabeth, de la Baie de St. Jean et de deux cents lieues de côtes, et plusieurs navigateurs et pêcheurs Anglais ne tardèrent pas à s'y fixer.

Les Français ne formèrent d'établissements permanents sur les côtes de Terre-Neuve que vers l'année 1604.

Pendant les guerres qui éclatèrent entre l'Angleterre et la France dans le 17^{me} siècle, les marins de ces deux nations firent des expéditions à Terre-Neuve et furent tour à tour victorieux ; et le célèbre marin Canadien, Lemoine D'Yberville, s'y signala dans plu-

sieurs rencontres; enfin, le traité d'Utrecht vint mettre fin à la guerre de la succession d'Espagne et rétablit la paix entre l'Angleterre et la France, garantit la possession de toute l'île à la première de ces puissances, mais la France s'y réserva le droit de pêche sur les côtes Nord-Est, Nord, Nord-Ouest et Ouest, depuis le Cap St. Jean jusqu'au Cap Bay, en même temps que la possession des Iles de St. Pierre, de Langlade et de Miquelon, qu'elle se fit encore garantir par les traités de Paris 1763, de Versailles 1783, de Paris 1814.

Les Français ont donc le droit de pêche exclusif sur 420 milles de côtes de Terre-Neuve. Favorisés par le gouvernement qui leur accorde une prime d'encouragement très-élevée, 10 francs par quintal métrique (à peu près deux de nos quintaux) de morue séchée exportée en pays étrangers où il y a des consuls Français; et en outre, 60 francs par chaque marin ou mousse employés aux pêches. Ils y ont d'immenses pêcheries, où plus de 10,000 jeunes gens viennent tous les ans de France s'y accoutumer aux travaux rudes du pêcheur, et s'y exercer à lutter contre les tempêtes sur une mer qui est presque toujours orageuse.

La France considère la pêche de Terre-Neuve comme la véritable école de la marine Française, et c'est là que se forme cette pépinière de hardis marins dont elle a besoin pour armer ses flottes; et elle en fait si grand cas, qu'elle emploie tous les ans pour la protéger, trois bâtiments de guerre à vapeur, et deux goélettes armées.

De nombreuses lois, réglemens et arrêts du commandant St. Pierre, régissent les pêches françaises de Terre-Neuve; mais je crois ne devoir parler ici que de ceux qui concernent la pêche de la morue qui se pratique sur la côte de cette île, et la possession de terrains nécessaires à l'exploitation de cette industrie.

Les bâtiments qui arment en France pour la pêche de Terre-Neuve, sont divisés en trois séries:—Première série, de 158 tonneaux à 400 tonneaux;

Seconde série, de 100 à 158 do;

Troisième série, au-dessous de 100 tonneaux.

Les propriétaires des bâtiments de ces différentes séries, tirent au sort tous les cinq ans pour l'occupation des établissemens de pêche sur la côte: les meilleurs numéros choisissant les meilleurs postes de pêche, et ainsi de suite jusqu'aux moins bons.

Cette manière de distribuer les places de pêche a été trouvée la plus satisfaisante pour les pêcheurs, quoiqu'elle ait plusieurs inconvéniens, entre autres celui d'empêcher les armateurs riches de faire de beaux et bons établissemens; parce qu'au bout de cinq années d'occupation, ils seraient exposés à les voir passer en des mains étrangères: car il n'est pas permis à un pêcheur de ne rien enlever de son établissement lorsque le tirage a lieu.

C'est ce printemps que le dernier tirage s'était fait, et il y avait eu 111 bâtiments pour la première série et presque autant pour chacune des deux autres.

Les bâtiments de la 1^{ère} série doivent avoir un équipage d'au moins 65 hommes et mousses; ceux de la seconde, 45, et ceux de la troisième 30; ce qui donne un nombre de 10 à 12 mille pêcheurs employés aux pêcheries françaises de la côte de Terre-Neuve depuis le Cap St. Jean à l'Est jusqu'à la Baie St. George à l'Ouest.

Les réglemens principaux qui concernent la pêche à la morue, sont ceux qui défendent l'usage des lignes de fonds ou d'*arouelle*, pour la capture de ce poisson, et ne permettent l'usage de seines à morue qu'en berge; il est strictement défendu à tout pêcheur de déborder ou de tirer une seine à morue ou même à capelan sur le rivage; sans doute, afin de ne pas déranger ces poissons lorsqu'ils sont occupés près des côtes à la reproduction de leur espèce.

Les Français font peu d'usage de la ligne sur la côte nord de Terre-Neuve, pour la pêche de la morue. Ils s'y servent généralement de seines très grandes, qui ont presque toutes 150 brasses de longueur et 30 brasses de largeur. Il faut près de 40 hommes pour les manier avec succès, et elles sont très coûteuses. Mais aussi on peut capturer avec ces vastes filets, dans un seul coup, des quantités énormes de poisson; 50, 100 et même jusqu'à 200 quintaux de morue, ou 5,000, 10,000 et 20,000 morues.

Mais il faut que le poisson se tienne en bancs et abonde sur les fonds de pêche; sans cette condition indispensable, la pêche à la seine rapporte peu, et alors la perte est énorme pour les armateurs.

Cette année la morue a peu donné sur la côte de Kirpon et les pêcheurs de cet endroit, entre autres MM. Robinot et Durand ont fait en conséquence des pertes d'autant plus sensibles, qu'ayant peu de morue à exporter, ils ne toucheront que peu d'argent de prime.

On compte à Kirpon 7 établissements de pêche, appartenant en grande partie aux Ports de St. Malo et de St. Servan et qui emploient 18 navires, du port de 200 à 500 tonneaux. Nous en vîmes partir un beau, de 500 tonneaux, chargé de morue séchée pour les Iles Bourbon et Mauritius, que les Français approvisionnent en grande partie de poisson.

Les pêcheurs Français sont obligés d'apporter de France presque tout ce dont ils ont besoin pour l'exploitation de leur industrie : bois de service, planches, madriers, morceaux d'orme et de chêne pour réparer leurs chaloupes et leurs bâtiments, farine, lard, beurre, etc., l'île de Terre-Neuve ne produisant rien de tout cela.

Et ils consomment tous les ans pour un fort montant de tous ces articles, qui coûtent généralement en France beaucoup plus cher qu'en Canada ; et les pêcheurs Français retireraient certainement de grands avantages, à venir acheter chez nous, la plus grande partie des approvisionnements dont il ont besoin.

Mais, me dira-t-on, s'il y avait des bénéfices à gagner, pourquoi les armateurs Français n'ont-ils pas plus tôt pris avantage du bas prix de nos marchés ? Et pourquoi, d'un autre côté, les marchands Canadiens n'ont-ils pas lié des rapports de commerce avec les pêcheurs Français et ne leur ont-ils pas expédié des cargaisons de bois appropriés à leurs besoins, et de farine et provisions ?

À cela, je répondrai que c'est dû à deux causes principales : en France, on a peu de connaissance des ressources variées du Canada ; et ici, on a ignoré, en général, jusqu'à ces dernières années, la nature, l'étendue, l'importance et les besoins des pêcheries françaises à Terre-Neuve.

Pour de plus amples informations sur ce sujet, on peut consulter mon rapport de 1858, sur St. Pierre et Miquelon.

Je ne prétends pas et je ne veux pas dire qu'il puisse s'établir des relations commerciales d'une importance très-considérable, entre les marchands du Canada et les armateurs et les pêcheurs Français de Terre-Neuve, mais ce que je crois très-possible et ce que je désirerais voir se réaliser, pour l'avantage mutuel des armateurs et marchands Canadiens et Français de Terre-Neuve, c'est que le Canada, et principalement Québec et Gaspé, approvisionnent ces derniers des bois et provisions qui leur sont indispensables pour leurs pêcheries, et qu'en retour on rapporte des produits français, surtout des cordages français, qui sont d'une qualité supérieure, et dont on ferait une grande consommation pour nos navires.

Ce commerce pourrait donner de l'emploi à 10 de nos goëlettes pour les premières années, et plus tard ce nombre s'accroîtrait.

Ce que je viens de dire s'adresse particulièrement aux pêcheries françaises du nord de Terre-Neuve ; car quelques-uns de nos armateurs et plusieurs marchands, entre autres M. E. Hudon, de Montréal, sont en rapport de commerce suivis avec St. Pierre, et tandis qu'ils y expédient des bois, des farines et des viandes salées, ils en rapportent des vins, des eaux-de-vie, des cordages, etc., etc. ; et ce commerce, qui date du voyage de *La Capricieuse* à Québec, et surtout de celui de *La Canadienne* à St. Pierre, augmente en valeur tous les ans, et quelques-uns de nos petits bâtiments y sont employés constamment.

Les marchands Canadiens, et les armateurs Français de Terre-Neuve, ne peuvent que gagner beaucoup à ces rapports fréquents entre les deux pays, et il est à regretter qu'ils n'aient pas été établis beaucoup plus tôt.

Une chose qui contribuerait peut-être plus que toute autre à les étendre et faire connaître aux consommateurs Français les produits variés dont nous pouvons disposer pour le commerce d'exportation, ce serait la visite de nos ports de mer par les vaisseaux de guerre Français, chargés de la protection des pêcheries françaises à Terre-Neuve.

Outre la corvette *La Capricieuse*, qui est venue à Québec en 1855, et dont la présence dans les eaux a eu pour conséquence d'établir un commerce direct entre la France et le Canada, la frégate à vapeur, *La Pomone*, a fait un voyage dans le port de Gaspé en 1861, et sa venue a été accueillie par toute la population de ce port avec plaisir, et lorsque le commandant, le Marquis de Montagnac, est parti pour retourner à Terre-Neuve, on lui témoigna le désir de le revoir l'année suivante.

Le 16, à 9h. a. m., nous partîmes pour Belle-Ile, une brise légère soufflait du Nord-Est, et nous pûmes y mouiller à 11 heures. Tout l'après-midi fut employé au débarquement des effets destinés au phare ; et à 6h. p. m. nous nous mîmes en route pour la Baie de Forteau ; mais la nuit nous ayant surpris avant d'y arriver, nous mîmes à la cape.

Le lendemain, nous mouillâmes à l'Anse à l'Eau, à cause du vent de Nord-Ouest ; et

dans l'après-midi, le vent ayant sauté au Nord-Est, nous nous vîmes contraints d'aller à l'Anse aux Morts.

Nous avions trouvé, à l'Anse à l'Eau, trois goëlettes et un brigantin, employés à la pêche de la morue, qui avait peu réussie cette année. Il n'avait encore été pris là que environ 500 barils de hareng.

Le 18 au matin, nous fîmes à Forteau pendant quelques heures, et nous vîmes mouiller à l'Anse aux Blanches-Sablons à 10h. a. m.

La Baie de Forteau est généralement un lieu très-favorable à la pêche de la morue, mais cette année, quoique le capelan y fut en assez grande quantité sur les côtes pendant six semaines, elle n'avait fourni que des produits de peu de valeur.

Dans les meilleures journées, les pêcheurs n'avaient rapporté que 600 morues. Quant au hareng d'automne il ne s'y était pas montré du tout.

Il y avait les bâtiments suivants :—Une barque, appartenant à la maison De Quetteville, et deux brigantins à la maison Le Boutillier et Frères, prenant leur cargaison de morue pour la Méditerranée.

Dans l'Anse aux Blanches-Sablons, la barque *Nameless*, les brigantins *Merida*, *Sarah* et *Pandora* étaient sur le point de partir pour Cadix, Naples ou Civita-Vecchia, avec de la morue séchée.

La pêche de la morue y avait été assez fructueuse, quoiqu'elle eut commencé tard à cause des glaces et qu'elle n'eut guères duré plus d'un mois. Quant à celle du hareng, elle avait presque entièrement manqué, ce poisson n'ayant visité ces côtes qu'en nombre très-limité, et de plus il était d'une petite espèce.

On peut voir, à la fin de ce rapport, dans le tableau des bateaux de pêche, ce qu'a rapporté la pêche de la morue aux Blanches-Sablons et dans tous les autres lieux de la pêche de la côte Nord.

Le 19, je partis en chaloupe pour aller visiter le Petit Havre, la Longue Pointe et la Baie de Bradore ; mais le vent et la brume étant survenus, je fus obligé d'envoyer mon embarcation et de prendre la route de terre, et ce jour-là je n'allai pas plus loin que l'Anse des Dunes.

Le lendemain matin, je chargeai un de mes officiers de faire la visite de la Baie de Bradore et voici les renseignements qu'il y recueillit :

La pêche à la morue, commencée tard aussi, y avait rapporté environ 85 quintaux de poisson par bateau à nos pêcheurs ; mais les pêcheurs étrangers y avaient un peu mieux réussi, parce qu'ils étaient mieux équipés, et que beaucoup d'entre eux disposaient de larges seines à morue.

Le hareng avait si peu donné dans la Baie de Bradore et le temps avait été en général si orageux lorsqu'on pouvait en faire la pêche, qu'il n'en avait été capturé que quelques barils par les pêcheurs résidents. Les pêcheurs étrangers de leur côté, n'en avaient capturé que quelques centaines de barils.

Cette disette d'un poisson si excellent, allait causer quelque embarras à une partie de la population résidente de cette extrémité de nos côtes qui compte principalement sur les profits qu'il leur rapporte sur le marché de Québec, pour s'y procurer les provisions de bouche pour l'hiver.

Malheureusement, c'était bien pis encore sur la côte du Labrador, qui est placée sous la juridiction du gouvernement de Terre-Neuve ; car la pêche du hareng y avait manqué entièrement, et comme celle de la morue n'avait rapporté que peu de chose, la population s'y trouvait dans la plus grande détresse, et déjà plusieurs familles, dans la crainte d'y manquer de vivres, avaient fui sur la côte de Terre-Neuve ; on espérait cependant que le gouvernement de cette Ile enverrait quelques cargaisons de provisions pour être distribuées aux habitants dans les localités où la misère se faisait le plus sentir.

M. Louis Jones, le locataire de la Rivière de Bradore, se plaignait de ce que les officiers de la frégate anglaise le *Signal*, étaient venus dans le mois précédent semer, malgré la défiance qu'il leur en fit, des truites et du saumon dans la dite rivière, et dans les fosses où ces poissons frayaient. Il dit de plus qu'il leur avait montré la licence qu'il tenait du gouvernement, et qui lui assurait la pêche de la rivière, mais que ces officiers n'y avaient fait aucune attention.

La Rivière de Bradore n'a pas une grande importance, il est vrai, mais je crois devoir signaler ces faits, parce que la désobéissance aux lois de pêche par les officiers qui sont

chargés de les faire exécuter, doit avoir un très mauvais effet sur l'esprit de la population de la côte Nord.

Le gouvernement anglais envoie tous les ans, une ou deux frégates ou corvettes, pour protéger les pêcheries de la côte du Labrador qui appartiennent à Terre-Neuve, dans le détroit de Belle-Ile, comme sur la côte de l'Atlantique, jusqu'aux établissements de la Baie d'Hudson; mais il est rare qu'elles viennent sur les côtes du Canada, et si elles s'y montrent, ce n'est guères que pour visiter l'Anse aux Blancs-Sablons ou la Baie de Bradore. Cette dernière place ainsi que la Baie de Bradore, avaient été visitées par le nombre ordinaire de 200 à 250 goëlettes de la Nouvelle-Ecosse et de l'Île du Prince-Edouard, mais on y avait vu moins de goëlettes américaines qu'à l'ordinaire.

A part d'un cas de difficulté, dont je disposai entre deux personnes de l'Anse aux Blancs-Sablons, la paix publique n'avait pas été troublée dans ces endroits.

On trouvera à la fin de ce rapport des tableaux indiquant la quantité de loups-marins et autres poissons qui ont été pris cette année.

Dans l'après-midi du 20, nous quittâmes l'Anse aux Blancs-Sablons; le steamer alla mouiller de suite à Bonne-Espérance pendant que j'allai visiter, avec un de mes officiers, les ports de Belles-Amours, de Middle Bay, de Five-Leagues et de la Baie des Saumons; nous y trouvâmes tout en règle.

La pêche de la morue et celle du saumon n'avaient pas très bien réussi sur cette partie de la côte; sans doute à cause du séjour prolongé qu'y avait fait les glaces du printemps.

Le 21 septembre, je me rendis dans la Rivière St. Paul, jusqu'à la demeure de M. Chevalier, le locataire, qui n'avait retiré cette année, de ses pêcheries, que 29 barils de saumon.

On peut voir à la fin de ce rapport dans un des tableaux, la quantité de saumon pris chaque jour et les dates du commencement et de la fin de la pêche.

On verra par ce tableau que cette rivière a défailli considérablement depuis l'année dernière, mais ceci est dû seulement, je crois, à ce que les glaces n'avaient pas permis de commencer la pêche aussi tôt que les autres années. Je n'y vois pas d'autres causes, puisque les règlements y sont strictement observés, depuis qu'ils ont été passés, et que personne n'y prend du saumon après le 31 juillet, à moins que ce ne soit les Sauvages lorsqu'ils remontent la rivière dans l'automne, pour se rendre dans l'intérieur à leurs places de chasse. Il est naturel de penser qu'alors ils se nourrissent des saumons et des truites qu'ils peuvent capturer sur leur route; mais ils ne peuvent pas faire une grande destruction de saumon, puisqu'ils n'apportent pas de sel avec eux pour en faire des salaisons et qu'ils ne trouvent là personne à qui le vendre.

Les produits de la pêche de la morue à Bonne-Espérance, comme dans les postes voisins, avaient été ceux d'une année moyenne, et dans plusieurs endroits un peu moins. Quant au hareng, on le voit rarement sur cette partie de la côte.

On verra par le tableau des pêcheries de loup-marin, qu'elles y avaient peu réussi, à cause du temps orageux de l'automne dernier et des glaces ce printemps.

Le 22 septembre, j'envoyai un de mes officiers visiter les postes du Vieux-Fort, de l'Île aux Chiens, de la Baie des Rochers, de Napitippi, de Chicataca, (nous ne pouvions nous rendre à ces postes avec le steamer,) puis une fois la visite faite, la chaloupe devait venir nous joindre à St. Augustin; c'était une distance de 37 milles que le canot avait à parcourir.

Quant à moi, je terminai mes affaires à Bonne-Espérance, j'allai visiter le poste des Îles Brûlées où le steamer vint me prendre à 11 h. p. m., et nous arrivâmes vers 6 heures à St. Augustin. J'allai de suite voir M. Matthew Kennedy à son poste. Ce monsieur, en l'absence d'un garde-pêche, me donna sur les pêches qui se pratiquent dans les environs, tous les renseignements dont j'ai besoin et perçoit pour moi l'argent des licences.

Les postes de Saint Augustin sont très-éloignés les uns des autres, et souvent je ne puis les visiter tous.

M. Kennedy n'avait pas si bien réussi dans ses pêches que de coutume, et les pêcheurs des alentours n'avaient pas obtenus de meilleurs résultats.

Le soir, je retournai à bord et trouvai mon canot de retour de sa course, qui avait été prolongée par des vents forts de l'Ouest.

Voici le rapport que M. Hamond me fit:—Pêche médiocre de morue et de saumon partout où il était allé, comme on peut le voir par le tableau à la fin du rapport. Et comme

la chasse aux fourrures, sur laquelle ces habitants dépendent beaucoup, ne leur avait presque rien rapporté l'hiver dernier, plusieurs d'entre eux se trouvaient dans la gêne.

Le 23 au matin, j'allai au poste de M. Andrew Kennedy, qui avait pris, cette année, 37 barils de saumon; ce pêcheur était celui qui avait le mieux réussi de toute la division; les autres n'avaient fait que des pêches moyennes.

On me signala aucune infraction à la loi, et tout y avait été tranquille pendant l'été.

A 2h. de relevée, nous quittâmes St. Augustin, et arrivés à La Tabatière à 6h p. m., j'y débarquai, tandis que le *Napoléon III* allait mouiller dans la Baie des Moutons.

M. Buekle, le successeur de M. Samuel Robertson, au poste important de La Tabatière, n'avait fait qu'une pêche au loup-marin, bien peu fructueuse l'automne précédent, à cause de la rigueur de la saison, qui ne leur avait pas permis de tenir leurs filets tendus pendant plus d'une dizaine de jours; puis les glaces étaient arrivées et les avaient forcés de cesser leurs opérations de pêche, lorsque les troupeaux de loups-marins paraissaient incessamment près des côtes.

La pêche de la morue y avait été médiocre, du reste ce poisson fréquente rarement ces parages en grande abondance.

On n'avait vu que très-peu de goëlettes étrangères, cette année, à La Tabatière et dans les environs.

A 10h. 30m. p. m., je retournai à bord. Le 24 au matin, j'allai visiter quelques postes de pêche de la Baie des Moutons, et comme il y avait une brume épaisse qui nous empêchait de partir, j'envoyai ma chaloupe faire la visite de la Rivière du Grand Meccatina, où pêche M. Benjamin Reed.

Les renseignements que nous recueillîmes n'étaient pas des plus satisfaisants: les pêches, dans ces endroits, n'avaient fourni que des produits beaucoup moindres en général qu'à l'ordinaire; la population y était dans un état très-précaire, et on s'attendait même qu'il y aurait beaucoup de misère pendant l'hiver prochain; car, malheureusement, les marchands de la Nouvelle-Ecosse, qui trafiquent sur cette côte, n'y avaient pas été depuis l'été, et les pêcheurs n'avaient pu, en conséquence, se procurer d'eux des avances de provisions pour l'hiver.

Le 25 au matin, nous quittâmes la Baie des Moutons, et après avoir touché à la Tête à la Baleine, pour y faire la visite des établissements, et au Petit Meccatina, pour le même objet, nous allâmes mouiller dans la Baie de Coacoahoo à 4h. 30m. p. m.

Pêche médiocre de morue dans ces endroits. Le maquereau, cependant, y avait été plus abondant que de coutume dans le mois d'août, mais comme il se trouve peu de pêcheurs sur cette partie de la côte, se livrant à la pêche de ce poisson, il n'en avait été pris qu'un peu plus de cent barils.

L'occupant de la Rivière de Coacoahoo était absent.

A Etamamu et dans les postes voisins, nos pêcheurs n'avaient pas eu à se plaindre des étrangers cette année, et tout s'y était passé dans l'ordre. Plusieurs années de suite, des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse, avaient tenté de pêcher le saumon à l'entrée de la Rivière Etamamu, quoique M. Michel Blais en fut le locataire, mais j'avais su les empêcher.

Partis de Coacoahoo à 5h. 45m. a. m., le lendemain, nous arrivâmes dans la Baie de Kégasea cinq heures plus tard, malgré un fort vent de Sud-Ouest, accompagné de pluie.

J'y trouvai M. Pierre Blais, le locataire de la Rivière Wash-shee-cootai, où je n'avais pu m'arrêter le matin à cause du vent, lequel me fournit les renseignements suivants:

Le saumon ne s'était montré dans les rivières de cette partie de la côte, que fort tard dans la saison, et on donnait pour cause de ce fait, la présence des glaces sur les côtes du détroit de Belle Ile, jusqu'au milieu du mois de juillet, comme je l'ai déjà dit: en conséquence, les pêcheries de saumon n'avaient pas produit autant que les années passées, car les pêcheurs, pour obéir aux règlements de pêche, avaient été obligés de lever leurs filets et de cesser de pêcher lorsque la *montée* du saumon était encore abondante.

Mais ce qui est perdu pour les pêcheurs, est autant de gagner pour ces rivières dont, vu la grande quantité de saumon qui ont pu se rendre sur les *frayères* cette année, le repeuplement devra s'opérer maintenant dans des proportions plus grandes que par le passé; et nos pêcheurs seront bien récompensés dans quelques années de la fidèle obser-

vance des lois de pêche, dont ils ont donné l'exemple depuis plusieurs années (et cette année surtout) par les pêches rémunératives qu'ils devront y faire.

Les rivières, où on avait surtout remarqué l'apparition tardive du saumon, sont : la Romaine ou Olomanoshebo, la Waske-shee-cootai, la Musquarro et la Kégasea. On verra par le tableau des pêches ce que chacune d'elles a produit cette année.

Aux établissements de la Baie de Kégasea, les bateaux avaient capturé en moyenne, 60 quintaux de morue chacun. Vers le milieu du mois de septembre, la morne avait afflué sur le banc de Kégasea, qui comme on le sait, est une continuation du banc de Natashquan, et l'équipage d'une petite goëlette de l'endroit avait eu 50 quintaux de belle morue pour prix de leur travail de deux jours seulement.

A 9h. 45m. a.m., le 27. nous allâmes mouiller vis-à-vis la Rivière Natashquan.

J'y pris à bord le marin Jean Blanchette que j'y avais laissé lors de mon premier voyage, pour remplir la charge de garde-pêche, dans cette importante rivière; et j'eus le plaisir d'apprendre de lui, que par ses visites fréquentes dans cette rivière jusqu'aux rapides, il avait constaté, qu'il n'y avait eu aucune infraction à l'Acte des Pêcheries.

Vers 11 heures, nous nous rendîmes au Havre de Natashquan, et après avoir vu que tout y était en ordre, nous nous mîmes en route, pour les Iles de la Madeleine, à 2h. p. m.

Je n'ai pas besoin de répéter ici que M. De La Parrelle, l'armateur de Natashquan, y avait fait une pêche de morue excellente. Les pêcheurs acadiens n'avaient pas, en moyenne, plus d'environ 60 quintaux par bateau.

Nous eûmes du beau temps pour traverser le golfe, de Natashquan aux Iles de la Madeleine, et à 1h. 20m. p. m., le lendemain, nous étions arrivés au Havre aux Maisons, éloigné de 220 milles marins, du poste que nous avions quitté la veille.

En passant à la Pointe de l'Ouest de l'Île d'Amherst, nous avions rencontré une dizaine de goëlettes américaines qui s'y livraient à la pêche du maquereau.

Après avoir visité les établissements du Havre aux Maisons et avoir envoyé un de mes officiers visiter ceux de l'Étang du Nord, nous allâmes au Havre Amherst le lendemain. La cour de circuit siégeait alors dans cette île.

Pendant notre absence, la tranquillité et la paix n'avaient pas été troublées dans les ports et sur les côtes des Iles de la Madeleine; mais je regrette beaucoup d'avoir à signaler des actes de déprédation et de pillage, commis en plein jour, à bord de deux bâtiments anglais qui, pendant un temps de brouillard, étaient venus s'échouer près des Iles de la Madeleine, par des pêcheurs américains, appartenant à des goëlettes qui étaient occupées, dans le voisinage, à faire la pêche du maquereau.

Il paraît que pendant que les capitaines et les équipages de ces bâtiments travaillaient, soit à les décheuer, soit à mettre en sûreté ce qu'ils pouvaient sauver de leurs cargaisons, les Américains, qui étaient venus à bord (pas tous peut-être, mais un grand nombre), volaient et pillaient tout ce qui pouvait leur tomber sous la main.

Heureusement qu'un des vaisseaux, celui qui avait touché vis-à-vis l'Étang du Nord, pût se décheuer bien vite et partir pour continuer son voyage en Angleterre.

Celui qui avait fait naufrage à l'Île d'Entrée fut abandonné; mais pour empêcher les pêcheurs américains d'en voler les agrès, le capitaine avait été obligé de mettre des hommes armés à bord.

Ces actes sont déshonorants, et annoncent une grande dépravité et une habitude du crime chez ceux qui s'en rendent coupables. Malheureusement, comme j'étais à Québec ou en route pour m'y rendre, pour me conformer aux instructions que j'avais reçues à cet effet, il n'y avait personne aux Iles de la Madeleine qui pût protéger efficacement la propriété des pauvres marins anglais, et qui voulut même tenter d'arrêter ces pêcheurs américains pour les traduire devant la justice, tant ils sont redoutés aux îles; et leur impunité les encouragera peut-être malheureusement à se rendre coupables de nouveaux actes de pillage aussi effrontés et aussi révoltants que ceux dont je viens de parler, si l'occasion s'en présentait.

D'un autre côté, je ne puis à rapporter les services importants que le percepteur du Port d'Amherst, M. Fox, l'agent de Lloyd's, M. Fontana et M. Bourque, chef d'établissement de pêche à l'Étang du Nord, aux capitaines des navires naufragés.

La pêche de la morue avait été généralement fructueuse aux Iles de la Madeleine. La Baie de Plaisance et les eaux qui baignent les côtes des îles avaient abondé en maquereaux pendant l'été; elles avaient été fréquentées par 200 à 300 voiles américaines, dont un

bon nombre avait réussi à capturer au moyen de leurs appâts, dont ils leurrent le maquereau, pour les faire venir à la surface de l'eau, et de leurs lignes, assez de barils de cet excellent poisson pour que leur voyage leur rapporta de bons bénéfices.

Les habitants mêmes des Iles, avaient pêché le maquereau de la même manière dans la Baie de Plaisance, et souvent pour prix de leur dextérité, ils avaient rapporté chez eux de 200 à 300 maquereaux de première qualité. Malheureusement, il n'y avait pas eu de débouché pour la vente de ce poisson, sur les marchés de la Nouvelle-Ecosse et des Etats-Unis, et il se payait à Amherst à raison de \$3 à \$3.50 les 200 livres, au lieu de \$8 à \$10, comme dans les années ordinaires.

On peut voir dans les tableaux qui sont à la fin de ce rapport, le nombre de goëlettes et de bateaux employés à la pêche aux Iles de la Madeleine, et les résultats qu'ils ont obtenu, etc., etc.

Ma visite aux Iles étant terminée, je donnai l'ordre du départ.

A 3h. p. m., le 30, nous nous fîmes en route, et étant favorisés par un grand vent de Nord Nord-Est, nous mouillâmes dans le Havre de Pictou à 2h. p. m., le lendemain.

Nous y fûmes occupés trois jours à remplir toutes nos soutes de charbon.

Le 4, nous quittâmes ce port à 6h. a. m., pour Paspébiac. Mais le lendemain, nous fûmes assaillis au large de l'Île de Miscou, par une tempête de vent d'ouest des plus violente et forcés de chercher un abri à Percé, où nous jetâmes l'ancre à 2h. p. m.

Le lendemain, je visitai les établissements de Percé et du Coin du Banc, puis nous allâmes à la Malbaie dans l'après-midi et le soir à la Pointe St. Pierre.

A Percé, la pêche de la morue d'automne était excellente, sur les bancs du large surtout, et avait rapporté plus que les années précédentes. Le hareng abondait près des côtes, mais il était en général petit.

Au fond de la Malbaie et à la Pointe St. Pierre, nos pêcheurs avaient moins bien réussi, et depuis quelques semaines, déjà les petits poissons qui servent d'appâts, étaient si rares, qu'ils étaient forcés d'employer des *coques* pour amorcer leurs lignes.

Je renvoie aux tableaux, à la fin de ce rapport, pour la quantité de poisson pris dans chacune de ces localités.

Le 7, nous quittâmes la Pointe St. Pierre et nous arrivions au Port-Daniel à 3 heures de relevée. J'y allai visiter les établissements de pêche et y trouvai tout en ordre. Le garde-pêche de cette localité, M. Phelan, n'avait aucune infraction à l'acte des pêches à signaler.

Nous nous rendîmes à Paspébiac à 8h. a. m. le lendemain.

Il y avait dans la rade un vaisseau neuf, le *Hebé*, appartenant à la maison LeBoutillier et Frères, dont je ne puis m'empêcher de dire un mot: c'était un beau brick, clipper, du port de 236 tonneaux, d'une forme élancée et fini et gréé avec tout ce que l'art moderne peut fournir de plus beau et de meilleur. Il était affecté au transport de la morue de Paspébiac, soit au Brésil, soit dans la Méditerranée, et vu ses bonnes qualités marines et sa marche rapide, il disposait presque toujours d'un fret de retour de ces ports pour l'Angleterre. Il avait été construit à Jersey par M. Le Vescomte, constructeur de navires du Port de St. Hélier, et était sur le point de terminer son chargement de morue de 3300 quintaux et il allait partir pour le Brésil.

Le *Diana*, un autre brick de ce genre, mais de moindre tonnage (216 tonneaux) appartenant à la même maison et le *Teaser* de 144 tonneaux avaient été expédiés cette année au Brésil, le premier avec 2818 *toubes* (en anglais *tub*, petit baril contenant un quintal portugais 128 lbs de morue séchée et pressée) de morue sèche, et le dernier 1854.

Partis tous les deux le 22 juin, de Paspébiac, ils étaient arrivés à Bahia, le *Diana* le 16 et le *Teaser* le 20 août, et leurs cargaisons avaient été vendues à raison de 14500 *réis* la *toube*.

Le *réis* est une monnaie de compte de Portugal et du Brésil, qui vaut deux chelins et deux deniers et demie sterling les mille *réis*; l'échange à Londres sur mille *réis*, varie de 23 à 29 deniers sterling, et depuis quelques années, cette échange n'a pas été au-dessous de 25 deniers. A Bahia, on avait offert à ces bâtiments des frets de retour pour l'Europe à raison de trente cinq chelins le tonneau, ce prix est très bas.

Des bâtiments venus de Terre-Neuve au même port, avec de la morue de cette Ile, n'avaient pu obtenir que 7500 *réis* par *toube*; cette vente était ruineuse pour les arma-

teurs, quoique la morue de Terre-neuve n'obtienne jamais des prix aussi élevés que celle de Gaspé, qui lui est de beaucoup supérieure.

Le brigantin *Marie-Georgiana*, de 101 tonneaux, avait fait un voyage à la Barbade, pour y porter de la morue séchée, du hareng saumuré et fumé, et de l'avoine; il avait rapporté des sueres et de la mélasse. Son voyage d'aller et de retour avait été accompli dans le court espace de 42 jours.

Plusieurs barques et bricks appartenant, tant à la maison Robin qu'à la maison Le-Boutillier, étaient partis depuis peu, avec des chargements de morue pour Cadix, Naples, Civitta Vecchia et d'autres ports de la Méditerranée, et les nouvelles apportées de ces places faisaient connaître que notre poisson y obtenait des prix très élevés.

Enfin, le commerce était très actif à l'aspébie et tout portait à croire qu'il allait être exporté une énorme quantité de morue de ce port.

Le tableau des bâtimens qui suit ce rapport montrera le nombre de vaisseaux qui appartiennent à ce port, leur tonnage, avec remarques, etc.

Le 9, il se tint à New-Carlisle, une exposition agricole qui fait beaucoup d'honneur aux cultivateurs de cette partie du district de Gaspé. L'espèce bovine, et l'espèce ovine y étaient représentées par des sujets remarquables sous tous les rapports. On a l'habitude depuis longtemps dans ces contrées de faire des croisements judicieux des animaux du pays avec des animaux de race.

Le 10, nous nous rendîmes à New Richmond. Nous y trouvâmes la barque anglaise *Atlantic*, qu'on chargeait de bois pour Liverpool: sa cargaison devait se composer de 550 tonneaux de bois carré, de 10 cordes de latte et de 15,000 pieds de madriers; et deux brigantins avaient été employés pendant toute la saison de la navigation à transporter à St. Jean de Terre-neuve des produits semblables.

M. Dinnoek, le garde-pêche de cette division m'annonça que tout y était en règle.

Je m'étais proposé d'aller visiter l'endroit de la Baie de Cascapédia, où j'y avais déposé des huîtres et d'en retirer avec une *draque*, mais le vent d'est, accompagné de neige, m'empêcha de faire ce travail.

La visite de Carleton m'occupera le lendemain: tout y était dans l'ordre.

Le 12, dans l'après-midi, nous allâmes mouiller à l'entrée de la Rivière Ristigouche, vis-à-vis Dulhousie: le 13 et le 14, j'allai faire une visite à la Mission des Sauvages et à la Rivière Matapédia, où je pris tous les renseignements nécessaires sur nos pêcheries de saumon.

Je profitai de la proximité où je me trouvais des nouveaux établissemens Acadiens sur la Rivière Matapédia, pour me rendre jusqu'à cette petite colonie, composée maintenant de 258 personnes, établies sur 54 fermes, entre la Rivière Ristigouche et la Rivière Matapédia, et qui est en voie de bien réussir. J'y trouvai déjà une certaine quantité de terre défrichée, et les grains qu'on y avait semés cette année, avaient produit des récoltes très-abondantes.

D'après les rapports qui nous venaient de l'Île du Prince-Edouard, un bon nombre de familles Acadiennes devait quitter cette Île au printemps, pour venir habiter la région de Matapédia, et nous devons espérer, qu'il ne s'écoulera pas bien des années avant qu'il s'y forme des établissemens agricoles sur tout le parcours du nouveau chemin de Matapédia.

A la Mission, je trouvai les Sauvages de la tribu des Miames, qui composent la population de ce village, s'adonnant beaucoup plus à l'agriculture que par le passé, et l'élevé des bestiaux formait à présent, une de leurs principales occupations; et je ne pus m'empêcher de remarquer en passant, de magnifiques spécimens de l'espèce bovine, la plupart issus de croisement de race anglaise avec celle du pays.

Ces résultats sont dus en grande partie à l'encouragement et à l'aide que le gouvernement leur a généreusement donnés depuis quelques années; et je n'ai aucun doute qu'avant bien longtemps, ils n'abandonnent la chasse et la pêche, qui ne leur rapportent que bien peu de profits maintenant, pour chercher dans les ressources que leur offre le sol riche sur lequel ils ont planté leurs tentes, leurs moyens de subsistance.

Les Sauvages de la Mission ont établi depuis deux ans dans leur village, une excellente école, où leurs enfans, en général très-intelligents, vont apprendre l'anglais et le français, principalement la première de ces langues.

Je retournai par Campbellton. Cette petite ville, comme je l'ai déjà dit, est située

sur la rive droite, ou New-Brunswickoise de la Rivière Ristigouche, un peu en aval de la Mission ; elle a été en partie détruite par un incendie, il y a deux ans.

On s'y occupe de l'exploitation du bois et aussi de la construction des vaisseaux. On y fait aussi le commerce du poisson et des fourrures qu'apportent les Sauvages de la Mission.

Voici une liste des marchands de cette ville : MM. George Moffatt, John McMillen, James Hervie, William Parker, William Fergusson, Allan McKendrick, William Murray, et Thomas Kerr.

La ville de Dalhousie est plus considérable et doit son importance à l'excellent havre en face duquel elle est bâtie. Des vaisseaux du plus fort tonnage peuvent y venir en toute sûreté, car l'abri est bon et le mouillage d'excellente tenue.

Le principal commerce de ce port est celui du bois scié. Une scierie à vapeur, appartenant à M. George Moffatt, y est en opération pendant la plus grande partie de l'année, et livre au commerce d'exportation pour une valeur de \$80,000 de madiers par saison.

Les principaux marchands de Dalhousie sont : MM. George Moffatt, l'honorable Wm. Hamilton, M. C. S. Smith, marchands exportateurs de bois ; MM. J. H. Le Billois, Ed. Stuart, J. Kerre, J. DeLancy, A. Chisholm, commerçants de poisson, de produits du pays et de bardeau.

On se plaignait à Dalhousie, et avec raison, de ce que l'énorme quantité de sciure qui provenait de la scierie à vapeur était en grande partie jetée à l'eau, et que cette pratique injurieuse, avait l'effet de nuire beaucoup aux pêcheries de saumon de la rivière et en même temps de causer des accumulations de sciure, mélangée avec des vases, sur les fonds du havre, qui finiraient plus tard par compromettre la sûreté en rendant son ancrage peu sûr. On devrait, il me semble, obliger le propriétaire de la dite scierie à construire un fourneau, où il ferait consumer toute la sciure du moulin, comme cela se pratique à St. Jean du Nouveau-Brunswick.

Ce sujet mérite, certainement, la considération de toute la population de cette partie du pays ; nous, Canadiens, sommes intéressés autant que tout autre à la conservation du Havre de Dalhousie, le meilleur endroit de mouillage pour les grands vaisseaux, à l'entrée de la Rivière Ristigouche.

Dans cette dernière visite à la Rivière Ristigouche, je vis M. McEwen, le garde-pêche de cette division, et j'appris de lui et de plusieurs autres personnes qui ont un grand intérêt dans les pêcheries de saumon, que depuis mon dernier voyage, aucune violation de nos lois de pêche n'était venue à leur connaissance, de notre côté de la rivière. Sur la rive du Nouveau-Brunswick, au contraire, on disait qu'il s'y faisait toujours une grande destruction illégale de saumon ; et on me rapportait que plusieurs hommes appartenant à une compagnie qui se livrait à l'exploitation du bois sur une des branches de la Rivière Ristigouche, y avaient pris une grande quantité de ce poisson, avec des seines et des filets. Mais on ne pouvait rien me dire de positif là-dessus, pas même si c'était en Canada ou dans la province voisine que ces déprédations avaient été commises.

Je conçois bien que la protection du saumon, dans la Rivière Ristigouche et dans ses branches, au nombre de cinq, soit très difficile ; et pour le faire efficacement, il faudrait placer un et même deux gardes-pêche dans chaque branche de la dite rivière, et puis, ce qui serait encore plus nécessaire, changer les règlements de pêche ; je parle de ceux du Nouveau-Brunswick, qui datent de 1855, les nouveaux règlements passés en 1861, à Dalhousie, n'ayant pas reçu la sanction du gouverneur de cette province.

Mais les choses allaient changer de face bien vite, disait-on : M. Fraser, de Miramichi, avait été choisi pour agir comme commissaire des pêcheries de la Rivière Ristigouche et des rivières voisines, et on espérait que la nomination de ce monsieur, dont on reconnaissait l'appétit à remplir ce poste important, aurait les meilleurs résultats sur l'objet en vue, qui est la conservation du saumon et des autres espèces de poissons qui fréquentent ces rivières.

Le 15 au matin, nous quittâmes Dalhousie. Nous touchâmes à Carleton pour y déposer notre pilote, et le soir nous allâmes mouiller à New-Carlisle.

En débarquant à Carleton, j'eus occasion d'examiner le beau quai que M. John Meagher a fait construire dans cette baie, où le commerce tente de plus en plus à s'accroître dans des proportions assez considérables. Ce quai, dans la construction duquel sont entrés les meilleurs bois que puissent fournir les forêts des environs, a 220 pieds de

longueur et 22 de largeur, avec une aile à son extrémité du large qui lui fait un front de 56 pieds; et un bâtiment du tonnage de ceux qui sont employés généralement dans le commerce de la Baie des Chaleurs peut venir y accoster à toute heure de la marée. Mais M. Meagher ne veut pas en rester là: il se propose d'allonger son quai de 100 pieds encore, afin de permettre aux vaisseaux d'un fort tonnage, et surtout aux steamers qui font le service postal entre Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, de l'aborder à mer basse comme à mer haute.

Ces steamers s'arrêtant à Carleton à chaque voyage, créeront pour cette paroisse et les paroisses voisines des facilités de transport avec Québec dont les habitants de cette importante partie de la Baie des Chaleurs s'empresseront de profiter; car on sait que maintenant la plupart d'entre eux sont forcés de faire un voyage de 15 à 30 milles pour aller prendre passage à bord de ces steamers, soit à Dalhousie, soit à Paspébiac.

M. Meagher, comme on le voit, a doté son village d'une amélioration d'une haute importance, et pour laquelle on lui doit assurément beaucoup de reconnaissance.

Le 16, j'envoyai un de mes officiers faire la visite de la Rivière Bonaventure; car nous n'avions pu y arrêter la veille à cause du vent qui soufflait de l'ouest.

Cette rivière n'avait produit que très peu de saumons cette année: quelques Sauvages, paraissait-il, y avaient été darder des saumons, mais on n'avait pu s'assurer si c'était dans les parties réservées comme frayères ou ailleurs.

Nous passâmes la journée du 17 dans la rade de Paspébiac; le mauvais temps nous avait empêché d'en partir.

Le lendemain, dès dix heures du matin, nous étions déjà reués au Petit-Pabos; nous allâmes ensuite à la Grande-Rivière, dans l'après-midi, et le soir nous jetâmes l'ancre à Percé.

J'appris, avec plaisir, du garde-pêche de la division que je venais de visiter, que M. Charles Kelly, agent pour la compagnie de pêche et de mines de Gaspé, avait, suivant le désir que je lui en avais exprimé, fait démolir la chaussée du moulin du Grand-Pabos, afin de laisser un passage au saumon qui fréquente cette rivière.

Il avait déjà attaché à cette chaussée une passe migratoire, conformément à la loi des pêches; mais comme les saumons paraissaient avoir des difficultés à la franchir, M. Kelly, dans le but de favoriser le prompt repeuplement de la Rivière Pabos, avait généreusement ordonné la démolition de la chaussée en question, quoique ceci devait lui coûter près de \$150. Cet acte patriotique, de la part de ce monsieur, mérite assurément des éloges.

La pêche de la morue, à partir du Port-Daniel jusqu'à Percé, avait été bien satisfaisante depuis que l'automne était commencé: c'était, sans doute dû à la présence d'une quantité extraordinaire d'encornets, d'une grosseur remarquable près des côtes. Ces mollusques, comme je l'ai déjà dit, constituent un des appâts les plus tentateurs pour la morue; et les pêcheurs les aiment d'autant mieux qu'ils tiennent solidement à l'hameçon.

Je visitai, le 20 au matin (le 19 étant un dimanche), les établissements de pêche de Percé, et j'y trouvai tout en ordre. La première morue séchée, expédiée de ce port pour l'Espagne, l'avait été au commencement d'août, par le brick *Télégraphe*; elle s'était vendue 29s. sterling: c'était un haut prix.

La maison Robin, de Percé, avait commencé, cette année, à expédier des grandes morues sèches à Oporto, où elles s'étaient bien vendues; ce genre de commerce va se continuer sans aucun doute, en sorte que nos pêcheurs auront, pour cette qualité de poisson, un autre marché que celui de Québec, où, quelquefois, à cause de la trop grande quantité de ces produits qui s'y trouvent, elle n'obtient que des prix ruineux pour les pêcheurs. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à Cadix, à Naples, à Civita-Vecchia, comme dans les différents ports du Brésil, c'est la petite morue que l'on préfère, et la morue que l'on nomme en Canada la morue de table, n'y trouve pas d'acheteurs.

Dans l'après-midi, nous allâmes mouiller à la Malbaie: je visitai cet endroit et la Pointe St. Pierre: on n'avait aucune plainte à faire dans ces deux localités.

La pêche n'y était pas des plus abondantes, et cela était dû principalement à l'extrême rareté des appâts depuis quelque temps. Cependant, ceux des pêcheurs qui étaient assez fortunés pour se procurer des *coques*, pouvaient encore faire de bonnes journées de pêche, c'est-à-dire de trois à quatre quintaux par bateau. Mais la saison rigoureuse se faisait déjà sentir; la neige couvrait en partie les montagnes, et les vents étaient comme d'ordinaire à

cette saison : fréquents et tempestueux. C'est une des causes qui fait le plus de tort à la pêche d'automne. On comprend que nos pêcheurs ne peuvent pas alors tenir la mer, lorsque les goëlettes et même de plus gros vaisseaux sont alors forcés de fuir et de s'abriter dans les havres.

De la Pointe St. Pierre, où sont les établissements de MM. Collas et Famel, il allait être exporté une quantité considérable de morue ; mais comme il n'y a pas de havre près de cet endroit, c'est au Bassin de Gaspé que se font les chargements.

Le 21 au matin, nous nous rendîmes au Bassin de Gaspé, où nous restâmes trois jours.

Pendant mon séjour dans ce port, où régna la plus parfaite tranquillité, quoiqu'il y eût un nombre considérable de bâtiments occupés à y prendre des cargaisons de morue, tous pour les pays étrangers, je m'occupai à faire la visite des établissements de commerce, et je recueillis des renseignements statistiques sur ce port, qui entrent dans les tableaux publiés à la fin de ce rapport.

Je ne crois pas devoir encore, cette année, parler au long de l'influence que peut avoir exercé l'établissement du port-franc de Gaspé sur le commerce du district de Gaspé et de la côte du Labrador, qui se trouve compris, dans ses limites, ni des résultats bienfaisants qui en ont découlé. Il n'est pas en opération depuis assez longtemps pour qu'on puisse juger de ces matières-là avec pleine connaissance de cause. De plus, la guerre civile qui désole les Etats-Unis est venue jeter une telle perturbation dans notre commerce de poisson avec ce pays, et cause une hausse si grande sur la plupart des produits étrangers consommés à Gaspé, qu'il est impossible, sous les circonstances présentes, d'en apprécier la juste valeur.

Cependant, je ne puis m'empêcher de faire la remarque, que le port de Gaspé, depuis deux ans, a augmenté d'importance par les établissements nouveaux qui s'y sont formés et par le mouvement commercial beaucoup plus actif qui se fait remarquer depuis ce temps ; et je ne connais pas d'autres causes à assigner à ces résultats que l'établissement du port-franc.

Pendant que j'étais au Bassin de Gaspé, je fut appelé avec M. LeBoutillier, J. P., en ma qualité de juge de paix, pour entendre plusieurs poursuites intentées par les commissaires des écoles de Gaspé, contre des personnes qui jusque là avaient refusé de payer leurs cotisations d'école.

Les constables de l'endroit, qui avaient été chargés de leur servir les ordres, avaient été insultés en remplissant leurs fonctions et menacés de mauvais traitement : de plus, les magistrats locaux ne voulaient pas siéger pour ces causes, et la cause importante de l'avancement de l'éducation était menacée de subir un échec qui aurait dans l'avenir des résultats bien regrettables, si ceux qui refusaient de se conformer à la loi, demeuraient impunis.

Je m'occupai donc de ces affaires, avec le sentiment que je rendrais un service important à la population de Gaspé.

Les accusés furent assignés, jugés et condamnés à payer, et comme la commission des écoles voulut bien leur accorder un délai pour payer les sommes qui avaient été adjugées à chacun de payer, M. LeBoutillier fut chargé de faire exécuter les jugements portés dans ces causes, car je devais partir le lendemain.

Le 24, nous visitâmes les stations de pêche de la Grande Grave, de la côte St. George et de l'Anse au Griffon. Le jour suivant, nous nous rendîmes à la Rivière au Renard, et nous allions continuer l'inspection des postes de cette partie de la côte, lorsqu'un fort vent de nord-ouest vint nous contraindre à retourner nous abriter sous le Cap Des Rosiers.

A la Rivière au Renard, je fis arrêter, par plusieurs de mes constables, un individu qui jusqu'alors avait résisté au bailli de l'endroit, lequel avait été plusieurs fois pour le prendre, en vertu d'un mandat d'arrestation des magistrats du lieu.

L'individu fut traduit devant moi et admis à caution, pour comparaître devant la grande cour à Percé, où son procès aurait lieu.

Au Cap des Rosiers, comme à l'Anse au Griffon et à la Rivière au Renard, la pêche de la morue, cet été, avait livré au commerce des produits plus abondants que depuis bien des années ; quant à celle d'automne, elle était médiocre, plutôt à cause du mauvais temps que par l'absence de la morue sur les bancs de pêche. Le capelan avait été très rare sur cette partie de la côte pendant toute la saison. C'était le hareng d'abord, puis l'encornet qui s'était montré sur la côte vers le mois de septembre, qui avaient servi à amorcer les lignes à morue.

Vers 10 heures du soir, le vent sauta à l'est, nous fûmes obligés de quitter l'Anse du Cap des Rosiers, et le lendemain, nous allâmes à la Grande Vallée, où je ne fis qu'une demie-heure, car le vent d'Est commençait à augmenter, et menaçait de se changer en tempête.

Les renseignements que j'obtins à cet endroit, m'apprirent que la pêche y avait été bonne pendant la saison, de même qu'au Grand Étang et aux stations voisines.

À 10 heures, je pus encore débarquer à la Rivière de la Madeleine. J'y appris que la pêche y avait peu produit, surtout celle de la morue. Il n'y avait pas eu de capelan du tout, et les autres poissons employés comme appâts, avaient été difficile à prendre et entre autres, le maquereau.

La côte sud du St. Laurent, fréquentée il y a quelques années, par un si grand nombre de pêcheurs américains, qui venaient faire la pêche du maquereau, n'avait reçu cette année, à la grande joie des habitants, la visite que d'une dizaine de goëlettes de ce pays, dont personne du reste, n'avait à se plaindre.

Les rapports qui nous étaient venus de Montlouis, étaient plus favorables; là nos pêcheurs avaient fait de bons profits, et le maquereau avait été plus abondant qu'à la Madeleine et dans les stations de pêche qui s'étendent depuis ce dernier endroit jusqu'au Cap des Rosiers.

Il n'était pas encore onze heures, que j'étais de retour à bord. Nous fîmes route pour Montlouis, où je voulais aussi débarquer, mais la tempête avait éclaté avec accompagnement de pluie et de neige et nous fûmes forcés de prendre le large.

Nous fûmes forcés de tenir la cape toute la nuit, ballottés par une mer furieuse. Le matin, le vent avait sauté au nord-ouest, et nous eûmes à lutter contre les vents de bout, et une forte lame de l'avant pour entrer dans le Port des Sept-Iles, à 11 heures du matin.

Il n'y a presque pas eu de pêcheurs pour faire la pêche d'automne sur cette partie de la Côte Nord, quoiqu'il y eût en beaucoup de poisson sur les banes; sans doute que le peu de succès des années précédentes les avait rebutés.

Au Cawee, les profits de la pêche de la morue d'été avaient été ceux d'une année ordinaire. Plus haut dans le fleuve, la pêche de ce poisson avait été pratiquée pendant l'été seulement, à la Trinité, à Godbont, et surtout au Havre St. Nicolas, pour de petites goëlettes et des chaloupes, appartenant aux paroisses du sud avec des succès variés, seulement sur une petite échelle. Ces produits se rendaient à l'état vert, pour la consommation de la population des campagnes d'en bas de Québec.

J'avais reçu instruction de ramener M. Smith, percepteur du Port des Sept-Iles, à Québec. Ce monsieur vint à bord avec sa famille dans l'après-midi; mais un gros vent de nord-ouest accompagné de grêlons, me contraignit d'attendre au lendemain pour le départ.

Le 29, à 6h. a. m., nous nous mîmes en route pour Québec. La première partie de la journée fut belle, mais dans l'après-midi, le vent se rangeant au sud-ouest, nous apporta une neige épaisse, qui nous déroba la vue des côtes: il nous fallut naviguer à la sonde, puis mouiller par le travers de l'Île St. Bernabé à 10h. p. m.

Le lendemain, au jour, nous repartîmes et allâmes mouiller à la nuit tombante sous l'Île aux Grues; nous avions un vent de bout toute la journée.

Nous quittâmes l'Île aux Grues le 30 au matin, et à 11 heures, nous mouillâmes dans le port de Québec.

Ma mission pour la saison de 1862 se trouvait terminée; les services de mon équipage n'étant plus requis, je déchargeai les marins qui le composait après avoir payé leur solde.

J'annonçai mon arrivée à Québec, au gouvernement, dans une lettre à l'adresse de Andrew Russell, Coneyer, sous-commissaire des terres de la couronne.

Le rapport des voyages de croisière que j'ai faits dans le golfe St. Laurent pendant la saison de 1862, pour y accomplir les devoirs multiples de ma mission étant terminé, il est nécessaire maintenant d'examiner ce rapport en main, si le but que s'est proposé le gouvernement en établissant le service de la protection des pêcheries, il y a onze ans, a été atteint, et surtout si ce service a eu cette année pour nos pêcheries, les résultats avantageux auxquels le pays a droit de s'attendre, et qui, de l'aveu de tous ceux qui sont en état de juger ces matières l'ont été obtenus les années précédentes.

Et d'abord, voyons quel était l'état de nos côtes maritimes avant 1852.

Sur la côte Nord du fleuve et du golfe St. Laurent, jusqu'à l'extrémité du Canada, sur une étendue de côtes de près de 500 milles, il n'existait aucune organisation pour nos pêcheries, ni aucune protection quelconque pour les habitants résidents, contre l'audace et la rapacité des étrangers qui les dépouillaient souvent de leurs produits et mêmes de leurs postes de pêche : c'était enfin la loi du plus fort qui régnait. Et si cet état de choses avait continué pendant bien des années encore, les magnifiques pêcheries maritimes et fluviales que le Canada y possède, menaçaient de devenir tout à fait improductives : et ainsi ce que disait à ce sujet, en 1841, un homme distingué qui a habité pendant presque toute sa vie, la côte du Labrador où il exploitait la pêche sédentaire du loup-marin, M. Samuel Robertson, dans une notice sur la côte du Labrador. "*Indeed, for some years back, the fisheries have been so crowded thereabouts, as to seriously annoy each other, and endless quarrels are going on. So far there has been no blood spilt, but if government does not soon interfere and enforce some regulations, there is no saying what may happen in a country where the total absence of every mark of authority, has bred a contempt for government and laws—where violence is the best title, and audace confers most right.*"

Aux Iles de la Madeleine, la population vivait dans une crainte continuelle des pêcheurs étrangers qui se rendaient maîtres partout. Une cour de justice venait bien y siéger tous les ans, mais ses jugements restaient presque toujours sans exécution : quant à la cour des magistrats, il est inutile d'en parler, car ces officiers publics ne trouvaient pas même d'huissiers pour servir leurs ordres.

Une maison de douane fut établie en 1849, on peut être avant au Port Amherst ; une personne, M. Colbet, je crois, fut nommé pour en prendre charge ; mais celui-ci rencontra toute espèce d'opposition et ne put jamais forcer les marchands étrangers qui venaient aux Iles de la Madeleine de se conformer à la loi. En 1849, le gouvernement plaça comme percepteur de ce port, un homme reconnu par son activité et son courage, M. Collet Belleau, à présent à la douane de Gaspé ; et cet officier zélé eut à soutenir pendant plusieurs années des luttes constantes où sa vie fut souvent menacée, avec les marchands trafiquants venus des provinces voisines, pour obliger ceux-ci à se conformer aux dispositions de la loi des douanes ; et malgré les plus grands efforts de sa part, les droits perçus dans ce port ne se montèrent qu'à quelques centaines de dollars, et la contrebande continua de s'y exercer en plein jour.

Quant aux pêches, elles n'y étaient ni organisées, ni protégées. Sur la côte de Gaspé, quoique la partie du littoral où se font les principales pêches, fut comprise dans un district organisé depuis très longtemps, qu'il y eut des cours de justice, des prisons, avec le nombre d'officiers judiciaires nécessaire, les lois n'y étaient pas très-bien observées, et on avait vu souvent des individus coupables de crimes odieux, défier les autorités pendant des années entières à cause de l'absence complète d'une force organisée quelconque, pour venir en aide aux officiers de justice, chargés d'en exécuter les arrêts.

Il y avait déjà des lois pour les pêches maritimes et les pêches fluviales, mais le gouvernement n'y avait placé aucun officier, chargé spécialement de veiller à leur exécution, et il était arrivé là comme partout ailleurs : que tout le monde à peu près savait, que ces lois y existaient, mais personne ne les observait ; et le défaut de protection accordée à nos pêcheries se manifestait par les conséquences les plus fatales à cette industrie.

Les pêches maritimes étaient en souffrance, les pêches fluviales et celle du saumon surtout étaient menacées d'une ruine prochaine.

Comparons maintenant cet état de chose que je n'ai fait qu'esquisser avec l'état actuel.

Nous voyons sur la côte Nord les pêches maritimes et fluviales pratiquées d'après des systèmes suivis ; nous n'y voyons plus de cas de dépossession comme autrefois, le droit de

propriété y est maintenu respecté ; et les empiètements de quelques pêcheurs sur les pêcheries de leurs voisins, et qui avaient souvent des suites si funestes sur les produits de celles-ci, sont choses inconnues aujourd'hui.

Il se commet bien encore des déprédations sur les propriétés de nos pêcheurs par quelques-uns des milliers de pêcheurs étrangers qui fréquentent ces côtes annuellement ; et il est probable que malheureusement, on ne pourra jamais réussir à empêcher ces faits regrettables, de se renouveler de temps à autre sur ces côtes, où les établissements sont en général isolés les uns des autres et ne peuvent se secourir mutuellement, qu'avec un ou deux bâtimens gardes-côtes qui stationneraient constamment sur la côte Nord.

Aux Iles de la Madeleine, depuis surtout 1855, que j'y fais de 4 à 6 voyages tous les ans avec *La Canadienne*, les choses y ont complètement changé de face. Les cours de justice y siègent régulièrement, et les ordres de ces tribunaux y sont exécutés comme dans nos villes. Quant aux lois de douane, elles y sont observées de manière à faire un contraste frappant avec ce qui se passait autrefois dans le Port d'Amherst.

Quant aux réglemens des pêches de la Baie de Plaisance, j'ai réussi depuis plusieurs années à bien les faire observer, mais avec beaucoup de difficultés ; car comme elles avaient été passées dans un but de préservation pour les espèces précieuses de poisson qui fréquentent les Iles de la Madeleine, et en même temps de protection pour nos pêcheurs, elles ne convenaient pas, sous plusieurs rapports, aux pêcheurs étrangers qui avaient pris l'habitude depuis longtemps de se conduire en maîtres sur les côtes de ces Iles, et qui avaient voulu continuer à tendre leurs filets et à prendre du poisson d'après des manières prohibées par la loi.

Mais la population de ce groupe d'îles isolées et éloignées du centre du Canada, est souvent la victime de l'audace et des instincts de vol et de pillage des pêcheurs américains, qui sont en grand nombre autour de ces îles, pendant les mois de juillet, août et septembre, occupés à la pêche du maquereau, quoique ces désordres n'arrivent pas du tout aussi souvent qu'autrefois ; et pour les faire disparaître complètement, il ne faudrait rien moins qu'un garde-côte armé, qui serait spécialement affecté au service des Iles de la Madeleine et qui y croiserait pendant toute la saison.

On conçoit qu'un seul garde-côte, qui ne fait que de trois à six voyages par année à ces îles, est impuissant à les réprimer tout à fait.

Je pourrais m'étendre au long sur les résultats avantageux qu'a eu, pour la protection des pêcheries de la côte de Gaspé et pour le maintien de l'ordre et de la paix dans les ports de cette partie importante de notre littoral, le service que je fais dans le golfe ; mais j'aime mieux qu'on prenne, sur ce sujet, les témoignages des représentants de ce grand district, dans l'assemblée législative, et des officiers qui y exercent des fonctions publiques et des marchands qui sont intéressés dans ses pêcheries. Et je termine ces courtes remarques par le résumé suivant, qui démontrera clairement les résultats avantageux qui ont été obtenus cette année par le service de la protection des pêcheries sur nos côtes du bas du fleuve et du golfe St. Laurent :—

1°. Nos pêcheries ont été efficacement protégées, c'est-à-dire que sur une étendue de côtes maritimes de plus de 900 milles, tous ceux de notre population maritime qui se livrent à l'importante industrie de la pêche y ont un accès libre, et ont pu y exercer leur métier sans crainte d'être molestés ni d'être dérangés.

2°. Les occupants des postes de pêches sédentaires du loup-marin, de saumon et de morue, ont pu jouir en paix de la possession des terrains et des étendues des côtes, exigées par la nature des industries auxquelles ils s'adonnent respectivement. Ces postes sont au nombre de 36 pour la pêche du loup-marin ; de 260 pour la pêche du saumon, et de plus de 300 pour celle de la morue, et ils sont disséminés sur toute l'étendue de notre littoral.

3°. Aucun pêcheur des Etats-Unis n'a pris du poisson dans nos rivières, sinon avec la permission du gouvernement, ou ne s'est livré, sur nos côtes, aux pêches des poissons à écailles, qui leur sont interdites par le traité de réciprocité.

4°. Aucun pêcheur français de Terre-Neuve n'est venu pêcher, cette année, sur nos côtes, dans le détroit de Belle-Ile, desquelles côtes ils sont, comme on sait, exclus par les traités.

5°. Les clauses de notre Acte de Pêche, qui concernent les pêches maritimes, ont été

observées, sauf quelques rares exceptions, soit par nos propres pêcheurs, soit par les pêcheurs étrangers.

6°. J'ai affirmé toutes nos pêcheries de saumon et de truite qui se trouvent dans la division du Golfe, depuis la Pointe de Monts jusqu'à l'extrémité de la province, sur la côte Nord de l'Île d'Anticosti, et sur la côte de Gaspé, à différents pêcheurs qui reçoivent de moi des licences de pêche, pour lesquelles ils paient, chacun d'eux, une redevance annuelle qui varie selon l'importance de chaque pêcherie.

Le montant total de ces redevances a produit cette année la somme de \$1079 25.

Il y a de plus dans cette division plusieurs rivières, entre autres, celles de Natashquan et de Moisie, dont les pêcheries de saumon sont affermées directement par le gouvernement, au moyen de baux de plusieurs années de durée, et qui rapportent chaque année au gouvernement la somme de \$

7°. La surveillance des pêcheries de saumon et de truite, dans les nombreuses rivières de la partie inférieure du Bas-Canada, forme une partie la plus difficile de mes devoirs; car la plupart de ces rivières ont un cours très long, et plusieurs ont leurs rives habitées par une population plus ou moins nombreuse. Mais avec l'aide des gardes-pêche, établis par le gouvernement, sur les points les plus importants de la côte, j'ai réussi à faire observer cette partie de nos lois de pêche qui a pour objet spécial la préservation de ces espèces précieuses de poissons de nos eaux douces, autant qu'on pouvait s'y attendre, c'est-à-dire, que sur une étendue de côtes aussi grande que celle que possède le Canada dans le golfe, il n'a été signalé que peu d'infraction à ces lois, et dans tous les cas où les coupables ont pu être atteints, ils ont été punis.

8°. Dans nos ports de mer, nos havres de la côte Nord et des Îles de la Madeleine, fréquentés pendant la saison des pêches par un si grand nombre de pêcheurs de notre pays et de l'étranger, la tranquillité, la paix et l'ordre, ces conditions si essentielles de succès pour nos pêcheurs, pendant leurs expéditions de pêche dans le golfe, n'ont été troublés, au moins autant que je le sache, que par ces scènes de pillage dont ce sont rendus coupables des pêcheurs américains sur deux vaisseaux anglais échoués près des Îles de la Madeleine, dans le mois d'août, pendant mon absence à Québec.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que toutes les fois que les officiers publics ont requis mes services officiels ou l'aide de la force armée que je commande, j'ai toujours été à leur disposition, comme dans l'affaire du Bassin de Gaspé et de la Rivière au Renard.

REMARQUES SUR LES PÊCHES.

Nos pêcheurs en général ont eu assez à se louer des succès qu'ils ont obtenus dans les pêcheries du golfe, pendant la saison qui vient de s'écouler.

Car, tandis que quelques pêches, comme celles du hareng et du maquereau, même celle du saumon, n'ont pu être pratiquées avec des résultats aussi avantageux que l'année dernière, d'un autre côté, la grande pêche de la morue, cette grande industrie qui est si féconde et qu'on ne saurait trop encourager par tous les moyens possibles, parce qu'elle fournit des ressources si abondantes aux populations maritimes et en même temps, un article si important à l'exportation pour le commerce étranger, a été en général assez fructueuse; et on estime qu'il sera exporté cette année du Canada aux pays étrangers, près de 130,000 quintaux de ce poisson à l'état séché, valant \$390,000.

Le reste du produit de la pêche, se vend à Québec et à Montréal, ou se consomme sur les côtes.

La pêche du hareng du printemps, tant aux Îles de la Madeleine, que dans la Baie des Chaleurs, n'a pas donné des retours aussi considérables que les années précédentes, puisqu'on estime qu'à 3,050 barils, le produit de cette pêche.

Quant à la pêche du hareng d'automne, on peut dire qu'elle a presque complètement manqué, car nos pêcheurs n'ont pas pris 1000 barils de cet excellent poisson.

Sur la côte du Labrador, qui appartient à Terre-Neuve, cette pêche n'avait rien produit du tout, et les goëlettes qui s'y étaient rendues, pour prendre un chargement de hareng, étaient revenues vides.

Le maquereau, assez abondant aux Iles de la Madeleine pendant les mois de l'été n'avait paru qu'en petit nombre sur la côte de Gaspé, aussi y avait-on vu peu de goélettes américaines.

Le produit de cette pêche ne dépasse guère 1000 barils.

La pêche ou plutôt la chasse du loup-marin sur les glaces, a été une des plus abondantes que nos pêcheurs des Iles de la Madeleine, de Natashquan et de la Pointe-aux-Ésquimaux aient faite depuis un grand nombre d'années.

Leurs goélettes, au nombre de trente-trois, montées par plus de 300 marins aguerris aux dangers de la navigation parmi les glaces, ont rapporté 13,195 dépouilles de ces amphibiens, dont la graisse a produit 90,923 gallons d'huile, valant \$53,553 80.

Du reste, on a besoin que de lire les tableaux Nos. 1, 2, 3 et 4, qui accompagnent ce rapport, pour voir la quantité qui a été prise de chaque espèce de poisson, dont les Canadiens font la pêche dans le golfe, et juger par là, de la valeur immense de nos pêcheries, des produits abondants et variés qu'elles fournissent à notre commerce, et surtout du développement qu'y a pris depuis quelques années, la pêche de la morue, sous l'influence des mesures d'encouragements que le gouvernement a prodigué avec une libéralité dont nos pêcheurs du golfe lui sont très reconnaissants, à cette grande branche d'industrie.

Et pour donner une idée du commerce qui se fait sur nos côtes du golfe et des ressources multiples et en quelque sorte inépuisables dont le Canada dispose dans les eaux qui baignent l'immense littoral du district de Gaspé et de la côte du Labrador, je donne une liste des cétacés, des animaux marins, des poissons, etc., qu'on y trouve en plus ou moins grande abondance, et dont la pêche occupe plus ou moins notre population maritime.

P. FORTIN.

Pété
lettres

bon-
x-Es-

erris
am-

nt ce
cana-
ries,
léve-
des
nes

res-
eaux
oune
s ou
ime.

APPENDICE.

TABLEAU No. 1.—Etat indiquant le nombre de bateaux de pêche, d'hommes, etc.—(Suite.)

DE LA CÔTE DU LABRADOR, DE LA CÔTE NORD DU GOLFE ET DU BAS DU FLEUVE ST. LAURENT.

LOCALITÉS.	No. de bateaux	Valeur des bateaux.	Nombre de pêcheurs.	QUANTITÉ DE POISSON PRIS.						OBSERVATIONS.	
				Morue.	Haddock.	Barbone.	Maquereau.	Saumon.	Truite.		
Arise aux Chaires-Sables	54	1620	163	Ox.	Ox.	Ox.	Barils.	Barils.	Barils.	3675	Ces bateaux ne sont employés que pour faire la pêche au saumon. Et depuis cette dernière pièce jusqu'à Natashquan, les habitants ne font que la pêche du saumon et du loup-marie, et ne s'occupent que très peu de la pêche à la morue; cette année, cependant, quelques-uns d'entre eux se sont livrés à la pêche de la morue, et continuent désormais.
Le ru Bois	62	1860	124	6125	110	138	2480	
Petit Havre	50	3000	69	5228	2116	
Baie de Bradore	6	180	12	516	366	
Belles Amours	2	60	4	160	86	
Middle-Bay, Five-Islands et Salmon-Bay	9	270	18	169	101	
Bonne Espérance et Rivière St. Paul	9	270	18	665	293	
Le Brulée et Ile aux Chênes	8	240	16	750	440	
Depuis l'Ile aux Chênes jusqu'à Shacabou	7	210	14	135	117	
Depuis Sicutaca jusqu'à St. Augustin	2	60	4	20	10	
St. Augustin	6	180	12	62	
Kikapou et Tête à la Baleine de Pécadie	5	150	10	230	150	
La Trébuchère	5	150	10	125	78	
Baie des Montons	4	120	8	135	106	
Tête à la Baleine de Mouscha et Grand-Mercantille	7	210	14	180	108	
Petit-Mercantille	6	180	12	103	69	
St-Augustin-Paradise, Roumain, etc.	9	270	15	160	129	
Régasse	7	210	14	490	219	
Natashquan	25	1500	70	2300	
Arguana, Napiépih, Wadlowton, etc.	3	90	6	50	2169	
Pointe-aux-Espimaux	12	1500	34	2615	1228	
Longue, Pointe de Mingan	42	1560	14	1123	1222	
Rivière St. Jean	49	1440	48	3546	1153	
Magpie, Juppigan, Ridgely-Fant et Indian-Harbour	69	2070	138	6374	1903	
Rivières au Tonnerre, Duck-Creek et Trout-River	24	420	28	1269	320	
Shell-Prake	23	1110	74	2025	615	
Le Gros-Cove	1	750	53	2100	510	

TABLEAU No. 2.—Etat indiquant le nombre de bâtiments employés aux pêcheries
Côte de Gaspé, des Iles de la Madeleine et de la Côte Nord, avec leur ton

Genre de vaisseau.	Nom du vaisseau.	De quel port il appartient.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.
Barque.....	Nameless	Blancs-Sablons	LeBrocq	De Quetteville.....
Goëlette.....	Sarah	do	T. Syvret.....	Fruing et Cie.....
"	do	do	LeBrun.....	De Quetteville
Brigantin	Bradore	Petit-Havre	— Nicholson.....	Capt. Nicholson.....
Goëlette.....	J. Franklin.....	Belles-Amours.....	J. Buckle.....	J. Buckle.....
"	Titer	Natashquan	P. Vigneault.....	P. Vigneault.....
"	M. Marguerite	do	J. Vigneault.....	J. Vigneault
"	Hard-Scrabble.....	do	De Chavery.....	De Chavery
Brigantin	True-Blue.....	do	Jean LeGros.....	De La Perrelle, Frères..
Goëlette.....	Marie-Julie.....	Kégaska	S. Bourque.....	S. Bourque.....
"	Victoria	do	S. Foreman	S. Foreman
"	Amelia	Pointe-aux-Esquiueaux..	X. Cormier	X. Cormier.....
"	Eugénie	do	Joseph Dupuis.....	Joseph Dupuis
"	Lady	do	J. Maldoon	J. Maldoon
"	Victoria	do	G. Cormier	G. Cormier.....
"	Alphonsine	do	P. Cyre.....	P. Cyre.....
"	Wide Awake	do	Vital Vigneault	V. Vigneault.....
"	Constantine	do	Jules Boudreau.....	Jules Boudreau.....
"	Mermaid	do	Jos. Marin	Jos. Marin
"	Venello	do	P. Doyle.....	P. Doyle.....
"	Phanthom	do	C. Fortier.....	C. Fortier.....
"	Bee	Mingan	Thos. Lavoie.....	Cie. de la B. d'H.....
"	Fare-Well.....	Rivière Moisie	N. Corriveau.....	J. Holliday
"	Silver-Light.....	do	do	do
"	Manicouagan	Manicouagan	J. Ross.....	J. Ross
"	Two Brothers	Havre aux Maisons	R. Delaney	R. Delaney.....
"	Flirt	do	Laurent Baugue.....	— Johnson.....
"	Ann	do	Wm. Terrieau	Wm. Terrieau
"	Emma	do	Désiré Loiseau.....	D. Loiseau.....
"	Oufésime	do	D. Richard	D. Richard
"	Dolphin	do	do	do
"	Archangèle.....	do	L. Joffe.....	L. Joffe.....
"	Adelina	do	Z. Arseneau.....	Z. Arseneau.....
"	Breeze	do	G. Cyr	G. Cyr
"	Zélie	do	A. Richard.....	A. Richard.....
"	Greenock	do	F. Terrieau.....	F. Terrieau.....
"	Marie-Anne	do	Abel Arseneau	Abel Arseneau.....
"	Mary	do	J. Arseneau	J. Arseneau.....
"	Tempérance.....	do	Frs. Arseneau.....	Frs. Arseneau.....
"	Jenny-Lind	do	P. Turbid.....	P. Turbid.....
Contre.....	Cappandi	Havre Amherst	do	J. P. Painchaud
Goëlette.....	Flora	do	A. Martineau.....	do
"	Mary Alva	do	S. Bernier	do
"	Président	do	P. Godier.....	do
"	Zélie.....	do	S. Cormier.....	S. Cormier
"	Triton	do	A. Cormier.....	A. Cormier.....
"	Espérance	do	J. Chiasson	J. Chiasson
"	Jane	do	A. Bourgeois	A. Bourgeois
"	Sarah	do	H. Boudreau	H. Boudreau
"	Espérance	do	T. Boudreau	T. Boudreau
"	Belle-Poule	do	J. Cassidy	J. Cassidy
"	Tempérance	Carleton	Frs. Cire.....	Frs. et John Cire.....
"	Industry.....	do	Peter Allard	Peter Allard
"	Mary Martha	do	G. Poirrier.....	G. Poirrier.....
"	Arthur.....	do	William Mann	Wm. Mann
"	Jane	do	do	John Meagher.....

canadiennes du golfe St. Laurent, et appartenant aux divers établissements de pêche de la rade, la quantité des différentes espèces de poisson pris, etc., etc., en 1862

Tonnage.	Nombre de marins.	CARGAISON.				OBSERVATIONS.
		Morue.	Huile.	Hareng.	Loups-marins.	
		Quint'x.	Gallons.	Barils.		
150	7					Transporte de la morue séchée en Italie, Brésil, etc.
120	6					do do do
160	6					do do do
100	5					do do do
30	2					
22	10				1070	Faisant la chasse aux loups-marins.
22	10				4000	do do
22	3					
97	6	2636				Employé à transporter de la morue séchée en Italie, en Espagne et au Brésil.
26	8	250			380	Pêche aux loups-marins et à la morue.
65	10				360	Employée à faire la chasse aux loups-marins et la pêche à la morue.
47	10	200	6340		1320	do do do
51	10		2920		730	do do do
29	10		4268		1627	do do do
52	10		7728		1100	do do do
23	8	200	2380		550	do do do
42	13	390	4960		600	do do do
54	13		6880		1396	do do do
46	7		1057		180	Employée à la chasse aux loups-marins et au cabotage.
45	10		2100		482	Chasse aux loups-marins.
24	7					Cabotage.
15	3					do
32	4					Fait des voyages entre Québec et la Rivière Moisie.
65	4					do do do
25	2					Cabotage.
53	10	560			345	Chasse aux loups-marins et pêche à la morue.
65	10				1000	Employée à faire la chasse aux loups-marins et le cabotage entre Halifax et les Îles de la Madeleine.
30	10	450			940	Pêche à la morue et chasse aux loups-marins.
48	10				1000	Chasse aux loups-marins.
45	8	400			700	Chasse aux loups-marins et pêche à la morue.
82	12	600			350	do do do
50	10	395			395	do do do
54	10	512			420	do do do
32	6	275				Pêche à la morue.
30	6	280			200	Chasse aux loups-marins et pêche à la morue.
40	10				50	do do do
50	10	450			200	do do do
45	6				150	Chasse aux loups-marins.
50	10	450			1114	Chasse aux loups-marins et pêche à la morue.
45	10				350	Chasse aux loups-marins.
28	4	400				Pêche à la morue.
45	10	520			115	do et chasse aux loups-marins
37	4	450				Pêche à la morue.
38	4	500				do
36	10	480			115	do et chasse aux loups-marins.
28	10	420			440	do do do
52	10	525			410	do do do
26	10	420				Pêche à la morue.
30	10	500			250	do et chasse aux loups-marins.
26	10	450			250	do do do
20	3					Cabotage.
60	6					Cabotage entre la Baie des Chaleurs et Québec.
72	6					do do et Halifax.
66	6					do do do
14	4					Pêche à la morue.
108	6					Cabotage entre Halifax, Terre-Neuve, Québec et la Baie des Chaleurs.

TABLEAU No. 2.—Etat indiquant le nombre de bâtiments

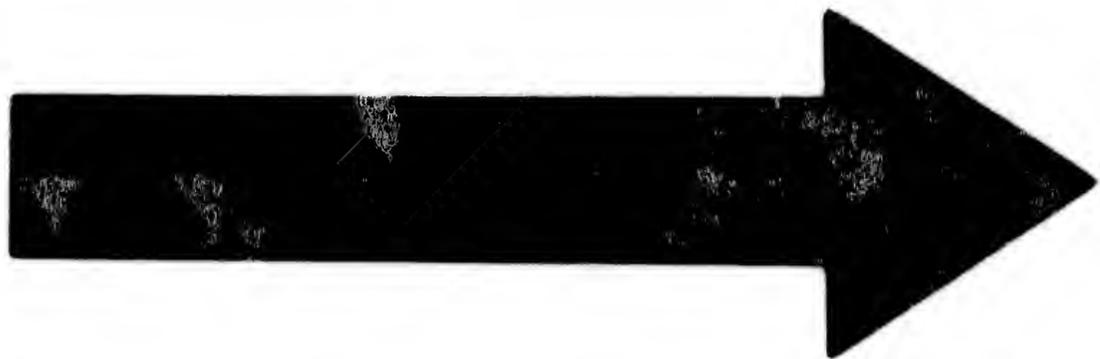
Genre de vaisseau.	Nom du vaisseau.	De quel port il appartient.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.
Goëlette.....	Swift	New-Richmond.....	David LeBlanc	D. LeBlanc.....
Brigantin.....	Two Sisters	do	H. Dodridge	Campbell et Dodridge ...
Goëlette.....	U. J. Tessier.....	Bonaventuro	D. Lepage	D. LePage
"	Marie-Philomène...	do	Fréd. Arseneau.....	Fréd. Arseneau.....
"	Belinda	do	Z. Bordage.....	Z. Bordage.....
"	Mary Alert.....	New-Carlisle	Johnston Garrett	J. Garrett.....
"	Anna Bella.....	do	Wm. Smith	Wm. Smith
Brigantin.....	Comelo.....	do	James Caldwell.....	J. Caldwell
"	I. L. A.....	do	J. Gilker.....	J. R. Hamilton.....
"	Mingau.....	do	J. Joste	do
Brick	Hebe	Paspébiac.....	J. Cozens	LeBoutillier et Frères ...
"	Dinna	do	P. Touzel.....	do
"	C. T. Sutton.....	do	— Ahier.....	do
"	Fraser.....	do	— DeGruchy.....	do
Brigantin.....	Quiz.....	do	Frs. Jean	do
"	G. D. T.....	do	P. LeBrun	do
"	Adolina	do	J. LeFeuvre	do
"	Pandora	do	J. Hubert.....	do
"	Tickler	do	P. Hubert.....	do
"	Marie-Georgiana...	do	J. Venement	do
Goëlette	Pabos	do	F. LeBlanc.....	do
Contre	Ann-Amy	do	— Smollet.....	do
Goëlette	Industry	do	— Sawyer	do
"	Dolphin	do	T. Fougère	do
"	Victoria Sutton.....	do	— LeMoignan	do
Barque	Mark-Well	do	John Belleau.....	Chas. Robin et Cie.....
"	Olivier Blanchard...	do	Ph. Giffard.....	do
"	Honely	do	G. Pirouet	do
"	C. Columbus	do	J. Ahior	do
"	C. R. C	do	J. Piton	do
Brick	Union	do	Thomas LeDain.....	do
"	Telegraph	do	Frs. Gibaut	do
"	Sea-Flower	do	G. LeBrocq	do
"	85.....	do	A. LeMoignan	do
Brigantin.....	Hémistope	do	John Canot.....	do
"	Zebiah	do	Phil. Vincent	do
"	Dit-on	do	A. LeDain.....	do
Goëlette.....	Fly	do	A. Comlard.....	do
"	Ant.....	do	William Row	do
"	Bee	do	John Becquet.....	do
"	Peace	do	F. Ahier	do
"	Commander.....	do	S. Blanchard.....	do
"	Indépendance	Grande Rivière.....	A. Béliveau	P. Béliveau

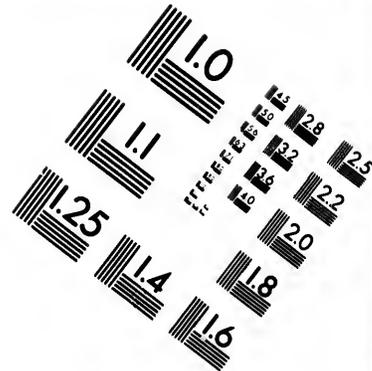
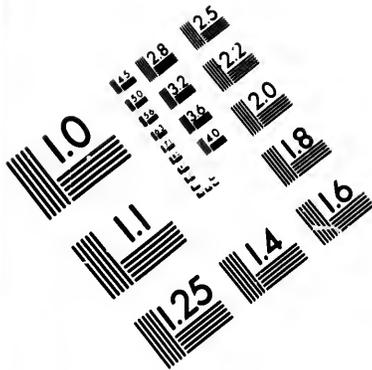
TABLEAU No. 2.—Etat indiquant le nombre de bâtiments

Genre de vaisseau.	Nom du vaisseau.	De quel port il appartient.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.
Goëlette	Trial	Anse du Cap	Jos. Case	Jos. Case
"	Marie Primrose	do	J. Boudreau	Savage et LeGros
"	Marguerite	do	J. Renouf	do
"	Clara	do	J. Poirrier	De LaParrelle et Frères
Brigantin	Shamrock	do	J. Hocquoil	Savage et LeGros
Goëlette	Britannia	Malbaie	John Ross	John Ross
"	Pilot	do	Peter Mabee	P. Mabee
"	Village-Belle	do	P. Mulroney	P. Mulroney
Brigantin	Brothers	Pointe St. Pierre	Thos. Vibert	J. et E. Collas
"	Chance	do	F. L. Cantell	do
"	Warrior	do	— LeGresley	do
"	Boadicea	do	—	do
Goëlette	Hasty	do	J. Asselin	do
Brigantin	Aura	do	J. LeGresley	John Fauvel
Goëlette	Lord Douglass	Douglstown	Hugh Welsh	Hugh Welsh
"	Tempérance	do	Frs. Kennedy	Frs. Kennedy et Frères
"	Trial	Gaspé	G. Dupuis	G. Dupuis
Brigantin	Sto. Anne	Bassin de Gaspé	J. Vibert	John LeBoutillier
"	Lady Maxwell	do	L. Jones	do
Goëlette	Elizabeth	do	—	do
"	Fancy	do	H. Dunn	H. Dunn
"	Native	do	S. Robert	S. Robert
"	Breeze	do	William Harbour	W. Harbour
"	St. Laurent	do	Ed. Mabee	Ed. Mabee
"	Defiance	do	William Annett	Wm. Annett
"	Perseverance	do	Fred. Coffin	Fred Coffin
"	Hellen	do	L. Tanguay	L. Tanguay
"	Orion	do	J. Adams	J. Adams
"	Undaunted	do	J. Howle	J. Howle
"	North Star	do	Ed. Quigley	Ed. Quigley
"	John Stuart	do	Charles Stuart	Chs. Stuart
"	Rambler	do	James Baker	J. Baker
"	Admiration	do	Joseph Tripp	Jos. Tripp
"	Highland Jane	do	John Ascan	J. Ascan
"	Piper	do	Wm. Miller	Wm. Miller
"	Violet	do	H. Suddard	H. Suddard
"	Woolverine	do	J. Adams	J. Adams
"	Osprey	do	J. Davis	J. Davis
"	Sea-Bird	do	Frs. Ahier	Frs. Ahier
"	Ata	do	Chas. Robinson	Chs. Robinson
"	Ranger	do	George Miller	G. Miller
"	Alliance	do	J. Alexander	J. Alexander
"	Thistle	do	D. Bird	D. Bird
"	Flying-Fish	do	Robert Pye	R. Pye
Barque	Alice-Jane	Grande Grave	T. Legros	Fruing et Cie
Brigantin	Griffin	do	J. Ormont	do
Goëlette	H. R. S.	do	P. Jean	do

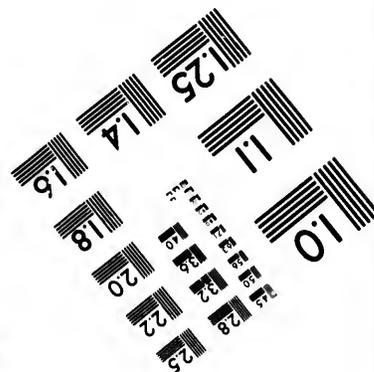
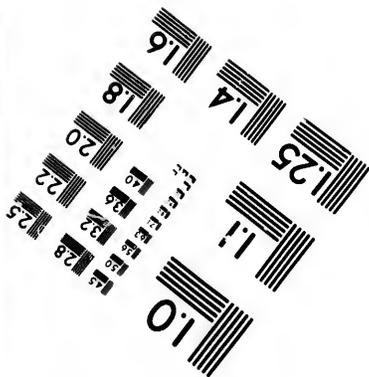
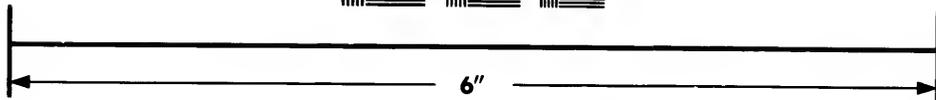
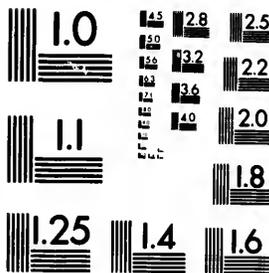
employés aux pêcheries canadiennes du golfe St. Laurent, etc.—*Suite.*

Tonnage.	Nombre de marins.	CARGAISON.				OBSERVATIONS.
		Morne.	Huile.	Hareng.	Loups-marins.	
		Quint'x.	Gallons.	Barils.		
47	4					Cabotage entre Québec, le Nord et la Baie des Chaleurs.
73	6					Employée à porter de la morue sèche de la côte Nord à Gaspé.
25	4					do do do
52	6					do do do
136	7					Employé à transporter de la morue sèche sur les marchés d'Italie, d'Espagne, et du Brésil.
67	12					Porte de la morue de la côte Nord à la Baie des Chaleurs.
64	12	215	90			Employée dans la pêche à la morue et à charroyer à fret.
40	9					À la Malbaie, il y a une goélette en construction.
173	6					Employé à transporter de la morue sèche sur les marchés d'Italie, d'Espagne, et du Brésil.
139	8					Parti avec de la morue pour Jersey.
64	7					do pour Cadix.
106	7					do pour Naples.
40	5					Employée à porter de la morue du Nord, à la Pointe St. Pierre et cabotage.
90	7					Fait un voyage cet été avec 1700 quintaux de morue à Cadix et repartit de nouveau cet automne pour l'Italie.
58	15		4020	40		Huile de baleine.
56	10	300				Fait la pêche à la morue sur la côte du Nord.
29	3					
150	6					Été à la Barbade cet été et repartit cet automne pour Jersey, et de là au Brésil (avec morue séchée).
79	4					Cabotage entre Québec et Gaspé.
52						Réparée cet été.
27	4					
27	4					
45	15		2970			Huile de baleine (baleinier).
30	4					
65	14		2760			do do
69	5					
54	4					
26	3					Cabotage.
44	10	340	210	10		Ainsi que 10 quarts de fétas.
29	8					Fit la pêche au saumon à Natashquan.
76	15		3180			Huile de baleine (baleinier).
51	5					
46	15		2850			do do
64	14		3000			do do
47	11	300	120			Employée dans la pêche à la morue.
37	15		1950			Huile de baleine (baleinier).
40	11					Employée à la pêche à la morue, et à charroyer à fret du Nord au Sud.
50	15		3840			Huile de baleine (baleinier).
43	5					
21	4					Employée à porter de la morue de la côte Nord à la Baie des Chaleurs.
41	10					
73	5					
35	4					
36	4					
380	10					Transporte de la morue séchée en Italie, en Espagne et au Brésil.
98	6					do do do
56	4					Transporte de la morue de la côte Nord au Sud, etc.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
15 128
16 132 225
18 22
20

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

TABLEAU No. 2.—Etat indiquant le nombre de bâtiments

Genre du vaisseau.	Nom du vaisseau.	De quel port il appartient.	Nom du capitaine.	Nom du propriétaire.
Goëlette	Active	Grande-Grave		Fruing et Cie.....
"	Agnès	do		Wm. Heyman
"	Two Brothers	do		A. Dumaresq.....
"	Caplan	Anse St George.....		Ed. Perry.....
"	Alliance.....	Rivière au Renard.....	John Samuel.....	J. Samuel.....
"	Star of the Sea.....	do	—Lachance	Blouin et Frères.....
"	Benjamin	do		G. Dumaresq.....
"	Mary	Grand-Etang	E. L'Espérance.....	M. L'Espérance.....
"	Eugénie	do	A. Boulanger.....	do
"	Mario-Louise.....	Grande Vallée.....	G. Dionne	G. Dionne
"	St. Anne.....	Cap de Chattos	Louis Roy.....	Louis Roy.....
Total.....157				Totaux.....

employés aux pêcheries canadiennes du golfe St. Laurent, etc.—*Suite.*

Tonnage.	Nombre de ma- rins.	CARGAISON.				OBSERVATIONS.
		Merue.	Huile.	Hareng.	Loups- marins.	
		Quint'x.	Gallons.	Barils.		
25	3	La maison Fruing et Cie., exporteront cette année de Gaspé, 15000 quintaux de morue sèche en Europe.
35	3	Transporte de la morue le long de la côte.
16	3	do do do
18	3	do do do
47	4	Chargèrent entre Québec et les ports de la Baie des Chaleurs.
32	4	do do do
33	4	Cabotage le long de la côte; charrie de la morue.
55	4	do do do
53	4	do do dc
52	4	Cabotage entre Québec et les ports d'en bas.
48	4	Cabotage entre Cap de Chatte, Ste. Anne, Gaspé et Québec.
11676	1165	14168	63753	53	23589	

TABLEAU No. 3.—Etat indiquant le nombre de stations de pêche à saumon, sur la côte Nord du golfe et du fleuve St. Laurent, avec leur situation, le nom des propriétaires, la quantité de poisson pris, etc., etc., en 1862:—

LONGUE POINTE DE BLANCS SABLONS.

Charles Dicker, fait la pêche au saumon à la Longue Pointe de Blancs-Sablons depuis 28 ans; personne n'y pêchait avant lui. Les premières années il prenait 36 quarts de saumon en cet endroit. Il a 1 station, 40 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
3 brls. de saumon.	3 brls. do.	3 brls. do.

ANSE DES DUNES.

Guillaume E. Labadie, pêche au saumon à l'Anse des Dunas depuis 4 ans; personne avant lui ne s'était occupé de faire la pêche en cet endroit. Il a 1 station, 50 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	1 brl. do.	1½ brl. do.

BATE DE BRADOR.

Louis Jones, pêche au saumon dans la rivière qui se jette dans la Baie de Bradoro depuis 4 ans; il fut le premier à y faire la pêche. Il a 1 station, 40 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
½ brl. de saumon.	1½ brl. do.	

MIDDLE BAY.

Peter Hatwood, fait la pêche au saumon à Middle Bay depuis 11 ans, et fut le premier à y pêcher. Il a 3 stations, 100 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	12 brls. do.	4 brls. do.

FIVE LEAGUES.

Harriet Griffin, pêche au saumon à Five Leagues. Son père, mort depuis quelques années, y avait fait la pêche au même endroit depuis 20 ans. Elle a 1 station, 75 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Elle prit en :

1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	4 brls. do.	2 brls. do.

FIVE LEAGUES.

Jules Samson, fait la pêche au saumon à Five Leagues depuis 3 ans ; avant lui un nommé *Kyre Hartland* y avait fait la pêche, mais avait ensuite abandonné la place depuis plusieurs années. Il a 1 station, 50 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
8 brls. de saumon.	2 brls. do.	

LITTLE FISHERY (FIVE LEAGUES).

Samuel Marsh, de Little Fishery (Five Leagues), fait la pêche au saumon dans cet endroit depuis 20 ans ; il y fut le premier. Il a 1 station, 75 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	2½ brls. do.	4 brls. do.

SALMON BAY.

Cette place fut pendant longtemps pêchée par *Darius Chalker*.

En 1830, D. Chalker vint s'établir à Salmon Bay, et y fit la pêche au saumon jusqu'en 1860, temps auquel il mourut.

En 1860 ses fils prirent sa place et continuèrent à pêcher le saumon.

L'on dit que les premières années que *Darius Chalker* y avait fait la pêche, le saumon était abondant, mais ce poisson, comme dans presque toutes les autres rivières du Labrador, a diminué beaucoup ; quelquefois, cependant, il y vient encore en assez grand nombre.

La licence de pêche est donnée au nom du fils de *Darius Chalker*. Il y a 2 stations, 100 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il y fut pris en :		
1862.	1861.	1860.
20 brls. de saumon.	15 brls. do.	8 brls. do.

SALMON BAY.

John Haywood, fait la pêche au saumon à Salmon Bay depuis 5 ans ; il y fut le premier à tendre des filets à saumon à l'endroit où il fait la pêche maintenant. Il a 1 station, 128 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	12 brls. do.	8 brls. do.

RIVIÈRE ST. PAUL.

Louis David Chevalier, fait la pêche au saumon dans la Rivière St. Paul depuis 13 ans.

En 1774, les frères *Lloyd* étaient en possession de la Rivière St. Paul. *Louis Chevalier*, leur enfant adoptif, il paraîtrait, hérita d'eux et mourut en 1846, après avoir transmis à son petit-fils (le possesseur actuel et alors en bas-âge) tous ses droits dans la Rivière St. Paul.

Pendant sa vieillesse, *Louis Chevalier* avait loué la rivière à *Rondal Jones*, qui la pêcha jusqu'en 1849, temps auquel *Louis Chevalier* la pêcha lui-même. Il a 16 stations, 160 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Voici quelques tableaux indiquant le nombre de saumons pris en diverses années dans la Rivière St. Paul :—

En 1862 :		En 1862 :	
Juin 29.....	1 saumon.....	Juin 30.....	0 saumon.....
Juillet 1.....	0 "	Juillet 2.....	3 "
" 3.....	5 "	" 4.....	19 "
" 5.....	25 "	" 6.....	70 "
" 7.....	77 "	" 8.....	68 "
" 9.....	100 "	" 10.....	44 "
" 11.....	28 "	" 12.....	18 "11 Grilises
" 13.....	5 "	" 14.....	23 " 5 "
" 15.....	9 "	" 16.....	28 "
" 17.....	14 "	" 18.....	13 "
" 19.....	13 "	" 20.....	9 "
" 21.....	6 "	" 22.....	10 "
" 23.....	6 "	" 24.....	0 "
		Total.....	591 saumons.....16 Grilises

Le 24 de juillet, il levait tous ses filets à l'exception de deux, dans lesquels il prit 24 saumons depuis le 24 jusqu'au 31 juillet.

Ce qui donne pour 1862, dans la Rivière St. Paul, 615 saumons et 16 Grilises.

En 1861.....	45 barils de saumon.
" 1860.....	75 " "
" 1859.....	50 " "
" 1858.....	51 " "
" 1857.....	11 " "

En 1855 :		En 1855 :	
Juin 26.....	4 saumons 44 lbs.	Juin 27.....	2 saumons 32 lbs
" 28.....	4 " 50 "	" 29.....	9 " 103 "
" 30.....	13 " 151 "	Juillet 1er.....	18 " 205 "
Juillet 2.....	9 " 120 "	" 3.....	30 " 244 "
" 4.....	114 " 1,345 "	" 5.....	79 " 912 "
" 6.....	75 " 879 "	" 7.....	81 " 939 "
" 8.....	61 " 711 "	" 9.....	70 " 796 "
" 10.....	65 " 770 "	" 11.....	46 " 520 "
" 12.....	14 " 176 "	" 13.....	8 " 91 "
" 14.....	16 " 181 "	" 15.....	33 " 369 "
" 16.....	47 " 530 "	" 17.....	15 " 160 "
" 18.....	36 " 403 "	" 19.....	7 " 77 "
		Total.....	856 saumons..... 9,808 lbs

En 1854 :		En 1854 :	
Juin 19.....	7 saumons 87 lbs.	Juin 20.....	30 saumons 507 lbs.
" 21.....	63 " 795 "	" 22.....	40 " 481 "
" 23.....	53 " 670 "	" 24.....	47 " 563 "
" 25.....	22 " 270 "	" 26.....	53 " 662 "
" 27.....	49 " 635 "	" 28.....	69 " 813 "
" 29.....	66 " 820 "	" 30.....	228 " 2,788 "

pes dans la

1 Grilse
5 "

16 Grilse

il prit 24

pes.

32 lbs
103 "
205 "
244 "
912 "
939 "
796 "
520 "
91 "
369 "
160 "
77 "

9,808 lbs

507 lbs.
481 "
563 "
662 "
813 "
2,788 "

En 1854—(Suite):

Juillet 1er	151 saumons	1,908 lbs.
" 3	195 "	2,353 "
" 5	94 "	917 "
" 7	58 "	711 "
" 9	25 "	311 "
" 11	42 "	486 "
" 13	11 "	112 "
" 15	11 "	138 "
" 17	6 "	70 "
" 19	6 "	74 "

En 1854—(Suite):

Juillet 2	264 saumons	3,353 lbs.
" 4	201 "	3,359 "
" 6	52 "	615 "
" 8	50 "	591 "
" 10	49 "	577 "
" 12	35 "	416 "
" 14	31 "	355 "
" 16	4 "	54 "
" 18	6 "	68 "

Total..... 2,083 saumons25,504 lbs.

En 1824 :

Du 15 au 27 juin	2,173 saumons	Le 1er saumon avait
Du 27 juin au 4 juillet	2,559 "	été pris le 1er juin.
Du 4 au 11 juillet	1,133 "	
Du 11 au 18 juillet	204 "	
Du 18 au 22 juillet	22 "	

Total.....6,091 saumons.

En 1823 :

1ère semaine	6 saumons	Le 1er saumon
2d "	420 "	avait été pris
3me "	2,441 "	le 22 juin.
4me "	1,578 "	
5me "	701 "	
6me "	219 "	

Total.....5,365 saumons.

BONNE ESPÉRANCE.

John Godard, fait la pêche au saumon à Bonne-Espérance depuis 1825 ; cette année-là il prit 20 barils de saumon.
Des Américains et des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse y venaient pêcher quelquefois.

John Godard est sur la côte du Labrador depuis 1810. Les frères Lloyd pêchaient alors la Rivière St. Paul, et *John Godard* avait été 3 ans à leur service ; les frères Lloyd prenaient alors de 1000 à 1500 barils de saumon, et l'on dit que des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse avaient pris, quelques années auparavant, jusqu'à 700 quarts de ce poisson dans la Rivière Bonne-Espérance. Il a 5 stations, 150 brs. de rets de 64 pouces de maille.

Il prit en :

1862.
11 brls. de saumon.

1861.
10 brls. de.

1860.
22 brls. de.

BONNE ESPÉRANCE.

William Whitely, fait la pêche au saumon à Bonne-Espérance depuis 7 ans; personne ne pêchait avant lui à l'endroit où il tend maintenant ses filets. Il a 1 station, 30 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
½ brl. de saumon.	1 brl. do	2 brls. do.

BONNE ESPÉRANCE.

William Parker, fait la pêche au saumon à Bonne-Espérance depuis 7 ans; aucun ne pêchait avant lui en cet endroit. Il a 1 station, 80 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	1 brls. do.	1½ brl. do.

BONNE ESPÉRANCE.

William Antel, fait la pêche au saumon à Bonne-Espérance depuis 3 ans; Léger Lévesque y avait fait la pêche en cet endroit 3 ans auparavant. Il a 1 station, 40 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
1½ brl. de saumon.	1½ brl. do.	1½ brl. do.

BONNE ESPÉRANCE.

James Buckle, fait la pêche au saumon à Bonne-Espérance depuis 13 ans; John Godard y faisait la pêche en cet endroit avant lui. Il a 2 stations, 60 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	4 brls. do.	5 brls. do.

ILE BRULÉE.

Léger Lévesque, fait la pêche au saumon à l'Île Brulée depuis 5 ans; personne ne pêchait avant lui en cet endroit. Il a 1 station, 40 brs. de filets de 7 pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
1½ brl. de saumon.	1½ brl. do.	

ILE AU CHIEN.

Joseph Wellman, fait la pêche au saumon à l'Île au Chien depuis 5 ans; Thomas Rule y avait fait la pêche avant lui. Il a 2 stations, 125 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
7 brls. de saumon.	4 brls. do.	5 brls. do.

PÊCHE A LIZOTTE.

John Norther, fait la pêche au saumon à la Pêche à Lizotte depuis 12 ans. Il a 1 station, 85 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
4½ brls. de saumon.	8 brls. do.	6 brls. do.

ILE AU CHIEN.

Thomas Rule, fait la pêche au saumon à l'Île au Chien depuis 5 ans ; aucun autre ne pêchait là avant lui. Il a 4 stations, 100 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
5½ brls. de saumon.	2 brls. do.	4 brls. do.

BAIE DES ROCHERS.

John Belvin, fait la pêche au saumon dans la Baie des Rochers depuis 4 ans ; personne avant lui n'avait fait la pêche au saumon dans cet endroit. Il a 1 station, 130 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1852.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	4 brls. do.	13 brls. do.

MALOUIN COVE.

Michel Allan, fait la pêche au saumon à Malouin Cove depuis 7 ans ; *Joseph Wellman*, de qui il eût la place, y avait fait avant lui la pêche. Il a 2 stations, 75 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	3 brls. do.	5 brls. do.

RIVIÈRE NAPITTIPI.

William Penn, fait la pêche au saumon dans la Rivière Napittippi depuis 2 ans ; *Kyre Artland*, son beau-père, l'ayant pêché pour lui depuis la mort de son père en 1849, jusqu'à ce qu'il fut en âge. Il a 6 stations, 150 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	3 brls. do.	10 brls. do.

SHICATAKA.

Robert Goozney et *Robert Shitler*, font la pêche au saumon à Shicataca depuis 5 ans ; ils furent les premiers à y faire cette pêche. Ils ont 2 stations, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Ils prirent en :		
1862.	1861.	1860.
4 brls. de saumon.	5 brls. do.	4 brls. do.

DUKE'S ISLAND.

François Lessard, fait la pêche au saumon à Duke's Island depuis 10 ans ; personne n'y pêchait avant lui. Il a 2 stations, 120 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
2½ brls. de saumon.	2 brls. do.	4 brls. do.

DUKE'S ISLAND.

Pierre Léon, fait la pêche au saumon à Duke's Island depuis 7 ans ; il fut le premier à pêcher en cet endroit. Il a 1 station, 60 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	4 brls. do.	2 brls. do.

SAINT AUGUSTIN.

Mathew Kennedy, ainsi que son frère *Andrew*, font la pêche au saumon et au loup-marin depuis l'année 1823 ; avant ce temps-là, la Rivière St. Augustin était pêchée par la compagnie du Labrador, Lymburner et Cie. Ces deux frères payèrent à cette compagnie la somme de £300 pour avoir le privilège de faire la pêche au saumon et au loup-marin dans la Rivière St. Augustin.

Maintenant, il n'y a que *Mathew Kennedy* qui fait la pêche au saumon et au loup-marin, son frère *Andrew* ne faisant que celle du saumon. *Mathew Kennedy* a 3 stations, 150 brs. de filets de 6 pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
16 brls. de saumon.	29 brls. do.	12 brls. do.

SAINT AUGUSTIN.

Andrew Kennedy, comme nous l'avons vu plus haut, fait la pêche au saumon à St. Augustin depuis 1823. Il a 15 stations, 200 brs. de filets de 6 pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
37 brls. de saumon.	45 brls. do.	30 brls. do.

SAINT AUGUSTIN.

Jean Bilodeau, fait la pêche au saumon à St. Augustin depuis 5 ans ; avant lui son père y avait fait la pêche pendant 8 ans. Il a 3 stations, 40 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	2 brls. do.	2 brls. do.

SAINT AUGUSTIN.

Louis Bezeau, fait la pêche au saumon à St. Augustin depuis 3 ans ; personne ne pêchait avant lui en cet endroit. Il a 2 stations, 20 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	2 brls. do.	3 brls. do.

RIVIÈRE SAINT AUGUSTIN.

Samuel Robertson, fait la pêche au saumon à St. Augustin depuis 3 ans ; *Thomas Lessard* et son père avaient fait la pêche au saumon depuis 20 ans au même endroit. Il a 5 stations, 100 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
3 brls. de saumon.	3 brls. do.	3 brls. do.

SAINT AUGUSTIN.

Michel Lavallée, fait la pêche au saumon à St. Augustin depuis 5 ans ; avant lui un nommé *Baptiste Guilmette* y avait fait la pêche. Il a 3 stations, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
4 brls. de saumon.	5 brls. do.	5 brls. do.

TÊTE A LA BALEINE (PACACHOO).

William Tucker, fait la pêche au saumon à la Tête à la Baleine (de Pacashoo) depuis 10 ans ; il fut le premier à pêcher en cet endroit. Il a 2 stations, 60 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
3 brls. de saumon.	2 brls. do.	2 brls. do.

TÊTE A LA BALEINE (PACACHOO).

Jean Legouvé, fait la pêche au saumon à la Tête à la Baleine (de Pacachoo) depuis 5 ans ; personne ne pêchait en cet endroit avant qu'il y tendit ses filets. Il a 2 stations, 7½ brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.	6 brls. do.	5 brls. do.

KIKAPOÉ.

Jacques McKinnon, fait la pêche au saumon à Kikapoé, depuis 1837, ainsi que celle du loup-marin. Il avait alors acheté cette place de *Louis Lessard*, pour la somme de £530, plus £200 payés à un nommé *Hilaire Gaumont*, pour avoir le droit de pêcher aux Iles Rouges.

Louis Lessard avait eu ce poste de son père, qui y avait fait la pêche avant lui. *Jacques McKinnon* a 3 stations, 90 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
4 brls. de saumon.	3½ brls. do.	4 brls. do.

 POINTE ROUGE (KIKAPOÉ).

Joseph McKinnon, fait la pêche au saumon à la Pointe Rouge (Kikapoé) depuis 9 ans ; personne n'y avait pêché avant lui. Il a 2 stations, 40 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
2 brls. de saumon.	3½ brls. do.	2 brls. do.

LAC SALÉ.

Joseph Gallichon, fait la pêche au saumon au Lac Salé depuis 4 ans, temps auquel il acheta cette place de S. Robertson. Avant ce dernier, un nommé Charles Thibodeau y avait fait la pêche du loup-marin et du saumon pendant l'espace de 30 années. Joseph Gallichon a 1 station, 40 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
3 brls. de saumon.	1½ brl. do.	4 brls. do.

LA TABATIÈRE.

Edouard Blais, fait la pêche au saumon à La Tabatière depuis 2 ans ; avant lui, M. Samuel Robertson avait coutume d'y tendre des filets. Il a 5 stations, 39 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	½ brl. do.	

LA TABATIÈRE.

Laurent Gallibois, fait la pêche au saumon à La Tabatière depuis 5 ans ; personne n'avait fait la pêche au saumon en cet endroit avant lui. Il a 3 stations, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
2 brls. de saumon.	8 brls. do.	1 brls. do.

BAIE DES MOUTONS.

François Michel, fait la pêche au saumon dans la Baie des Moutons depuis 17 ans ; avant ce temps-là e'était la compagnie du Labrador qui, ayant là un poste, y faisait la pêche du loup-marin et du saumon. Il a, à la Baie des Moutons, 1 station, 30 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	1 brl. do.	6 brls. do.

BAIE DES MOUTONS.

James Cunniny, fait la pêche au saumon à la Baie des Moutons depuis l'espace de 10 ans ; il fut le premier à faire la pêche au saumon en cet endroit. Il ne pêchera plus après cette année. Il a 1 station, 75 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :		
1862.	1861.	1860.
½ brl. de saumon.		3 brls. do.

RIVIÈRE GRAND MECATINA.

Benjamin Reed, fait la pêche au saumon dans la Rivière Grand Mecatina depuis 15 ans; *M. John Hawkins*, son beau-père, y pêcha depuis 1822 jusqu'en 1847. La plus forte année fut de 18 barils. Il a 2 stations, 100 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
14 brls de saumon.	18 brls. do.	15 brls. do.

TÊTE À LA BALEINE (MECATINA).

Michel Kenty, fait la pêche au saumon à la Tête à la Baleine (de Mecatina) depuis 4 ans; il fut le premier à y faire la pêche. Il a 1 station 180 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
3 brls. de saumon.	2½ brls. do.	7 brls. do.

TÊTE À LA BALEINE (MECATINA).

William Kenty, fait la pêche au saumon à la Tête à la Baleine (de Mecatina) depuis 5 ans; personne avant lui n'y pêchait. Il a 3 stations, 180 brs. de vots de 6½ pes. de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
6 brls. de saumon.	5 brls. do.	7 brls. do.

PETIT MECATINA.

Pierre Thibault, fait la pêche au saumon au Petit Mecatina depuis 7 ans; il fut le premier à faire cette pêche à l'endroit qu'il occupe maintenant. Il a 1 station, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
Aucun.	1 brl. saumon.	2 brls. do.

PETIT MECATINA.

Daniel Mauger, fait la pêche au saumon au Petit Mecatina depuis 5 ans; *André Gallibois*, son beau-père, y avait pêché avant lui pendant 3 ans, mais n'avait jamais pris beaucoup de saumon. Il a 1 station, 40 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 saumon.	2 brls. do.	3 brls. do.

PETIT MECATINA.

Louis Coulombe, fait la pêche au saumon au Petit Mecatina depuis 8 ans; personne avant lui ne pêchait où il tend aujourd'hui ses filets. Il a 1 station, 40 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	1 brl. do.	3 brls do.

RIVIÈRE NETAGAMU.

Ers. Xavier Bilodeau, fait la pêche au saumon dans la Rivière Nétagamu depuis 7 ans ; son beau-père, Thomas Collard, y avait fait la pêche avant lui pendant nombre d'années. Le saumon ne peut remonter cette rivière, car il en est empêché par des chutes qui ont 50 pieds de hauteur. Il a 3 stations, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
2 brls. de saumon.	½ brl. do.	5 brls. do.

POINTE A DUMOURIER.

André Gallibois, fait la pêche au saumon à la Pointe à Dumourier depuis 7 ans ; il fut le premier à tendre des filets en cet endroit. Il a 2 stations, 50 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
2 brls. de saumon.	2 brls. do.	1 brl. do.

RIVIÈRE ETAMAMU.

Michel Blais, fait la pêche dans la Rivière Etamamu depuis plusieurs années. Michel Blais, le père de ce dernier, avait acheté cette place de pêche en société avec un nommé Hamel, de la compagnie Woolsey, Lemberner & Cie. (qui pêchait alors la rivière), pour la somme de £250. Plus tard Hamel donna sa part à son neveu, Victor Hamel, et Michel Blais donna la sienne à son fils.

Il y a quelques années, Michel Blais acheta la part de Victor Hamel pour la somme de £400 et depuis fait seul la pêche au saumon dans cette rivière. Il a 150 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
23 brls. de saumon.		

MANI-SU-ACHI (CAP WHITTLE).

Gilbert Jones, fait la pêche au saumon à Mani-su-achi depuis 3 ans, lors de l'achat par lui de cette place d'un nommé Giroux, qui fut le second à y faire la pêche, le capt. Talbot en ayant été le premier. Il a 2 stations, 75 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
8½ brls. de saumon.	4 brls. do.	4 brls. do.

RIVIÈRE COACACHOO.

Joseph Aubé, fait la pêche au saumon dans la Rivière Coacoachoo depuis 4 ans ; Boulanger son beau-père, avait fait la pêche au saumon dans cette rivière avant lui, depuis 1847. Deux frères du nom de Rochette y étaient établis avant ce dernier et y faisaient la pêche ; et en premier lieu la compagnie de la Baie d'Hudson, ayant un poste en cet endroit, y avait pris beaucoup de saumon certaines années, au moyen de barrages faits avec des claies.

Depuis que cette manière de pêcher est défendue, il se prend peu de saumon dans cette rivière à cause de la difficulté d'y tendre des filets par les courants qui y sont très-forts, soit avec la marée baissante, soit même avec la marée montante. Il a 1 station, 20 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon	1 brl. do.	1½ brl. do.

RIVIÈRE OLOMONANSHEEBOO OU RIVIÈRE ROMAINE.

George Métivier, fait la pêche au saumon dans la Rivière Romaine depuis 10 ans; avant lui c'était la compagnie de la Baie d'Hudson qui y faisait la pêche; il a maintenant affermé cette rivière du gouvernement. Ce fut à la fin de la saison et lors de la clôture de la pêche qu'il prit le plus de saumon cette année. Dans la Rivière Romaine, le saumon vient plus tôt qu'ailleurs de 15 jours, et la pêche est généralement finie au 10 juillet de chaque année. Il a 2 stations, 100 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	8 brls. do.	8 brls. do.

RIVIÈRE WASH-SHEE-COOTAI.

Pierre Blais, fait la pêche au saumon dans la Rivière Wash-shee-cootai depuis 4 ans; avant lui *Samuel Foreman* y fit la pêche une année, et avant ce dernier, la compagnie de la Baie d'Hudson y tendait des filets. *Pierre Blais* commença la pêche le 20 juin et prit le premier saumon le 5 de juillet, et ce fut entre le 15 et le 20 de juillet que le saumon fut en plus grande abondance, et le jour qu'il leva ses filets, le dernier de juillet, il prit 11 saumons. Il a 10 stations, 150 brs. de filets de 6½ pouces de maille:

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
18 brls. saumon.	20 brls. do.	25 brls. do.

RIVIÈRE WASH-SHEE-COOTAI, POINTE OUEST (POINTE AUX CORBIJOUX).

Pierre Noël et *Barthélemi Deraspe*, font la pêche au saumon à la Pointe aux Corbijoux depuis 3 ans. La compagnie de la Baie d'Hudson y avait autrefois tendu des filets. Ils ont 50 brs. de rets de 6½ pouces de maille.

	Ils prirent en :	
1862.	1861.	1860.
6 brls. de saumon.	6 brls. do.	

RIVIÈRE MUSQUARRO.

Pierre Noël, fait la pêche au saumon dans la Rivière Musquarro depuis 6 ans; avant ce temps, la compagnie de la Baie d'Hudson y tendait des filets. Il a 2 stations, 50 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon et 6 brls. de truite.	5 brls. de saumon.	

RIVIÈRE KÉGASKA.

Jean Boudreau, fait la pêche au saumon dans la Rivière Kégaska depuis 2 ans, temps auquel cette rivière lui fut louée par le gouvernement; avant cela, la compagnie de la Baie d'Hudson y avait fait la pêche, et tout dernièrement *Jean Giroux* qui, par de faux renseignements donnés par lui au gouvernement, avait obtenu une licence de pêche (cancellée depuis), la pêcha aussi en 1861, et fut poursuivi cet été pour avoir pêché dans la Rivière Kégaska sans licence, et fut condamné à payer \$20.00 d'amende et les frais.

Il n'y a maintenant que *Jean Boudreau* qui fait la pêche au saumon dans la Rivière Kégaska. Il a 5 stations, 120 brs. de rets de 6½ de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
14½ brls. de saumon.	11 brls. do.	4 brls. do (dans la baie).

GULL ISLAND (KÉGASKA).

Samuel Foreman, fait la pêche au saumon depuis cet été près de Gull Island, à Kégaska; personne avant lui n'avait tendu des filets en cet endroit. Il a 1 station, 25 brs. de filets de 6½ pouces de maille.
Il ne prit en 1862 que 1 baril de saumon.

RIVIÈRE NATASHQUAN.

Robert Stanley a affermé la Rivière Natashquan du gouvernement depuis 3 ans, et il donne le privilège de pêche (pour une certaine somme) à un nommé Quigley; chacun d'eux pêche au saumon pour lui-même et se sert de ses propres filets. Cette rivière, une des plus poissonneuses du Canada, avait été pêchée par la compagnie de la Baie d'Hudson pendant un grand nombre d'années. Vers l'année 1856, plusieurs pêcheurs de Gaspé et de la Nouvelle-Ecosse vinrent y pêcher, et en 1859 on y établit le système des licences pour la première fois. Il y a eu beaucoup de saumon cet été dans cette rivière. Le prix du fermage est de \$540.00. Voici ce que prirent Stanley et Quigley en 1862:

Robert Stanley.....	140 brls. de saumon.
Edward Quigley.....	150 " "
Total.....	290 brls. de saumon.

BANC DE LA BAIE DE NATASHQUAN.

Hypolite Vigneault, fait la pêche au saumon dans la Baie de Natashquan depuis 2 ans; personne ne pêchait au saumon avant lui à l'endroit où il tend ses filets maintenant. Il a 2 stations, 180 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
22 brls. de saumon.	10 brls. do.	

BANC DE LA BAIE DE NATASHQUAN.

Louis Talbot, fait la pêche au saumon dans la Baie de Natashquan depuis 2 ans; il fut le premier à faire cette pêche à l'endroit pour lequel il a une licence maintenant. Il a 2 stations, 75 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
9 brls. de saumon.	5 brls. do.	

RIVIÈRE AGWANUS.

Sylvester Kennedy, fait la pêche au saumon dans la Rivière Agwanus depuis 7 ans; avant lui la compagnie de la Baie d'Hudson y tendait des filets. Sylvester Kennedy loue maintenant cette rivière de la compagnie de la Baie d'Hudson, pour laquelle cette dernière a obtenu une licence de pêcher ce printemps, ainsi que pour toutes les autres rivières comprises dans la seigneurie de Mingan. Il a 5 stations, 200 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.	1859.
15 brls. de saumon.	16 brls. do.	14 brls. do.	26½ brls. do

RIVIÈRE NABISSIPPI.

Olivier Rochette, fait la pêche au saumon dans la Rivière Nabissipi depuis 7 ans ; la compagnie de la Baie d'Hudson, de qui il loue cette rivière cet été, y faisait la pêche au saumon autrefois. Cette rivière n'est pas aussi poissonneuse que la Rivière Agwanus. Il a 3 stations, 75 brs. de filets de 6½ pouces de maille.

Il prit en :

1862.	1861.	1860.
7 brls. de saumon.	17 brls. do.	10 brls. do.

RIVIÈRE GRAND ET PETIT WATCHEESHOO ET PIASHTER BAY.

Joseph Tanguay, au Grand et Petit Watcheeshoo, ainsi qu'à Piashter Bay, fait la pêche au saumon depuis 15 ans ; la compagnie de la Baie d'Hudson y était établie avant lui. *Joseph Tanguay* prend aussi sa licence, cette année, de la compagnie de la Baie d'Hudson. Dans le Grand Watcheeshoo, *J. Tanguay* a, cette année, 4 filets.

Il prit en :

1861.	1860.
22 brls. de saumon.	24 brls. do.

Dans le Petit Watcheeshoo, *Tanguay* a 2 filets de 7 à 25 brasses de longueur.

Il prit en :

1861.	1862.
8 brls. de saumon.	9 brls. do.

A Piashter Bay, *Tanguay* n'a qu'un filet.

Il prit en :

1861.	1862.
1 brl. de saumon.	1 brl. do.

RIVIÈRE LA PETITE ROMAINE.

Cette rivière a toujours été pêchée par la compagnie de la Baie d'Hudson. Le capitaine *Pierre LeMarquand* veille aux filets de la compagnie dans cette rivière, et il prit en 1862, avec 120 brs. de filets de 6 pouces de maille, 33 barils de saumon. La compagnie a 4 stations dans la rivière.

RIVIÈRE MINGAN.

La pêche au saumon, dans cette rivière, a toujours été exploitée par la compagnie de la Baie d'Hudson. Depuis trois ans, cependant, elle n'y pêche plus. La Rivière Mingan est très-poissonneuse.

LONGUE POINTE (DE MINGAN).

Pierre Béliveau fait la pêche au saumon à la Longue Pointe (de Mingan) depuis 2 ans ; il fut le premier à tendre des filets pour le saumon en cet endroit. Il a 1 station, 50 brasses de rots de 6½ pouces de maille. Il prit en 1862, 6 barils de saumon.

RIVIÈRE SAINT JEAN.

Les associés de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui avaient affermé depuis longtemps la seigneurie de Mingan, où se trouve située cette rivière, exploitèrent seuls ces pêcheries au saumon jusqu'en 1858. A cette époque, des pêcheurs de Gaspé vinrent y tendre des rets et partager les profits qu'en retirait la dite compagnie. En 1859, je donnai des licences de pêche à saumon à ceux qui y possédaient des stations de pêche. Cette année, la Rivière St. Jean a été affermée en entier à la compagnie de la Baie d'Hudson, par ordre du gouvernement, et la dite compagnie a sous-loué les dites stations aux anciens occupants, en exigeant d'eux, dans la plupart des cas, un taux de moitié plus élevé que celui qu'elle paie du gouvernement.

Ci-suit un tableau indiquant le nombre des dits occupants et le nombre de barils de saumon pris dans la dite rivière, etc., etc.

SAUMON PRIS DANS LA RIVIÈRE ST. JEAN EN 1862.

Nos.	Nom des occupat's.	Résidences.	Brasses de rets.	Grandour des mailles.	Barils de saumon.	Stations.
1	Compagnie de la Baie d'Hudson..	Mingan.....	1000	6½ pes.	77½	4
2	Capt. Prudent Nicol.....	Rivière-du-Loup.	300	6½ "	35	1
3	Edouard Bélanger et Cie.	Carleton	179	6½ "	22	1
4	Wm. et Henry Welsh	Douglastown	300	6½ "	16	2
5	Mathew Boyle.....	do	190	6 "	16	2
6	John McRae	do	200	6½ "	6	1
7	John et Wm. Ross	Malbaie.	320	6½ "	30	3
8	John B. Girard	Rivière St. Jean..	200	6½ "	6	1
9	Frederick Coffin	Bassin de Gaspé..	100	6½ "	4	1
10	Phillip Coffin.....	do	125	6½ "	10	1
11	Phillip Bisson.....	Rivière St. Jean..	50	6½ "	9	1
12	Langlan Patterson	Bassin de Gaspé..	170	6½ "	17	1
			3134		267½	19

RIVIÈRE A LA PIE.

Cette rivière fait aussi partie de la seigneurie de Mingan. Exploitée pendant bien des années par la compagnie de la Baie d'Hudson, elle est maintenant pêchée par John Girard, qui l'occupe depuis 7 à 8 ans.

En 1859, je la lui louai par licence. Elle lui a été affermée depuis 1861. J. Girard a 6 stations, 102 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
54 brls. de saumon.	132 brls. do.	40 brls. do.

RIVIÈRE JUPITAGAN.

Rivière peu considérable de la seigneurie de Mingan. La compagnie de la Baie d'Hudson l'avait pêchée longtemps, puis l'avait abandonnée. James Girard vint l'occuper, il y a une dizaine d'années; je la lui louai en 1859. Cette année, a été affermée à la compagnie de la Baie d'Hudson. J. Girard a 2 stations, 58 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
7 brls. de saumon.	8 brls. do.	

BANC DE SHELLDRAKE.

Philippe Touzel fait la pêche au saumon sur le banc de la Rivière Shelldrake depuis 9 ans; il fut le premier à tendre des rets à l'endroit qu'il pêche maintenant. Il a 1 station, 25 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
1 brl. de saumon.	1 brl. do.	½ brl. do.

BANC DE SHELLDRAKE.

John LeBrun fait la pêche au saumon sur le banc de la Rivière Shelldrake depuis 8 ans; personne ne faisait la pêche au saumon à la place qu'il occupe aujourd'hui. Il a 1 station, 50 brasses de rets de 6 pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
3½ brls de saumon.	3 brls. do.	½ brl. do.

BANC DE SHELLDRAKE.

John et Elias Collas ont aussi une station de pêche au saumon sur le banc de la Rivière Shelldrake; ils ont été les premiers occupants. Ils ont 1 station, 25 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
6 saumons.	½ brl. do.	½ brl. do.

RIVIÈRE BASON OU RIVIÈRE BOULEAU.

MM. Michel et Ed. L'Espérance ont eu une licence de pêche au saumon pour cette rivière pendant 2 ans; mais ils n'y ont jamais pêché. Ils n'ont pas pris de licence depuis 1861.

RIVIÈRE A LA TRUITE.

La Rivière à la Truite, dans les Postes du Roi, est occupée depuis plus de vingt ans par *M. Hugh Chisholm*, qui y fait la pêche du saumon et de la truite. Je lui ai donné une licence de pêche pour la dite rivière en 1860.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
6 brls. de saumon.		20 brls. do.

BANC DE LA RIVIÈRE MOISIE.

Félix Poirrier fait la pêche au saumon sur le banc de la Rivière Moisie depuis plusieurs années, mais ce n'est que depuis 1861 qu'il eût une licence de pêche pour la station qu'il occupe.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
36 brls. de saumon.		10 brls. do.

B A DE LA RIVIÈRE MOISIE.

William Chisholm eut une licence de pêche pour une station sur le banc de la Rivière Moisie en 1861; il n'avait pas pêché au saumon avant ce temps-là.

Il prit en :
1861.

1862.
14 brls. de saumon.

BANC DE LA RIVIÈRE MOISIE.

John Holliday eut aussi une licence de pêche pour une station sur le banc de la Rivière Moisie en 1861; il n'avait pas tendu de rets avant ce temps-là.

Il prit en :
1861.

1862.
24 brls. de saumon.

LA POINTE DE BOIS (MOISIE).

Davil Têtu fait la pêche à la Pointe de Bois depuis plusieurs années; il fut le premier à faire la pêche au saumon en cet endroit.

Il prit en :
1861.

1862.
18 brls. de saumon.

RIVIÈRE MOISIE.

La Rivière Moisie, la plus poissonneuse des rivières de la côte du nord, avait été exploitée par la compagnie de la Baie d'Hudson du moment que cette compagnie devint locataire des Postes du Roi.

Vers 1854, plusieurs pêcheurs de Gaspé et des paroisses d'en-bas vinrent aussi pêcher dans la dite rivière.

En 1859, toute la rivière, depuis son embouchure jusqu'à l'endroit de son cours où les marées cessent de se faire sentir, avec une étendue de côte d'un mille de chaque côté de l'entrée de la dite rivière, fut affermée à M. J. Holliday, de Québec, pour la somme de \$1,800.

MM. Williams et Bacon, de Boston, de leur côté, affermèrent la partie supérieure de la rivière pour y faire la pêche du saumon à la mouche, pour la somme de \$406.

M. J. Holliday se sert d'un grand nombre de rets pour faire la pêche du saumon dans la dite rivière.

Il prit en :

1862.
576 brls. de saumon.

1861.

1860.

Messieurs Williams et Bacon, de leur côté, ont pris à la ligne, avec des mouches artificielles, en

1862.
308 saumons,
équivalent à 14½ barils.

1861.

1860.

1859.

RIVIÈRE STE. MARGUERITE.

Charles Smith, fait la pêche au saumon dans la Rivière Ste. Marguerite depuis l'année dernière, temps auquel cette rivière lui fut affermée par le gouvernement pour la somme de \$15. Hardy avait aussi affermé cette rivière du gouvernement; et avant lui, la compagnie de la Baie d'Hudson avait exploité ces pêcheries de saumon pendant bien des années.

Charles Smith a 250 brasses de rets de 5¼ pouces de maille.

Il prit en :
1861.

1862.
15 brls. de saumon.

ILETS A CARIBOU.

Antoine Volant, fait la pêche au saumon aux Ilets à Caribou depuis un grand nombre d'années. Il fut le premier à tendre des filets à l'endroit qu'il occupe maintenant. Il a 1 station, 50 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
5 brls. de saumon.		

ILETS A CARIBOU.

La veuve J. McClure, fait aussi la pêche au saumon aux Ilets à Caribou depuis 8 ans; son mari l'avait faite bien longtemps avant elle. Elle a 1 station, 100 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Elle prit en :	
1862.	1861.	1860.
10 brls. de saumon.		

BAIE DE LA TRINITÉ.

William Munroe, fait la pêche au saumon à un mille à l'est de la Rivière de la Trinité. Il a 1 station, 100 brasses de rets de 6½ pouces de maille.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
6 brls. de saumon.		

RIVIÈRE TRINITÉ.

Clark et Bertrand, font la pêche au saumon dans la Rivière Trinité, qu'ils ont affermé du gouvernement pour la somme de \$120. Ils prirent en 1862, 36 barils de saumon.

BAIE DE LA TRINITÉ.

Alexandre Comeau, fait la pêche au saumon dans la Baie de la Trinité depuis deux ans.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
5 brls de saumon.		

POINTE DE LA TRINITÉ.

Jean Meade, fait la pêche au saumon à la Pointe de la Trinité depuis 11 ans. Il afferme cette place du gouvernement.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
9½ brls. de saumon.		

BAIE DE GODBOUT.

Antoine Blais, afferme cette place de pêche au saumon du gouvernement.

	Il prit en :	
1862.	1861.	1860.
10 brls. de saumon.		

Nombre total de saumons pris sur la côte nord du fleuve St. Laurent, en 1862: 1,892½ brls.

TABLEAU No. 4.—État indiquant le nombre des stations de pêche à loups-marins, sur la côte Nord du golfe St. Laurent, avec le nom des propriétaires, etc., en 1862.

Nom des pêcheurs.	Stations.	Brasses de filets.	Pêche d'automne, 1861.	Pêche du printemps, 1862.
			Loups-marins.	Loups-marins.
Le Boutillier, Frères.....	Ile à Bois.....	140	110
Narcisse Dumas.....	Blancs-Sablons.....	188	121
Fruing et Cie.....	Longue Pointe.....	250	187
G. L. Labadie.....	Anse des Dunes.....	300	83
William Labadie.....	Pointe à la Barque.....	140	25
Rendall Jones.....	Baie de Bradore.....	600	230
Louis Jones.....	do.....	180	55
John Buckle.....	Belles-Amours.....	201	80
Harriet Griffin.....	Cinq Longues.....	200	82
Samuel Marsh.....	Little Fishery.....	125	50
James Buckle.....	Bonne Espérance.....	300	58
Léger Lévesque.....	Iles Brulées.....	250	29
Thomas Rule.....	Ile aux Chiens.....	180	65
Fruing et Cie.....	Anse du Portage.....	230	128
Mathew Kennedy.....	St. Augustin.....	300	80
Jean Legouvé.....	Tête à la Baleine de Pacachoo.....	300	50
Jacques McKennon.....	Kikapoë.....	400	22
Joseph Galichon.....	Lac Salé.....	350	80
William Buckle.....	La Tabatière.....	800	141
Samuel Robertson.....	do.....	500	60
Laurent Gallibois.....	Baie Rouge.....	150	2
J. B. Guillemette.....	do.....	400	74
François Michel.....	Baie des Moutons.....	100	4
F. Lévesque.....	Ile du Grand Mecatina.....	360	150
Chs. Bilodeau.....	Tête à la Balaine.....	500	46
Michel Kenty.....	do.....	50	Les filets furent emportés par une banquise.
Veuve J. Mauger.....	Ile au Goëland.....	90	1
Pierre Thibeault.....	Rigolet au Chat.....	80	6
Louis Coulombe.....	Pointe au Pot.....	70
	Total.....	7714	698	1293

Pêcheries de loup-marin avec des rets de fond, 1862.

Nom des pêcheurs.	Stations.	Brasses de filets.	Nombre de loups-marins
Baptiste Dumas.....	Longue Pointe.....	180	80
Charles Dickier.....	do.....	280	30
Pierre Léon.....	Duke's Island.....	50	20
Gilbert Jones.....	Manisnachi.....	40	16
Joseph Aubé.....	Coacochoo.....	80	13
Olivier Rochette.....	Nabesippi.....	70	32
Joseph Tanguay.....	Watchbee-Shoo.....	90	23
	Total.....	790	213

Nombre total de loups-marins pris en l'automne 1861..... 698
do do printemps 1862..... 1293
do do été 1862..... 213

Total..... 2208

TABLEAU No. 4—*Suite*.—Montant total des loups-marins pris dans le golfe St. Laurent en 1862.

	Nombre de loups-marins.	Gallons d'huile de loups-marins.	Valeur.
			\$ cts.
Pris par les goëlettes des Iles de la Madeleine*.....	9,194	91,900	55,140 00
Pris par les goëlettes de la côte nord du golfe St. Laurent.....	13,195	90,923	53,553 80
Pris dans les pêches sédentaires et rets de fond.....	2,202	17,616	10,569 60
Tués au fusil par les blancs et les sauvages sur la côte Nord, depuis les Escoumains jusqu'aux Blancs-Sablons.....	2,000	8,000	1,200 00
Total.....	26,591	208,439	120,463 40

* Les loups-marins pris par les goëlettes des Iles de la Madeleine, étaient presque tous adultes, et par conséquent très gros.

ns, sur la
32.

Pêche
printemps,
1862.

Loups-
marins.

110
121
187
83
25
230
55
80
82
50
58
29
65
128

portés.
uise.

1293

bre de
marins

80
30
20
16
13
32
23

213

TABLEAU No. 5.—Nombre de marchands dans le district de Gaspé, sur la côte Nord du bas du fleuve et du golfe St. Laurent et des Iles de la Madeleine, en 1862.

No.	Noms des marchands.	Résidences.	Dans quel genre de commerce ils sont engagés.	Montant des affaires.
<i>Tous ces produits sont exportés.</i>				
1	John Meagher.....	Cross-Point.....	Bardeau, grains et œufs, envoyés à St. Jean de Terre-Neuve, etc.	
2	Ed. Saucier.....	do.....	Bardeau.....	
3	John Meagher.....	Nouvelle.....	Bardeau, œufs, etc.....	
4	Joseph Rousseau.....	do.....	do do.....	
5	John Meagher.....	Carleton.....	Bardeau, grains, hareng, lard, œufs, etc.....	
6	Charles Collins.....	do.....	do do do.....	
7	Nelson Verge.....	do.....	do do do.....	
8	Chs. Ahier.....	do.....	Petit commerce de bardeau et grains.....	
9	John Meagher.....	María.....	Bardeau, hareng, lard, etc.....	
10	P. C. Campbell.....	do.....	do do.....	
11	Jos. Michaud.....	do.....	Bardeau, hareng, etc.....	
12	Fabien Alain.....	do.....	do do.....	
13	Robert Montgomery.....	New-Richmond.....	Bardeau, bois de tonne, hareng, lard, etc.....	
14	John Campbell.....	do.....	Grains, beurre, bardeau, etc.....	
15	Richard Brush.....	do.....	do do.....	
16	John McNair.....	do.....	Petit commerce de bardeau, beurre, etc.....	
17	John Moore.....	do.....	do do do.....	
18	John Harvey.....	do.....	do do do.....	
19	George Corbin.....	do.....	Bardeau, lard, grains et hareng.....	
20	William McRae.....	do.....	Bardeau, beurre, etc.....	
21	David Korr.....	do.....	Lard, bardeau, grain, beurre, œufs, hareng, morue sèche, etc.	
22	Maxime Forest.....	do.....	do do do.....	
23	Maxime Forest.....	Petit Bonaventure.....	do do do.....	
24	George Corbin.....	do.....	do do do.....	
25	Félix Arseneau.....	do.....	Petit magasin de marchandises sèches.....	
26	Napoléon Poirrier.....	Grand Bonaventure.....	Morue, beurre, grains, œufs, lard, etc.....	
27	William Langler.....	New-Carlisle.....	Marchandises sèches et épiceries (argent comptant).....	
28	R. Kempfor.....	do.....	Épiceries (pour argent comptant).....	
29	LeBoutillier et Frères.....	do.....	Marchandises sèches et épiceries (argent comptant).....	
30	Clarence Hamilton.....	do.....	Commerce de la morue sèche.....	
31	Andrew Caldwell.....	do.....	Marchandises sèches et épiceries.....	
32	Thomas Kelly.....	do.....	do do do.....	
33	Daniel Bisson.....	Paspébiac.....	Commerce de la morue.....	
34	LeBoutillier et Frères.....	do.....	do do.....	
35	Chs. Robin et Cie.....	do.....	do do.....	
36	Simon Loisel.....	do.....	do do.....	
37	James Clark.....	do.....	Épiceries, etc.....	
38	Andrew Young.....	Shidouac.....	Morue et grains.....	
39	Patrick Sweetman.....	Port Daniel.....	Commerce de la morue et du hareng.....	
40	James Enright.....	do.....	do do do.....	
41	R. W. Forbes.....	do.....	do do do.....	
42	W. McGie.....	do.....	do do do.....	
43	Louis Roussie.....	Anse au Gascon.....	Commerce de la morue.....	
44	James Day.....	New-Port.....	do do.....	
45	Baptiste Gauthier.....	do.....	do do.....	
46	George Kelly.....	do.....	do do.....	
47	Philip Hamond.....	do.....	do do.....	
48	Chs. Robin et Cie.....	do.....	do do.....	
49	James Forest.....	Stc. Adélaïde de Pabos.....	do do.....	
50	Xavier Tétu et Frère.....	Petit Pabos.....	do do.....	

TABLEAU No. 5.—Nombre de marchands dans le district de Gaspé, sur la côte Nord du bas du fleuve et du golfe St. Laurent et des Iles de la Madeleine, en 1862.—(Suite.)

Montant des affaires.	No.	Noms des marchands.	Résidences.	Dans quel genre de commerce ils sont engagés.	Montant des affaires.
				<i>Tous ces produits sont exportés.</i>	
	51	J. et T. Ramon.....	Petit Pabos.....	Commerce de la morue	
	52	Thomas Tremblay	Grande Rivière.....	do do	
	53	Thomas Carbery.....	do	do do	
	54	Chs. Robin et Cie.....	do	do do	
	55	Baptiste Gauthier.....	do	do do	
	56	Octave Sirois.....	do	do do	
	57	Thomas Savage et Cie	Anse du Cap.....	do do	
	58	De LaParelle et Frères	do	do do	
	59	Amis Payn.....	do	Commerce de la morue sèche	
	60	Joseph Lagacé.....	Anse au Beau-Fils.....	Petit commerce de morue.....	
	61	Chs. Robin et Cie.....	Percé	Commerce de la morue sèche, etc...	
	62	Philip LeBoutillier.....	do	do do	
	63	Abr. Lam LeBrun.....	do	do do	
	64	LeBoutillier et Frères	Ile Bonaventure	do do	
	65	Jean Hamond	do	do do	
	66	J. et E. Collas.....	Pointe St. Pierre	do do	
	67	John Fruvel.....	do	do do	
	68	Charles Veit.....	Douglastown	do do	
	69	William Lindsay	do	do do	
	70	John LeBoutillier.....	Bassin de Gaspé.....	do do	
	71	Fruing et Cie.....	do	do do	
	72	Nicolas Dumaresq.....	do	do do	
	73	Lowndes et Frères.....	do	do do	
	74	John Slous.....	do	Marchandises sèches.....	
	75	George Dumaresq.....	do	Commerce de la morue.....	
	76	Horatio Dolbel.....	do	Epicier.....	
	77	John McKay.....	do	do et marchandises sèches.....	
	78	Ed. Jones.....	do	do do	
	79	Jos. Eden.....	do	Epiceries, etc	
	80	Fruing et Cie.....	Grande Grave.....	Commerce de la morue	
	81	Wm. Hyman.....	do	do do	
	82	Nicolas Dumaresq.....	do	do do	
	83	Ed. Perry.....	Anse St. George	do do	
	84	Fruing et Cie.....	Anse au Griffon.....	do do	
	85	John LeBoutillier.....	do	do do	
	86	L. A. Blouin et Cie.....	Rivière au Renard.....	do do	
	87	James De Ste. Croix.....	do	do do	
	88	J. A. Le Couteu.....	do	do do	
	89	G. Dumaresq.....	do	do do	
	90	Narcisse Bernier.....	Petite Rivière au Renard..	do do	
	91	M. L'Espérance.....	Grand Etang.....	do do	
	92	F. Dionne.....	Grande Vallée	do do	
	93	F. Bonneau.....	do	do do	
	94	F. X. Joneas.....	do	do do	
	95	C. et G. Ahier	Mont Louis	do do	
				ILES DE LA MADELEINE, 1862.	
	96	Félix Painchaud.....	Havre Amherst.....	Commerce de la morue, huile, peaux de loup-marins, etc.....	
	97	D. Cronan, agent (Pitts)...	do	do do	
	98	Allard et Bernard.....	do	do do	
	99	Alexandre Cormier.....	do	Epiceries, etc.....	
	100	J. Cassidy	do	do et commerce de la morue...	
	101	Félix Painchaud, agent (Chs. Bourque).....	Etang du Nord.....	Commerce de la morue, huile, etc...	
	102	Thomas Adams	do	do do	
	103	— Johnson.....	Havre aux Maisons.....	do do	
	104	D. Cronan	do	do do	
	105	Fred. Arsenaü.....	do	do do	

TABLEAU No. 5.—Nombre de marchands dans le district de Gaspé, sur la côte Nord du bas du fleuve et du golfe St. Laurent et des Iles de la Madeleine, en 1862.—(Suite)

COTE DU LABRADOR, ET COTE NORD DU GOLFE ET DU BAS DU FLEUVE ST. LAURENT
JUSQU'À BERSIMIS.

No.	Noms des marchands.	Résidences.	Dans quel genre de commerce ils sont engagés.	Montant des affaires.
			<i>Tous ces produits sont exportés.</i>	
106	De Quetteville	Biancs-Sablons	Commerce de la morue.....	
107	Fruing et Cie	do	do do	
108	LeBoutillier et Frères.....	Ile à Bois.....	do do	
109	Samuel Robertson.....	St. Augustin.....	Fait la traite avec les Sauvages....	
110	De La Parelle et Frères ...	Natashquan	Commerce de la morue.....	
111	Compagnie de la Baie d'Hudson.....	do	Commerce des fourrures, huile, etc.	
112	Eusèbe Mercier.....	Pointe-aux-Esquimaux.....	Commerce de la morue et de l'huile..	
113	J. Hamond.	do	do do	
114	Costin et Commeau	do	do do	
115	Vital Vigneault.....	do	do do	
116	Compagnie de la Baie d'Hudson	Mingan.....	Commerce des fourrures, huile, etc..	
117	Clarence Hamilton.....	Longue Pointe	Commerce de la morue sèche, pro- visions, etc.....	
118	Philip Vautier.....	do	do do	
119	E. Bélanger.....	Rivière St. Jean	do do	
120	P. Sirois.....	do	do do	
121	LeBoutillier et Frères.....	Rivière au Tonnerre.....	do do	
122	Frank LeBrun.....	Duck-Crick	Provisions, merue, etc.....	
123	J. et E. Collas.....	Shell-Drako	Commerce de la morue, provi- sions, etc.....	
124	Philip Touzel.....	do	do do	
125	Capt. Thomas LeGros.....	do	do do	
126	A. LeBrun	do	do do	
127	J. Holliday.....	Rivière Moisie	Provisions, merue sèche, sau- mon, etc.....	
128	J. Hamilton.....	do	Commerce de la morue.....	
129	David Têtu	do	do do	
130	Noël Bédard.....	Pointe de Monts.....	Provisions et traite avec les Sau- vages.....	
131	LeBlanc et Hardy.....	Papinechoix	do do	
132	Compagnie de la Baie d'Hudson	Bersimis	Commerce des fourrures.....	
133	R. Bressler.....	do	do do	

LISTE DES CÉTACES, DES POISSONS, DES CRUSTACÉS ET DES MOE-
LUSQUES, QUI FRÉQUENTENT ET HABITENT OU ONT HABITÉ LES CÔTES CANA-
DIENNES DU GOLFE ST. LAURENT, ET QUI Y SONT L'OBJET DE PÊCHES
PLUS OU MOINS CONSIDÉRABLES, ET QUI SERVENT D'APPATS, ETC., ETC.

BALÆNA MYSTICÆTUS.

Français—*La Baleine Franche, la Baleine Noire.*

Anglais—*Black, Right, Common, True, Greenland, ou Whale Bone Whale.*

De la classe des *Mammifères*, de l'ordre des *Cétacés*, de la famille des *Béléniidés*, du genre *Balæna*.

Cette baleine a une longueur moyenne de 60 pieds, et une circonférence de 30 à 40 : quoiqu'elle ne soit pas la plus grosse de sa tribu, elle n'en est pas moins la plus précieuse, par la grande quantité d'huile que produit l'épaisse couche de graisse (de 14 à 16 pouces) dont sa chair est recouverte, et par ses fanons.

On sait que les baleines proprement dites n'ont pas de dents, mais à leur place, attachés à la mâchoire supérieure, des lames cornées et flexibles (baleines ou fanons), qui ont jusqu'à 12 pieds de long chez les baleines franches, et servent à tamiser l'eau qu'elles engloutissent, en même temps que les petits animaux, poissons, crustacés et mollusques, dont elles font leur nourriture habituelle.

Je n'ai presque pas besoin d'ajouter que la baleine, comme du reste, tous les animaux de l'ordre des cétacés, respire l'air en nature au moyen de trous placés à la partie supérieure de la tête et communiquant avec les poumons, appelés *évents* ; qu'elle fait ses petits vivants, un par portée, et qu'elle les allaite pendant une partie de la saison.

Lors de la découverte du Canada, les troupeaux de baleine franche étaient nombreux dans le golfe St. Laurent, et sur les côtes du Labrador et de Terre-neuve.

Les pêcheurs basques, français, anglais et américains vinrent chacun leur tour leur faire une guerre acharnée, et ils en firent une si grande destruction qu'elles devinrent très-rares.

Des baleiniers de Nantucket tuèrent encore un certain nombre de baleines franches, dans le détroit de Belle-Ile, il y a une trentaine d'années ; maintenant, on en voit presque plus dans ces parages.

Trois baleines de cette espèce parurent dans les eaux du St. Laurent, entre le Saguenay et Kamouraska, vers l'année 1845 ; plus tard, on en vit cinq, et on conclut de là qu'elles avaient eu des petits. Les baleiniers de Gaspé ne tardèrent pas à venir leur faire la chasse.

Une de ces baleines fut tuée par le capitaine William Harbour, et comme c'était une jeune, elle ne produisit que 1,200 gallons d'huile. Trois autres furent harponnées par le capitaine Frédéric Coffin : une d'elles fut capturée et on en retira 4,200 gallons d'huile. Les deux autres avaient brisé les harpons et s'étaient échappées ; mais elles furent retrouvées plus tard, à moitié putrifiées cependant, et pour cette raison ne donnèrent que peu d'huile.

On calculait que la quantité d'huile fournie par l'une d'elles, si elle eut été dépêchée aussitôt après avoir été harponnée, aurait atteint le chiffre de 7,500 gallons.

Des pêcheurs m'ont dit avoir vu plusieurs baleines franches cette année dans le golfe : espérons que cette nouvelle est vraie, et que ce mammifère si précieux va reparaitre sur nos côtes.

BALÆNA GIBBOSA.

Français—*Baleine à bosse.*

Anglais—*Hump-back, ou Hunch-back-whale.*

La *baleine à bosse* est celle que nos baleiniers poursuivent généralement dans le golfe St. Laurent, parce qu'elle est plus aisée à tuer que les autres espèces; ses mouvements sont lents, et elles viennent souvent à la surface de l'eau pour respirer.

Sa longueur est de 50 à 60 pieds, et son corps, quoique moins rond et moins gros, proportionnellement, que celui de la *baleine franche*, est plus volumineux que le corps des baleines appelées par nos pêcheurs *Sulphur Bottom* et *Finner*.

La couche de lard qui recouvre ses chairs sur le dos et les flancs, est d'une épaisseur de 6 à 8 pouces, et fournit de 300 à 2,400 gallons d'huile, selon qu'elle est plus ou moins âgée, ou plus ou moins grosse.

On se sert du harpon pour la tuer. Cette baleine est très commune dans le golfe St. Laurent, depuis la fin de mai jusqu'à l'automne. On l'y voit souvent suivie d'un baleineau de 8 à 12 pieds de long.

Il paraît que pendant l'hiver, elle habite les côtes du sud-est des États-Unis.

BALÆNOPTERA PHYSALIS, BALÆNA PHYSALUS.

Français—*Balénoptère. Le Gibbar des Basques.*

Anglais—*F'n-Fish, Finner, Northern Rorqual ou Razor-Backed Whale.*

Cette baleine est presque aussi longue, mais bien plus grêle que la baleine franche; mais elle fournit beaucoup moins d'huile que cette dernière; la couche de lard qui recouvre son corps n'ayant généralement que 4 pouces d'épaisseur.

J'ai déjà dit dans un de mes rapports, que cette baleine est farouche et en même temps douée de mouvements si précipités, que nos baleiniers n'aiment pas à l'attaquer, et s'ils le font, c'est avec la lance d'abord, puis quand elle est épuisée par une longue course, ou le sang qui sort de ses blessures, ils lui lancent le harpon pour s'en emparer.

Du reste, comme elle ne produit comparativement que peu d'huile, et qu'elle est très difficile à tuer, nos pêcheurs n'aiment pas beaucoup à en tenter la capture, et lui préfère de beaucoup la *baleine à bosse*.

BALÆNOPTERA RORQUAL, BALÆNA MUSCULUS, RORQUALUS MUSCULUS.

Français—*Rorqual.*

Anglais—*Broad Nose Rorqual, Sulphur Bottom.*

Cette espèce de balénoptère, est au rapport de nos baleiniers de Gaspé, plus longue que la précédente, et surtout remarquable par les plis longitudinaux qu'on trouve sous son ventre et sa gorge.

Son corps est noir sur le dos et blanc et couleur de soufre à la partie inférieure.

Nos pêcheurs la redoutent beaucoup, à cause de ses mouvements vifs et précipités; et comme pour la précédente, ils se servent toujours de lance, avant le harpon, pour l'attaquer.

On a remarqué que les *Rorquals* lançaient les vapeurs qui sortent de leurs évents à une plus grande hauteur que les autres baleines, et que le bruit causé par leur respiration était aussi plus fort.

Elle ne produit pas d'huile en raison de sa grosseur: la couche de lard qu'on trouve sur ses chairs, ne dépassant guère 4 à 5 pouces en épaisseur.

Les fanons n'ont que de deux à trois pieds et demie de longueur.

 DELPHINUS GRAMPUS, OU DELPHINUS ORCA, OU PHOCÆNA ORCA.

Français—*Gibbar*, *Epaulard*.
 Anglais—*Grampus*.

De la classe des *Mammifères*, de l'ordre des *Cétacés*, de la famille des *Delphinien*, du genre *Phocœna*.

Le *Gibbar* qu'on rencontre sur les côtes du golfe et du fleuve St. Laurent, jusqu'à la hauteur du Saguenay, a de 20 à 25 pieds de longueur.

Il est très vorace et se nourrit de poissons, hareng, capelan, lançon.

Il est noir sur le dos et blanchâtre sous le ventre. Il a une nageoire dorsale qui est très remarquable à cause de sa forme pointue et recourbée en arrière. Sa queue est horizontale comme celle de la baleine.

Il est assez rare qu'on fasse la chasse à ce mammifère, parce qu'on retire peu d'huile de sa graisse.

 DELPHINUS COMMUNIS, DELPHINUS PHOCÆNA, PHOCÆNA VULGARIS.

Français—*Marsouin Commun*.
 Anglais—*Black Porpoise*.

Ce *Cétacé*, du même genre que le précédent, est très commun dans toutes nos mers.

On en rencontre dans le golfe, des troupes nombreux, surtout à l'approche des tempêtes : c'est alors que ces animaux sortent hors de l'eau qu'ils battent de leur queue en forme d'éventail, et qu'on les voit exécuter ces plonges et ces gambades qui amusent tant les marins.

Ils sont noirs à la partie supérieure du corps et gris à la partie inférieure ; ils ont une nageoire dorsale.

La chair est assez bonne à manger ; autrefois, les populations maritimes s'en nourrissaient ; maintenant, on en fait peu d'usage. On ne retire que peu d'huile de leur graisse ; c'est la raison pour laquelle on se livre peu ou pas du tout à la chasse de ces cétacés.

La *Poursille*, qu'on rencontre si souvent sur nos côtes, n'est qu'une variété plus petite du *phocœna vulgaris*. On tire de ce cétacé une huile qui jouit de beaucoup de célébrité parmi les populations maritimes, pour la guérison des douleurs rhumatismales.

 DELPHINAPTERA BELUGA, DELPHINUS BELUGA, DELPHINUS LEUCAS.

Français—*Dauphin Beluga*, *Marsouin Blanc*.
 Anglais—*White Porpoise*.

De la classe des *Mammifères*, de l'ordre des *Cétacés*, de la famille des *Delphinien*, du genre *Beluga*.

Ce cétacé, dont on voit des troupes immenses dans le fleuve St. Laurent, depuis Matane en amont jusqu'à l'Île au Coudre, et qui habite surtout l'embouchure du Saguenay pendant l'hiver, fournit une huile abondante et d'une qualité supérieure, dont on se sert principalement en Canada pour l'éclairage de nos phares. On fait la pêche du marsouin blanc, le printemps à l'Île au Coudre, à la Rivière-Ouelle, et l'automne, à l'entrée du Saguenay.

Son corps est cylindrique et d'une longueur de 9 à 15 pieds ; sa peau est blanche. Les petits sont grisâtres. Le marsouin blanc n'a pas de nageoire dorsale. On fait avec sa peau un cuir excellent et très fort, qui est très recherché dans le commerce et qu'on peut employer à beaucoup d'usages.

A M. Charles Têtu, de la Rivière-Ouelle, appartient l'honneur d'avoir trouvé, le premier, l'art de tanner le cuir de marsouin.

TRICHEUS ROSMARUS.

Français—*Trichègue, Vache Marine, Bête à Grandes Dents, Morse.*
Anglais—*Morse, Walrus, Sea Cow.*

De l'ordre des *Mammifères*, de la famille des *Carnivores Amphibies* et du genre des *Trichéides*.

Cet amphibie, qui atteint de 12 à 15 pieds de longueur, a la mâchoire supérieure armée de deux défenses longues quelquefois de deux pieds, et qui fournissent une ivoire très-dure. Son corps est couvert d'un poil très-fourni, dont la couleur est généralement noirâtre.

Il a deux pieds à membranes antérieurs et deux postérieurs, qui lui servent de nageoires.

Le morse vit généralement en troupes, tantôt à l'eau, tantôt sur les glaces ou sur les côtes basses.

Sa peau est très-dure, et lorsqu'elle est tannée, fournit un cuir très-épais et très-fort, utilisé autrefois en Canada pour des traits de calèche; et on extrait de sa graisse beaucoup d'huile de belle qualité. On trouvait autrefois cet animal par milliers sur les côtes du golfe, et ses lieux de prédilection paraissaient être l'île de Miscou et les îles de la Madeleine, où il venait se reposer sur ces belles plages sablonneuses. Mais les premiers habitants du Canada, et plus tard les anglais et les américains, lui firent une chasse si acharnée, qu'il finit par disparaître il y a environ 50 ans. Mais on trouve encore, sur beaucoup de nos grèves, enfouies dans les sables, des défenses, parfaitement conservées, de ces grands amphibies.

PHOCA CRISTATA, STEMNATOPUS CRISTATUS, PHOCA LEONINA.

Français—*Stemnatope à Capuchon, Phoque à Capuchon, Loup-Marin à Poche des pêcheurs des Îles de la Madeleine.*
Anglais—*Hooded Seal.*

De l'ordre des *Mammifères*, de la famille des *Carnivores Amphibies* et de la tribu des *Phocidés*, du genre *Stemnatope*.

Le phoque à capuchon a de 7 à 8 pieds de longueur et quelquefois plus. Ce qui le distingue des animaux du même genre, c'est surtout un sac globulaire, mobile, et dont il peut à volonté se couvrir les yeux et le museau.

Son corps est très-gros et chargé de lard, dont on peut tirer, d'un adulte, jusqu'à 30 gallons d'huile.

Il habite les mers arctiques et la Baie d'Hudson; mais il fréquente beaucoup le golfe St. Laurent, où il arrive, vers la fin de l'automne, par bandes assez considérables; plus tard, on le trouve sur les glaces flottantes du golfe, sur lesquelles les femelles mettent bas leurs petits dans le mois d'avril.

Les petits ont le pelage blanc et les adultes de couleur brune.

Nos pêcheurs tuent beaucoup de ces animaux tous les printemps.

PHOCA GROENLENDICA, CALOCEPHALUS GROENLENDICUS.

Français—*Calocéphale Groënlandais, Phoque à Croissant.*
Anglais—*Green-Land Seal, Harp Seal.*

De l'ordre des *Mammifères*, de la famille des *Carnivores Amphibies*, et de la tribu des *Phocidés*, du genre *Calocéphale*.

Le phoque-croissant ou le *Cœur*, comme l'appellent les chasseurs de loups-marins des Iles de la Madeleine, a une taille moyenne de cinq à six pieds. Son pelage est gris, sa tête est noire, et il est surtout remarquable par une tache noire qu'il a sur le flanc. Les petits, jusqu'à l'âge de trois semaines, ont le poil blanc, long et laineux.

C'est un habitant des mers arctiques et des côtes du Groënland, comme son nom l'indique, mais il fréquente les côtes de Terre-Neuve, et le golfe St. Laurent en troupeaux immenses, en automne et en hiver et retourne à la haute mer le printemps. C'est pour la chasse de ces amphibiens sur les glaces, dans les mois de mars et avril, qu'on équipe un si grand nombre de bâtiments à Terre-Neuve, aux Iles de la Madeleine, à la Pointe-aux-Esquimaux. On en fait aussi la capture, sur la côte du Labrador, au moyen de filets.

Chaque individu à l'âge adulte peut produire de dix à douze gallons d'huile.

CALOCEPHALUS VITULINUS, PHOCA VITULINA, PHOCA LITTOREA..

Français—*Phoque Commun, Veau-Marin, Loup-Marin d'Esprit.*
Anglais—*Common Seal, Harbour-Seal.*

De l'ordre des *Mammifères*, de la famille des *Carnivores Amphibies*, et de la tribu des *Phocidés*, du genre *Calocéphale*.

Le veau-marin a une longueur qui varie de trois à cinq pieds. Son pelage est d'un gris jaunâtre, et couvert de taches irrégulières, noirâtres.

Il habite les côtes des pays septentrionaux; on en voit beaucoup sur les côtes du golfe St. Laurent et dans le fleuve, qu'il remonte même jusqu'à la Rivière Ottawa.

Il ne se tient pas en troupeaux comme les deux variétés qui le précèdent.

On en prend un certain nombre avec des filets sur la côte du Labrador, et on en tue beaucoup au fusil.

On retire de deux à quatre gallons d'huile de la grasse d'un veau-marin adulte, et les Sauvages font de sa peau un bon cuir à soulier.

GADUS MORRHUA, MORRHUA VULGARIS.

Français—*Morue Franche, Cabillaud ou Cabélieu.*
Anglais—*Codfish.*

De l'ordre des poissons *Malacoptérygiens, Subbrachiens*, de la famille des *Gadoïdes*, du genre *Morrhua*.

La morue a son habitat dans les mers des climats froids et tempérés, où on la rencontre par bancs, surtout à l'époque de son émigration de la haute mer vers les côtes, pour y déposer ses œufs.

Qui n'a pas entendu parler du Grand Banc de Terre-Neuve, et de l'immense quantité de morue qu'on y pêche tous les ans depuis la fin du XV^e siècle.

Les côtes de Terre-Neuve, du Labrador, de Gaspé, sont surtout célèbres par l'abondance de morues qui les fréquentent annuellement, et qui ne paraît pas diminuer beaucoup, malgré la pêche active que l'on y fait de ce poisson depuis si longtemps.

La morue est ovipare et pond ses œufs le printemps, dans les eaux peu profondes, et généralement dans le voisinage des côtes. La fécondité de la morue est prodigieuse, et on a compté plusieurs millions d'œufs dans les ovaires d'une femelle. C'est un des poissons les plus voraces que l'on connaisse, il mord à toute espèce d'appâts frais ou salés, et même à des poissons en étain luisant, et à des morceaux de drap rouge.

Je n'ai pas besoin de dire que la pêche de la morue forme la principale occupation de nos pêcheurs, et que ses produits séchés, constituent le plus grand article d'exportation du district de Gaspé. Les appâts dont on se sert en Canada pour amorcer les lignes à morue, sont : le capelan, le lançon, le maquereau, l'encornet, les coques, le hareng, les burgaux, etc., etc.

Les morues adultes pèsent depuis 5, 10, 20, jusqu'à 100 livres. La nature des fonds qu'elles fréquentent, paraît donner à plusieurs d'entre elles une couleur différente : ainsi, celles qui habitent les fonds mous ou de vase, sont d'une teinte brune, tandis que celles qu'on pêche sur des fonds durs et pierreux, sont plutôt rougeâtres.

Elles se nourrissent de poissons, de crustacés, de mollusques, de zoophytes, et enfin de tout ce qu'elles trouvent ; elles s'entre-mangent même.

Je ne puis terminer ces courtes remarques, sans affirmer que la morue est le poisson le plus précieux que nous ayons en Canada.

GADUS ÆGLEFINUS, MORRHUA ÆGLEFINIS.

Français—*Aigrefin, Hadou, Poisson de St. Pierre.*

Anglais—*Haddock.*

Espèce de morue très-répan due sur les côtes des pays froids et tempérés ; on en pêche beaucoup pendant l'automne sur les côtes de Gaspé. Ce poisson n'atteint jamais la grosseur de la morue franche.

Sa chair est blanche et d'un goût excellent à l'état frais, mais on l'apprécie moins à l'état salé et séché.

PHYCIS AMERICANUS.

Français—*Merlu Barbu, Barbue.*

Anglais—*Hake.*

Ce poisson du genre *Phycis*, bien connu sur nos côtes, sous le nom de barbue, n'a pas la délicatesse des deux espèces précédentes.

Il diffère surtout de la morue et de l'aigrefin par ses longues nageoires ventrales fourchues et son corps plus élan cé.

Nos pêcheurs de la côte Sud en prennent une assez grande quantité dans les mois de septembre et octobre, et principalement la nuit. On le prépare peu pour l'exportation, mais il est bon mangé frais.

CLUPEA HARENGUS.

Français—*Hareng.*

Anglais—*Herring.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupeoïdes*, du genre *Clupea*.

Le hareng, dont on ne saurait trop reconnaître l'importance immense, habite les mers froides de l'Europe et de l'Amérique. Il visite les côtes du golfe St. Laurent, surtout la Baie de St. Georges, sur la côte de Terre-neuve, les Iles de la Madeleine, la Baie des Chaleurs, en bancs innombrables.

On en fait sur nos côtes de grandes salaisons pour les pays étrangers ; on s'en sert aussi beaucoup pour amorcer les lignes à morue, lorsque le capelan a quitté les plages pour aller s'enfoncer dans les eaux profondes de la pleine-mer.

Nous avons en Canada, le hareng du printemps qu'on prend à l'époque de la ponte des œufs : il est alors maigre, mais ses diverses préparations se conservent bien dans les pays chauds, et le hareng d'automne, connu sous le nom de hareng du Labrador. Ce dernier est très gros et sa chair est très délicate.

Ce poisson de 12 à 15 pouces de long, est de son vivant vert glauque sur le dos, et d'un blanc très-brillant sur les côtés et sur le ventre. Il est d'une fécondité prodigieuse, on a compté dans les ovaires d'une femelle 8,000,000 d'œufs. Le hareng donne lieu à une des industries les plus importantes des pays maritimes de l'Europe, surtout dans les pays du nord, où il fournit aux populations, un de leurs principaux articles de subsistance, pendant certaines saisons de l'année.

CLUPEA ALOSA, ALAUSA.

Français—*Alose*.
Anglais—*Shad*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupéoides*, du genre *Alosa*.

L'alose est un poisson qui habite les mers tempérées d'Europe et d'Amérique ; mais à l'époque du frai, il quitte le séjour des eaux salées et remonte les fleuves, souvent jusqu'à une très grande distance de leurs embouchures, comme cela se voit tous les printemps dans le fleuve St. Laurent et dans un grand nombre de ses affluents. Mais depuis que beaucoup de nos rivières ont eu leur cours obstrué, plus ou moins, par des chaussées de moulin, et peut être aussi, depuis le grand développement de la navigation à vapeur dans nos eaux intérieures, ce poisson a considérablement diminué.

On le trouve sur la côte de Gaspé, mais en petit nombre ; il y en a plus sur la côte du Nouveau-Brunswick.

L'alose constitue un excellent manger, soit à l'état frais, soit à l'état saumuré, et il se fait encore une consommation considérable de ce poisson aux environs de Québec. On le prend aux filets et quelque fois à la seine. Sa longueur est de un à deux pieds et demie.

CLUPEA SARDINA.

Français—*Sardine*.
Anglais—*Sardine*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Clupéoides*, du genre *Sardine*.

La sardine dont on connaît bien une de ses meilleures préparations (la sardine à l'huile), qui nous vient surtout de la Bretagne, est un petit poisson migratoire, qui fréquente en grandes troupes les côtes des pays tempérés de l'Europe et de l'Amérique Septentrionale.

Autrefois, la pêche principale s'en faisait sur les côtes de Sardaigne, et de là son nom actuel.

C'est une espèce de la famille du hareng, auquel il ressemble beaucoup, excepté par la taille qui est de 4 à 5½ pouces. Sa chair est très délicate et on la mange fraîche, fumée ou salée, ou préservée dans l'huile.

La sardine fréquente les eaux du golfe, mais surtout les rives sud du fleuve St. Laurent, le printemps ; et tout le monde sait bien la grande quantité qu'on recueille à chaque marée, dans les pêches sédentaires des paroisses d'en bas, on la conserve dans la saumure.

Ce poisson ainsi préparé, n'est pas apprécié à sa juste valeur ; dans le Canada central, on le voit presque jamais sur la table.

SCOMBER SCOMBRUS.

Français—*Maquereau commun*.

Anglais—*Mackerel*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Scombéroïdes*, du genre *Scomber*.

Ce poisson, d'une forme très allongée, est un des meilleurs nageurs que nous ayons dans nos eaux, il est revêtu des couleurs les plus brillantes, de bleu, de vert, de noir sur le dos et de blanc métallique sur le ventre. Sa longueur est de 10 à 14 pouces; les écailles dont son corps est couvert sont presque imperceptibles.

C'est un poisson migratoire comme le hareng. Il arrive sur nos côtes et principalement aux Îles de la Madeleine le printemps; plus tard, on le retrouve dans plusieurs parties du golfe et notamment sur la côte de Gaspé et sur les côtes nord et sud du fleuve St. Laurent.

La pêche de ce poisson est pratiquée principalement par des bâtiments américains, dans le golfe St. Laurent; et pas moins de 1,500 à 2,000 goëlettes du Maine et du Massachusetts, sont engagées dans cette industrie, qui depuis quelques années a pris des développements immenses.

Les habitants du littoral de Gaspé, se livrent à la pêche de ce poisson dans des bateaux près des côtes et le préparent pour l'exportation. Ils en emploient aussi un bon nombre pour amorcer leurs lignes, quand les autres appâts font défaut.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ce poisson est délicieux, tant frais que salé, et qu'il constitue un aliment très sain et très nourrissant.

Il est malheureux que les armateurs canadiens n'aient pas songé, jusqu'à présent, à en faire la pêche sur un grand pied comme les américains. Il me semble quelle leur procurerait de bons bénéfices.

Pourtant, depuis quelques années, cette pêche n'a pas fourni des produits aussi abondants que par le passé.

HIPPOGLOSSUS VULGARIS.

Français—*Flétan, Fléton, Helbot*.

Anglais—*Halibut, Holibut*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens*, de la famille des *Pleuronectes*, du genre *Flétan*.

Le flétan se rencontre sur presque tous les fonds de pêche du golfe St. Laurent, surtout sur les fonds durs; sur la côte Sud du fleuve St. Laurent, ils sont très communs pendant l'été, et nos pêcheurs à la morue ont souvent la bonne chance d'en capturer de très beaux.

Il ressemble beaucoup à la plie, mais il est plus allongé de forme, et lui est bien supérieur en grosseur, car il atteint souvent le poids de deux cents et même trois cents livres. Sa chair est saine mais sèche et indigeste. La tête et les côtés du poisson qu'on appelle *ralingues*, sont très estimés cependant, et sur la côte de Gaspé, on en fait des salaisons qui se consomment en Canada, principalement dans les paroisses d'en bas.

On se sert des mêmes appâts pour le flétan que pour la morue.

PLATESSA.

Français—*Plie*, dont la variété la plus commune sur nos côtes est le *Pleuronectes Jesus*, *Flet*, *Plie*.
Anglais—*Flounder*.

De l'ordre des *Molacoptérygiens Subrachiens*, de la famille des *Pleuronectes*, du genre *Flétan*.

Ce poisson a le corps plat et de forme rhomboïdale, et entouré de nageoires épineuses. Il a les yeux du même côté de la tête, du côté droit.

Il est mauvais nageur et se tient généralement au fond de l'eau, caché dans les vases, où il est difficile de le reconnaître.

On trouve beaucoup de ces poissons sur nos côtes et jusque dans le fleuve St. Laurent. On le mange presque jamais, quoique sa chair soit blanche et constitue une nourriture saine.

Dans la Baie des Chaleurs, et sur les côtes de Maria surtout, on en pêche de grandes quantités le printemps, au moyen de seines, pour répandre sur les terres, où elles deviennent un engrais puissant.

RAIA.

Français—*Raie*.
Anglais—*Ray*.

De l'ordre des *Chondroptérygiens*, de la famille des *Pélaciens Plagiostomes*, de la tribu des *Raies*.

Il y a plusieurs variétés de ce poisson cartilagineux dans le golfe et sur nos côtes, dont probablement celles appelées raie bonclée (*Raia clavata*) et raie blanche (*Raia batias*), sont les plus communes. On y rencontre aussi la variété *Miraculus*.

Le corps de ce poisson singulier et de figure repoussante, a la forme d'un disque, terminé par une queue plus ou moins longue, et généralement armée de forts aiguillons. Elles ont des nageoires pectorales très larges. La bouche est large et située en travers, sous la tête.

Ce poisson est très vorace et atteint souvent une grosseur énorme (200 livres). Les œufs de ces poissons sont renfermés dans des espèces de sacs fibreux, dont les coins sont terminés par des appendices qui sont roulés comme des cordons. Quand ils sont secs, ils ressemblent à de la corne. J'en ai trouvé plusieurs sur les côtes de l'Île Bryon.

La raie est très estimée en Europe, et on en fait une grande consommation dans les pays maritimes; en Canada, au contraire, on ne la mange pas. Du reste, ce poisson n'abonde pas autant sur nos côtes que les espèces dont je viens de parler.

COTTUS SCORPIAS.

Français—*Chaboisseau*, *Crapaud de mer*, *Têtard*.
Anglais—*Sea Bull-Head*.

De l'ordre des *Acanthoptérygiens*, de la famille des *Joues cuirassées*, du genre *Cottus*.

Ce poisson hideux, à cause de sa bouche énorme et de sa tête épineuse, qu'il a le pouvoir de renfler à volonté, et des épines qui recouvrent sa tête, et de ses longues nageoires qui ressemblent à des ailes, abonde sur toutes nos côtes, en toute saison de l'année.

On le trouve aussi sur les fonds de pêche et quelquefois en nombre si considérables, qu'ils en chassent la morue et dévorent les appâts des lignes des pêcheurs.

Le crapaud se prend communément sur nos côtes, soit à la ligne soit à la seine, mais on ne le mange pas comme en Europe, pourtant, sa chair est dit-on aussi délicate que celle de la merue.

Sur la côte de Gaspé, on l'emploie un peu comme engrais. Il y a plusieurs variétés de ce poisson.

ANGUILLA. MURÆNA ANGUILLA.

Français—*Anguille*.

Anglais—*Eel*.

De l'ordre des *Malacopterygiens apodes*, de la famille des *Anguilliformes* et du genre *Anguilla*.

Ce poisson est un des mieux connus du Canada, puisqu'on le rencontre à la mer, dans les rivières, et dans les lacs et les étangs.

Son mode de reproduction qui ne nous est connu que depuis peu, (on a longtemps cru que l'anguille était vivipare) a cela de particulier, que l'anguille, celle des fleuves, va à la mer pour frayer, et pond ses œufs dans les vases; une fois les petits éclos, ils montent dans les eaux douces.

Il n'y a que celles qui habitent les lacs ou les étangs qui frayent dans l'eau douce.

Ces poissons passent les mois froids de l'hiver enfouis dans les vases et généralement roulés les uns sur les autres en masses considérables, dans un état de torpeur complète, et par conséquent sans manger.

On prend l'anguille de plusieurs manières, à la ligne et au filet: aux Iles de la Madeleine et sur la côte de Gaspé, c'est de dards, appelés par les Sauvages, *néjyys*, qu'on se sert pour en faire la pêche, surtout la nuit, au moyen de flambeaux allumés, de bois léger ou d'écorce, qui permettent de voir le fond de l'eau.

Les anguilles sortent plutôt la nuit que le jour de leur repaire de vase, où elles se tiennent ordinairement cachées, pour aller chercher leur proie, qui consiste en vers et crustacées, et toute sorte de matières animales.

La chair de l'anguille (celle qui va à la mer surtout) est très riche et très saine, quoiqu'elle soit un peu indigeste pour les estomacs faibles.

On en mange beaucoup sur la côte de Gaspé.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, que dans le fleuve St. Laurent, et dans plusieurs de nos rivières, qui lui servent d'affluents, il se fait des pêches considérables d'anguilles et que ces poissons se vendent beaucoup dans le pays, soit saumurés soit fumés.

AMMODYTES LANCEA.

Français—*Lançon*.

Anglais—*Sand-Lance*.

Les noms d'*Equilles* et de *Sand-Eel* appartiennent plutôt à une autre variété, *Ammodytes Fubianus*.

De l'ordre des *Malacopterygiens apodes*, de la tribu des *Equilles*, du genre *Ammodytes*.

Ce petit poisson qui a assez de rapport avec l'anguille, a l'habitude de s'enfoncer dans le sable de la mer comme elle.

Son corps allongé et cylindrique est d'un gris argenté, et sa tête est pointue, il a de 4 à 5 cinq pouces de longueur.

Il visite la côte nord du golfe St. Laurent tous les étés, en nombre immense, à l'époque du frai, pour y déposer ses œufs dans les sables du rivage. On le prend facilement sur les plages, avec de petites seines ou simplement des épuisettes.

Il remplace avec avantage le capelan, comme appât pour la morue, qui en est très friande.

On fait d'excellentes fritures de ce petit poisson.

SALMO, SALAR.

Français—*Saumon*.

Anglais—*Pink*, la première année; *Smolt*, la deuxième année; et *Psal* ou *Grilse*, le deuxième automne; et *Common Salmon*, à l'âge adulte.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*, du genre *Salmo*.

Le saumon, ce poisson nommé à si juste titre, le roi des poissons d'eau douce, est si bien connu dans tous les pays, que je n'en dirai que quelques mots.

Qu'il me suffise d'ajouter que le saumon remonte nos fleuves et rivières, dans les mois de juin et de juillet, pour y déposer, sur des graviers où coule une eau limpide, ses œufs, dans les mois de septembre et octobre. C'est vers le mois de mars que les œufs éclosent, et les petits saumons passent la première année de leur existence dans les eaux où ils sont nés. Ils viennent à la mer au printemps suivant. Pendant les quelques jours qu'ils y passent, on remarque que leur croissance est très rapide. Le saumon est d'une grande fécondité, quoique pas autant cependant que les poissons de mer, comme la morue et le hareng surtout.

Le poids ordinaire du saumon est de 10 à 20 livres, mais on en a pris dans la Rivière Cascadéiac et dans la Rivière Ristigouche qui pesaient jusqu'à 60 livres, et quelques rivières de la Norvège en produisent encore de plus gros.

SALMO FONTINALIS, SALMO FARIO.

Français—*Truite de Rivière*.

Anglais—*Brook Trout*, *River Trout*, *Common Trout*.

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*, du genre *Salmo*.

La *truite commune* est un de nos poissons les plus délicieux.

On la trouve en plus ou moins grande abondance dans toutes nos rivières qui se jettent à la mer. On dit qu'elle remonte le fleuve St. Laurent jusqu'au lac Ontario.

Elle remonte les cours d'eau jusqu'à une distance considérable de la mer pour déposer ses œufs; ses habitudes sont beaucoup celles du saumon.

Son poids est très variable; dans quelques rivières, on en prend qui pèsent d'une demi livre à trois livres, dans d'autres, on en voit qui atteignent une grosseur de 10 à 12 livres.

SALMO TRUTTA, SALMO ALBUS, TRUTTA SALMONITA.

Français—*Truite Saumonée, Truite de Mer.*

Anglais—*Sea Trout, White Trout.*

Cette belle variété du genre *Salor*, se trouve en grande quantité à l'embouchure de la plupart des rivières, qui se jettent dans le bas du fleuve et dans le golfe St. Laurent.

Elle est remarquable par la couleur brillante de ses écailles, et par la teinte rose de sa chair.

Son poids varie de 1 à 5 livres, mais on en prend souvent de plus grosses.

Elle aime à fréquenter les eaux saumâtres des estuaires, pendant les premiers mois de la saison, et elle ne paraît pas remonter les rivières au-delà des marées.

SALMO CONFINIS.

Français—*Truite de Lac.*

Anglais—*Lake Trout.*

Il n'y a pas un lac si petit qu'il soit, près des côtes du golfe, comme dans l'intérieur du pays, où l'on ne rencontre là cette variété de truite.

Son poids varie beaucoup, et généralement, suivant l'étendue des eaux au sein desquelles, elles vivent.

Leurs écailles n'ont pas les couleurs brillantes de la *truite commune* et leur chair est aussi moins délicate.

On les prend presque toujours à la mouche ou à l'appât.

Elles se montrent presque en tout temps très-voraces, et paraissent toujours prêtes à avaler toutes les amorces qu'on leur offre.

OSMERUS VIRIDESCENS.

Français—*Eperlan.*

Anglais—*Smelt.*

De l'ordre des *Malacoptérygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*, de la tribu des *Saumons*, du genre *Eperlan*.

L'Eperlan, ce joli petit poisson, si bien connu à Québec et dans les environs, est comme on le sait, très-estimé sur nos tables à cause de sa chair riche et savoureuse.

Son corps a la forme allongée et couvert de petites écailles brillantes, il a de 6 à 8 pouces de longueur.

On le pêche sur les côtes du golfe et du fleuve St. Laurent jusqu'à Québec et même au-delà ; il habite alternativement les eaux de la mer et les eaux douces.

Dans le district de Gaspé, on s'en sert beaucoup, quand le capelan et le hareng manquent, pour amorcer les lignes à morue ; on l'emploie aussi comme engrais.

On le trouve en grande abondance, le printemps et l'automne, à l'embouchure des rivières qui se déchargent dans la Baie des Chaleurs et dans le golfe St. Laurent.

La variété Européenne, plus grosse que la nôtre, s'appelle *Osmerus Eperlanus*.

MALLOTUS VILLOTUS, MALLOTUS GROENLANDICUS, CÉPEA VILLOSA.

Français—*Capelan, Caplan, Mallote, Cépelan.*Anglais—*Capelan, Caplan, Caplin.*

De l'ordre des *Melacopterygiens abdominaux*, de la famille des *Salmones*. — la tribu des *Salmons* et du genre des *Lodiles*.

Le capelan est un joli poisson, au corps élancé, couvert de petites écailles argentées, et dont la longueur est de 6 à 8 pouces.

Il n'habite que les mers froides du nord. Il se tient en bancs et s'approche des côtes pour frayer, presque toujours poursuivi par les baleines, les marsouins, les morues, et une foule d'autres poissons qui en font leur proie.

Le capelan arrive sur nos côtes dans le mois de juin, suivi de près par la morue, et s'y arrête pendant un mois, et deux mois, quelquefois, pendant la plus grande partie de la saison.

Nos pêcheurs en prennent une quantité avec des seines, à mailles étroites, dites seines à capelan, pour servir d'appâts pour amorcer les lignes qui servent à la pêche à la morue.

C'est sans aucun doute le meilleur appât que l'on connaisse sur nos côtes, et selon qu'il est plus ou moins abondant, la pêche de la morue est plus ou moins fructueuse.

Dans la Baie des Chaleurs, on se sert aussi de capelan comme engrais.

Ce poisson est d'une chair riche et très bon à manger, frais ou séché.

Il ne faut pas confondre le *Mallote-Cépelan* ou *Capelan* avec le *Capelan* ou *Officier-Gadus Minutus*, petite morue très abondante dans les mers du nord, et qui y sert aussi d'appât pour la pêche de la morue.

CRUSTACÉS.

CANCER PAGURUS, PLATYCARCINUS PAGURUS.

Français—*Crabe, Tourteau, Poupart, Pagure.*Anglais—*Crab.*

De la classe des *Crustacés*, de l'ordre des *Décapodes*, de la famille des *Cyclométopes*, du genre *Platycarcin*.

On rencontre une quantité énorme de *Crabes* de plusieurs variétés, sur nos côtes maritimes, la plus commune est celle appelée *Tourteau*.

On la pêche sur les rochers, près du rivage, dans les endroits où l'eau est peu profonde.

La chair de ce crustacé est très-estimée en Europe : en Canada, on la mange peu.

HOMARUS VULGARIS, CANCER GAMMARUS, ASTACUS MARINUS.

Français—*Homard.*Anglais—*Lobster.*

De la classe des *Crustacés*, de l'ordre des *Décapodes*, de la famille des *Astaciens*, du genre *Homarus*.

On trouve le *Homard* en grand nombre sur toutes nos côtes du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, sur une étendue de plus de 900 milles. Ce crustacé se tient généralement dans des lieux pleins de rochers, dans le voisinage des côtes, et à une profondeur

d'eau peu considérable : c'est là qu'on en fait la pêche à mer basse, en les accrochant avec de gros hameçons, qui sont attachés au bout de grandes gaules.

A l'époque de la ponte, qui se fait en juin et en juillet, le homard se rapproche des rivages.

On sait que ce décapode, change tous les ans de carapace.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que la chair du homard est excellente, mais de digestion difficile.

La côte du Sud fournit beaucoup de homards à Québec : ils y sont apportés, par les steamers, de la Baie des Chaleurs et de Gaspé. Mais si les communications étaient plus rapides entre cette ville et la côte Nord du golfe St. Laurent, l'approvisionnement de nos villes de ce précieux crustacé, serait beaucoup plus abondant.

MOLLUSQUES.

CALMAR, LOLLIGO.

Français—*Calmar*, *Lucorne*.

Anglais—*Squid*.

De la classe des *Mollusques*, de l'ordre des *Cephalopodes Cryptodibranches*, de la famille des *Acétabulifères décapodes*.

Ce mollusque, sans écaille, appelé *Lucorne* à cause de sa forme, qui ressemble aux anciens cornets, et peut être plutôt à cause d'une liqueur noire qu'il lance au moyen d'un appareil particulier, lorsqu'il est poursuivi, ou lorsque les pêcheurs veulent s'en emparer, est de 4 à 8 pouces de longueur.

Son corps est cylindrique et en forme de sac, et terminé à l'extrémité inférieure par des nageoires en forme d'ailes. Il est pourvu à la tête de 10 bras, (et de là son nom de décapode) de 5 à 6 pouces de long, armés de petites ventouses, dont deux sont tentaculaires et deux sessiles.

La couleur de leur corps est brune, tachetée de blanc.

Ces mollusques presque gélatineux, ont au lieu d'épine dorsale, une lame mince, transparente, cornée, qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue.

On dit qu'ils sont très voraces et ils se nourrissent de petits poissons et de mollusques. On en voit sur la côte de Gaspé, pendant l'été et l'automne, des bancs immenses. Quoiqu'ils soient bons à manger, nos pêcheurs n'en prennent que pour s'en faire des amorcees pour la morue, au moyen d'un petit instrument de pêche qu'ils appellent *turlotte*. C'est un cylindre d'étain poli ou recouvert d'une couche de vermillon, dont l'extrémité supérieure est attachée à la ligne, et l'extrémité inférieure garnie de petits hameçons.

En agitant cette ligne dans l'eau la nuit (car les *Calmars* ne s'approchent des côtes, et ne mordent à l'hameçon que la nuit) on attire par les couleurs vives du plomb, les bancs de *Calmars*, et on ne tarde pas à en prendre un certain nombre, en les accrochant par leurs bras.

Ces mollusques nagent de reculons et très vite. Ils s'approchent de nos côtes pour la ponte, et une fois cet acte accompli, ils se retirent dans la haute mer.

Ces curieux animaux sont très répandus sur les côtes des pays du Nord de l'Amérique comme de l'Europe.

OSTREA

Français—*Huitre*.
Anglais—*Oyster*.

De la classe des *Mollusques acéphales Lamellibranches*, de l'ordre des *Ostracés*, du genre *Ostrea*.

Il n'y a pas certainement un mollusque qui soit plus connu en Canada que l'huitre, qui nous vient des provinces du Nouveau Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et quelquefois de la Nouvelle-Écosse.

Il n'y en avait pas en Canada avant que je n'en eusse établi un banc artificiel dans le Bassin de Gaspé, il y a trois ans; et d'après les résultats des examens que j'en ai faits depuis deux ans, je puis assurer qu'il est en voie de bien réussir.

PECTEN MAGELLANICUS

Français—*Pecten*, *Peigne*, *Pelerine* ou *Manteau*.
Anglais—*Scallop*.

De la classe des *Mollusques acéphales*, de l'ordre des *Ostracés*, du genre *Pecten*.

Cette variété de *Pecten*, se rencontre assez souvent sur les côtes du golfe, tant au Nord qu'au Sud.

Elle paraît préférer les fonds rocheux à tout autre.

La coquille atteint quelquefois une largeur de 7 pouces, et est d'une forme à peu près semi-circulaire, mince, et renferme un animal dont le chair est excellente à manger, et rappelle beaucoup le goût de l'huitre.

On la trouve sur les rivages à la suite de vents violents du large.

On peut aussi la pêcher avec la *drague*.

PECTEN ISLANDICUS

Français—*Peigne d'Islande*.
Anglais—*Iceland Scallop*.

Ce *Pecten* habite aussi nos côtes. La coquille est plus petite que celle du *Pecten Magellanicus*, et se distingue des autres variétés par les cannelures qui sont à sa surface extérieure, et qui lui donnent beaucoup la forme d'un peigne.

La largeur de la coquille est de 3 à 4 pouces.

MYTILUS ÆDULIS

Français—*Moule comestible* ou *commune*.
Anglais—*Mussel*.

Mollusque acéphale, de la classe des *Lamellibranches* de l'ordre des *Mytilacés*, du genre *Mytilus*.

La *moule comestible* a la coquille triangulaire, bombée et noirâtre à l'extérieur, et d'un blanc bleuâtre à l'intérieur.

On la trouve en quantité sur les rochers de nos côtes du golfe, qui sont couverts par les hautes eaux de la marée. Elle s'y fixe au moyen de son *bissus*. Elle se multiplie d'une manière prodigieuse.

On la mange rarement en Canada, quoique sa chair soit excellente; mais en Europe, on en fait une grande consommation.

MYA ARENARIA.

Français—*Mye arenacée*, improprement appelée *Coque* sur nos côtes.

Anglais—*Mya*, “ “ *Clams* “

Mollusque acéphale, de la classe des *Lamellibranches*, de l'ordre des *Enfermés*, du genre *Mya*.

La *Mye arenacée*, abonde sur toutes les plages sablonneuses du golfe et du bas du fleuve St. Laurent, qui sont en partie recouvertes par les eaux de la mer, elles y vivent enfouies dans le sable.

La coquille de ce mollusque est blanche, bivalve et presque équivalve. Nos pêcheurs l'emploient beaucoup pour amorcer leurs lignes à morue, lorsque le capelan et les autres petits poissons qui, comme on sait, sont les appâts les plus ordinaires, viennent à manquer.

La *mye* est bonne à manger.

ouverts par
mipie d'une
en Europe,

du genre

du bas du
y vivent

pecheurs
les autres
manquer.

TABLE DES CÉTACÉS, DES POISSONS, Etc., Etc., ANNEXÉK AU
RAPPORT DE 1862.

	PAGES.
Baleine franche	113
Baleine à bosse.....	114
Baléinoptère	114
Rorqual	114
Gibbar	115
Marrouin commun.....	115
Dauphin béluga.....	116
Vache marine.....	116
Phoque à capuchon.....	116
Phoque à croissant	117
Veau marin.....	117
Morue franche.....	117
Aigrefin	118
Barbue	118
Hareng.....	118
Alose.....	119
Sardine.....	119
Maquereau	120
Flétan.....	120
Plic.....	121
Raie	121
Crapaud de mer.....	121
Anguille.....	122
Langon.....	122
Saumon.....	122
Traite de rivière	123
Traite de mer.....	124
Traite de lac.....	124
Eperlan.....	124
Capelan	125
Crabe.....	125
Homard.....	125
Encornet.....	126
Huitre.....	127
Pecten de Magellan.....	127
Pecten d'Islande	127
Moule	127
Nye	128

f
e
c
c
f
l
l
l
É
f
c
l
:

ERRATA.

- Page 48 et partout où le mot "Luxembourg" se trouve, lisez "Lunenburg," port de mer de la Nouvelle-Écosse.
- Page 59, lignes 55 et 57—Au lieu de "barre," lisez "basse."
- Page 78, ligne 6—Au lieu de "Black Cape," lisez "Black Cape."
- Page 80, ligne 20—Au lieu de "Washewhao," lisez "Wateeshoo."
- Page 82, ligne 27—Au lieu de "Laurent Banque," lisez "Laurent Bourque."
- Page 87—Au lieu de "baleinier," lisez "baleinière."
- Page 97, ligne 15—Au lieu de "Pacacoo," lisez "Pacchoo."
- Page 115, ligne 41—Au lieu de "9 à 15 pieds," lisez de "10 à 20 pieds."
- Page 122, ligne 40—Au lieu de "Fubianus," lisez "Fabianus."
- Page 123, ligne 29—Au lieu de "Salor," lisez "Salar."

a Nouvelle-

